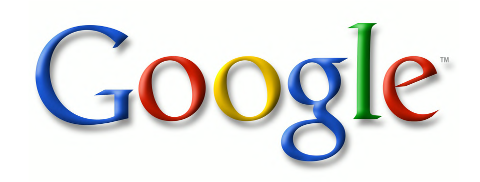
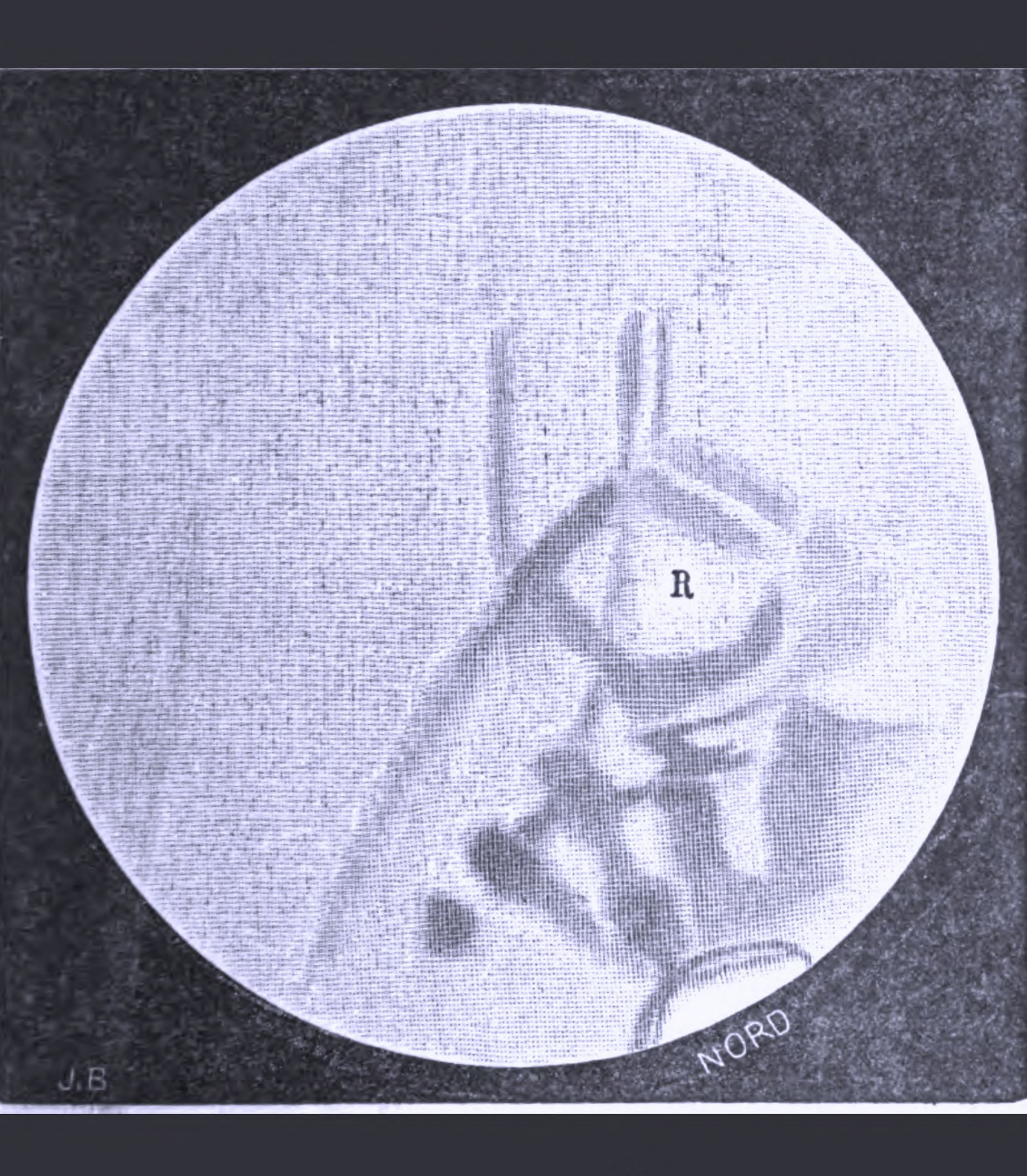
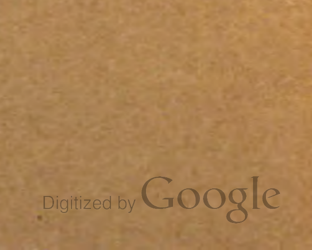

Google



Annales

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes


Digitized by Google



SOCIÉTÉ

DES

LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DES ALPES-MARITIMES

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES

LETTRES, SCIENCES & ARTS

des

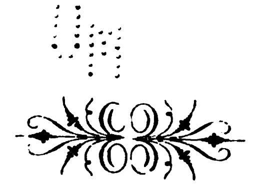
ALPES-MARITIMES

DÉCLARÉE

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

par décret du 25 août 1879

Tome XII



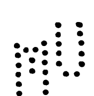
NICE
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE
MALVANO-MIGNON
Rue Gioffredo, 62
et chez tous les libraires

PARIS
H. CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ
15, Quai Voltaire

1890

AVIS TRÈS-IMPORTANT

La Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes laisse ux auteurs des mémoires qu'elle publie toute la responsabilité des opinions qui y sont émises.



TESTAMENT DE JOURDAN RIQUIERI

AU XIIme SIÈCLE

par le Comte CAÏS DE PIERLAS

Ce document inédit porte la date du 16 octobre 1198 et contient les dispositions testamentaires de Jourdan Riquieri, citoyen niçois, quoique, à cette époque, le testateur soit éloigné de son pays et établi dans la ville de Gênes, où il possède de grands biens et une très haute position. Il est intéressant, à ce propos, d'étudier les circonstances politiques qui poussèrent la famille Riquieri à se mettre sous l'égide de la République génoise et comment, par la grande influence dont elle disposait dans le XIIme et le XIIIme siècle, elle faillit réussir à changer complètement les destinées de notre pays et à l'enlever à la suzeraineté des comtes de Provence.

Nous verrons les Riquieri, malgré leur origine provençale, résider pendant longtemps dans ces deux pays et y garder des relations ; nous en trouverons une preuve certaine dans ce testament, important pour l'histoire de Nice, dans les faits notables qui se rattachent à la généalogie de cette ancienne famille et surtout aux trois personnages historiques qui portèrent le prénom de Jourdan.

Le nom des Riquieri paraît pour la première fois à Nice dans la mention donnée par Gioffredo d'une très ancienne charte de la cathédrale, qui contenait la donation de Villevieille de Châteauneuf faite en 1109 ; nous y voyons parmi les assistants un *Richiero*, désigné sans aucun prénom.

Un demi-siècle plus tard, en 1152, un fragment original du vieux cartulaire de la même cathédrale, que nous avons trouvé aux archives de Turin, comme une épave au milieu des chartes et des documents regardant la Principauté de Monaco, nous indique l'existence d'un *Jordanus Richerius;* il est témoin dans l'arbitrage de Guillaume, archevêque d'Embrun, au sujet d'une terre sise à Cimiez (*Chimela*), que le chapitre de Nice avait vendue à certains frères Guillaume Marin.

Nous avons pareillement retrouvé à Nice la copie d'un autre acte de la même année, ayant trait aux droits de la cathédrale et précisément à la dîme qui était due sur les produits de la pêche; un des témoins est Jourdan Riquieri, on le qualifie de frère de Guillaume.

Une troisième charte, également inédite et de la même année, nous apprend mieux ce qu'étaient Jourdan et Guillaume Riquieri. Cette charte originale, que nous comptons bientôt publier dans un ouvrage plus important sur les Alpes-Maritimes, contient la convention passée en 1152 entre Arnaud, évêque de Nice, et Laugier de Gréolières; or, dans l'énumération des vassaux parvenus à l'église de Nice par la famille de Gréolières, se trouvent en tête les Riquieri. *Isti sunt homines quos Laugerius de Graoleriis tenet pro ecclesia et Episcopo Nicensi : Jordanus et frater eius Guillemus Richerii et nepotes eorum Bertrandus et Petrus.* Parmi ces vassaux de l'église, au nombre de soixante-dix, se trouvent Foulque

Badat et Raimond Serena, consuls de Nice dans ce même acte de transaction, Pons Gisberni, consul en 1158, Foulque Travache, etc.

Ce premier Jourdan Riquieri, dont la position à Nice nous est parfaitement indiquée par cet acte, ce vassal de l'évêque et des Gréolières, est l'oncle d'un autre Jourdan Riquieri, fils de Guillaume, que nous allons trouver dans quelques années seigneur d'Eze, possédant de grandes richesses à Nice et à Gênes, faisant son testament en l'année 1198.

Si nous ouvrons l'histoire des Alpes-Maritimes de Gioffredo, nous voyons en 1164 son frère, Guillaume Riquieri, qui faisait partie du gouvernement communal de Nice, cité comme assistant à la cession des droits sur Drap par Guillaume de Saint-Alban. La famille Riquieri était donc complètement niçoise à cette époque.

Mais bientôt vint la période de l'histoire de Nice qui a été la plus orageuse et qui encore à présent est la plus difficile à comprendre.

Notre pays paraît avoir voulu alors se soustraire à la domination des comtes de Provence.

Etait-ce bien l'esprit d'indépendance, comme ont eu l'air de le croire les historiens provençaux et niçois ? N'est-ce pas plutôt l'intérêt personnel et l'influence génoise qui faisaient naître ces velléités de rébellion, au moment où cette influence à la fois commerciale et militaire s'étendait sur tout le littoral, *de Lerici à Turbia,* cherchant à aller jusqu'au Var et même au delà ?

Il est prouvé, comme nous allons le voir, que les Riquieri ont été dès lors gagnés à la cause des Génois et qu'ils ont su habilement profiter des troubles de la Provence pour agir dans notre ville en leur faveur.

L'investiture du comté de Forcalquier, accordé par

l'empereur Frédéric d'abord à Raimond Bérenger le 17 août 1162, puis à Guillaume de Forcalquier le 21 juin 1164, mit en armes toute la Provence. Raimond Bérenger, en 1165, s'allia au comte de Toulouse. Les Niçois se révoltèrent, paraît-il, contre leur suzerain, qui marcha sur Nice. Nous le trouvons en 1166 à Grasse, entouré de ses fidèles, le comte de Vintimille hostile aux Génois, les Simiane, les de Grasse, les Porcellet ; point de Niçois.

Ces derniers, d'après un vieux document que cite Gioffredo, avaient même été frappés d'interdit ecclésiastique, *donec pax facta sit inter comitem et Nicenses* ; d'autre part, quoique aucun document ne nous dise que les rebelles aient cherché l'appui ou l'alliance de Gênes, la chronique de cette ville signale, en 1166, l'armement de quatre galères, *ad destruendos portus Provinciæ, ingressus et regressus eorundem portuum prohibendos* ; cette destruction, ce blocus des ports de Provence démontrent plus qu'un esprit de malveillance : c'est la guerre contre le comte de Provence, c'était donc probablement l'alliance avec Nice.

En 1170, sur la demande des consuls génois, Nice armait une galère qui s'unissait à l'escadre commandée par Ogier Vento [1].

Raimond Bérenger étant mort l'année suivante, nous trouvons à sa place Idelphonse d'Aragon ; celui-ci faisait la paix avec les Génois et, laissant une partie de la Provence sous le gouvernement de Guillaume de Saint-Alban, *sub cujus tuitione et defensione partem Provinciæ commisi,* il retournait en Espagne pour y combattre les Maures, comptant sans doute en finir plus tard avec les Niçois.

1. Pertz. *Mon. Hist. Germ.*, vol. XVIII, p. 87

L'alliance conclue en 1165 entre les comtes de Provence et de Toulouse n'ayant produit aucun résultat utile, la guerre éclata en 1174, et nous voyons aussitôt les Génois se ranger dans le camp opposé au comte de Provence et signer avec le comte de Toulouse un traité d'alliance. Ce dernier va jusqu'à leur promettre tout ce qu'il ne possède pas encore et, entre autres choses, Marseille, Hyères, le rocher de Monaco, le château de la Turbie, la moitié de Nice, excepté ce qu'y possède Guillaume Riquieri et ses neveux; ainsi qu'il resulte de la charte conservée aux archives de Gênes.

Ici se dévoilent clairement les projets des Génois sur Nice : Guillaume Riquieri, que nous avons vu Niçois et sujet des comtes de Provence, est compris dans le pacte signé entre les adversaires de son suzerain, qui établissent en sa faveur un privilège exceptionnel d'une très grave importance; n'est-ce pas une preuve évidente qu'il devait avoir pris des engagements pour la reddition de Nice?

Cet acte d'alliance n'eut, il est vrai, aucun résultat et fut suivi de la paix signée entre les deux princes, grâce à l'arbitrage de Hugon Geoffroi, grand maître des Templiers, le 19 avril 1176.

Idelphonse, délivré des préoccupations d'une grosse guerre, marcha sur Nice et, au mois de juin, la ville, par acte fait *in plano iuxta Varum*, reconnaissait son autorité souveraine; ses consuls échangeaient avec lui le baiser de paix.

Notre ville avait été jusqu'à ce moment sous le pouvoir et l'influence de la famille Riquieri; car, parmi les consuls qui durent signer l'accord avec le vainqueur, on trouve Pierre Riquieri, premier consul, et Foulque Riquieri, comparant en qualité de témoin. x

Ces deux personnages étaient sans doute les neveu

de Guillaume Riquieri, dont il était question dans l'acte d'alliance entre Gênes et le comte de Toulouse : Pierre était déjà qualifié de neveu dans l'acte de vasselage de 1152; quant à Guillaume lui-même, il devait être évidemment trop compromis vis-à-vis du souverain pour intervenir dans un acte de soumission à son autorité : il aura cherché un refuge à Gênes même, où nous allons le voir établi, ainsi que ses enfants.

En effet, quatre ans plus tard, le 30 janvier 1180, les consuls de Gênes faisaient une ordonnance pour défendre à tous les habitants de la ville d'établir des communications à travers la rue de maison à maison, au moyen d'arcades ou de couvertures en bois, afin que les grands seigneurs, en cas d'insurrection, ne pussent se protéger les uns les autres. Les fils de Guillaume Riquieri venaient justement de bâtir une grande tour près de l'église de Saint-Laurent et se trouvaient sous le coup de cette prohibition. Guillaume était déjà mort et ses fils, dont il est question ici, se nommaient Lanfranc, Jourdan et Bertrand.

Lanfranc avait épousé une Génoise de grande famille consulaire, Marie, fille de Othobon de Albericis. En 1182, elle traversait le territoire de Laigueglia, se rendant à Nice ; les habitants se saisirent de sa personne : mais telle était l'importance des Riquieri et de ses parents que les consuls de Gênes, ayant eu connaissance de l'*immensum facinus*, firent aussitôt des démarches pour délivrer la jeune femme. Les députés de Laigueglia durent se rendre à Gênes à cet effet et furent retenus prisonniers jusqu'à ce qu'ils eussent cédé à la République leur château et leur territoire, en prêtant serment de fidélité. C'est ce qui résulte des annales génoises.

Nous avons également découvert dans un manuscrit de la bibliothèque municipale de Gênes une autre mention de

Lanfranc. Vers l'année 1192, Pierre, évêque de Nice, devant aller à Rome à cause des graves démêlés qu'il avait avec le monastère de Saint-Pons, a eu recours à lui pour emprunter l'argent nécessaire à son voyage. L'acte original[1] est de la teneur suivante :

Confitetur dominus Petrus Nicensis episcopus se recepisse mutuo a Lanfranco Ricerio libras de Janua L ad opus eundi Romam pro honore ecclesie Niciensis et episcopatus, quas promittit reddere apud festum Pestencoste (sic) *ad annum proximum, et inde ei pignori obligat condaminam que est propre ecclesiam Sancti Torpetis et extenditur usque ad litus maris, sub pena dupli, tali pacto ut habeat, teneat et quietum possideat usque dum foret pagatus ut supra, et usumfructum pro dono habeat, non computando eum in sortem; et possessionem nomine pignoris ei confitetur se tradidisse; et hoc facit consilio domini Wilielmi Rolandi, canonici Niciensis. In ecclesia sancti Georgii, die IIII Martii. Testes: Willelmus de Pallo, Raimundus de Unaldis, dominus Hugo, prior sancti Michaelis, Wilielmus Malcatiatus, Aicardus, canonicus sancti Michaelis*[2].

C'est à ces dépenses de voyage que fait allusion une note du cartulaire de la cathédrale de Nice où il est dit : *L etiam solidos mihi persolverunt monachi in recognitione expensarum quas feci in itinere romano.*

Comme tous les nobles génois, Lanfranc était armateur et nous avons trouvé dans la même collection d'actes notariés la mention d'un autre contrat portant la date du 12 octobre 1191, par lequel il a nolisé à Guillaume de Lodi

1. Le commandeur L. T. Belgrano, docte historien génois, a eu l'extrême amabilité de nous transcrire cet intéressant document des archives d'État.
2. Archives d'État. *Liber Guilielmi Cassinensis a. 1197 in 1206*, cart. 91 2°.

sa propre galère pour faire la course sur les côtes d'Espagne, moyennant la moitié du produit des prises.

On trouve également à cette époque des contrats relatifs à Jourdan Riquieri, son frère ; la première notice qui nous en est fournie est celle du contrat de société en commandite pour 400 livres génoises, signé avec Ogier de Pallo le 7 septembre 1195. Nous avons aussi de lui une quittance par acte public d'une somme de 144 livres, que lui passe Panzanus de Porta le 2 septembre 1198. Cet acte est fait dans le palais Riquieri, *actum in curia dicti Jordani.*

Enfin, nous avons trouvé le testament que Jourdan Riquieri a fait à Gênes le 16 octobre 1198, par lequel il dispose dans cette ville et dans son pays natal de toute sa fortune, en nommant, entre autres légataires, plusieurs personnes de sa famille.

Nous apprenons par ce document d'une grande importance, que dès cette époque reculée la famille Riquieri possédait le fief d'Eze ; il nous donne aussi le nom de sa femme, Richilde ; celui de ses deux frères Lanfranc et Bertrand, dont nous avons déjà parlé et qui sont morts à cette époque ; celui de Pierre et Riquier Riquieri, probablement ses cousins germains, fils de Jourdan Ier.

Il commence par consacrer à la bienfaisance une partie fort considérable de son héritage ; c'est deux mille livres destinées à être distribuées de la manière suivante : à l'église de Saint-Laurent 200 livres, au monastère de Saint-Étienne 200 livres, à l'hôpital de ce même monastère 100 livres, à l'église de Saint-Jean-du-Cap-d'Arène 300 livres, au monastère de Saint-André-de-Sestri 200 livres, au monastère et à l'œuvre du pont inférieur du val de Polcevera 100 livres, à l'église de Sainte-Marie-de-Alenor 100 livres, pour les infirmes du cap du Phare 200 livres, à l'hôpital de Saint-Laurent 100 livres, pour le rachat des

captifs 200 livres, comme dot à la fille de Henri Porci 100 livres ; le reste de ladite somme de deux mille livres devra être employé à doter de jeunes orphelines et sera à cet effet mis à la disposition des frères Guillaume et Ogier de Pallo.

Ensuite il lègue à Richilde, sa femme, 100 livres à prendre sur ses biens de Gênes et il lui laisse de plus toutes ses parures, *guarnimenta*. Il lègue à Jeanne, fille de son frère Bertrand, déjà décédé, ses biens de Nice jusqu'à la concurrence de la somme qu'il lui a promise à l'occasion de ses noces, dans le cas où lui-même n'aurait pas d'héritiers mâles ; si cet engagement est valable on lui payera le legs, sinon il ne lègue rien à sa nièce, ne voulant pas qu'elle ait la moindre partie de ses biens de Nice.

Il lègue à Pierre Riquieri ce qu'il possède à Eze et à Richerio ses propriétés à Nice, pour une somme de mille livres.

Comme nous venons de le dire, il doit s'agir ici de ses cousins, car, s'ils étaient ses neveux, il leur aurait donné ce titre, comme il le fait pour Jeanne, sa nièce. Pierre, son légataire, doit être celui qui en 1176 et 1189 signa l'acte de concorde entre Nice et Idelphonse d'Aragon.

Il lègue encore à Pierre et à Riquieri le reste de ses propriétés à Nice, sauf les droits sur ces biens qui appartiennent à Hugues Scoti : mais ses héritiers devront faire construire à Nice un hôpital capable de contenir douze pauvres, en prenant sur ses biens de Nice ce qu'il faudra pour leur entretien : *quod pauperes 12 valeant in eo convenienter vivere*. Cet hôpital sera bâti sur la terre qu'il possède près de la mer : ses dimensions en seront 8 cannes de longueur sur 5 de largeur. Il ordonne l'érection de cet hôpital en décharge du fidéicommis institué par son propre frère Lanfranc.

Sur ce qui reste de sa fortune il fait encore quelques legs en faveur de Guillaume Cigala et de ses frères, de Bernisson et de Baudoin, son frère, de Guillaume, Ogier et Idon de Pallo, qu'il nomme ses exécuteurs testamentaires.

Ont signé comme témoins la plupart des personnes nommées comme légataires. L'acte est passé à Gênes, *in curia domus Guillelmi de Pallo.*

Tel est cet important document qui nous donne une idée très précise de la puissance de la famille Riquieri, de sa fortune, de ses rapports à Gênes, il nous donne un fragment de généalogie et surtout il nous apporte le titre primordial de la fondation de l'hôpital de Nice.

Cet acte, ainsi que la plupart de ceux que nous citons, se trouve aux archives d'État de Gênes, dans les protocoles du notaire Guillaume de Cassine, qui vont de l'année 1191 à l'année 1202.

Nous ajouterons encore à propos de Jourdan II[e], que, malgré ce testament de 1198, il y a tout lieu de croire qu'il a encore vécu quelques années.

On trouve en effet en 1201 Jourdan Riquieri parmi les consuls de Gênes qui, le 6 mai de cette année, envoyèrent une ambassade à Constantinople. Cibrario, dans son traité sur l'économie politique au moyen âge, a donné l'acte qui se rapporte à cet événement, mais en faisant une erreur de deux ans.

Ensuite nous retrouvons en 1203 ce même personnage à Nice, où il exerce la charge de podestat, dans une charte dont une copie authentique se trouve aux archives de Turin : il s'agit d'une convention passée le 3 décembre 1203 entre l'abbé de Saint-Pons et Jourdan Riquieri podestat de Nice, par laquelle on autorise les moines de Saint-Pons à se servir deux fois par semaine des eaux du Paillon pour arroser les jardins de Roquebillière, mais à condition de ne

pas causer de préjudice au moulin appartenant audit Riquieri. Ont signé parmi les témoins Guillaume et Raimond Riquieri.

Nous croyons que ces deux documents doivent se rapporter à Jourdan Riquieri, auteur du testament de 1198; il serait du reste impossible de l'identifier avec celui dont parle Gioffredo de 1229 à 1241.

Ce troisième Jourdan, fils de Raimond, d'après un document que nous examinerons, a eu, lui aussi, une notable importance dans notre pays et quelques documents généralement peu connus ou inédits vont nous indiquer les différentes phases de sa vie publique et privée.

Les événements politiques qui agitèrent Nice et le reste de la Provence au commencement du XIII[e] siècle furent la réplique du siècle précédent et il en fut de même de la famille Riquieri, qui de nouveau suivit une même ligne de conduite, se détachant des comtes de Provence et tâchant d'entraîner vers Gênes leurs concitoyens de Nice.

En 1189, la révolte de Boniface de Castellane, qui prétendait ne devoir relever que de Dieu et de l'Empereur, avait ébranlé la fidélité de notre ville, portée pour les chefs de la révolte parce qu'une partie des grands seigneurs de nos Alpes étaient liés de parenté avec lui. Idelphonse d'Aragon réussit à tenir tête aux Castellane et à leurs adhérents et obligea les Niçois à signer avec lui un nouvel acte de paix et de concorde ; aussi ici nous trouvons Pierre Riquieri signant le premier, comme consul de la ville.

En 1210, Sanche, comte et marquis de Provence, confirma de nouveau les privilèges de notre ville et nous voyons intervenir encore Guillaume et Raibaud Riquieri.

Les années suivantes, plusieurs petites représailles maritimes sont signalées par Gioffredo entre Nice et les galères des Génois; mais ces derniers, en 1215, déjà maîtres

de Vintimille, commencèrent à bâtir Monaco et s'approchèrent ainsi de Nice.

C'est alors que, selon la vieille chronique d'Oggerio Pane, notre ville fit une espèce d'alliance avec Gênes, en se donnant à elle, *ad hostem et cavalcatam faciendam et collectam maris dandam et januensem compagnam iurandam*; elle se serait même engagée, par promesse faite à Obert Spinola, à détruire le château des comtes de Provence.

Raimond Bérenger n'hésita pas à marcher sur Nice pour la réduire à l'ancienne obéissance. Deux partis s'y trouvaient en présence : le parti provençal, que le chroniqueur génois appelle celui des traîtres, avait à sa tête Rostaing Guigonis; le parti génois était dirigé par Badat, Barattieri et Lanfranc Riquieri. C'est bien à tort que le baron Louis Durante, historien niçois aussi fantaisiste qu'ignorant dès qu'il s'agit d'une époque un peu reculée, suppose que le parti des comtes de Provence avait à sa tête Bertrand Sardina et Pierre Caïs, qui se seraient emparés d'une partie de la ville de Nice et l'auraient livrée à Romée de Villeneuve : la première famille n'est venue que plus tard de la Rivière de Gênes dans notre cité ; de la seconde famille aucun personnage n'est nommé de 1157 à 1250 dans aucun acte des archives publiques et privées qu'a pu voir Gioffredo.

Nous savons d'une manière sûre qu'à l'approche du danger les partisans de la République s'adressèrent à celle-ci pour avoir du secours ; mais Gênes n'envoya que quelques galères sous les ordres de l'amiral Othobon Mallone : secours tellement insuffisant que Nice n'eut plus qu'à se rendre à la merci du comte de Provence.

Le 9 du mois de novembre 1229, elle recevait une nouvelle confirmation de ses vieux privilèges, et, encore cette

fois, le premier nom qui se trouve parmi les signataires de cet acte, est celui d'un Riquieri, Guillaume; nous trouvons ensuite celui de Jourdan; c'est à eux, dont la conduite équivoque aura peut-être été observée par le comte de Provence, que se rapporte une phrase de cette concession de privilèges, *illis quos amicos reputamus;* c'était un avertissement qui leur était donné de marcher dorénavant dans la droite voie. Quant à Lanfranc Riquieri, plus compromis, il n'avait pas osé se présenter au vainqueur et s'était sans doute sauvé à Gênes sur les galères de la République.

En lisant cette charte de franchise octroyée par le comte de Provence à notre ville, on serait porté à croire, d'après les expressions qu'elle contient et les noms des personnages qui s'y trouvent, que tout esprit de rébellion était désormais vaincu et que les Niçois, une fois désarmés par la clémence plutôt que par la sévérité du suzerain, seraient redevenus de fidèles sujets. Les historiens les plus connus, Gioffredo même, n'ont signalé aucune tentative de réaction de la part de la faction génoise; pourtant deux documents prouvent qu'en cette même année les Riquieri, à la tête d'un grand nombre de leurs partisans, tentèrent un coup d'audace en donnant la ville à la République de Gênes.

Cet acte de cession, ignoré par notre grand historien, fait partie du *Liber iurium* de la République de Gênes et porte la date du 11 décembre 1229. On le voit, c'est un mois à peine après la charte des privilèges !

Cette reddition est faite au podestat de Gênes Jacques Baudoin, qui avait effectivement cette charge en cette année. Il accepte au nom de la commune de Gênes..... *dominium et segnoriam et potestatem totius civitatis Nicie, ita ut comune Janue ipsam civitatem Nicie de cetero habeat... tanquam suam propriam in perpetuo et in ipsa possit facere voluntatem sine contradictione nostra*

et omnium pro nobis, et in fide et in protectione et custodia Dei et comunis Janue, nos et omnia bona nostra et totam civitatem Nicie ponimus : et hec omnia supradicta singula et universa, predicti consules et universi predicti consiliatores attendere... iuraverunt etc. Les consuls de Nice sont : Foulque Badat et Raimond Aldebrandi ; parmi les conseillers signataires de la reddition, nous signalerons de la famille Riquieri, Lanfranc, Jourdan, fils de Raimond, Jacques et Bertrand. L'acte se passe dans la maison de Raimbald Barattieri et par-devant le notaire Nicolas Pierre Bacechi.

Il serait très important de savoir si cet acte s'est passé sur le territoire génois ou à Nice. L'avocat Pierre Datta, qui, dans son excellent ouvrage *Delle libertà del comune di Nizza*, avait déjà signalé ce document, croit qu'il a été fait hors du territoire de notre ville à cause du nom du notaire et peut-être à cause de la maison où l'acte a été rédigé. Mais nous observons que la famille Barattieri, quoique génoise, habitait aussi Nice à cette époque ; la femme de Jourdan Riquieri était de cette famille. Un document des archives de Gênes le qualifie de *filius domini Willielmi, civis Nicie ;* sa fille doit épouser un des fils de Simon Vento ; un autre fils de Simon Vento doit épouser Douce, fille de Milon Badat ; Emmanuel, comte de Vintimille, est témoin.

Ce même Barattieri est celui que la chronique génoise indique comme un des trois chefs du parti génois à Nice ; quant au notaire qui a rédigé cet acte, nous avons eu la bonne chance de trouver à Nice même un document de 1280, passé par-devant le notaire Pierre Bazechi. Tout porte donc à croire que ce nouvel acte de rébellion, cette reddition si catégorique a été faite dans notre ville même, aussitôt après que Raimond Bérenger eut repassé le Var.

Celui-ci dut aussitôt retourner sur ses pas avec son armée pour en tirer vengeance et nous avons trouvé en effet une liste originale des rebelles qui sont bannis, *forestati*, par le comte de Provence : ce sont Jourdan Riquieri, les fils de Lanfranc Riquieri, Guillaume Riquieri d'Eze et ses frères, Bertrand d'Eze et ses frères, Aldebert et Pierre Bermond, Raibaud Barattieri, Augier Badat et son fils, ainsi que Douce sa sœur, Guillaume Badat et son fils, Foulque et Paul Raybaud, Pons et Paul Solaro, Raimond et Pierre Primairand, Rostaing Badat, Guillaume de Bermond et son fils, Raimond Raibaud, Obert du Puget.

En ayant aussi trouvé ailleurs dans une note authentique la mention de la confiscation des biens prononcée contre Bertrand Riquieri, seigneur de Contes par Pierre Bota, juge du comte de Provence, nous supposons que c'est ce même juge qui prononça contre tous ces conjurés la sentence de bannissement.

Cette note que nous citons est de la plus haute importance pour cette période de l'histoire de Nice, car elle est la confirmation du document de reddition contenu dans le *Liber iurium* de Gênes, puisqu'on voit presque les mêmes noms parmi les conjurés et parmi les exilés; elle a aussi de l'importance sous un point de vue tout particulier, car nous y trouvons expliqué comment Jourdan Riquieri, qui avait signé la paix avec le comte de Provence en 1229, a eu l'année suivante ses biens confisqués et transmis à Romée de Villeneuve : *quiquid Jordanus Richerius quondam habuit vel possedit vel quasi in civitate Nicie... tibi donamus.*

Voilà encore cette fois-ci la famille Riquieri exilée en masse de la ville de Nice et en première ligne Jourdan Riquieri, que le document du *Liber iurium* qualifie de fils de Raimond.

Il a dû être reçu à bras ouverts par les Gênois, puisque, en 1231, nous le trouvons parmi les huit conseillers nobles de la République, charge qu'il avait déjà occupée en 1223.

Gioffredo nous parle encore de lui et, dans le *Nicea Civitas*, il a conservé l'acte de donation daté de Gênes, improprement appelé testament de Jourdan Riquieri, par lequel celui-ci donne aux frères prêcheurs d'Avignon 4 setérées de terre à côté de la rue Séléya, emplacement où ces religieux bâtirent l'église de Saint-Dominique. Est témoin Jacques de Modetia, prieur des frères prêcheurs de Gênes, qu'un document des archives de Gênes qualifie de *filius quondam Johannis de Arcut*, en 1229.

Nous observerons à ce propos que Gioffredo, dans le *Nicea Civitas*, fixe pour date de cette donation l'année 1243, tandis que, dans l'histoire des Alpes-Maritimes, il croit avoir mal lu et corrige le chiffre en écrivant 1233; mais l'indiction quinzième qu'il indique nous ferait croire que ces deux dates sont erronées et qu'il faut l'établir en 1227 ou mieux en 1242: en effet, à cette première époque, Lanfranc, frère de Riquieri, vivait encore, tandis que, dans le document, il est question de lui comme étant déjà mort.

Ajoutons encore que Gioffredo, ayant fixé cette donation à l'année 1233, se trouve embarrassé, parce que, à cette époque, les biens de Jourdan ayant été cédés à Romée de Villeneuve, il ne devait pas pouvoir en disposer; il se tire d'embarras par les paroles suivantes : *non pare che la donazione fatta da detto conte a Romeo di Villanova, sortisse il suo effetto in riguardo dei beni già posseduti in Nizza da Giordano Richieri.* En transportant au contraire, comme nous le faisons, la date à l'année 1242, tout peut s'expliquer aisément. En effet, Jourdan Riquieri en 1241 doit être rentré en possession de tous ses biens, grâce au traité signé alors entre le comte de Provence et

les Génois, puisque ceux-ci exigèrent que les droits que Jourdan Riquieri avait sur Eze lui fussent reconnus et que pour les biens de Nice deux arbitres dussent en fixer la valeur. L'histoire ne le dit pas, c'est vrai, mais il est très probable que le comte de Provence se soit laissé fléchir et qu'il ait rendu effectivement à Riquieri ses biens et ses bonnes grâces.

Quelques détails nous sont encore connus sur la parenté de Jourdan III. Sa femme devait être de la famille Barattieri, car, d'après un manuscrit que nous possédons, son portrait existait encore, au siècle passé, dans la grande salle du chapitre du couvent de Saint-Dominique : au bas de ce portrait se voyaient les armoiries de ces deux familles dont notre chroniqueur a conservé le dessin.

D'après une note insérée par Gioffredo dans son manuscrit original de l'histoire des Alpes-Maritimes, la femme de Jourdan Riquieri s'appelait Mateuda : il cite son testament fait à Nice en 1283 : nous y apprenons que sa fille Jourdaine est mariée à Bertrand Caïs et que celle-ci dans son testament du 29 décembre 1303 demande d'être ensevelie dans les cloîtres du couvent des frères prêcheurs de Nice, fondé par son père.

L'histoire des Alpes-Maritimes nous apprend aussi que, le 8 octobre 1239, Aude Riquieri, femme de François Grimaldi, a fait son testament, dans lequel elle demande d'être ensevelie *in cimiterio Sancti Francisci dominarum monialium di Nicia.*

Jourdan Riquieri doit avoir vécu jusqu'après 1251, car nous avons trouvé à Gênes la mention d'un acte de cette année, par lequel Jacques Riquieri et Ogier de Volta sont nommés arbitres : l'acte se passe *sub porticu Jordani Richerii.*

En 1257, Simon Boccanegra, capitaine du peuple génois,

établit le siège du gouvernement dans le palais de Jourdan Riquieri.

Vers la moitié du XIIIe siècle quelques membres de la famille doivent être rentrés à Nice. Le comte de Provence aura amnistié les moins coupables ou du moins il aura accueilli avec plus d'indulgence leurs enfants. En 1250, Pierre et Guillaume sont cités parmi les citoyens de Nice qui, sous le prétexte d'anciens privilèges, refusent de se soumettre aux taxes qui dans certains cas étaient dues par les habitants. Depuis cette époque on les voit prenant part aux services publics et possédant différents fiefs.

Le domaine féodal le plus ancien de la famille est celui d'Eze : nous l'avons vu par le testament de 1198.

Vers 1229 Bertrand acheta celui de Contes appartenant à Guillaume de Baux; mais, à la suite de son bannissement, ce fief devint le partage du souverain qui, quatre ans plus tard, le céda aux seigneurs de Châteauneuf.

Au retour de l'exil on trouve Pierre et Guillaume, ainsi que Jacques, leur frère, possesseurs de Levens; aussi, en 1251, des contestations s'étant élevées au sujet des limites de ce dernier fief et de celui d'Aspremont, que la famille Chabaudi avait acquis depuis peu, le comte d'Anjou chargea Tournefort de Lantosque et Bertrand Geoffroi d'en fixer les confins; en 1252, le 22 octobre, ces mêmes arbitres établirent les limites entre Levens et la Roquette du Var, fief de la famille Bérenger.

Nous avons trouvé aussi les Riquieri, seigneurs de Roquesparvière : en 1271, Pierre, Jean et Antelme Riquieri prêtent hommage au comte de Provence pour ce fief et pour celui de Levens.

En 1300, Gioffredo cite la mort de Jacques Riquieri seigneur d'Eze et de Levens. Ils eurent part vers cette

époque à la seigneurie de Menton; c'est ce qui résulte de la convention faite en 1316, au sujet de cette juridiction, entre Brunorio et Jacques Riquieri, fils de Jean, coseigneurs d'Eze, et les autres coseigneurs de ce lieu, les comtes de Vintimille, les Vento et les Doria.

En 1321, Jacques Riquieri échange avec Pierre Riquieri le jeune une partie de ses droits sur Villefranche contre ceux de Levens.

En 1331, nous avons trouvé Brunorio et Martin Riquieri coseigneurs d'Eze.

En 1384, Hugues Riquieri, rebelle au roi Charles, se vit dépossédé des deux parts du fief de Levens qui lui appartenaient et qui furent cédées à Jean Grimaldi de Beuil; nous trouvons au contraire en 1387 un Guillaume partisan de Ladislas et parmi les suivants de Jean Grimaldi.

En 1391, Honoré Riquieri, coseigneur de Tourrette, prête hommage au nouveau souverain, le comte de Savoie : il est témoin en 1423 dans l'acte de vente du quart de Peillon par Pierre Grimaldi à la famille Chabaudi.

Peu d'années après, nous trouvons les Riquieri possédant les seigneuries de Mérindol, du château de Laguet et de la troisième partie du fief de Drap ; nous n'avons pas pu trouver l'origine de cette juridiction, mais, en 1414, Bertrand Riquieri, ainsi que Raimond et Antoine Blacas, coseigneurs d'Eze, la vendirent à la cour ducale. Ce Bertrand Riquieri avait épousé Andréine Chabaudi, fille d'Antoine, d'après le testament de ce dernier qui porte la date du 2 juillet 1430. Son fils Pierre fut capitaine de la viguerie du comté de Vintimille et val de Lantosque en 1483. Un autre Bertrand, probablement son petit-fils, a fait son testament le 8 juin 1504; nous apprenons par cet acte les noms de ses trois fils : Ludovic, Barthélemy et François, fameux jurisconsulte et professeur de droit à Avignon. Ces trois frères

étant morts sans enfants, leurs biens passèrent à Philippine, leur sœur, mariée à Honorat Grimaldi ; de ce mariage naquit une fille unique, mariée au comte Michel-Ange Lascaris. De nouveau, ce mariage étant resté sans postérité, toute la fortune des Riquieri, par suite du fidéicommis institué par Bertrand Riquieri en 1504, passa à Louis Galléan, leur cousin, qui prit le nom et les armes des Riquieri.

C'est de cette façon que s'est éteinte à Nice cette puissante famille des Riquieri.

Nous l'avons vue d'abord hostile aux comtes de Provence et favorable à la République de Gênes; mais, à l'avènement de la branche d'Anjou ils en suivirent fidèlement les destinées. Nous les trouvons surtout à la tête de l'administration consulaire de Nice, qu'ils dirigent avec une grande autorité. C'est ainsi qu'en 1274 Pierre Riquieri intervient dans la publication des statuts de la ville; en 1287 Riquier Riquieri est un des syndics chargés par la ville d'acheter de la famille Gras le droit de *centregaria ;* en 1301, dans le traité fait par Charles d'Anjou et les Génois au sujet des Guelfes de Monaco, Jean Riquieri, qualifié de vassal du roi et de citoyen de Gênes, obtient de cette ville d'être rayé de l'exil auquel on l'avait condamné; Brunorio, en 1316, reçoit la charge de gentilhomme du roi Robert, d'après les lettres mêmes du roi que nous a conservées Gioffredo ; en 1352, Jacques, surnommé le Nain, est envoyé par la ville de Nice à la reine Jeanne pour protester contre certains abus que commettaient ses officiers et pour lui demander de renoncer à l'idée qu'elle avait de la cession de Nice. En 1356, Guillaume est un des consuls de notre ville.

On voit, par le rapide coup d'œil, que, dans ces quelques pages, nous avons donné à la famille Riquieri l'importance

qu'elle a eue dans notre pays par ses fiefs, par ses charges et par l'influence que pendant plusieurs siècles elle a gardée sur ses concitoyens.

DOCUMENT

Liber Wilielmi Cassinensis notarii, a. 1191 in 1206, fol. 116

Ego Jordanus Richerius, contemplatione ultime voluntatis rebus meis disponere cupiens, pro redemptione anime mee libras denarorium Janue duo millia iudico, quorum decimam operi ecclesie S. Laurentii; et libras ducentum monasterio S. Stephani, que tribuantur in emere terram eidem monasterio, pro qua terra monaci ipsius monasterii teneantur in perpetuum annuatim facere unum anniversarium pro anime mee et patris ac matris mee remedio; et ecclesie S.... libras denariorum Janue quinquaginta que tribuantur pro emere terram eidem ecclesie; et ospitali monasterii S. Stephani libras denarorium Janue centum, que tribuantur pro emere terram eidem hospitali; et e[cclesie] S. Joannis de Janua de Capite Arene libras denariorum Janue CCC, que tribuantur pro emere terram [eidem] hospitali; et monasterio S. Andree de Sexto libras denariorum Janue CC, que tribuantur pro emere [terram eidem] monasterio; et operi pontis sotani de Val de Pulcifera libras denariorum Janue C; et congregationi ecclesie S. Marie de Alenor libras denarorium Janue centum, que tribuantur pro emere terram eidem congregationi; et infirmis de Capite Fari libras denariorum Janue CCC, que tribuantur in emere terram eis infirmis; et ospitali S. Laurentii libras C, que tribuantur in emere terram eidem hospitali; et in redemptione captivorum libras denariorum Janue CC; et in maritatione filie quondam Enrici Porci libras denariorum Janue centum; residuum tribuatur ad maritationem orfanorum et in disposicione et ordinamento Willielmi de Pallo et

Ogerii eius fratris. Et omnes predictas libras duo millia, atque omnes rationes uxoris mee Richelde persolvantur de meo mobile, et residuum de meo mobile tribuatur pro anime meo remedio in dispositione et voluntate predicti Willielmi de Pallo et fratris ejus Ogerii, de quo tribuatur decimum operi ecclesie S. Laurentii. Et lego Joanne, nepti mee, filie quondam fratris mei Bertramis, tantum de meo posse quod habeo in Nicia, quod ipsa sit solupta de eis libris quibus feci ei instrumentum, si ego decederem absque filio herede; sub hac condictione illud sibi lego, si valet illud quod feci; si autem non valet, nihil ei lego, nec volo quod de meo aliquid habeat in iam dicto posse de Nicia. Item et Richierio, vel eius heredi, lego tantum de meo posse de Nicia, ubi voluerit, quod valeat per iustum adpretiatum libras denarorium Janue mille. Residuum de eo posse meo de Nicia lego Petro Richerio atque Richerio vel eorum heredibus equaliter inter eos, salvis rationibus heredis Hugonis Scoti in eo posse. Et tali modo et ea conditione hoc, predicto Petro Richerio atque Richerio lego quod per fideicommissum teneantur facere et faciant ospitale in iam dicto posse de Nicia, prope mare, super terram meam, in longitudine longum canellas VIII et largum canellas V, et quod ipsum ospitale habeat tantum de meo posse de Nicia quod pauperes XII valeant in eo convenienter vivere. Ideo hoc hospitale constituendi et faciendi dispono, quia frater meus Lanfrancus mei fidei comixit quod iam dictum hospitale lego hospitali S. Johannis de Capite Arene, quod est prope civitatem Janue. Item et de meo posse, quod habeo in Janua, lego Alde nepotis mee, filie quondam sororis mee, tantum ubi voluerit Willielmus de Pallo et frater ejus Ogerius, quod bene valeat per iustum adpretiatum librarum denariorum Janue CCCC. Item de iam dicto posse quod habeo in Janua lego Willielmo, filio Enrici Cicale, tantum ubi similiter voluerit Willielmus de Pallo et Ogerius frater ejus, quod valeat per instum adpretiatum libras CC. Item de eodem posse lego aliis filiis Enrici Cicale tantum ubi voluerint Willielmus et Ogerius predicti, quod valeat per iustum adpretiatum libras C. Item et de eodem posse lego Berniciono et Baldoino fratribus equaliter, tantum ubi voluerint Willelmus de Pallo et eius frater, quod valeat libras CC per iustum adpretiatum. Et uxori mee Richelde, lego supra suas rationes omnia sua guarnimenta et tantum de iam dicto posse quod habeo in Janua, ubi voluerint Willielmus de Pallo et ejus frater, quod valeat per iustum adpretiatum libras C. Et Idoni de Pallo

iudico tantum de iam dicto posse, ubi voluerint dare Willielmus et ejus frater, quod valeat per iustum adpretiatum libras C. Janue. Item Baalardo de Pallo iudico similiter tantum ubi voluerint Willielmus de Pallo et ejus frater, quod valeat per iustum adpretiatum libras C. Totum aliud posse meum de Janua lego equaliter Willielmo de Pallo et ejus fratri Ogerio, vel eorum heredibus, et volo quod ipsi Willielmus et Ogerius habeant licentiam persolvendi in denariis predictos legatarios, quibus lego de posse meo de Janua, si voluerint dare et retinere posse, et in eorum voluntate sit dandi denarios pro retinere posse a quo voluerint. Hec est mea ultima voluntas, que si non valet vi testamenti, saltem vim codicillorum obtineat.

Actum Janue, in curia, in domo predicti Willielmi de Pallo.

Testes Ido de Pallo, Bernardus Brunus, Raimundus Unaudus, Oto de Caneto, Raimondus de Pallo, Bartholomeus filius Baldi Bancherii, Enricus Cicala, Baalardus de Pallo. MCLXXXXVIII indictione prima. XVI die intrantis Octubris.

C[te] CAÏS DE PIERLAS.

Le **Schinus molle** *(Lin) ou faux poivrier. — La chenille,* **Sericaria dispar** (Bombyx dispar) *et le parasite de cette chenille,* **Blepharipa scutellata** *(Rondani).*

Le 20 juin 1886, comme les années précédentes, du reste, les faux poivriers de mon jardin de Nice étaient dévorés par les chenilles velues d'un bombyx, le *Sericaria dispar*, qui couvraient les troncs, déchiquetaient les feuilles, se laissaient choir sur les passants pendues à un long fil soyeux, et vagabondaient jusque sur les murailles de la maison, envahissant même l'escalier.

Cette abondance vraiment extraordinaire de chenilles de cette espèce provenait évidemment de ce que depuis quelque temps on avait laissé croître des lierres contre le tronc des arbres, ce qui avait empêché de voir et de détruire les amas d'œufs déposés par les femelles à la fin de l'automne.

Le faux poivrier appelé ainsi, sans doute, à cause de la forme de son fruit et de l'odeur de sa feuille, est l'un des plus jolis arbres d'agrément de nos jardins et de nos promenades.

Il n'est pas possible, en effet, de rêver un feuillage pendant, plus délicat, plus gracieux surtout, lorsque, à l'arrière-saison, sur le vert de Chine de ses feuilles largement et irrégulièrement dentelées, vient se détacher le rouge carmin des longues et élégantes grappes de son fruit que met en mouvement la plus légère brise.

Cet arbre d'ornement, très répandu autour de Nice

depuis quelques années, atteint souvent la taille de nos saules pleureurs; il ne perd pour ainsi dire pas ses feuilles, les nouvelles chassant chaque année les anciennes.

Aux avantages extérieurs que je viens d'exposer, le faux poivrier joint celui de répandre une odeur balsamique assez prononcée, qui tient le milieu entre celle du poivre et celle de la térébenthine, laquelle ne peut qu'être hygiénique au même titre que celle de la feuille de l'*Eucalyptus* tout en n'étant pas désagréable. C'est surtout en écrasant les feuilles sous les doigts, en égrenant les fruits naissants ou mûrs, c'est-à-dire verts ou rouges, que cette odeur ressort avec le plus d'intensité.

En cassant les jeunes tiges on peut recueillir un liquide d'un blanc laiteux légèrement verdâtre, visqueux au dernier point, qui s'épaissit bientôt et se transforme en une résine vert-clair qui exsude aussi des grandes branches accidentellement blessées; cette résine odorante est employée au Pérou, lieu d'origine de l'arbre, pour des usages médicinaux; on y utilise aussi le fruit pour confectionner un vinaigre assez recherché. C'est une ressource qu'il n'est pas inutile de signaler aux propriétaires de nos régions, où la plantation du faux poivrier tend à se généraliser.

La culture du *Schinus molle* à l'air libre est faite dans les pays à orangers; ses graines aboutissent et les boutures réussissent aussi bien que les marcottes.

Lorsqu'il a atteint une certaine hauteur, une certaine grosseur, il est utile de l'élaguer et même de l'étêter; la forme en boule lui convient tout particulièrement. Voici sa description botanique :

« *Schinus molle* (Lin), de la famille des *Anacardiacées*;
« arbre atteignant en plein air tempéré la hauteur de 4 à
« 5 mètres. Caractérisé par la saveur aromatique et poivrée
« de ses feuilles persistantes composées de dix à quinze

« paires de folioles avec impaire, allongées, pointues, den-
« telées, d'un beau vert; cet arbre donne, en juillet et
« août, des fleurs blanches très petites, en panicules lâches
« et terminales.

« Drupe ou fruit globuleux, vert d'abord, rouge ensuite.

« Cet arbre donne par incision un suc analogue au
« mastic que fournit le pistachier.

« Il aurait été importé en Europe méridionale vers
« l'année 1597. »

SERICARIA DISPAR

Nous avons dit que vers le mois de juin les faux poivriers, plus particulièrement que les autres arbres de nos jardins de Nice, sont envahis par la chenille d'un bombyx de taille moyenne, appelé *Sericaria dispar*, sans doute par le motif que les deux sexes du papillon diffèrent très sensiblement l'un de l'autre.

J'ai rencontré ses œufs sur les rosiers *banksia*, ce qui indiquerait que la chenille se nourrit également des feuilles de cet arbuste; on l'a signalée aussi sur le chêne, le peuplier et d'autres arbres encore; elle est donc essentiellement polyphage.

En regardant de bas en haut les grosses branches des faux poivriers, en écartant les lierres qui peuvent en recouvrir le tronc, on aperçoit des amas cotonneux atteignant parfois la dimension de $0^m,03$ à $0^m,04$ en longueur, sur $0^m,02$ de largeur. Là, sous une bourre moelleuse d'un jaune d'ocre à l'intérieur, d'un jaune sale à l'extérieur, la femelle du *dispar* a disposé sa ponte, composée d'un grand nombre d'œufs; j'en ai compté quatre-vingt-dix-huit sous vitrine, le papillon étant piqué, mais il y en avait deux cents dans un nid confectionné en liberté.

Ces œufs, gros comme une tête d'épingle, sont soigneusement rangés les uns à côté des autres, dans la concavité d'une écorce bien abritée du vent et de la pluie, retenus en place par une liqueur visqueuse; ils sont ensuite recouverts d'une couche épaisse d'une bourre jaunâtre très fine et défendus par un réseau très lâche.

Lorsque le nid est vide de ses habitants, on aperçoit les petits trous ronds par lesquels sont sorties les jeunes chenilles.

Ces œufs sont presque ronds, légèrement aplatis au centre, leur couleur est d'un rouge saumoné luisant.

La chenille éclose laisse, dans le duvet, une enveloppe d'un jaune brillant.

J'ajouterai qne ces œufs sont très résistants, et que lorsqu'on les écrase, non sans peine, ils laissent échapper un liquide rougeâtre accompagné d'un certain bruit.

CHENILLE

La jeune chenille, noire en naissant, comme celle du ver à soie, prend ensuite une couleur plus ou moins jaune-rosé pendant ses premières mues; le jour, elle reste en société de deux ou de trois, et même davantage, au repos, dans un trou de l'arbre ou sous une écorce; la nuit étant venue, elle se répand dans le feuillage attaquant les folioles par la tranche, au point de dénuder promptement les rameaux.

Prenons cette chenille au moment où, après plusieurs mues qui ont accusé de plus en plus les merveilles de sa robe, elle a atteint tout son développement et va se transformer.

A cette phase critique de son existence, elle a $0^m,06$ à $0^m,07$ de longueur sur $0^m,01$ de largeur; celles qui doivent produire des mâles sont sensiblement plus petites.

La tête est large, disgracieuse, aplatie sur le front, réunie au premier anneau thoracique par un cou très court qui n'apparaît véritablement qu'au moment des mues ; elle est jaune avec plaques finement pointillées de noir ; sur le devant existent deux taches noires, allongées, se dirigeant en biais du sommet vers les extrémités de la bouche ; les yeux sont larges, d'un brun jaunâtre, placés très bas, presque sur le devant ; la bouche est noire, avec des lèvres épaisses et jaunes ; les antennes courtes, blanchâtres à leur base, jaunâtres à leur extrémité, ont deux longs poils blonds.

Le corps, en dessus, est d'un gris jaunâtre marbré de noir ; les anneaux, non compris la tête et le dernier segment anal, sont au nombre de onze, à peu près égaux en largeur et en hauteur.

Le premier anneau présente, sur le dessus, de chaque côté d'une espèce de ligne médiane jaunâtre, un tubercule bleu chagriné, garni de poils, accompagné de deux autres tubercules placés sur le même plan, également poilus, mais d'un rouge caroubier ; sur le devant de cet anneau, par côté, encastrant la tête, existent deux espèces d'oreilles assez disgracieuses, garnies de grands poils et portées en avant.

Les deuxième et troisième anneaux sont semblables au premier, sauf les oreilles, qui n'existent pas.

Les quatrième et cinquième anneaux, qui terminent la série des tubercules bleus, sont semblables aux deuxième et troisième, avec, en plus, deux petits tubercules rougeâtres sans poils évidents, situés de chaque côté de la ligne médiane, au-dessus des gros tubercules bleus.

La série des tubercules rouge-caroubier commence au sixième anneau. Cet anneau, ainsi que le septième, ont tous les tubercules rougeâtres ; de plus, au-dessus des gros, il en existe quatre petits sans poils, de même couleur,

placés deux à deux, l'un dessus l'autre, de chaque côté de la ligne médiane, de manière à former presque un carré.

Sur le huitième anneau, ces petits tubercules sont réduits à deux, comme pour les quatrième et cinquième.

Les neuvième et dixième ont trois petits tubercules de la couleur des gros, placés, deux comme pour le huitième, et le troisième sur la ligne médiane.

Enfin, le onzième anneau est en tout conforme au huitième.

Le segment anal, très poilu, s'étend en éventail et présente six taches allongées, rougeâtres, bordées de noir, disposées dans le sens de la longueur de la chenille.

En définitive, la chenille du *Bombyx dispar* est essentiellement poilue ; les poils du dessus du corps sont, chez l'adulte, noirâtres et courts ; ceux des deux oreilles et du segment anal sont longs et noirs ; ceux des côtés sont plus blonds.

Le dessous du corps est à peu près nu, d'un jaune rougeâtre velouté, avec le milieu noirâtre ; on y remarque trois paires de pattes vraies, rougeâtres et aiguës, adaptées aux trois premiers anneaux ; puis deux anneaux sans pattes, suivis de quatre anneaux ayant chacun deux fausses pattes de même couleur que les vraies, mais un peu nuancées de noir, formées d'une tige relativement grêle terminée par une semelle allongée à cils courts, serrés, en brosse, se posant carrément à plat de droite à gauche ; enfin une dernière paire de fausses pattes, très préhensibles et se posant de haut en bas, existe sous le dernier segment anal.

Dans le jour, avons-nous dit, la chenille du *Sericaria dispar* paraît sommeiller, réfugiée en famille, sous une nodosité ou dans une cavité de l'arbre; mais dès qu'on la touche, son agilité devient fiévreuse et l'amène à faire des bonds saccadés.

CHRYSALIDE

Lorsque vient le moment de la dernière transformation, la chenille cesse de manger et maigrit ; elle cherche un endroit favorable, à l'abri du vent, de la chaleur, de la pluie, se joint à plusieurs de ses semblables, se presse contre elles, sous un léger réseau commun de couleur brunâtre, et après avoir ramené sous son corps sa tête et ses pattes, elle fait le gros dos et reste immobile pendant deux ou trois jours. Ce laps de temps écoulé, à la nuit, la peau du dos, desséchée, se fend dans sa longueur et la chrysalide apparaît retenue par l'extrémité de son dernier anneau à sa dépouille.

Cette nouvelle venue, précurseur du papillon, est lourde de forme, d'un bon tiers plus courte que la chenille. De couleur assez claire d'abord, elle brunit rapidement au contact de l'air et devient promptement d'un marron foncé mat avec méplats plus sombres et brillants ; sur le devant de la tête, sur les anneaux et surtout vers le segment anal, on remarque des bouquets de poils courts, inclinés et roux.

Il n'est pas rare de trouver sous deux grosses branches qui se croisent, une agglomération de quinze à vingt chrysalides sous un même réseau.

Nous verrons, lorsque nous parlerons du parasite du *Sericaria dispar*, combien la nature est prévoyante et à quel chiffre minime mais cependant déjà trop élevé, est réduit le nombre si grand au début des chrysalides.

PAPILLON

Il a fallu près de douze jours pour que sur vingt chenilles ayant fait l'objet de mes études j'aie obtenu un papillon.

Ce papillon était une femelle, je l'ai reconnu à la

finesse de ses antennes, à sa taille proportionnellement grande, et à l'ampleur démesurée de son abdomen.

Voici sa description facile à établir, l'insecte ne paraissant pas disposé à s'envoler et son activité ne se manifestant, lorsqu'il est dérangé, que par de petits déplacements et par quelques battements d'ailes.

Cette femelle est donc généralement au repos, les ailes en toit assez ouvert et n'ayant de mouvement que dans l'extrémité de son abdomen qui se distend et se porte soit à droite, soit à gauche par suite, sans doute, d'un instinct de propagation de l'espèce, dont nous aurons à parler plus tard.

Ce papillon est à peu près de la taille de celui du ver à soie. Il en a la forme et même presque la couleur; la tête est noire avec des antennes de même couleur, très fines très doublement ciliées en dessous, sur le devant; sur le front, existe une houppe de duvet d'un blanc jaunâtre; le thorax large est garni du même duvet.

Les ailes supérieures sont de couleur nankin pâle, tachées de cinq lignes sinueuses noires, en travers; le rebord postérieur de ces ailes est marqué de huit taches ou points allongés, de même couleur.

Les ailes inférieures sont d'une seule couleur jaunâtre avec légère nuance brunâtre, et en bordure, les mêmes points noirs des ailes supérieures; une courte frange règne vers la partie postérieure des ailes.

Le corps en dessus comme en dessous est d'un jaune soyeux avec l'extrémité d'une teinte gris-souris.

L'abdomen est terminé par une espèce de bouton contractile, avec bouquets de poils à son extrémité.

Les pattes sont noires comme la tête et les antennes; celles intermédiaires ont, au-dessous du genou, de fortes manchettes en duvet blanchâtre.

Depuis l'apparition de cette femelle, mes chrysalides ne me donnaient que des parasites; je désespérais déjà de pouvoir, faute de l'autre sexe, pousser jusqu'au bout mes observations, lorsque en examinant ma vitrine d'élevage dans une pièce de mon appartement située au Nord, mes poivriers étant au Midi, j'ai vu sur les 11 heures du matin, entrer par ma fenêtre ouverte, un joli papillon au vol rapide et saccadé. Bien qu'il n'eût aucune ressemblance extérieure avec ma femelle du *dispar*, je pensai que ce pourrait bien être son mâle et comme je le voyais voltiger fiévreusement autour de la vitrine fermée, j'enlevai la glace. Sans être intimidé par ma présence, ce charmant papillon vint immédiatement se placer contre la femelle sur le même plan, s'abritant pour ainsi dire sous ses ailes, et l'accouplement se fit si intimement, que je pus déplacer le couple et l'examiner à mon aise pendant plusieurs heures sans que son transport d'une pièce dans l'autre semblât l'impressionner.

L'arrivée dans mon appartement d'un mâle du *dispar*, à la recherche d'une femelle que j'avais sous vitre était un fait déjà passablement remarquable; mais ce qui l'est plus encore, c'est que ce premier mâle a été suivi de deux autres qui m'ont semblé assez peinés de trouver la place prise, et que j'ai cru devoir capturer afin que mon couple, en parfait état de conservation, ne fût ni dérangé, ni défloré.

Voici la description du mâle du *Sericaria dispar*.

Il est d'un bon tiers plus petit que la femelle; au repos, ses ailes sont en toit évasé mais un peu plus ouvertes et plus courtes que celles de la femelle; la teinte générale est un jaune brun assez foncé avec reproduction sur les ailes supérieures en sombre plus accentué, des dessins en zig-zag qui ressortent sur les ailes de la femelle;

à leur extrémité, existe une large bande brune nuancée de jaune foncé; le thorax au lieu d'être nankin, est d'un gris prononcé; le corps très allongé, très étroit, et terminé en pointe ornée d'un bouquet de poils, est brunâtre en dessus, d'un jaune soyeux en dessous ; les ailes inférieures reproduisent vaguement les dessins des supérieures, qui, signe utile à noter, présentent sur le sommet et sur les côtés un délicat reflet bleuâtre.

La tête, petite et noire, est accompagnée de deux gros yeux noirs à mille facettes, et de deux antennes larges formées de deux séries de cils formant bateau, s'appuyant sur une nervure blanchâtre. Leur couleur est brun foncé; elles ont, en longueur, le quart du corps entier, et donnent à la tête l'aspect de celle d'une chauve-souris.

Les pattes sont grises, avec poils épais sur leur charpente.

En résumé, on peut dire que le *Sericaria dispar* est bien partagé par la nature et cela à tous les états : comme nid, comme œuf, comme chenille et comme papillon; la chrysalide seule est un peu lourde et un peu sombre.

Les moyens de défense se dégagent parfaitement de ce qui précède, et on ne doit pas hésiter à les mettre en œuvre, puisque, ainsi que je l'ai exposé, le faux poivrier est non seulement un arbre d'agrément, mais qu'il peut encore, au besoin, et jusqu'à un certain point, constituer un produit.

En premier lieu, on doit débarrasser les troncs des lierres et autres plantes grimpantes qui les ont envahis et qui sont un abri précieux pour la ponte de la femelle, et pour les dernières métamorphoses de la chenille.

On doit aussi chercher et détruire non seulement les nids, qui sont très visibles, mais même plus tard, les accumulations de chrysalides, qui existent sous les grosses branches et les nodosités du tronc.

Si vous arrivez trop tard pour détruire les nids, ce dont vous vous apercevrez aux petits trous de sortie tranchant en noir sur le jaune de la bourre, vous pouvez encore vous livrer à la recherche de la chenille qui, pendant le jour, quitte le feuillage, pour venir s'abriter en société, dans les trous des troncs ou sous les grosses branches.

Hésitez-vous à les écraser? Vous n'avez qu'à laisser couler sur elles quelques gouttes de mauvaise huile; à peine atteintes par ce corps gras, les chenilles se tordent, se laissent choir, et ne tardent pas à périr asphyxiées; les poils nombreux qui entourent l'insecte s'agglutinant par l'effet de l'huile, et venant entraver l'action des appareils respiratoires qui existent sur les côtes du corps.

Mais gardez-vous de vous servir de pétrole pour frotter les branches de l'arbre envahi; j'ai vu de belles plantations qui faisaient l'ornement de vastes jardins, dépérir au point de nécessiter leur arrachage, pour avoir été traitées par ce procédé.

La nature prévoyante vient au secours de la négligence de l'horticulteur en envoyant à la chenille du *dispar*, un parasite des plus destructeurs dont nous allons nous occuper, poursuivant en cela le plan que nous nous sommes imposé.

PARASITE

BLEPHARIPA SCUTELLATA (Rondani)

Sur vingt chenilles dont j'ai entrepris l'élevage, deux sont mortes sans cause connue, deux m'ont donné des *dispar* mâles, quatre des femelles; des douze autres sont sorties seize grosses larves, logées parfois deux à deux dans la même chrysalide.

Ces larves grasses et excessivement vives, ont en

moyenne $0^m,03$ de longueur sur $0^m,01$ de largeur; elles sont à peu près cylindriques, d'un blanc jaunâtre, sans autres taches que deux mamelons d'un noir brillant ayant l'aspect de deux yeux logés côte à côte, sans se toucher cependant dans la cavité terminale de l'abdomen.

Les mandibules fines, aiguës, cornées, sont également noires.

L'animal est sans pattes et son corps offre onze subdivisions y compris la tête et l'anus; il sort par l'une des jointures des anneaux de la chrysalide qu'il a promptement réduite sous son enveloppe parcheminée et intacte, à l'état d'une bouillie couleur chocolat clair, dans laquelle il grouille.

Dans la vitrine d'élevage, le parasite, après avoir quitté la chrysalide dont il a épuisé les ressources, cherche à se transformer, car son existence végétative a pris fin; à force de s'agiter dans tous les sens, il a découvert un abri sous lequel il se loge et s'immobilise; sa couleur devient brunâtre, puis noire; sa forme s'arrondit en pupe raccourcie; les mandibules noires, désormais inutiles, disparaissent, mais on aperçoit vaguement les deux tubercules écailleux de l'extrémité de l'abdomen.

Dans cet état, la pupe a à peine $0^m,02$ de longueur et affecte la forme d'un cylindre arrondi aux deux bouts, et légèrement plus étroit à l'une de ses extrémités.

Comment se passent les choses en liberté? Ce qui est probable, c'est que la femelle du parasite dépose un ou deux œufs soit dans le corps de la chenille, soit dans celui de la chrysalide (je penche vers la première de ces suppositions), l'œuf ne tarde pas à éclore, et la petite larve se contente d'abord pour se nourrir des parties grasses de sa victime, épargnant les organes essentiels de la vie, et la dévore ensuite en entier pendant son sommeil.

Ce qui paraît probable aussi, c'est qu'en liberté, la larve du parasite, désirant se transformer, quitte la chrysalide, se laisse choir et va s'enfermer en terre à une certaine profondeur au pied de l'arbre.

J'en ai eu la preuve le 16 octobre 1886 : cherchant des petites espèces de *Coléoptères* au pied de mes faux poivriers, j'ai trouvé autour du tronc d'un seul arbre, à $0^{m},25$ de profondeur, quatre-vingts pupes en tout semblables à celles de mes vitrines ; sur ces quatre-vingts pupes, vingt étaient percées de petits trous, ce qui indiquait qu'elles avaient donné naissance à des *Chalcidites* ; les autres mises dans un vase rempli de terre, arrosée de temps en temps, m'ont produit la mouche dont nous parlerons plus tard.

C'est donc en terre que se fait la transformation, et la nymphe, contrairement à ce qui se passe pour d'autres insectes, se forme de bonne heure, et attend pendant toute la saison d'hiver, jusqu'en avril, pour se transformer en insecte parfait; ce qui m'a été démontré par l'ouverture de pupes à différentes époques, entre juillet 1886 et avril 1887.

Cette nymphe est d'un blanc sale, très grasse, ramassée sur elle-même ; sa tête est grosse avec d'énormes yeux d'un jaune rougeâtre, les pattes sont ramenées sur le devant avec les antennes, les moignons des ailes sont courts et évidents, l'abdomen est bien détaché du corps et arrondi.

Telle est la nymphe en juillet ; en octobre elle est devenue presque grise, les yeux ont perdu leur teinte rouge-orange, de chaque côté, sous les yeux, existe, reposant sur le corselet, une espèce de bouton blanchâtre ; le corselet est recouvert d'une enveloppe noirâtre ridée en long qui se prolonge en pointe sur l'abdomen ; de chaque côté du corselet, vers le bas, on remarque une petite boule blanchâtre.

A l'extrémité de l'abdomen, on aperçoit des lignes croisées d'un blanc de lait.

En dessous, les pattes et les élytres sont enveloppées d'un réseau d'un noir mat; la nymphe paraît approcher de sa dernière transformation, qu'elle attendra encore cependant pendant cinq mois, et son extérieur rappelle déjà la mouche à laquelle elle doit donner naissance.

Enfin, le 1er avril 1887, après huit mois d'attente, les pupes recueillies au pied de mes faux poivriers, et celles formées dans mes vitrines et conservées en terre, m'ont donné plusieurs exemplaires d'une mouche de grande taille qui, selon l'avis de mon savant collègue M. Bigot, est le *Blepharipa scutellata* de Rondani, appelé *Nemorœa scutellata* en 1830 par Robineau, *Senometopia ciliata* en 1835 par Macquart dans ses suites à Buffon, puis *Masicera scutellata* par le même.

Selon M. Bigot, la dénomination de Rondani doit être préférée.

Cette mouche, de la famille des *Tachinaires*, est lourde de forme et de la grosseur d'une mouche à viande, le fond de sa couleur est grisâtre; les yeux sont gros, rougeâtres pendant la vie, bruns après la mort, avec bordure blanchâtre, fine par derrière, s'élargissant sur le devant.

Antennes courtes en palette, brunes à la base, d'un gris sombre velouté, ayant chacune, sur le devant, un assez long poil large à sa base, très fin à l'extrémité.

Sur le front, dont le milieu est d'un noir velouté, bordé de blanc, on remarque de grands poils noirs qui convergent vers le centre.

Le corselet, divisé en trois parties bien distinctes, est grisâtre pour les deux parties antérieures, avec raies longitudinales noires et grises; la troisième partie, se termine en pointe émoussée et est rougeâtre. Cette partie

est brillante, à peu près nue ; sur les deux premières au contraire, il existe de grands poils noirs couchés à moitié, et se dirigeant vers l'abdomen.

L'abdomen est lourd, assez court ; on y remarque des damiers à couleur changeante noir et gris, couverts de petits poils couchés formant treillage. Il présente quatre parties : l'antérieure, complètement d'un noir brillant ; la deuxième, grise d'un côté, noire de l'autre, avec deux gros poils noirs raides au milieu, près du bord postérieur ; la troisième, grisâtre, avec macules noires longitudinales et une série de gros poils noirs raides au bord postérieur : la quatrième, également grisâtre, brillante, avec reflets blancs et de gros poils noirs plantés surtout à l'extrémité. Ces divers anneaux semblent bordés de blanc brillant à leur marge postérieure.

Pattes noires, poilues, avec l'intérieur des cuisses blanchâtre ; ces pattes, terminées par deux forts crochets noirs très aigus, et en dessous, par deux palettes parcheminées roussâtres et mobiles.

Ailes enfumées, un peu rousses, irisées de bleu et de rouge vers leur bord postérieur. Nervures roussâtres, ayant en dessous, au point d'attache avec le corps, des appendices parcheminés et blanchâtres.

Le dessous du corps est très poilu, surtout vers l'extrémité de l'abdomen.

Cette mouche est connue comme parasite de diverses chenilles ; il doit en être ainsi, en effet, puisqu'elle naît en avril, lorsque la chenille du *dispar* n'est pas encore éclose.

A. PERAGALLO.



LES FRANCS-TIREURS DES ALPES-MARITIMES

pendant la Campagne de 1870-71

I

Au moment où tout semblait conspirer pour accabler la patrie française, quand l'incapacité des uns, la trahison des autres livrait nos frontières à l'invasion tudesque, malgré le courage de nos soldats, on vit s'accentuer, dans un pays nouvellement réuni à la France, un mouvement de patriotisme, un élan de bravoure et de dévouement, dont le gouvernement de la Défense Nationale a été profondément touché et dont la nation tout entière doit garder au comté de Nice une perpétuelle reconnaissance.

Proportionnellement à sa population, Nice est une des villes de France qui a fourni le plus de volontaires à la défense nationale.

On aime la liberté dans la patrie de Garibaldi : le plébiscite qui a précédé la guerre de 1870 l'avait déjà démontré, mais la chute du régime impérial et la proclamation de la République y furent accueillies avec un enthousiasme indescriptible.

Dès le quatre septembre, des enrôlements furent ouverts et, en quelques semaines, sept compagnies de volontaires couraient à l'ennemi. De ces sept compagnies cinq appartenaient au corps des francs-tireurs des Alpes-Maritimes,

que celui qui écrit ces lignes eut l'honneur d'organiser et de commander.

C'est l'historique de ce corps, dont il possède tous les documents officiels, que l'auteur de ce mémoire croit devoir conserver comme exemple de ce que peut l'initiative privée et le renoncement à soi-même pour le bien public.

En rendant hommage à ceux qui ont volontairement sacrifié leur repos, leurs intérêts, leur bien-être, leur vie même, pour la défense de la patrie, nous ne faisons qu'accomplir un devoir. Le bon citoyen qui s'est dévoué à la chose publique, doit être honoré par la nation, de même que le traître, le parjure doit être impitoyablement rejeté du sein de la patrie offensée, pour que les éléments de désorganisation soient écartés et pour que le châtiment serve d'exemple.

« Tout dépend, dit Montesquieu, d'établir dans la République l'amour des lois et de la patrie et c'est à l'inspirer que l'éducation doit être attentive : mais, pour que les enfants puissent l'avoir, il y a un sûr moyen, c'est que les pères l'aient eux-mêmes. »

II

A Nice, les hommes qui, après Wissembourg, Reischoffen et Forbach, se réunissaient pour demander au gouvernement impérial l'autorisation de fonder une société de tir n'étaient pas des chauvins ; presque tous avaient considéré la guerre déclarée à la Prusse comme une faute dont ils redoutaient les conséquences fatales. Dans toute autre circonstance, leur demande aurait eu bien peu de chance d'être accueillie ; mais, en ce moment, la Préfecture en comprenant l'importance, approuva, le 19 août 1870, les statuts et règlements généraux de cette société, confor-

mément auxquels elle procéda à l'élection de son bureau, dont M. François Brun fut nommé président; MM. Lefèvre et Maxime Sauvan, vice-présidents ; M. Garnier, trésorier.

Le 4 septembre, libre des entraves administratives, elle décida, à l'unanimité, dans une réunion générale, que, vu les malheurs qui accablaient la France, il y avait lieu de constituer rapidement, à l'exemple de l'Espagne en 1809 et du Mexique en 1857, des corps-francs destinés à défendre pied à pied le sol de la patrie et à harceler l'ennemi par une guerre acharnée de tous les instants. Les membres présents à la réunion s'engagèrent à concourir à cette œuvre patriotique : la moitié des sociétaires, ceux auxquels leur âge, leurs aptitudes physiques et leur état le permettaient, s'inscrivirent immédiatement pour faire partie du premier détachement. Les autres, regrettant de ne pouvoir participer plus activement à la défense nationale, contractèrent, séance tenante, l'obligation de pourvoir à l'équipement et à la solde des volontaires pendant toute la durée de la guerre et à former immédiatement un cadre d'instructeurs dont la mission serait d'enseigner aux engagés les principes de la guerre de partisan, de les entraîner par des marches et des exercices et, surtout, d'en faire rapidement d'adroits tireurs.

La souscription immédiatement ouverte parmi les membres de la société suffit non seulement à faire face aux frais d'équipement complet du premier détachement composé de cinquante hommes, mais encore à en assurer la solde.

C'est grâce à cette prévoyante organisation, permettant de préparer les ressources, pourvoyant à tous les besoins, qu'il a été possible à la Société des francs-tireurs d'enrôler, d'instruire, d'équiper et d'entretenir devant l'ennemi cinq compagnies d'hommes valides et courageux, aptes à

supporter toutes les fatigues et toutes les privations de cette malheureuse campagne de 1870-71.

Nombre de ceux qui furent réduits à s'occuper de l'organisation enviaient le sort des partants. L'âge, les infirmités, une famille aux besoins de laquelle il fallait journellement pourvoir, des devoirs impérieux à accomplir, tels furent, en général, les obstacles qui retinrent à Nice une partie des membres de la Société.

L'un d'eux, ancien officier, qui dès le début de la campagne s'était mis, sans solde ni indemnité, à la disposition des autorités militaires, désirait partir avec les volontaires d'une compagnie. Le lieutenant-colonel de gendarmerie Petit-Jean, officier des plus distingués, qui faisait fonctions de général de brigade à Nice, le dissuada de ce projet. « Que feriez-vous en tenant la campagne avec une cinquantaine d'hommes ? Ce serait pour vous une satisfaction personnelle, mais un plus jeune et plus vigoureux que vous peut rendre le même service, tandis que tout le monde n'a pas les connaissances nécessaires aux organisations militaires qui vont nous incomber ici, soit pour les corps francs, soit pour la garde nationale mobilisée. Nous avons besoin de vous ici, il faut y rester. Il n'est pas amusant de faire la soupe, ajouta-t-il en plaisantant, mais il faut pourtant bien que quelqu'un se résigne à la faire. »

Il en est donc resté pour faire la soupe, et nous devons leur rendre cette justice, c'est qu'ils l'ont faite aussi bonne qu'il leur a été possible.

Les enrôlements pour le corps des francs-tireurs des Alpes-Maritimes furent annoncés par des affiches et par les journaux. Les jeunes gens, à partir de dix-huit ans, furent admis avec l'autorisation écrite de leurs parents, et il n'y eut point de limite d'âge pour les hommes faits qui, après la visite réglementaire passée par M. le docteur

Amphoux devant le Conseil d'administration, furent reconnus aptes à supporter les fatigues de la guerre. Quelques engagés s'entendirent avec le Conseil d'administration pour que leurs familles fussent secourues pendant leur absence, ce qui fut religieusement accompli.

Le principe qui présida à la fixation de l'uniforme des volontaires fut l'hygiène d'abord, puis ensuite l'obligation de dissimuler autant que possible la présence des francs-tireurs par la couleur sombre de leurs vêtements. L'habillement fut arrêté de la manière suivante : tunique de drap gris foncé avec collet, parements et passe-poils verts, pantalon de même nuance avec bande verte; képi gris foncé avec bandeau vert et petite cocarde tricolore sur le devant; manteau court à la zouave avec capuchon de même drap que la tunique.

Petit équipement semblable à celui des chasseurs à pied, cartouchière, couverture de laine brune portée en sautoir; chemises et ceinture de laine. Les sacs faisant défaut, chaque homme fut muni d'une musette en toile, et d'un grand carré d'étoffe imperméable destiné à envelopper dans la musette les objets craignant l'humidité. L'armement fut le fusil chassepot avec baïonnette-sabre pour les soldats; le sabre et le revolver pour les officiers.

Au début, les galons des officiers étaient en cordonnet de soie noire; ils furent modifiés plus tard pour les nécessités du service et de la discipline, conformément aux instructions des généraux sous les ordres desquels se trouvèrent les compagnies. A partir du moment de son inscription sur les registres matricules du corps, chaque volontaire reçut de la société une solde de 2 francs par jour.

IV

Le 22 septembre, à 2 heures après-midi, c'est-à-dire dix-sept jours seulement après l'ouverture des enrôlements, M. Baragnon, commissaire extraordinaire du gouvernement de la défense nationale dans les Alpes-Maritimes, passait en revue la première compagnie. Le 23 à 6 heures du matin, elle partait de Nice entièrement équipée et armée ; il ne lui manquait que des cartouches qu'il avait été impossible de se procurer à Nice et qui lui furent distribuées à Tours où elle arrivait le 26 à 9 heures du matin[1].

Le jour même, la compagnie fut reçue par la délégation du gouvernement, dans la cour de l'archevêché et la lettre suivante fut adressée au président de la Société :

Tours, le 27 septembre 1870.

Mon cher Brun,

Vos hommes sont superbes, la délégation du gouvernement de la défense nationale vient de les passer en revue et me charge de vous adresser toutes ses félicitations.

Cette lettre était signée par un vieux républicain proscrit par l'Empire, Tavernier, alors secrétaire du gouvernement.

M. Tavernier avait occupé à Nice les fonctions de secrétaire général de la Préfecture, sous l'administration de M. Baragnon ; il venait de quitter Nice et arrivait à Tours presque en même temps que la compagnie dont il est question. Il fut plus tard préfet d'Orléans, arrêté par les Prussiens et enlevé *manu militari* de son poste qu'il refusait d'abandonner.

1. Les autres compagnies furent exercées au tir au moyen de cartouches fabriquées par les soins de la société elle-même, sous la direction de M. Filiat, qui avait inventé une machine spéciale pour la fabrication des capsules. La capsulerie de Toulon était encore en construction le 7 décembre, lors de notre mission pour l'organisation de l'artillerie départementale, et les capsules faisaient absolument défaut à l'arsenal.

V

A la nouvelle de la formation d'une compagnie de francs-tireurs à Nice, la jeunesse de Cannes s'était constituée en comité ; elle délégua deux de ses membres près des organisateurs de ce corps, à l'effet de s'informer de la marche à suivre et des moyens d'action à mettre en jeu.

Le Président de la Société de Nice crut devoir s'entendre au préalable avec le commissaire du gouvernement, lequel lui fit adresser la lettre suivante, pour lui permettre de se mettre officiellement en rapport avec les autorités de la ville de Cannes.

PRÉFECTURE
DES ALPES-MARITIMES
—

Nice, le 23 septembre 1870.

Monsieur Brun,

Je vous autorise à vous rendre à Cannes, auprès de M. Borniol, pour procéder, s'il y a lieu, à l'organisation de la Compagnie des volontaires francs-tireurs.

Recevez, Monsieur, mes félicitations.

Le Secrétaire général :
Par ordre du Commissaire général,
TAVERNIER,

Le Président se rendit près de M. Borniol, maire de Cannes, patriote éprouvé, qui accorda tout son concours à la formation de la nouvelle compagnie.

Le 25 septembre, il recevait de la Société des francs-tireurs de la ville de Cannes, un avis dont nous extrayons le passage suivant :

Nous envoyons vers vous pour servir d'intermédiaire, un membre actif qui est tout à votre disposition et qui nous transmettra toutes vos décisions.

Les officiers nommés par le suffrage sont :

MM. Cresp, Jean-Honoré, capitaine;
Chemit, Benoit, lieutenant;
Périssol, Gaspard, sous-lieutenant:
Perrin, Jean-Nicolas, sous-lieutenant.

M. Lecal, notre envoyé, vous indiquera le jour où aura lieu la réunion du Comité de Cannes et nous espérons que vous voudrez bien venir nous indiquer les mesures nécessaires pour la formation.

Agréez, Monsieur, nos sincères remerciements.

Pour la section active de Cannes,

J. H. CRESP.

En conséquence, le Comité de Nice unit avec empressement ses efforts à ceux du Comité de Cannes; toutes les mesures furent prises pour l'organisation régulière, l'armement et l'achèvement de l'équipement de la deuxième compagnie qui, comme on le verra dans la suite de ce récit, s'est particulièrement distinguée pendant la campagne et a fait le plus grand honneur à notre département.

L'activité déployée par la jeunesse cannoise fut telle que la deuxième compagnie, armée et conduite au champ de tir du Var par le président de la Société de Nice, put passer la revue de départ dix jours seulement après la première et partit de Nice le 1er octobre. Elle se rendit directement à Tours où elle put compléter son instruction et d'où elle partit le 14 à 5 heures du soir pour Vendôme.

Le 16 elle fit étape à Cloyes; le 17 au matin, une dépêche l'appelait à Châteaudun où l'ennemi était signalé et le 18 elle livrait ce combat qui restera célèbre dans l'histoire de la défense nationale.

La deuxième compagnie des francs-tireurs des Alpes-Maritimes fit partie de la première armée de la Loire et fut attachée au XVe corps pour le service d'éclaireurs.

Cependant, la première compagnie, après un court sé-

jour à Orléans, fut envoyée aux avant-postes ; le 4 octobre elle brûlait ses premières cartouches dans une embuscade contre la cavalerie ennemie, à Mareau-au-Bois, près de Vrigny ; à Dadonville, près de Pithiviers, le 5, elle fut saluée par les boulets prussiens, ce qui ne l'empêcha pas de pousser jusqu'à Malesherbes où elle se trouva engagée avec la cavalerie dont une attaque fut repoussée par nos hommes dans la nuit du 8 au 9 octobre. Cette petite troupe absolument en l'air, fut rappelée comme trop exposée et reçut l'ordre de battre en retraite sur Orléans.

VI

Pendant ce temps, la formation de la troisième compagnie se poursuivait à Nice avec une activité fiévreuse ; le 12 octobre elle quittait Nice pleine d'ardeur, sous le commandement de M. Albert Gignoux. Cette compagnie, presque exclusivement composée de très jeunes gens, tint, pendant toute la campagne, une conduite des plus honorables et qui lui valut à plusieurs reprises les félicitations chaleureuses des chefs sous les ordres desquels elle fut appelée à opérer.

Dans un des nombreux engagements qu'elle eut avec la cavalerie prussienne, aux environs de Bonneval, à Moriers, le 15 novembre, elle blessa et fit prisonnier, après avoir détruit presque toute son escorte, l'aide de camp du prince Albrecht de Saxe-Weimar.

Cette compagnie supporta le choc direct de l'aile gauche de l'armée prussienne à Beaugency et fut obligée de battre en retraite sans cesser de combattre, après avoir été décimée par le feu de l'ennemi et en perdant tous ses bagages. Le rappport du capitaine Gignoux sur la lutte qu'il eut à soutenir à Beaugency se termine par ces mots : « Nous

n'avons plus ni sacs, ni capotes, ni couvertures ; il ne nous reste que nos fusils et encore quelques-uns sont brisés. »

La troisième compagnie a occupé Illiers dans les premiers jours de novembre et c'est elle qui valut à ce village, dans les rapports officiels de l'ennemi, l'épithète d'*affreux nid de francs-tireurs*.

Toujours en contact avec l'ennemi, c'est elle qui, à Saint-Léger, a tiré le dernier coup de fusil de l'armée de la Loire.

Nous donnerons dans le rapport adressé au ministre de la guerre le détail de ses nombreux engagements.

Cette compagnie fit partie de la deuxième armée de la Loire et fut attachée d'abord au XVII[e] corps, première division, et, en dernier lieu, au XVI[e] corps, quatrième division, deuxième brigade.

VII

La quatrième compagnie quitta Nice le 27 octobre. A 9 heures du matin, elle avait été passée en revue à la Préfecture par M. Marc Dufaisse et par M. Blache ; à 1 heure et demie, elle partait entourée d'une foule énorme, qui saluait nos volontaires de ses acclamations sympathiques. La cinquième compagnie partit de Nice le 17 novembre à 2 heures ; arrivée à Chagny, cette compagnie rencontra la quatrième qui, d'après décision du comité, fusionna avec elle. Les deux compagnies furent réunies sous les ordres du capitaine de la cinquième, M. Boyenval, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur des manufactures de l'Etat, qui s'était engagé comme simple volontaire et avait été élu capitaine à l'unanimité par les hommes de sa compagnie.

Les quatrième et cinquième compagnies réunies firent partie, comme éclaireurs, de la deuxième armée de la Loire,

XXIe corps, troisième division, deuxième brigade. Les principaux engagements auxquels elles ont assisté sont les suivants : Marchenoir, Binas, Villermain, Lorges, Fretteval, Le Mans, Sillé-le-Guillaume.

VIII

Pendant toute la campagne, les compagnies restèrent en communication directe avec la société dont elles émanaient ; un service spécial de correspondance ayant été organisé par l'état-major du corps, qui avait confié plus particulièrement le transport des subsides à deux de ses officiers munis de leurs brevets en règle et reconnus comme belligérants. Ces deux messieurs, dont on ne saurait trop louer le zèle et le dévouement étaient, MM. Garnier, capitaine trésorier, et Dupré, officier payeur.

Cette mission délicate était loin d'être sans danger ; en plusieurs circonstances, c'est sous le feu même de l'ennemi qu'ils ont pu rejoindre les compagnies. M. Dupré a même pu prendre une part active à divers engagements, notamment à celui de Moriers où il a fait le coup de feu en tirailleur comme un simple volontaire.

D'autres membres du Conseil d'administration du corps de francs-tireurs des Alpes-Maritimes, dont la bonne organisation avait frappé les administrateurs du département, furent désignés par la commission extraordinaire de la défense nationale pour faire partie du Conseil départemental chargé de l'organisation de la garde nationale mobilisée. MM. Brun et Humblot-Guerre faisaient partie de la commission d'armement et furent, avec M. Caméré, ingénieur des ponts et chaussées, délégués pour la confection des batteries d'artillerie départementales. Ils quittèrent Nice au mois de décembre pour cette importante mission.

IX

Nous publierons, à la suite de cette notice, quelques-uns des documents intéressants qui ont pu être conservés; mais, avant de terminer cet exposé succinct, il nous reste à étudier par quels moyens l'initiative et la volonté énergique de quelques patriotes ont pu triompher des obstacles qui leur ont été opposés et organiser, équiper, instruire et entretenir devant l'ennemi, pendant toute la durée de la lutte, cinq compagnies de volontaires.

Les membres du comité, élus en Assemblée générale, s'étaient partagé le travail administratif dès la constitution de la société. Des listes de souscription furent imprimées et distribuées à tous les sociétaires, qui se mirent immédiatement à l'œuvre. Une circulaire faisant appel au patriotisme des diverses communes du département fut adressée à tous les maires.

Cet appel fut entendu et certaines communes s'empressèrent d'adresser leur offrande au comité d'organisation, savoir :

Nice, qui fit un don de 10,000 fr.; Biot, 600 fr.; Valbonne, 525 fr.; Grasse et Mougins qui donnèrent 500 fr. chacune; Villefranche, Vallauris, Saorge, Contes, qui s'inscrivirent chacune pour 300 fr.; Le Cannet, pour 212 fr.; Clans, Villars, Breil, Moulinet, La Gaude, Valderoure, Saint-Laurent-du-Var, Roquebillière, qui envoyèrent chacune 200 fr.; et, enfin, les communes de Roquestéron, Saint-Paul, Bézaudun, Saint-Martin-d'Entraunes, Cabris, Gorbio, Mandelieu, Vence, Gréolières, Le Broc, Auvare, Saint-Dalmas, Guillaumes, Saint-Sauveur, Tourrette, Drap, Berre, La Trinité, La Turbie, Levens, La Roquette-du-Var, Saint-Auban, Peille, Sigale, Ilonse, Bonson, Sospel, Cas-

tillon, Gilette, Châteauneuf-de-Grasse, Aspremont, Caussols, Cipières, Mouans-Sartoux, Villeneuve, Coursegoules, La Colle, Levens, Entraunes, Châteauneuf-d'Entraunes, Villeneuve-d'Entraunes, Saint-Étienne, Pierlas, Touët, Saint-Vallier, Caille, Coursegoules, qui portèrent à la somme de 18,574 fr. 25 c. la souscription totale des communes du département. Il faut ajouter à cette somme les cotisations des membres de la société et les dons faits par eux s'élevant au chiffre de 22,842 fr. 95 c.

Enfin, les dons particuliers parmi lesquels nous devons mentionner les souscriptions mensuelles de MM. Delestrac, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Maxime Sauvan, Henri Lefèvre, Fieux, Abbo, Fontaine, Durand-Billon, Arlaud, Sardou père, Audiberti, ceux du Cercle Masséna, de M. Paul Gautier et de Mlle Gautier, de Mme Besobrazoff, de MM. Dauprat, Rastoin, Verdier, de Moya, Marchessaux, Blanc, Fesquet, Cassin, Maurel, Avette, de Mme Gignoux, de MM. Mayrargues, Aune de Lagorgette, Gall, Bouttau, Gillard, Crozals, de M. et Mlle Dauprat, du sous-préfet de Grasse, et d'un grand nombre de personnes qui ont souscrit pour des sommes diverses inférieures à 50 fr. Ajoutons les offrandes des employés de la Gare, de la Société de Secours à la Patrie, du Cercle de l'Union de Valbonne, de la Société Commerciale et industrielle de Nice, de la Société du Gaz de Nice, du journal le *Réveil des Alpes-Maritimes*, du Cercle des Alpes-Maritimes à Grasse, du Bureau de Bienfaisance de La Colle, du Lycée de Nice, de la Manufacture des Tabacs, des Loges maçonniques, et, enfin, le produit de plusieurs concerts et représentations organisés par M. Buisson, par Mme Caméré, par M. Avette; enfin, un inconnu nous adressa la somme de 2,000 francs.

Le chiffre total des sommes recueillies par le Comité de Nice seulement s'élève à 70,141 fr. 40 c. Il faut encore

ajouter à cette somme les offrandes recueillies par le Comité de Cannes et dont le montant a été spécialement affecté à l'instruction et à la solde de la deuxième compagnie.

Le livre de caisse du trésorier pour le Comité de Nice accuse en recette........................Fr. 70.141 40
et en dépense 69.957 05

La différence, soit.....................Fr. 184 35
a été répartie de la manière suivante :

A l'Asile évangélique, où plusieurs de nos volontaires ont reçu des soins au retour de la campagne et où l'un d'eux, M. Suzini, est venu mourir...........Fr. 100 »

Aux Petites-Sœurs des Pauvres 84 35

A part MM. Sauvan, Lefèvre et Paul Gautier, membre honoraire, dont la générosité a été inépuisable, nous n'avons pas compris dans cette énumération les noms des membres de la Société. Il est bon de rappeler que M. Sauvan a pris, en outre, à son compte, l'équipement complet d'une compagnie.

Nous devons ajouter à ces détails, qu'après plusieurs combats, nos volontaires, comme en témoigne la lettre si éloquente dans sa simplicité du capitaine Gignoux, se trouvèrent dépourvus de tout. L'intendance à laquelle il fut fait appel pourvut à leurs besoins et leur fournit les vêtements indispensables dans une saison aussi rigoureuse. Quand la facture de ces fournitures fut présentée au Conseil d'administration du corps, il fut décidé, à l'unanimité, que l'on abandonnerait, en échange de cette fourniture, la somme due par l'État pour la masse de chaque volontaire, aucune somme n'ayant été perçue, de ce chef, par la Société. La différence que nous abandonnions ainsi montait à plusieurs milliers de francs.

Tel est le résumé succinct de la gestion financière du

Conseil d'administration de la Société puissamment aidé dans son œuvre, il ne faut pas l'oublier, par le dévouement des membres de l'association.

X

Notre intention n'est pas de publier un volume sur la campagne de 1870 et de suivre pas à pas la marche de chacune de nos compagnies ; notre but est plus modeste : nous nous bornerons à citer quelques épisodes de la campagne, en souvenir de ceux de nos camarades qui ont eu l'honneur d'y prendre part.

Dans l'un des premiers engagements de nos volontaires, le 5 octobre, à Dadonville, près de Pithiviers, la première compagnie, commandée par le capitaine Fombertaux, se trouva subitement en présence d'une forte colonne ennemie composée d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie. A la vue du petit groupe formé par nos volontaires auquel s'étaient joints quinze hommes de divers corps et environ quatre-vingts paysans du village de Bouzonville-au-Bois, armés pour la plupart de fusils de chasse, les Allemands prirent une disposition de combat. Nos hommes s'engagèrent dans les taillis et dans les vignes ; quelques flanqueurs ennemis débusqués s'enfuient à la hâte ; on les poursuivit dans la plaine et une fusillade s'engagea avec les tirailleurs allemands. Si l'on en croit la chronique, les paysans mal armés qui s'étaient joints à nos volontaires ne résistèrent pas longtemps à l'envie de battre en retraite et nos volontaires se trouvèrent bientôt seuls en face d'environ quinze cents hommes de troupes solides et de deux pièces de canon. Après une fusillade assez vive, le capitaine voyant qu'il s'était trop avancé fit cesser le feu et mettre la baïonnette au canon et l'arme au pied. De leur côté, les Alle-

mands restèrent immobiles, voulant s'éclairer avant de marcher en avant et croyant sans doute nos hommes appuyés par un corps de troupe masqué par le village; cependant, ils mirent leurs pièces en batterie et envoyèrent quelques obus.

Devant des forces aussi disproportionnées, il n'y avait rien autre chose à faire qu'à se dérober, ce qui fut fait en bon ordre, en gagnant le village et faisant couvrir la retraite par une petite arrière-garde établie dans une vigne, sous un pommier, et à proximité d'un mur qui lui permettait au besoin de couvrir sa retraite. Ce groupe, commandé par un vieux sergent d'Afrique, était composé de six de nos hommes qui, sauf leur chef, n'avaient jamais vu le feu. Ordre leur fut donné d'attirer de ce côté l'attention de l'ennemi par une fusillade bien nourrie.

Les branches du pommier, sous lequel nos francs-tireurs étaient couchés à plat ventre, se recourbaient et touchaient presque terre; en avant, des vignes obligeaient la cavalerie à s'arrêter à une cinquantaine de mètres. Le sergent Séramon, vieux soldat d'Afrique, avait fait un petit *speech* à ses hommes; il leur avait fait disposer à terre, devant eux, leurs paquets de cartouches ouverts et leur avait inspiré une telle confiance que ces jeunes gens, sachant qu'ils attiraient sur eux les forces de l'ennemi, ne cessèrent le feu que sur son ordre et dans les conditions suivantes :

Le commandant des troupes ennemies donna l'ordre à la cavalerie de débusquer nos hommes. Deux pelotons chargèrent successivement et furent accueillis par une fusillade bien dirigée, Ils vinrent buter dans les vignes qu'ils n'avaient pas vues et furent obligés de se replier. Pour en finir on eut recours à l'artillerie : « Ne bougez pas, dit Séramon, ce n'est qu'au troisième coup qu'il y aura du danger. » En effet, le premier obus avait porté

au delà ; le second n'arriva pas jusqu'à nos hommes ; le troisième coupa le pommier qui tomba sur eux et les prit comme dans une cage. C'est alors seulement qu'ils se glissèrent entre les branches et rejoignirent au pas de course la compagnie déjà loin et hors de portée du feu de l'ennemi. Je cite ce petit épisode comme exemple de ce que peut chez les soldats la confiance en leurs chefs. Ce fut, comme je l'ai dit plus haut, en cette circonstance que la première compagnie reçut le baptême du feu ; pas un homme ne fut blessé.

XI

Le 17 octobre la deuxième compagnie appelée par dépêche de Cloyes à Châteaudun, arriva dans cette localité dont elle trouva les rues barricadées. Le chef des francs-tireurs de la Seine avait pris le commandement supérieur. Il envoya, le jour même, nos hommes en reconnaissance. La compagnie rentra le lendemain après s'être assurée de la présence de huit ou dix mille ennemis au village de Saint-Cloud. Le 18, à midi, l'ennemi s'avançait en colonnes profondes. Les barricades étaient occupées ; les francs-tireurs des Alpes-Maritimes étaient aux postes avancés, déployés en tirailleurs. Obligés de se replier, ils prirent position derrière les barricades sur lesquelles l'ennemi fit immédiatement pleuvoir la mitraille.

Les assaillants étaient au nombre d'environ dix mille hommes et avaient en batterie vingt-trois pièces dont deux spécialement chargées d'incendier la ville. En quelques instants plusieurs quartiers furent en feu. Nos volontaires tenaient ferme derrière les barricades, répondant au canon par une fusillade bien nourrie et des mieux dirigées.

Ce combat acharné dura jusqu'à 7 heures du soir sans

que l'ennemi fît le moindre progrès; si, à ce moment, les renforts qu'on avait demandés à Cloyes et à Vendôme étaient arrivés, l'ennemi aurait été infailliblement repoussé.

La ville était en feu. La barricade de la gare, que défendait un petit poste de gardes nationaux, car on ne s'attendait pas à une attaque de ce côté, fut tournée par les Allemands qui débouchèrent sur la place d'où ils balayaient les rues par des feux de peloton. Nos volontaires les chargèrent à la baïonnette en chantant la *Marseillaise* et leur firent à plusieurs reprises lâcher pied. Bientôt, devant les masses allemandes se renouvelant sans cesse, ils furent obligés de songer à la retraite qui s'effectua par le pont du Loir et la route de Courtalin.

Ce fut principalement à la barricade de la rue de Chartres que nos francs-tireurs se distinguèrent. Avec les volontaires de Nantes, ils tinrent l'ennemi à distance et repoussèrent plusieurs assauts à la suite desquels ils s'élancèrent à la poursuite de l'ennemi qu'ils pourchassaient la baïonnette dans les reins pendant plusieurs centaines de mètres. Des enfants, de jeunes filles prirent part à la défense héroïque de cette barricade; Mlle Laurentine Proux et son jeune frère âgé de douze ans, approvisionnèrent nos hommes de cartouches pendant toute la durée du combat. Mlle Proux reçut derrière la tête une balle qui, heureusement, ne fit que traverser ses cheveux. Il n'y a que deux ans, je crois, que le gouvernement a songé à récompenser le courage de cette patriote en lui accordant une médaille d'honneur.

A minuit, le feu avait gagné tous les quartiers de la ville et resserrait les combattants dans son cercle de flammes ; toute résistance était devenue inutile. Il fallut cesser le combat, mais l'ennemi sut à quel prix il resta vainqueur sur les ruines de la valeureuse cité.

XII

Voici les rapports qui nous furent adressés par le capitaine Cresp et par son lieutenant M. Chemit, aujourd'hui capitaine dans l'armée territoriale.

Extrait du rapport du capitaine Cresp

« D'après les ordres reçus du commandant des francs-tireurs de Paris, je rassemblai à la hâte une partie de la compagnie et je me rendis à la gare pour appuyer ce poste. Après avoir déployé les hommes en tirailleurs en avant de la gare, je fus obligé de me replier sur les barricades après quelques coups de feu. Je disposai une partie de mes hommes, avec ceux du poste avancé, à la barricade de la rue de la Gare, qui était inoccupée et j'y laissai le sous-lieutenant Dussol, des francs-tireurs de Paris. Je me portai, avec le reste de mes forces, à la barricade de la rue de Chartres où arrivait en même temps un lieutenant des francs-tireurs de Paris, à qui je donnai le commandement de cette barricade; je portai ensuite une cinquantaine de gardes nationaux dans les maisons de la rue de Chartres donnant sur le ravin du Loir, pour protéger ce côté de la ville. Après avoir visité sur le Mail un autre poste que je trouvai garni, je revins à la barricade de la rue de Chartres où je pris quelques hommes disponibles pour me mettre en embuscade dans un jardin clos, à droite et en avant de la barricade; nous nous tînmes dans cette position jusqu'à 4 heures ou 4 heures 1/2, heure à laquelle elle devint tout à fait inutile, l'ennemi étant tout à fait délogé de là et se portant en masse pour attaquer la gauche de la barricade en remontant le ravin du Loir. Je me portai avec mes hommes dans un jardin dépendant de la maison qui faisait

le coin gauche de la barricade; l'ennemi s'avançait en grand nombre, une fusillade bien nourrie le maintint à distance. Vers le soir, un bon nombre d'hommes ayant leurs armes rendues inutiles par l'encrassement provenant de la grande quantité de cartouches brûlées et ne pouvant les remettre en état à cause de l'obscurité, je les fis ranger la baïonnette au canon dans le corridor de la maison conduisant à la barricade, pour s'y joindre, l'assaut devenant imminent. Au moment où la barricade fut enlevée par l'ennemi, je me trouvai cerné de tous côtés dans le jardin avec deux hommes (le sergent Morin et le caporal Mouton), les seuls qui eussent les armes en bon état; nous tâchâmes de nous frayer un passage à la faveur de la nuit pour gagner le Loir. Nous avions à peine fait vingt pas que je reçus une balle dans la cuisse; je dus à mon revolver qu'elle ne me traversât pas le ventre. A dater de ce moment, je perdis de vue mes deux compagnons [1], je marchai en avant et après avoir sauté, malgré ma blessure, un mur de 4 à 5 mètres d'élévation, je me trouvai au milieu d'une douzaine de gens de la localité avec lesquels je me réfugiai dans une cave; là je pansai mes blessures avec de la terre et ma chemise de flanelle, je me déguisai aussi avec des effets que me fournirent ces gens-là, j'entendis la fusillade continuer jusqu'à minuit. Quelques coups de feu furent encore tirés jusqu'à 8 heures du matin. Le lendemain après-midi, ayant été laissé seul dans la cave par ces habitants qui m'avaient promis de me faire prendre par les ambulances, je me décidai à traverser la ville au milieu des Prussiens, qui ne me reconnurent pas, grâce à mon déguisement, et me transportai à l'hôpital militaire sans être inquiété.

1. Ils venaient de tomber aux mains de l'ennemi.

« Les hommes ont tous fait preuve d'une grande bravoure, ils méritent les plus grands éloges.

« Parti de Châteaudun le 23 à 8 heures du soir, j'arrivai à Vendôme à minuit et à Tours le 24 à midi.

« D'après les rapports qui m'ont été faits sur la compagnie, il est constaté que les nommés :

MORIN MARIE-ANTOINE, sergent ;	
MOUTON LÉOPOLD, caporal ;	
CAVALLIER AUGUSTE, franc-tireur ;	
APPENDINO GEORGES,	id.
FORESTIER FRANÇOIS,	id.
BOYER FRANÇOIS,	id.

sont prisonniers.

« Le nommé Timothée Julien, franc-tireur, a reçu une balle à l'oreille ; Julien Barthélemy, franc-tireur, a été blessé à la jambe d'un éclat d'obus : cet homme est resté enfermé dans une cave avec cinq personnes qui ont été asphyxiées, lui seul a survécu. »

Le lieutenant Chemit, qui commandait une partie de la compagnie, a fourni le rapport suivant :

« Je réunis immédiatement les hommes de la compagnie que je trouvai ; je fis garnir une barricade par le sous-lieutenant Perrin qui se trouvait là, et je laissai avec lui la moitié des hommes dont je disposais ; je montai ensuite avec les hommes qui me restaient, quelques francs-tireurs de Paris et quelques gardes nationaux, dans le clos des Dames-Blanches qu'on venait de me dire être inoccupé. Je fis placer immédiatement un homme à chaque meurtrière. Le feu ne commença pas immédiatement, puisqu'il y avait une ligne de tirailleurs à environ 300 mètres en avant de notre position. Ces tirailleurs étaient partis de la gare ; ils se replièrent lentement et en bon ordre, en

faisant de nombreux vides dans les rangs ennemis. Aussitôt la ligne de tirailleurs repliée sur notre position, mes hommes commencèrent un feu nourri sur les Prussiens qui débouchaient du bois et qui vinrent occuper une ferme située à environ 150 mètres du mur crénelé. L'ennemi, croyant cette ferme occupée par nous, dirigea sur l'habitation le feu d'une batterie qui l'incendia immédiatement ; il dut perdre assez d'hommes, car à plusieurs reprises il essaya de tourner notre droite, mais la vigueur avec laquelle nous répondions à son attaque le faisait bientôt se replier sur les débris de la ferme.

« Tous les hommes ont fait preuve de beaucoup de sang-froid, tirant avec calme lorsque l'ennemi se montrait à découvert. Nous avons dû lui faire subir des pertes sensibles ; de notre côté, il n'y eut que quelques blessés.

« A 9 heures du soir, un sergent des francs-tireurs de Paris vint nous annoncer que toutes les barricades étaient débordées et que l'ennemi occupait la place. Il avait été décidé qu'on battrait en retraite par la route de Courtalain, ce qui fut exécuté en bon ordre, la baïonnette au canon. Je n'ai qu'à me louer de la conduite et du sang-froid de tous les hommes qui étaient avec moi. »

XIII

Nous avons entendu raconter maint épisode de cette valeureuse défense de Châteaudun ; nous n'en citerons qu'un seul. Le jeune François Forestier, élève du Lycée de Nice, se trouvait embusqué derrière un mur crénelé d'où il tirait sans relâche et avec adresse, dès qu'il voyait un ennemi à découvert. Un obus bien dirigé vers le créneau meurtrier enlève un pan de mur sans toucher à notre jeune volontaire. Ses chefs l'invitent alors à s'abriter derrière un

pan de muraille intact : « J'étais gêné pour viser, répond-il, mais comme cela je vois bien mieux. » Et il resta à la même place. C'est là que, se défendant jusqu'au dernier moment, il fut entouré par une nuée d'ennemis, désarmé et fait prisonnier.

C'est grâce à la présence d'esprit du sergent Morin, ancien sous-officier de zouaves, que nos prisonniers échappèrent au sort destiné aux francs-tireurs. Il fut reconnu par un général allemand, devant lequel il avait été conduit avec ses camarades, et des ordres furent donnés pour qu'ils fussent traités humainement et comme belligérants réguliers. Il eût été du reste absolument contraire au droit des gens de fusiller, sous prétexte de leur nom de francs-tireurs, des combattants portant l'uniforme et munis de livrets et de commissions en règle.

XIV

Le ministre de la guerre ayant demandé un rapport spécial sur la conduite de la 3e compagnie pendant la campagne, nous extrayons quelques notes succinctes de la relation du capitaine Gignoux.

« Nous arrivâmes à Tours le 18 octobre, et le 21 la compagnie fut admise au titre du ministère de la guerre. Le même jour, les commissions furent remises aux officiers. Le 22, sur l'ordre du général commandant la 18e division militaire, je me rendis à la Ferté-Bernard (Sarthe). Arrivés dans cette localité le 24, nous en partîmes le 25 pour Brou (Eure-et-Loir), en passant pas Authon, les Autels, Unverre.

« Le 30, je reçus avis du commandant des mobiles can-



tonnés à Frazé de la présence à Illiers (à 6 ou 7 kilomètres de Brou), d'une reconnaissance ennemie forte d'environ cinquante hussards.

« La compagnie s'y rendit avec un peloton de chasseurs d'Afrique et la compagnie des francs-tireurs de Flers (Orne). L'ennemi fut surpris dans Illiers, cinq cavaliers et l'officier commandant le détachement furent tués, deux autres hussards furent faits prisonniers. Nous nous installâmes à Illiers où nous eûmes journellement des engagements avec les éclaireurs de l'ennemi. Le 3 novembre, attaqués par des forces plus considérables, nous demandâmes du renfort au colonel Pâris et pûmes repousser l'ennemi après lui avoir fait éprouver des pertes sérieuses.

« Le 5, je reçus l'ordre du colonel Pâris de quitter Illiers et de me rendre à Courtalin pour mettre ma compagnie sous les ordres du général Fiereck.

« Arrivé le 7 à Courtalin, le général me donna l'ordre de marcher en éclaireur vers Châteaudun en avant du XVIIe corps.

« Le 8, je fus dirigé de Châteaudun vers Marboué où nous avons séjourné jusqu'au 11 novembre.

« Le 11, le général Fiereck me donna l'ordre de pousser jusqu'à Bonneval où l'on signalait de nombreux éclaireurs ennemis, et de m'établir, si possible, dans cette localité pour surveiller les environs. Arrivé à Bonneval le 12 à 4 heures du matin, j'établis immédiatement deux postes dissimulés en avant de la ville, l'un sur la route de Chartres, l'autre sur celle de Voves.

« A 7 heures, un détachement ennemi d'environ trente cuirassiers blancs se montra sur la route de Chartres tandis qu'un autre peloton, à peu près de même force, ce dernier composé de hussards, s'avançait vers nous par

la route de Voves. Notre poste se préparait à les recevoir par une salve quand un peloton de dragons, arrivant au galop, les chargea à fond et leur fit prendre la fuite. Comme nos cavaliers, qui ignoraient notre embuscade, se trouvaient entre eux et nous, il nous fût impossible de faire feu.

« Les cuirassiers qui venaient par la route de Chartres étaient encore à 250 mètres environ de notre embuscade, dans laquelle ils allaient tomber, quand ils virent nos dragons sur la route de Voves et s'empressèrent de tourner bride. J'ordonnai un feu à volonté qui tua six d'entre eux et en blessa plusieurs autres. Un de ces cuirassiers fut fait prisonnier.

« Le 13 et le 14, engagements continuels, mais sans importance, avec les coureurs ennemis.

« Le 14, à Moriers, une reconnaissance de quarante uhlans fut surprise par nous, et, quoique le feu ait été ouvert à assez longue portée, cinq cavaliers furent tués, un certain nombre blessés; trois, dont un officier, furent faits prisonniers. Cet officier, du grade de capitaine, était attaché à l'état-major du prince de Saxe-Weimar; il se nommait Bernhard von Pleissen, et, comme il était dangereusement blessé, il fut transporté par nous à l'hôpital de Bonneval d'où, deux jours après, il fut dirigé sur Tours par ordre du général Fiereck.

« Dans cette rencontre, le sous-lieutenant Dupré et le sergent-major Bounin se sont particulièrement distingués.

« Le 18, dans la nuit, rencontre d'une reconnaissance de uhlans qui est mise en fuite; nous trouvâmes, le lendemain, sur le lieu de l'action, plusieurs lances brisées et de larges taches de sang.

« Le 19, attaque de Bonneval par une troupe d'environ deux mille hommes avec artillerie. Nos hommes déployés en

tirailleurs dans la plaine soutinrent le choc jusqu'à l'arrivée du capitaine de vaisseau Collet, campé à 2 kilomètres de Bonneval. L'ennemi battit en retraite en incendiant le petit village de Perruchet.

« Dans la nuit du 22 au 23, nous recevons l'ordre de couper les voies ferrées, ce que nous exécutons en avant de Bonneval, dans la direction de Chartres.

« Le 23, au point du jour, ordre nous est donné d'aller en reconnaissance dans la direction de Brou. Nous arrivons à Dangeau qui est occupé par une nombreuse cavalerie. Obligé de battre en retraite, je fis déployer la compagnie en tirailleurs, appuyé que je fus par une compagnie des volontaires de l'Ouest (zouaves de Charette), accourus au bruit de notre fusillade. Le sous-lieutenant Saclier, qui commandait la ligne de tirailleurs, sut diriger très habilement sa marche et maintint à distance l'ennemi auquel il fit subir des pertes sensibles. Nous n'avons eu qu'un seul blessé dans cette escarmouche.

« Le soir même, je fis mon rapport, à la suite duquel toutes les troupes de la division reçurent l'ordre de se concentrer sur Marboué, près de Châteaudun.

« Le 25, nous sommes placés à l'extrême droite du corps d'armée qui refoula l'ennemi sur Yèvres près Brou.

« Le 26, nous gagnons la forêt de Marchenoir et sommes cantonnés du 27 au 29 courant.

« Le 30, nous gagnons Saint-Peravy-la-Combe par Ouzouer-le-Marché et Coulmiers.

« Dans la journée du 3 décembre nous reçûmes l'ordre de nous replier sur Orléans ; la route étant coupée, nous marchons sur Beaugency où nous arrivons le 6 décembre.

« Le 7, notre compagnie occupe l'extrême droite de l'armée, sur les bords de la Loire, et nous échangeons quelques coups de feu avec l'ennemi qui occupe la rive opposée.

« Le 8, nous sommes placés dès le point du jour, en avant de Beaugency, sur la route d'Orléans.

« L'officier d'état-major qui nous assigna ce poste me fit savoir qu'à ma droite devait se trouver un bataillon de gendarmerie qui devait garder la ligne jusqu'au bord de la Loire. A ma gauche, se trouvait un bataillon de chasseurs à pied, dont nous étions séparés par le remblai du chemin de fer.

« Mes hommes étant très fatigués par les grandes marches des jours précédents, je leur fis quitter les sacs qui furent entassés sur la voiture aux bagages. Deux hommes furent chargés de la garde de ce dépôt, avec ordre de se diriger sur Mers, dans le cas où l'armée serait obligée de battre en retraite.

« Le combat s'engage dès le jour sur notre gauche et, devant nous, sur la route d'Orléans, se montrent des uhlans que nous laisons arriver à bonne portée, dissimulés que nous sommes par un pli de terrain. Je commande le feu et ils tournent bride aussitôt en laissant quatre morts sur le terrain.

« A 10 heures, un brouillard épais se lève ; à 2 heures, le bruit de la mousqueterie se rapproche et quelques balles tombent ou milieu de nous ; les chasseurs à pied qui étaient à notre gauche déploient une ligne de tirailleurs et sonnent : en avant. Je suis le même mouvement, de façon à relier ma gauche à la droite des chasseurs et je me porte aussi en avant. Bientôt je distingue, quoique difficilement à cause du brouillard, une masse sombre qui se dirige vers nous venant de la Loire, un peu obliquement, du côté de notre droite. Ne pouvant distinguer quelles étaient ces troupes et croyant que les gendarmes étaient dans cette direction, j'arrêtai ma ligne dans un endroit où le terrain, s'élevant légèrement, offrait un certain abri et je fis mettre mes

hommes à genoux. Reconnaissant enfin l'ennemi que j'avais pris pour le bataillon de gendarmerie, je fis ouvrir le feu et l'ennemi y répondit vigoureusement mais en visant au-dessus de nous, ce qui fit que les premières salves nous firent peu de mal [1].

« Il était alors 4 heures et demie, la nuit commençait à nous envelopper ; les masses ennemies se montraient sur notre droite qui, n'ayant pas de réserve, commençait à plier. Je songeais à me replier sur les chasseurs quand retentit de leur côté la sonnerie : en retraite ! En arrière, sur notre droite s'étendait un mur se reliant aux premières maisons de Beaugency; un espace découvert d'environ 300 mètres nous séparait de cet abri; je crus devoir, tout en conservant ma ligne et en continuant le feu, diriger la retraite vers ce point. A peine sommes-nous à découvert qu'une grêle de balles nous arrive. Deux hommes tombent à mes côtés; l'ennemi arrive rapidement et coupe notre ligne en deux. Une partie de la compagnie gravit le remblai du chemin de fer sous les ordres du sous-lieutenant Dupré ; l'autre me suit et gagne les premières maisons de Beaugency. Ajoutons, ce qui n'est pas dans le rapport, que pendant cette retraite d'une cinquantaine d'hommes devant des forces considérables, un de nos volontaires nommé Charolles, serrurier à Nice, voyant tomber à ses côtés le caporal Gouget, rampiste, son ami, frappé d'une balle à la gorge, le chargea sur ses épaules et l'emporta jusque dans la ville croyant qu'il n'était que blessé. Malheureusement le pauvre Gouget, l'un de nos ouvriers les plus intelligents, avait été tué raide.

« Les obus commencent à tomber sur la ville que nous

1. Le bataillon de gendarmerie qui devait occuper l'extrême droite entre la Loire et nos volontaires avait été surpris par l'ennemi et presque détruit la veille. C'est pourquoi l'aile droite a pu être facilement débordée, aucune troupe n'ayant eu mission de remplacer le bataillon qui faisait défaut.

traversons rapidement en ralliant une quantité de soldats de la ligne et de mobiles errant en désordre dans les rues, et à la tête de cette troupe, je gagne la route de Blois.

« A 2 kilomètres de la ville, je fais halte pour tâcher de rallier la section commandée par M. Dupré, qui parvient en effet à me rejoindre. Il fait nuit noire. Nous procédons à l'appel, seize hommes manquent. Nos bagages ont été enlevés par l'ennemi. Le lendemain nous faisons partie d'une colonne allant se reformer et s'équiper de nouveau à Tours où nous arrivons le 11. L'intendance partait le même jour; on nous donna ordre de nous porter sur Angers, où j'arrivai le 15 décembre. Nous fîmes quelques enrôlements pour combler les vides et nous fûmes rééquipés.

« Le 19, je partis pour le Mans avec ma compagnie, plus un détachement d'isolés de cent cinquante hommes, qui fut confié à ma garde avec ordre de le remettre aux autorités militaires de cette ville.

« Nous fûmes, dès notre arrivée, incorporés dans le 18e corps, 1re division, sous les ordres du général de Roquebrune, qui était campé à Saint-Saturnin.

« Le 10 janvier, notre division prend la route de Parigné-l'Evêque. Nous avions à peine parcouru 7 à 8 kilomètres, quand nous fûmes arrêtés par une colonne du XVIe corps engagé depuis plus d'une demi-heure et qui se repliait sur nous. Des obus nous arrivent; nous nous portons en arrière pour faciliter le tir d'une batterie que l'on met en position et nous campons sur place.

« Le lendemain, après avoir été envoyés en reconnaissance et avoir signalé au général l'établissement de batteries ennemies en face de notre position, nous fûmes disposés en soutien de la batterie occupant les hauteurs de Parigné-l'Evêque, poste dont on nous releva à la nuit.

« Le lendemain 12, commença la retraite sur Laval. Nous

traversâmes le Mans, où les obus qui commençaient à tomber tuèrent deux de nos hommes.

« Après trois jours et trois nuits passés dans la neige, nous arrivâmes à Laval le 17. Mes hommes étaient horriblement fatigués.

« Le 22, je fus envoyé à la chapelle Anthenaise pour me mettre à la disposition du colonel Farian, commandant le 43[me] régiment de marche, qui occupait les avant-postes.

« Ordre me fut donné le 24, par cet officier, de m'établir en extrême avant-poste à Saint-Céneré, près de Montsurs. Etant continuellement en contact avec l'ennemi, nous eûmes à cette époque des engagements journaliers à la chapelle Rainsoin, à Vaiges, à Saint-Léger, à Évron. Notre dernier coup de fusil, probablement le dernier de l'armée de la Loire, fut tiré à Saint-Léger, que je vins occuper la nuit et où je trouvai quatre spahis venus en reconnaissance.

« Cinq routes aboutissent à ce village; je plaçai une embuscade de dix hommes à chaque entrée du village avec consigne de laisser entrer les cavaliers ennemis et de leur fermer ensuite le passage. Défense était faite aux spahis de se montrer sous aucun prétexte.

« Au petit jour, une reconnaissance de cinquante à soixante hussards prussiens est signalée sur la route de Chammes; elle est précédée d'une pointe de cavaliers, qui arrive jusqu'aux premières maisons du village. Le détachement qui la suit s'arrête à 50 mètres en arrière; mais, à ce moment, les spahis s'étant montrés malgré ma défense, les quatre éclaireurs tournent brusquement bride et se replient au galop sur le peloton resté hors du village.

« Le sergent-major Bounin, qui commandait l'embuscade en cet endroit, ouvre alors un feu bien nourri sur le gros des hussards, qui ripostent avec leurs mousquetons avant de tourner bride.

Le poste le plus rapproché, commandé par le sous-lieutenant Saclier, se porte en courant sur le lieu de l'action et peut joindre son feu à celui du petit poste commandé par le sergent-major. Trois cavaliers tombèrent entre nos mains, six furent tués sur place. Le lendemain nous avons su qu'il y avait eu un certain nombre de blessés emportés par leurs chevaux.

« En rentrant dans notre cantonnement, nous trouvâmes un ordre du colonel nous annonçant l'armistice et m'enjoignant de conserver les positions que j'occupais. A partir de ce moment, nous fîmes partie du XVI[e] corps, 4[me] division, 3[me] brigade.

« Le 5 février, dans une revue de la division, le général de Roquebrune adressa des félicitations particulières à la compagnie sur sa conduite aux extrêmes avant-postes. »

A la suite de ce rapport, dont nous n'avons cité que les passages les plus importants, M. Albert Gignoux avait signalé à M. le Ministre de la Guerre, comme s'étant particulièrement distingués : MM. Louis Saclier, sous-lieutenant, et Eugène Bounin, sergent--major, ainsi que les volontaires Pierre Perrin et Emile Reynard.

Ajoutons que la conduite de cette compagnie a été exemplaire et que les certificats les plus honorables ont été délivrés à son chef par les autorités civiles de tous les pays où elle a tenu cantonnement.

XV

Les débris de nos compagnies sont rentrés à Nice dans un état des plus misérables. Plusieurs hommes malades sont morts des suites de leurs fatigues. Trois volontaires, qui avaient refusé d'entrer en Suisse, ont quitté l'armée de l'Est avec autorisation de leurs chefs et se sont pré-

sentés au dépôt avec armes et bagages; l'un d'eux, blessé au pied, n'avait d'autres chaussures qu'un chiffon de toile et c'est dans cet état qu'il a traversé le Jura couvert de neige, et passant par le mont Rizou, sans vivres, sans secours d'aucune sorte, ils arrivèrent à Collonges, d'où ils purent prendre la voie ferrée pour rentrer à Nice. Ces trois francs-tireurs étaient MM. Mallard, artiste peintre; Lajoie, entrepreneur de travaux de charpente, et Brosson, employé au Théâtre-Français à Nice. De tous les vêtements qui avaient été délivrés au départ, les manteaux à capuchon à la zouave étaient ceux qui avaient le mieux résisté et dont nos volontaires avaient tiré le meilleur parti. Le manque de sacs leur avait causé beaucoup de gêne; aussi quelques-uns étaient-ils heureux d'avoir pu s'en pourvoir pendant la campagne.

Le Conseil d'administration du corps a délivré à chaque homme, à son retour à Nice, un congé de libération et, sur l'avis des capitaines, les certificats de bonne conduite mérités par presque tous. Il a signalé au ministre de la guerre les chefs qui se sont distingués devant l'ennemi. Aucune suite n'a été donnée à cette démarche, mais si ces messieurs et leurs braves compagnons n'ont reçu aucune récompense officielle, ils ont du moins su conquérir l'estime de leurs frères d'armes et de tous les bons Français.

F. Brun.

JEAN MIRAIHETI ET LES TROIS BRÉA

ÉTUDE SUR LES PEINTRES NIÇOIS DE LA RENAISSANCE

I

Pendant plusieurs siècles, l'un des chefs-d'œuvre de Louis Bréa, appartenant à la confrérie de la Miséricorde de Nice, resta exposé en plein air près de l'église Sainte-Réparate. En 1862, mon compatriote et collaborateur Ch. Abel (depuis député protestataire au parlement d'Allemagne) publia, dans la *Revue de Nice*, une note relative à ce tableau[1]. Plus tard, dans sa livraison du 1er août 1874, la même publication signalait l'état déplorable de ce panneau, dont toute la partie inférieure était dégradée et qu'il était urgent de soustraire aux influences atmosphériques[2].

L'auteur de cet article indiquait le danger qu'il y aurait à confier ce chef-d'œuvre à un restaurateur de peinture, et conseillait de faire une copie fidèle du tableau pour la substituer à l'original, qu'il aurait désiré qu'on déposât au Musée de la ville.

Il ne fut malheureusement pas tenu compte de ce conseil et il est aujourd'hui difficile, pour ne pas dire impossible, de reconnaître, dans le panneau exposé à la chapelle de la Miséricorde, la touche délicate et les tons si harmonieux du plus célèbre peintre niçois de la Renaissance. En un mot, cette œuvre remarquable a été recouverte d'une épaisse couche de couleur à l'huile.

1. *Revue de Nice*, tome IV, p. 67.
2. Id. tome VI, p. 255. *Causeries artistiques* par Franck (F. Brun).

Lors de la XLIV[e] session du Congrès scientifique de France, j'eus l'occasion de signaler ce tableau, ainsi que plusieurs autres du même maître, et un magnifique rétable déjà cité par la *Revue de Nice* et dû au pinceau de Jean Miraiheti. Cette œuvre décore la sacristie de la chapelle de la Miséricorde[1].

Je n'ai pas cessé, depuis lors, de m'occuper du célèbre artiste niçois, dont quelques auteurs ont voulu faire le chef de l'école génoise. Les lacunes regrettables que présente au sujet des Bréa l'*Histoire des Peintres* de Ch. Blanc m'ont encouragé à continuer mes études sur cette famille, et c'est le résultat de ces recherches que j'ai soumis à notre Société des lettres, sciences et arts, qui en a voté la publication.

II

Voici la courte et inexacte notice qu'on trouve sur Louis Bréa dans le grand dictionnaire de Larousse : « Bréa (Ludovico), peintre italien né à Nice, vivait à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième. Il habita presque constamment Gênes, où se trouvent la plupart de ses œuvres. Ses tableaux, de petites dimensions et peints avec un soin extrême, présentent la sécheresse de l'ancien style; toutefois, on y remarque une bonne entente de la composition et de la perspective, un coloris vigoureux et des têtes qui ne manquent pas de beauté. »

Luigi Lanzi, dans son histoire des peintres italiens, s'exprime ainsi au sujet de cet artiste[2] :

« On ne connaît aucun peintre étranger ayant ouvert une école dans la Ligurie, si ce n'est un Niçois qui, par la suite, a été considéré comme le fondateur de l'école génoise. Il se

1. *Compte rendu de la XLIV[e] session du Congrès scientifique de France*, tome II, p. 253 et suivantes.
2. *Storia pittorica dell'Italia*. Tome V, p. 287.

nomme Louis Bréa et ses œuvres ne sont pas rares à Gênes et dans le territoire. Il est fait mention de lui depuis 1483 jusqu'en 1513. Il est inférieur, quant au goût, aux principaux artistes contemporains des autres écoles ; il employait les dorures et avait dans son dessin plus de sécheresse qu'eux. Cependant, son style ne le cède qu'à bien peu quant à la beauté des têtes et à la vivacité des couleurs, lesquelles sont encore presque intactes. Il drapait bien, composait avec science, ne reculait pas devant les difficultés de la perspective et était hardi dans les mouvements.

« En somme, on peut dire de sa peinture qu'au lieu de suivre les traditions des autres écoles, elle a inauguré une école nouvelle. Il n'osa pas essayer les grandes proportions : dans les petites, comme dans son *Massacre des Innocents*, à Saint-Augustin, il est remarquable. Un saint Jean, qui se trouve dans l'oratoire de la Madone de Savone, est très estimé. Ce tableau a été exécuté à la demande du cardinal de la Rovère, avec le concours d'autres artistes. »

Le tableau en question, représentant saint Jean le Précurseur et saint Jean l'Evangéliste, a été en partie exécuté par Foppa et en partie par Bréa qui, du côté de saint Jean l'Evangéliste, a signé et daté le tableau :

Ludovicus Brea Nicensis pinxit hac parte : MCCCCLXXXX *die* X *Augusti complecta*.

Filippo Baldinucci parle à peine de Louis Bréa ; il cite comme ses élèves Antonio Semeno et Teramo Piaggia [1]. Il le considère cependant comme le chef de l'école génoise.

Soprani donne la liste des ouvrages connus de Bréa et cite comme son plus ancien tableau *l'Ascension* de l'église de *Santa-Maria della consolazione* à Gênes[2]. C'est une erreur qu'il importe de relever, attendu que ce tableau porte

1. *Delle notizie de' professori del disegno*. T. IV, p. 222.
2. *Vite de' pittori, scultori ed architetti genovesi*. 1674.

la date du 17 août 1483 et que nous connaissons de Louis Bréa plusieurs œuvres plus anciennes.

Adolphe Siret, dans son dictionnaire de toutes les écoles, fait naître Bréa en 1499, ce qui prouve qu'il ne connaissait pas les œuvres de cet artiste.

Nous ne parlerons pas de la date 1465 attribuée par le restaurateur du panneau de la Miséricorde au tableau de la *Madone protectrice de Nice*. Cette date est évidemment fausse, car le plus ancien tableau exécuté par Louis Bréa seul porte la date de 1478 et se trouve dans la sacristie de la chapelle des Franciscains de Cimiez.

Antérieurement à cette époque, Bréa ne travaillait probablement que sous la direction de ses maîtres. Ce qui semble le démontrer, c'est l'inscription que M. Schæffer a retrouvée sur un tableau de l'église des Dominicains à Taggia près de San Remo, dans la première chapelle à gauche en entrant[1]. Ce tableau, composé de six compartiments, trois en bas et trois plus petits au dessus, représente comme sujet principal *l'Annonciation*. Entre la figure de la Vierge et celle de l'ange, M. Schæffer a lu, avec une loupe, l'inscription suivante :

IO........RAI . ETI ET LVDOVICVS BREA
PI...RES NICENSES FECERVNT
AN.. DOM... ...CLXXIII DIE XXI..LI.

Donc, en l'année 1473, Louis Bréa, né à Nice, travaillait avec Miraiheti, peintre niçois que nous avons déjà cité comme l'auteur de l'admirable rétable de la chapelle de la Miséricorde à Nice.

M. Schæffer n'hésite pas à considérer Miraiheti, dont il écrit le nom Miraillleti, comme le maître de Louis Bréa.

1. *Giovanni Mirallieti* (sic) *e Ludovico Bréa*. Brochure in-16 de 31 pages, par Henri Schæffer, 1874.

Nous partageons entièrement sa manière de voir, car Miraiheti, dont on connaît des œuvres datant du milieu du quinzième siècle [1], était plus âgé que Bréa.

Ce dernier fut même chargé d'achever un tableau de Miraiheti après la mort de ce peintre [2]. Ce tableau porte l'inscription suivante :

IO. MIRAIHETI
NICENSIS DVM VIVERET INVEN.
LVDOVICUS BREA PINX.
1488.

Ce texte démontre que L. Bréa, dont on connaît des œuvres datant de 1513, travaillait, dans sa jeunesse, avec Miraiheti, le plus célèbre peintre niçois du quinzième siècle ; il fut chargé d'achever l'une de ses œuvres ; tout nous porte donc à croire qu'il était son élève.

III

Quoique nous ne puissions rien affirmer de positif à ce sujet, il est cependant permis de supposer d'après les dates connues, que Miraiheti vécut jusqu'en 1487 ou 1488 ; qu'en 1451 il était déjà assez connu pour qu'on lui commandât la *Madone de Savone*, ce qui laisserait supposer qu'il avait au moins vingt-cinq ans vers le milieu du quinzième siècle et qu'il mourut à l'âge de soixante-deux ou soixante-trois ans.

Son élève Louis Bréa, qui partageait ses travaux et possédait déjà la maîtrise en 1473, devait avoir à cette date au moins vingt-cinq ans et environ quarante en 1488, quand il acheva l'une des œuvres de son maître qui venait de mourir.

1. Entre autres, *La madone de Savone*, 1451.
2. Ce tableau a été vendu en 1859 par M. Sajago de Milan, à un prince d'Allemagne. Schæffer loc. cit.

On ne connaît aucune œuvre de Louis Bréa postérieure à l'année 1513. Cependant, un inventaire de la paroisse de Montaldo comprend un tableau de cet artiste daté de l'an 1519. Il aurait eu, à cette époque, environ 70 ans, mais la date portée dans cet inventaire est-elle exacte ?

Nous ne devons, évidemment, tenir aucun compte de celle inscrite par le restaurateur sur le tableau qui a été transporté de la rue Sainte-Réparate à la sacristie de la Miséricorde de Nice. Cette date, 1465, ne peut être attribuée à une œuvre de Louis Bréa, de beaucoup supérieure à celle portant la date de 1478 qui se trouve dans la sacristie des Franciscains de Cimiez. *La Madone protectrice de Nice* appartient à la seconde manière de Louis Bréa et est de plus de quinze ans postérieure au tableau de Cimiez. Le restaurateur du tableau de la Miséricorde ne s'est trompé que d'une trentaine d'années !

Donc, selon toutes les probabilités, Louis Bréa est né vers l'année 1450 et n'est mort que vers l'année 1520, âgé de soixante-dix ans. Son maître Jean Miraiheti, né vers l'année 1426, est mort avant 1488 et a vécu environ 62 ans.

Ce qui semble confirmer ces faits, c'est qu'en 1454 le plus célèbre peintre de Nice n'était pas encore Jean Miraiheti, mais bien Jacob Durando, auquel fut confiée l'exécution du beau tableau d'autel du célèbre monastère de Lérins. Dix ans plus tard, Miraiheti, qui devait avoir étudié en Italie, était chef d'école à Nice. Il appartient par la vérité du dessin et le naturel des figures, à l'école de Masaccio.

Avant de décrire les chefs-d'œuvre de L. Bréa, que nous possédons à Nice, je me permettrai de rappeler, d'une manière succincte, l'histoire des progrès accomplis dans l'art de peindre vers le milieu du quinzième siècle.

IV

La plus ancienne peinture à l'huile connue est le fameux rétable de l'agneau mystique dû à Hubert et à Jean van Eyck, chef-d'œuvre dont les diverses parties sont dispersées de nos jours et qui fut exposé pour la première fois à Gand, le 6 mai 1432. C'est l'œuvre capitale de l'école flamande primitive.

En 1449 seulement, Roger van der Weyden, élève des Van Eyck, partit pour l'Italie où étaient déjà célèbres Masaccio, Filippo Lippi, Bellini, Fra Angelico, etc. Il enseigna à Antonello de Messine les procédés de la peinture à l'huile et celui-ci les transmit, vers 1473, à Bellini de Venise.

Gentile Bellini mourut en 1507; son frère, Giovanni, en 1516. Ils étaient nés en 1426 et 1427. Ce sont donc les contemporains de notre peintre niçois Louis Bréa.

Mantegna, qui débutait à peine quand Roger van Weyden arriva en Italie, épousa la sœur des Bellini et apprit d'eux les procédés nouveaux.

Il est évident qu'avant de passer de l'école de Venise à celle de Gênes, la peinture à l'huile mit un certain temps et qu'elle ne fut guère connue dans le comté de Nice avant la fin du quinzième siècle.

V

Tous les tableaux de Miraiheti sont donc antérieurs à la propagation de la peinture à l'huile et également les premiers tableaux de Bréa.

Le sujet du rétable signé de Miraiheti, dont nous avons parlé plus haut, est *Notre-Dame de la Miséricorde*. Il se compose de onze panneaux et a 2^{m},10 de large sur 2^{m},50 de

haut. Le panneau central a $1^{m},10$ sur $0^{m},75$ de hauteur. La Vierge, debout et couronnée, abrite sous son riche manteau de pourpre et d'or une foule de personnages de tout rang, y compris le Pape, des cardinaux, des princes. Des anges gravés à la pointe décorent le fond d'or du panneau. La figure de la Vierge est d'un dessin des plus purs et d'une grâce inexprimable; les petites figures des personnages abrités sous son manteau sont très soignées et l'étude de leurs costumes offre un intérêt archéologique particulier. Dans les autres compartiments du rétable, à droite, sont peints saint Sébastien et saint Grégoire; à gauche, saint Cosme et saint Damien; ces deux derniers sont de véritables portraits. Les panneaux de droite et de gauche mesurent $0^{m},90$ sur $0^{m},60$.

Au-dessus de ces quatre saints sont représentées quatre autres figures plus petites sur des panneaux de $0^{m},52$ $0^{m},13$, saint Estève, saint Laurent, saint Valentin et sainte Pétronille. Au milieu, dans une espèce de fronton, sur un fond bleu étoilé, le Christ, les mains croisées et percées et deux anges tenant le saint suaire; ce panneau mesure $0^{m},40$ de large et $0^{m},45$ de hauteur.

La prédelle est divisée en trois parties : le premier compartiment à gauche, mesurant $0^{m},67$ sur $0^{m},32$, représente le Christ apparaissant à Madeleine; il tient un étendard blanc écartelé d'une croix rouge, comme dans un tableau du Louvre attribué à Louis Bréa; seulement, dans ce dernier, le champ blanc est semé de petites croix noires.

Au milieu de la prédelle on a représenté la mise au tombeau avec huit personnages, et, à l'extrémité de droite, la visite des saintes femmes et l'ange. Le panneau du milieu a $0^{m},75$ de largeur et $0^{m},32$ de hauteur; celui de droite a les mêmes dimensions que celui de gauche.

Toutes les dorures sont gravées en creux au pointillé;

tous les fonds sont dorés à plat. Les nimbes de forme circulaire, les couronnes et les ornements sont gravés à la pointe sur fond d'or.

Cette œuvre porte l'inscription suivante :

HOC PINXIT JOHANNES MIRAIHETI (en lettres gothiques).
Pettinati Luigi restauravit 1850.

Cette peinture est un des chefs-d'œuvre du quinzième siècle et l'une des curiosités les plus remarquables de la ville de Nice.

L'ensemble est harmonieux, le dessin est très correct et se ressent à peine de la raideur de l'école primitive. Certaines figures sont traitées avec un talent exceptionnel; celle de la Vierge est d'une douceur et d'une pureté inexprimables.

On connaît peu de tableaux de Miraiheti; M. Schæffer en signale un de 1542 à Stoccarda[1]; celui dont nous avons parlé plus haut, qui se trouve à Taggia, et auquel Louis Bréa a collaboré en 1473; le tableau fini par Bréa en 1488: le petit tableau de Savone représentant une Madone assise, avec l'enfant Jésus, entourés d'une douzaine d'anges et de saints chantant et lisant. Cette œuvre est datée de 1451.

Enfin, dans le couvent de Saint-Barthelémy, entouré de découpures en carton doré, dans le corridor du premier étage, un petit tableau que, partageant l'avis de M. Schæffer, je n'hésite pas à considérer comme devant être attribué à Miraiheti.

Un de nos amis, M. le Dr Baréty, nous signale au Villars (arrondissement de Puget-Théniers) un rétable placé der-

1. Au sujet de ce tableau, M. Schæffer relève l'orthographe du nom de Miraiheti qu'il écrit toujours Mirallieti par deux *l*, il dit que le nom est mal écrit sur le tableau où il y aurait, selon lui : *Mirallbeti*. C'est en réalité Miraiheti qu'on doit lire.

rière le maître-autel dont la disposition rappelle, dans de plus grandes proportions, celle du tableau de la sacristie de la Miséricorde à Nice ; il pense que ce tableau peut être attribué à Miraiheti.

Ni Charles Blanc, ni les écrivains qui, avant lui, ont écrit l'histoire des peintres n'ont fait mention de cet artiste qui fut le maître de Louis Bréa. Bien des œuvres de ce peintre, transportées hors de son pays natal, sont attribuées à d'autres maîtres.

Je ne serais pas éloigné d'attribuer à Miraiheti, par exemple, le tableau du Louvre catalogué sous le nom de Louis Bréa et dans lequel nous retrouvons toutes les qualités du rétable de la Miséricorde de Nice et même certains détails tels que celui de l'étendard blanc à croix rouge porté par le Christ, sans parler des fonds d'or du dessin et de la facture particulière de l'ensemble. Ce tableau, composé de huit compartiments, représente entre autres personnages le patron de Nice saint Nicolas de Tolentino, que les Niçois nommèrent leur avocat auprès de Dieu.

Ce tableau ne porte pas le nom de son auteur, mais il est daté de 1477. C'est sur l'avis d'Otto Mundler et de M. Willot qu'il a été attribué à Bréa. Ces deux écrivains ne connaissaient peut-être pas l'existence de Miraiheti ; s'ils avaient vu le rétable de la Miséricorde, ils n'auraient probablement pas hésité à attribuer à cet artiste le tableau du musée du Louvre. Il serait peut-être bon d'appeler sur la convenance de cette rectification l'attention des conservateurs de notre grand musée national.

VI

Charles Blanc, dans son *Histoire des Peintres* [1], ne fait aucune mention de Miraiheti, mais il consacre deux ou trois pages à Louis Bréa.

Le jugement qu'il porte sur cet artiste est loin d'être exact, car il n'est basé que sur l'examen de quelques œuvres. L'auteur ne mentionne même pas les grands tableaux du couvent de Cimiez. D'après lui, les œuvres de Louis Bréa seraient inférieures à celles produites à la même époque à Venise, à Pise et à Florence ; le coloris de cet artiste manquerait de chaleur et d'éclat [2] ; les figures aux contours nets et secs seraient emprisonnées, incrustées, comme figées dans le fond doré et gaufré sur lequel elles se découpent ; l'or est répandu sur les vêtements, sur les accessoires et jusque sur les chairs. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le grand *Christ en Croix* de Cimiez pour être convaincu de l'inexactitude de cette appréciation.

Il est évident que Ch. Blanc n'a pas connu cette œuvre remarquable. Il en est de même d'un grand nombre d'autres dues à notre artiste niçois, car la nomenclature qu'il donne de ses ouvrages est fort incomplète.

Voici, d'après cet auteur, les œuvres attribuées à Louis Bréa :

L'Ascension, qui se trouve à Gênes dans l'église de Sainte-Marie de la Consolation. Ce tableau a été exécuté en 1483, sur la commande de Pierre de Fatio ;

Un rétable du Musée du Louvre, dont le sujet principal est l'apparition miraculeuse du Christ à la Madeleine [3] ;

1. Appendice, page 4.
2. En ce point, Ch. Blanc est en contradiction avec Soprani, Lanzi et tous les écrivains qui ont sérieusement étudié l'œuvre de L. Bréa.
3. Ce tableau peut être attribué à Miraiheti.

Un rétable de la chapelle Chiabrera, à Saint-Jacques de Savone, peint en 1495 ;

Un rétable représentant *saint Jean l'Evangéliste*, à Notre-Dame de Savone [1] ;

La Gloire des Saints, à Santa Maria del Castello à Gênes, exécuté en 1513, et passant, généralement, pour la dernière œuvre de Louis Bréa [2] ;

L'Annonciation, dans la même église ;

L'Assomption, à Saint-Augustin de Gênes, datant de 1483 ;

La Madone de Bon secours ;

La Madone des Innocents ;

Le Christ en Croix, à Saint-Barthelémy des Arméniens.

Charles Blanc attribue à Louis Bréa deux élèves connus, ce sont : Antonio Semini et Teramo Piaggia da Zoagli [3]. Il dit que ces deux artistes, qui avaient adopté les procédés et le style du maître, abandonnèrent la peinture primitive de l'école niçoise, pour adopter la méthode plus savante du célèbre Carlo Mantegna, que le Doge de Gênes, Ottaviano Fregoso, appela dans cette ville vers 1513.

Si Ch. Blanc avait vu les œuvres de Bréa que nous possédons à Nice, il n'eût pas eu besoin de recourir à Mantegna pour expliquer la révolution qui s'opéra dans l'école génoise, antérieurement à l'arrivée de cet artiste dans cette ville.

Le Christ en Croix, de Cimiez, daté de 1412, n'appartient plus à l'école primitive ; c'est une œuvre absolument moderne, que nous analyserons dans la suite de cette étude.

1. Le reste de ce rétable a été peint par Foppa en 1490, commandé par Julio della Rovere (Jules II.).

2. En admettant que l'inventaire de la paroisse de Montalto contienne une erreur de date.

3. Antonio Semeno, né vers 1483, étudia sous la direction de L. Bréa et devint en peu de temps si habile qu'il reçut les commandes les plus importantes de sa patrie. Teramo Piaggia fut son condisciple. Baldinucci, t. 4, p. 222.

Nous nous bornerons actuellement à constater que l'on remarque, dans l'œuvre de Louis Bréa, trois époques bien tranchées : la première absolument primitive et qui procède directement de la manière de Miraiheti. Les œuvres de cette période sont certainement inférieures, comme style et comme goût, à ce qui se faisait en Toscane et en Vénétie à la même époque ; c'est d'après ces œuvres que Ch. Blanc semble avoir jugé Louis Bréa, et à elles seules que peut s'appliquer sa critique sur les fonds dorés et la raideur byzantine des figures.

Dans sa seconde manière, on constate l'effort fait par Bréa pour s'affranchir des anciennes méthodes et se créer une manière à lui. C'est à cette période de transition que nous devons *la Madone de la Miséricorde, la Pieta* de l'église Saint-Augustin, à Nice, et plusieurs autres œuvres.

Enfin, sa troisième manière est le résultat de ses études[1] pendant les huit années de 1495 à 1503, durant lesquelles il n'exécuta aucune œuvre connue de nos jours. L'œuvre la plus remarquable de cette troisième manière de Louis Bréa est *le Christ en Croix* de l'église des Franciscains de Cimiez.

Avant d'étudier les quatre tableaux de Louis Bréa que nous possédons à Nice, il me semble utile de compléter la liste des œuvres de ce peintre donnée par Charles Blanc.

Nous ne parlerons pas de *l'Annonciation* de Taggia exécutée en collaboration avec Miraiheti en l'année 1473 ; ce n'est pas une œuvre personnelle. Nous mentionnons, sous réserve, le tableau du Louvre daté de 1477, qui lui est attribué et qui a été exécuté par ordre d'Ange de Saccis pour l'église Saint-Jacques de Savone.

En 1478, Bréa exécute un rétable en trois parties pour le

1. Si l'on s'en rapportait à Toselli (Biographie niçoise), L. Bréa aurait été étudier à Rome et à Naples, ce qui est inadmissible. Ces deux villes, à cette époque, manquaient absolument de peintres de talent.

couvent de Sainte-Croix, à Nice, construit au lieu dit « *il Carmine vecchio,* » aujourd'hui « la Croix-de-Marbre. » Ce couvent était habité depuis 1461 par les pères franciscains mineurs de l'observance de Saint-Louis de France. C'est là que le pape Paul III fut reçu lors de son entrevue à Nice avec Charles-Quint et François Ier en 1538. Ce tableau est actuellement dans la sacristie de l'église de Cimiez.

De 1478 à 1483, Bréa exécute divers tableaux à Gênes.

En 1485, il peint seize petits tableaux (*la Passion*) dans l'église des Dominicains de Taggia ; un rétable en cinq parties pour l'église Saint-Jean-Baptiste, de Montalto. (Ce tableau est actuellement à Londres.)

En 1488, il peint, d'après les cartons de Miraiheti, les quinze tableaux du rétable de l'église d'Albenga.

D'après M. Schæffer, *la Pieta* de l'église Saint-Augustin, à Nice, daterait de l'année 1489.

En 1490, il exécute pour l'oratoire de Notre-Dame de Savone le *saint Jean l'Evangéliste,* qui fait pendant au *saint Jean le Précurseur,* dû au pinceau de Foppa.

Le *Massacre des Innocents,* pour l'église Saint-Augustin, de Gênes, date de l'année 1492. Il en est de même de l'autel de l'église des Franciscains de Vintimille et d'un tableau peint pour l'église de Campo Rosso.

En 1495, il peint à Saint-Jacques de Savone, pour la famille Chiabrera, un rétable divisé en huit compartiments, dont le principal représente *l'Assomption.* A droite et à gauche, on voit *la Crèche* et *le Mariage de sainte Catherine.* C'est à cette même date que nous croyons pouvoir attribuer *la Madone protectrice de Nice,* que le restaurateur de cette peinture fait remonter à 1465, ce qui n'est pas admissible.

Nous ne trouvons aucune trace des travaux de Louis Bréa depuis 1495 jusqu'en 1502.

En 1502 et 1503, Louis Bréa était associé à Barbagelata et à Fazolo; en 1513, il exécuta le beau panneau de *la Gloire des Saints* à Santa Maria del Castello, à Gênes.

On connaît encore de cet artiste *l'Annonciation* qui se trouve dans la même église; *le Christ en Croix* de Saint-Barthelémy des Arméniens et *la Madone de Bon Secours.*

L'œuvre la plus parfaite que nous connaissions de cet artiste, porte la date de 1512; c'est *le Christ en Croix* qui se trouve actuellement dans l'église des Franciscains de Cimiez.

On attribue encore à Louis Bréa le beau tableau de *la Déposition* qui se trouve à Cimiez, dans la même église que *le Christ en Croix.* Nous verrons, dans la suite de cette étude s'il ne serait pas plus exact de le considérer comme l'œuvre de son frère Antoine.

VII

Nous allons maintenant décrire les principales productions de Louis Bréa qui se trouvent dans notre contrée et dont les historiens de l'art n'ont pas, à notre avis, donné une analyse assez complète; savoir, par ordre chronologique : *la Pietà* du chœur du couvent des Franciscains de Cimiez; celle de l'église Saint-Augustin, de Nice; *la Madone de la Miséricorde; le Christ en Croix,* et *la Déposition,* qui sont au couvent de Cimiez.

VIII

Le rétable en trois compartiments qui se trouve actuellement dans le chœur de la chapelle des Franciscains, à Cimiez, représente, dans la partie centrale, *une Pietà,* autrement dit la Vierge des Douleurs tenant sur ses genoux le Christ mort.

Le dessin du visage de la Vierge est très correct, très noble et d'une belle expression, mais la peinture est presque monochrome. Derrière cette figure s'élève la croix avec huit anges aux ailes de couleur sombre, quatre au-dessus et quatre au-dessous de la branche transversale.

Dans le compartiment à gauche du spectateur est représenté saint Martin à cheval et le pauvre de la légende, auquel il donne un pan de son manteau. Le saint est représenté sous les traits d'un gentil cavalier italien du quinzième siècle, richement vêtu, coiffé d'une toque élégante et couvert d'un manteau broché d'or. Il est monté sur un vigoureux cheval blanc luxueusement harnaché.

A droite sainte Catherine d'Alexandrie est représentée en pied, une main, qui tient une palme, se pose sur la roue du supplice, tandis que l'autre tient une épée et un livre, emblèmes de sa science et de son double supplice.

Cette peinture est très riche de couleur. La sainte est vêtue d'une robe de brocart rouge aux riches broderies, et d'un manteau de pourpre.

Ce rétable a 1^m,80 de hauteur sur deux mètres de largeur, dont 0^m,54 seulement pour chacune des parties latérales, ce qui explique pourquoi le cheval du saint est en partie coupé par le cadre. L'encadrement est formé d'une simple frise en entrelacs du quinzième siècle.

Les figures sont bien traitées, quoique les chairs soient un peu monochromes ; les modèles sont généralement bien indiqués.

Cette œuvre porte l'inscription suivante :

Hoc opus fecit fieri condam (sic)
Nobilis Martinus de Rala cujus
Executor fuit Nobilis Dms Jacobus Galeas
1478
Die 25 junii et Ludovicus Brea pinxit.

Les vêtements de la Vierge ont été très maladroitement retouchés, ainsi que quelques autres parties de cette œuvre remarquable, dont le style un peu sec ne manque pourtant pas de noblesse. Les étoffes laissent un peu à désirer, les mains sont en général assez imparfaitement dessinées. La pose du Christ, la manière dont il est peint, rappellent le panneau de l'église Saint-Augustin à Nice, qui est pourtant une œuvre postérieure. Le paysage est des plus primitifs, dans les fabriques surtout.

IX

En entrant dans l'église Saint-Augustin (ancienne paroisse Saint-Martin), on remarque sur le pied-droit de gauche de la deuxième arcade à droite (chapelle de saint Nicolas de Tolentino, protecteur de la ville de Nice) un tableau de $0^{m},72$ de largeur sur environ $1^{m},45$ de hauteur, dont le haut est cintré, c'est une *Pietà*. La Vierge, assise, tient sur ses genoux le Christ mort. Ce panneau de noyer est très attaqué, surtout dans sa partie inférieure. Le manteau bleu de la Vierge est semé de taches jaunâtres par suite de l'enlèvement de la peinture dans les parties où le bois s'est décomposé. C'est à ce point qu'on croit, au premier abord, que ces taches sont des broderies dorées peintes sur le voile.

La Vierge est assise au milieu d'un groupe composé de saint Jean et de la Madeleine. Derrière elle s'élève la croix avec l'inscription I.N.R.I.

Les figures se détachent sur le ciel et sur un fond de paysage très sombre. La tête de la Vierge et celle de la Madeleine sont très remarquables, bien modelées, gracieuses et d'un bon style. Le coloris des chairs est très sobre, les mains sont naïvement dessinées, beaucoup moins réussies que les têtes.

La composition est bien groupée : à gauche du spectateur, saint Jean, jeune homme blond, qui pleure une main à ses yeux, l'autre comprimant sa poitrine. Il est vêtu d'un manteau bleu et d'une tunique rouge.

A droite, la Madeleine, vêtue d'un manteau rouge et d'une robe de couleur foncée ; elle tient dans sa main gauche une cassolette d'argent de forme cylindrique avec un couvercle conique, objet qu'on retrouve dans le rétable de Miraiheti à la Miséricorde. La figure du Christ est peinte d'après le type amaigri des Byzantins. Les traits du visage sont émaciés et n'ont rien de beau. La pose avec le bras droit pendant et les jambes presque parallèles à ce bras rappelle *la Pietà* du chœur de l'église de Cimiez, les têtes des trois autres personnages sont très belles et très expressives.

L'ensemble de la peinture est harmonieux.

Je me suis attaché particulièrement à l'étude de la figure de la Madeleine, qui est d'un modelé irréprochable et d'une grâce parfaite. C'est une belle blonde dont les cheveux encadrent le cou. Sa robe est décolletée carrément comme celles d'un grand nombre de portraits de l'époque et des Vierges de Marco d'Uzzione, de Francia, du Pérugin, etc. Les mains sont peu élégantes et les doigts dessinés d'une façon primitive.

Cette œuvre est postérieure au tableau du chœur de Cimiez, mais elle est antérieure de beaucoup au beau tableau daté de 1512. Nous croyons donc pouvoir lui conserver la date de 1489 qui lui a été attribuée.

La Madone de la Miséricorde ou *la Vierge protectrice de Nice*, qui se trouvait jadis dans la rue Sainte-Réparate, près de l'évêché, a été, comme nous l'avons dit, transportée dans la sacristie de la confrérie à laquelle elle appartenait et qui, jadis, possédait une chapelle rue Sainte-Réparate.

Ce tableau est peint sur un panneau d'environ un mètre de large sur deux de hauteur. Au fond, vers la droite, on aperçoit le château de Nice et le pont Saint-Antoine. La Vierge couronnée, tenant sur le bras gauche l'enfant Jésus, écarte de la droite son manteau à l'abri duquel se trouvent, à genoux, des personnages de tout rang : un roi, le pape même. La Vierge est vêtue d'une belle robe de brocart rouge. Deux anges font flotter au-dessus de sa tête une banderole sur laquelle on lit : *conceptio tuâ dei genitrix. salve regina misericordie (sic) vita dulcedo.*

Ce tableau, avant sa restauration malheureuse, était l'une des œuvres les plus remarquables de Louis Bréa. Sa composition, pour ainsi dire classique, se retrouve dans une quantité d'œuvres de la même époque, mais l'ensemble est harmonieux, les têtes sont bien dessinées et expressives, le visage de la Vierge est très noble et d'une belle expression.

Le restaurateur du tableau n'a pas été plus heureux dans l'établissement de la date qu'il a inscrite sur le panneau que dans l'inspiration étrange qui lui a fait recouvrir de couleur à l'huile l'œuvre délicate de Bréa.

Cette œuvre, qui porte actuellement la date de 1465, époque à laquelle Bréa pouvait avoir environ quinze ans, est, comme nous l'avons démontré plus haut, de trente années moins ancienne.

X

Nous allons maintenant étudier le chef-d'œuvre du peintre niçois, autrement dit le rétable de la dernière chapelle à gauche de l'église du couvent de Cimiez.

Ce rétable se compose de deux pilastres d'ordre composite, d'une corniche et d'une prédelle, encadrant un ma-

gnifique panneau cintré représentant le Christ en croix. La hauteur de ce panneau est de 2m,45, sa largeur de 2m,30.

Sur chaque pilastre sont peints trois saints personnages, les uns au-dessus des autres.

La prédelle est divisée en cinq tableaux d'un fini remarquable. Chacun de ces tableaux est un véritable petit chef-d'œuvre. Les personnages sont vêtus à la mode du quinzième et du commencement du seizième siècle.

Le premier sujet à gauche représente la trahison de Judas. Il conduit des soldats armés de lances, portant des torches et des lanternes, qui viennent pour s'emparer de Jésus.

Le deuxième sujet est la flagellation.

Le troisième, la croix.

Le quatrième, le couronnement d'épines,

Le cinquième, la marche vers le lieu du supplice.

Le panneau central, le crucifiement, est tellement bien proportionné que les personnages paraissent grandeur nature. C'est une admirable composition dont on ne saurait trop louer la noblesse et l'expression.

Autour de la croix sont groupés neuf personnages : à gauche du spectateur, la Vierge évanouie, soutenue par saint Jean et par l'une des Marie. Saint Jean est représenté sous les traits d'un jeune homme portant des cheveux blonds frisés, et dont le type rappelle celui du saint Jean de l'église Saint-Augustin.

Dans l'angle du tableau, on remarque le beau profil d'une sainte femme en prière, les regards levés vers le ciel et drapée dans un manteau d'un vert bleuâtre très clair. Devant elle, saint François d'Assise stigmatisé, en contemplation devant le Christ.

A droite, saint Gérôme, les yeux tournés vers Jésus, se frappe la poitrine avec une pierre. A côté de lui se trouve

un personnage richement vêtu et coiffé d'un turban, faisant face à un homme dans la force de l'âge, vêtu à la manière des seigneurs italiens du seizième siècle. La tradition veut que ce personnage représente le peintre lui-même. Dans ce cas, Bréa ne se serait pas peint tel qu'il était à l'époque (1512), car il avait alors plus de soixante ans, mais tel qu'il était dans sa jeunesse. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de décrire cette belle figure. C'est un gentilhomme brun, portant toute sa barbe et les cheveux longs. Il est coiffé d'une toque rouge à retroussis et porte une chemisette à petits plis qui laisse à nu le cou et le haut des épaules. Sa riche tunique rouge, serrée à la taille, est bordée de larges bandes d'or, les manches sont bouffantes. Ses chausses sont couleur chamois clair. Il est vu de dos et regarde vers sa gauche ce qui permet de distinguer un profil qui ne manque ni d'énergie ni de noblesse.

Il a le poing gauche sur la hanche et porte à sa ceinture un large damas à la turque.[1]

Le neuvième personnage est la Madeleine prosternée au pied de la croix qu'elle embrasse avec exaltation.

Rien de plus doux, de plus aimable, que cette gracieuse figure de blonde dont le type, quoiqu'un peu plus fin, rappelle cependant celui de la Madeleine du tableau de l'église Saint-Augustin.

Nous remarquons dans cette belle œuvre, outre la composition, la richesse du coloris et l'harmonie générale.

Le dessin est plus soigné, plus gracieux que dans toutes les autres œuvres de Bréa.

Les extrémités sont d'un dessin plus pur. Les doigts ne sont plus de même grosseur au bout qu'aux naissances ; en général, ils sont élégants et effilés.

1. M. Gambart croit que ce personnage a été peint après l'achèvement du tableau. C'est peut-être le portrait du donateur.

Le paysage est traité à la manière de Raphaël, avec des lointains bleus et des fabriques dans des demi-tons chamois.

Les chairs sont d'une bonne couleur et bien modelées. Le corps du Christ n'est pas décharné et l'anatomie en est meilleure que dans les autres tableaux du maître, qui avait donc renoncé à la tradition byzantine.

Dans les tympans sont peintes deux figures représentant, sous des costumes du quinzième siècle, David et Isaïe, qui ont, avec le plus de précision, prédit le supplice du Christ.

Nous ne saurions trop attirer l'attention de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'art sur cette œuvre splendide du commencement du seizième siècle. Œuvre digne de figurer dans les plus beaux musées et dont la valeur est véritablement considérable.

Ce tableau était primitivement dans le couvent de Sainte-Croix, situé dans le faubourg de Nice, sur la route de France. Il en fut emporté après la ruine de cet établissement où, comme nous l'avons dit, le pape Paul III fut reçu quand il eut à Nice son entrevue célèbre avec François Ier et Charles-Quint.

XI

Du même couvent de Sainte-Croix provient un autre tableau qui se trouve à Cimiez en face du précédent et que l'on attribue aussi à Louis Bréa.

Je ne crois pas que cette attribution soit exacte ; elle est au moins contestable et j'en exposerai la raison après avoir décrit cette œuvre qui, sans avoir la valeur de la précédente, est cependant loin d'être sans mérite.

Je pense pouvoir l'attribuer au frère de Louis, à Antoine Bréa. Le rétable dont nous parlons est du même ordre architectural que celui du crucifiement et représente l'ensevelissement.

Il ne faisait pas primitivement pendant à l'autre, attendu que, dans l'un, la disposition du cadre est rectangulaire, tandis que, dans l'autre, elle est cintrée. Dans le premier, les deux pilastres sont flanqués intérieurement de deux contre-pilastres décorés d'arabesques de couleur, d'un dessin fort élégant, qui reçoivent les retombées du cintre encadrant le tableau. J'ai dit que, dans le premier, six figures de saints étaient peintes sur les pilastres; ceux du second sont simplement décorés d'arabesques en or d'un dessin lourd et manquant de style. Les chapiteaux ne sont pas absolument semblables quoique la masse en soit imitée. Il y a donc lieu de supposer que l'encadrement du rétable de l'ensevelissement a été fait après le transport du tableau à Cimiez et pour lui faire faire pendant, autant que possible, à celui du crucifiement. Le tableau de l'ensevelissement a 2^{m},20 de hauteur sur 2^{m},45 de long.

Huit personnages entourent le Christ descendu de la croix.

Sur la gauche du spectateur, l'artiste a représenté les trois gibets et a donné à celui du Christ la forme du *tau* égyptien, tandis que la croix du tableau, signé de Louis Bréa, est une vraie croix latine.

La composition du tableau dont nous nous occupons, est moins heureuse que celle du précédent : au milieu, le Christ descendu de la croix est étendu, soutenu par une des saintes femmes. Le corps du Christ n'a plus la morbidesse de celui du tableau qui lui fait face; il est plus maigre des jambes et rappelle la manière de Miraiheti. En face se trouvent la Vierge évanouie, soutenue par une des Marie et par saint Jean, qui n'est plus représenté sous les traits d'un tout jeune homme, mais sous ceux d'un homme dans la force de l'âge. Une sainte femme, drapée dans un voile gris, est à gauche de celle qui soutient la Vierge; la Ma-

deleine est à droite du tableau. C'est une belle personne à la fleur de l'âge, aux traits nobles et accentués, au nez aquilin et aux cheveux bruns. Elle est vêtue d'une robe rouge et d'un manteau noir.

Joseph d'Arimathie et Nicodème richement vêtus et coiffés de toques, sans doute semblables à celles que portaient les Israélites au quinzième siècle et du même style que celles portées par David et Isaïe dans les tympans de l'autre tableau, figurent, l'un à droite et l'autre à gauche de la composition.

Le paysage est bien traité, très harmonieux et dans les tons verts, bistre et roux des vieilles tapisseries. Les arbres et les fabriques sont peints de main de maître.

Enfin, la prédelle se compose des cinq sujets suivants :

1° Joseph d'Arimathie et Nicodème portant le corps du Christ dans un linceul ; ils sont accompagnés de Jean et d'un autre disciple et, derrière ce groupe, on voit la Vierge accompagnée des saintes femmes ;

2° Les gardes qui veillent sur le tombeau ; les uns sont armés de hallebardes, les autres de lances. Quelques soldats sont endormis dans diverses poses pendant que leurs compagnons veillent ;

3° Un ange qui descend du ciel et les gardes épouvantés;

4° Les saintes femmes arrivant le matin au sépulcre, et l'ange leur annonçant que Jésus n'est plus dans le tombeau ;

5° Les deux anges vus par la Madeleine près du sépulcre et derrière eux la sainte qui se jette aux pieds de Jésus ressuscité qui lui apparaît dans un jardin.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, il m'est difficile d'admettre que ce tableau soit du même artiste que le crucifiement et voici quelles sont mes raisons :

Le coloris de l'ensemble est moins vigoureux ; les chairs



sont monochromes, modelées avec des tons bistres, ce qui est le caractère des œuvres d'Antoine Bréa. Ni le corps de Jésus, ni son visage ne rappellent ceux du Christ crucifié qui se trouve en face. Aucun des personnages de l'un des tableaux ne rappelle ceux de l'autre.

Les étoffes sont plus lourdes, moins bien drapées dans le second que dans le premier. Les extrémités, mains, pieds, manquent de dessin, les doigts sont aussi gros au bout qu'à la naissance.

Les figures des petits tableaux de la prédelle sont peintes à la manière primitive, avec des membres grêles et n'ont pas, bien s'en faut, le mérite de celles du crucifiement.

Enfin, le paysage de l'ensevelissement est traité d'une façon absolument remarquable ; les arbres, les rochers, les fabriques, le tout d'un ton bistré et rougeâtre sont supérieurs, au point de vue du faire, à ceux du premier tableau.

Il est évident que les deux artistes qui ont peint ces œuvres remarquables ont étudié à la même école ; ce sont évidemment deux élèves de Miraiheti, mais il ne nous est pas possible d'admettre que ces deux œuvres si différentes soient sorties de la même main.

XII

Les lignes qui précèdent avaient déjà fait l'objet de deux communications à la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-maritimes, quand il nous a été possible de nous procurer l'ouvrage d'Alizeri sur les peintres de la Ligurie, qu'à notre demande, la municipalité de Nice a acquis pour la bibliothèque de la ville. Nous espérions y trouver des renseignements artistiques plus complets que ceux que nous avons donnés sur nos artistes niçois, mais, si l'ouvrage est très savamment et très consciencieusement traité au point

de vue historique et contient de précieux documents, il ne nous donne pas, au point de vue spécial, les détails d'analyse critique que nous espérions y rencontrer. A ce point de vue particulier, notre étude n'est donc pas inutile et nous sommes encouragés à la poursuivre, d'autant plus que les observations d'Alizeri ont confirmé les nôtres et nous ont engagé à entreprendre certaines recherches dont voici les résultats :

Alizeri a raison quand il dit qu'il suppose que le grand maître des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, en quittant Nice en 1529, n'y a pas laissé le tableau original de la Vierge de Filermo, mais une imitation de cette œuvre. Quant aux deux volets du triptyque, représentant l'un saint Jean-Baptiste et l'autre saint Sébastien, ils sont tous les deux, avec le tableau de la Vierge, dans l'église des capucins de Saint-Barthelémy et, contrairement à l'opinion d'Alizeri, le saint Jean-Baptiste du Villars n'appartenait pas à cet ensemble.

Il s'agit aussi de déterminer si ces tableaux peuvent être attribués à l'un des Bréa et, dans ce cas auquel des trois artistes qui portèrent ce nom.

D'après le récit de Gioffredo [1], on conserve très religieusement, dans l'église de Saint-Barthelémy apôtre, un tableau représentant *la Vierge de Filelmo* (sic), œuvre d'un artiste habile ; F. Cherubinus de Nice et Henri Pastorelli racontent son histoire.

En 1480, pendant le siège de Rhodes par Mahomet II, ce tableau, caché dans l'église de Saint-Marc par Pierre d'Aubusson, grand maître des chevaliers de Saint-Jean, fut sauvé du bombardement qui détruisit cet édifice. Il fut alors transporté dans l'église Sainte-Catherine de Rhodes, mais, en 1522, lors du siège de cette ville par Soliman, les cheva-

1. *Nicæa civitas* (p. 206).

liers, obligés de capituler, quittèrent Rhodes sous la conduite de leur grand maître Villiers de l'Isle-Adam, en emportant, selon les conditions de la capitulation, la Vierge de Filermo et deux autres tableaux représentant saint Sébastien et saint Jean-Baptiste.

Après un long voyage et quelques stations en Crète et en Italie, Villiers de l'Isle-Adam arriva à Nice avec ses chevaliers, le 14 novembre 1527.

Charles-Quint, ayant, en 1529, donné l'île de Malte aux chevaliers, ils partirent le 12 juillet pour en prendre possession. Avant de s'embarquer sur sa trirème, Villiers de l'Isle-Adam assista à une messe solennelle devant la Vierge de Filermo et envoya aux Niçois ce tableau et les deux autres, en signe de reconnaissance éternelle.

Il existe maintenant à Malte, dans la cathédrale, ajoute Gioffredo, une chapelle dédiée à la Vierge de Filermo, où l'on a placé un tableau semblable à celui de Rhodes et à celui de Saint-Barthélemy qui se trouve chez les capucins et qui porte l'écusson de la famille de Villiers de l'Isle-Adam.

Revenant sur ce récit, le même auteur, dans son *Histoire des Alpes-Maritimes* s'exprime de la sorte [1] :

« Le matin du 12 juillet, le grand maître ayant assisté, avec tous les membres du conseil, à une messe solennelle dite devant la très sainte image de la Vierge de Filermo qu'il avait transportée de Rhodes, s'embarqua sur la plage de Nice, ville où, contrairement au récit de Francesco Cherubini, capucin de Nice, par lequel nous avions été induit en erreur, il ne laissa pas la dite madone de Filermo, ainsi que nous l'avions dit autre part, mais une autre très estimée et très belle image de cette très sainte Vierge qu'on dit avoir aussi été apportée de Rhodes et, avec elle, deux

1. *Histoire des Alpes-Maritimes*, LXIX (vol. 4).

autres très beaux tableaux représentant, l'un saint Jean-Baptiste, protecteur des chevaliers de Jérusalem, l'autre saint Sébastien. Nous n'avons pas non plus voulu dire que ces trois tableaux composaient le rétable existant dans l'église de la Commanderie de Nice et qu'ils faisaient partie de l'œuvre de Ludovic ou de François Bréa, peintre célèbre de cette ville dans le siècle précédent, mais bien que le nom de la célèbre madone de Filermo fut donné à cette œuvre pour perpétuer à Nice la mémoire de cette vierge, de la même façon, que, selon le père Colombi[1], un autre tableau portant le même nom, est conservé dans l'église des mêmes chevaliers de Saint-Jean à Manosque où se voient, sur la base des colonnes qui séparent les panneaux, les armes du grand maître Philippe de Villiers avec les deux figures de saint Barthélemy et de saint François, peintes d'une main moins habile et plus moderne. »

XIII

Quand je vis, pour la première fois, les tableaux du couvent de Saint-Barthélemy, je reconnus, sans hésitation, que les deux saints qui se trouvent à droite et à gauche de la fenêtre de la sacristie n'étaient pas de la main de Louis Bréa. Ils ont, en effet, le caractère des peintures de son frère Antoine. Ces panneaux mesurent à peu près $1^m,60$ de hauteur, sur $0^m,50$ de largenr.

Le saint Jean-Baptiste représente un homme dans toute la force de l'âge; il a les cheveux bruns et porte une barbe brune, séparée en deux pointes; il est hâlé par le soleil et sa maigreur n'a rien d'exagéré. Ses pieds sont nus et, par-dessus son sayon grossier en poil de chameau, il porte un

1. Colombi, M. S. I, 3, n. 47-48.

superbe manteau de pourpre semé de roses d'or à quatre feuilles. Sa tête est inclinée vers la droite et il montre un crucifix au bout d'une longue tige qu'il tient de la main gauche, dans laquelle il a aussi rassemblé les pans de son manteau.

Le fond sur lequel se détache le saint est un ciel qui semble avoir servi de type à presque tous ceux peints par Antoine et par François Bréa : très noir dans sa partie supérieure, il est assez lumineux près de l'horizon, et à la hauteur du visage du saint s'étend horizontalement une lourde barre de nuages blancs moutonnés, séparant la partie claire de la partie obscure.

Le paysage est traité dans les tons bleuâtres et roux que nous avons déjà trouvés dans la *Mise au tombeau* de Cimiez.

Le dessin et le coloris sont bons; les pieds laissent à désirer mais les mains sont mieux traitées. Le visage du saint exprime la foi et la sérénité.

Le saint Sébastien est préférable au précédent comme dessin : l'anatomie est assez bien comprise quoique les formes soient un peu molles. Le modelé et le coloris sont bons.

Le peintre a choisi pour type un homme jeune, aux formes élégantes, à la barbe fourchue et aux cheveux châtains. Le visage du martyr est empreint d'un sentiment de confiance en Dieu et de résignation. Les draperies sont un peu sèches. Quant au paysage, il est traité de la même manière que le précédent, et les tons roux y dominent comme dans les autres paysages d'Antoine. Le ciel est semblable à celui du saint Jean-Baptiste et les effets y sont disposés avec le même parti-pris.

Les panneaux sur lesquels sont peintes ces deux figures sont très lourds et très épais ; les cadres, qui, évidemment,

ne sont pas les anciens, sont deux simples listels avec baguettes plates, le tout recouvert d'une couche de jaune.

La tête du saint est inclinée à gauche symétriquement à celle de saint Jean, qui lui fait pendant. Cette particularité nous indique que la Vierge, occupant le centre de la composition, le saint Jean était à sa gauche et le saint Sébastien à sa droite, c'est-à-dire à la gauche du spectateur.

Ni ce tableau, ni le précédent ne peuvent être attribués à Louis Bréa, dont on ne connaît aucune œuvre datée postérieure à 1513 ; il ne peut non plus être attribué à François, dont nous avons vu récemment une œuvre bien plus modernement traitée, avec la date 1520 ; du reste, ils ont tous deux les caractères des œuvres d'Antoine, auquel on attribue moins de grâce et de dessin, une certaine rusticité et l'emploi fréquent des tons roux dans les paysages et des bistres dans les carnations.

Au-dessus de l'autel de la chapelle des Capucins se trouve un vitrage dont la partie supérieure est cintrée. Derrière ce vitrage est un store sur lequel on a peint une Vierge. Quand on lève ce store, on aperçoit la copie de la Vierge de Filermo, offerte par Villiers de l'Isle-Adam.

Je me permets ici de faire observer qu'on a tort de laisser ce tableau dans l'obscurité, car tout le monde sait que, dans ces conditions, la peinture tend à noircir et les couleurs s'altèrent.

Le tableau se voit difficilement et encore à la lumière d'un cierge.

La Vierge, sur un trône, tient Jésus à sa droite. L'enfant est revêtu d'une robe dont la couleur est difficile à déterminer, surtout à la lumière. La mère et l'enfant tiennent un globe surmonté d'une croix. La Vierge est couronnée ; sa robe échancrée carrément, à la mode du seizième siè-

cle, est de couleur pourpre et son manteau bleu. Les deux figures sont empreintes d'une douceur remarquable et sont très délicatement modelées.

Les trois tableaux que je viens de décrire ne peuvent dater du quinzième siècle ; ils ont le caractère indéniable des œuvres du seizième.

Quant aux deux saints ils sont, selon toute apparence, l'œuvre d'Antoine Bréa.

S'il m'avait été permis de mieux voir le panneau central, il me serait peut-être possible de me prononcer également sur son origine; mais, ce que je puis affirmer, c'est qu'il ne semble pas remonter à une époque antérieure aux deux volets du triptyque et que rien ne nous empêche de supposer qu'il est dû au même pinceau.

Il est donc certain que cette œuvre, dans son ensemble, est postérieure à 1480. Ce n'est donc pas elle qui, déjà célèbre à cette époque, existait à Rhodes du temps de Pierre d'Aubusson et, par conséquent, ce n'est pas elle qui fut transportée à Nice par Villiers de l'Isle-Adam. Cette dernière datait du commencement du quinzième siècle.

Les tableaux de Saint-Barthélemy sont donc des imitations de l'original faites par ordre de Villiers de l'Isle-Adam qui en fit don aux Niçois et emporta, comme bien on pense, le tableau de la Vierge miraculeuse, qui avait fait l'objet d'une clause spéciale dans la capitulation de Rhodes, et dont les Chevaliers ne pouvaient évidemment se dessaisir.

XIV

J'ai trouvé chez un marchand de tableaux de Nice, M. Simon, quai Saint-Jean-Baptiste, un tableau de François Bréa.

C'est un panneau de 1^m,26 de hauteur sur 0^m,79 de large, représentant saint Sébastien et saint Roch.

M. Simon dit avoir acheté ce tableau à Gênes, en 1883, avec la moitié environ de la galerie Lomellini.

Près du pied gauche de saint Roch se trouve, sur le sol, une espèce de cartel oblong sur lequel restent les traces d'une inscription où l'on lit encore :

FRANCISCUS
BREA NI......
PINX....MX[v]

Est-ce MXX ou MXV ?

En supposant que l'artiste ait employé le même sigle qu'Antoine Aundi dans son tableau de l'hôpital d'Antibes[1]. Nous penchons pour la date la plus récente, soit 1520.

Le ciel est traversé, à la hauteur du visage des saints, par un nuage blanc qui semble avoir été maladroitement retouché. C'est le même caractère que dans les ciels des tableaux de son père Antoine Bréa.

Le paysage est presque noir.

Saint Sébastien est un adoloscent attaché à un arbre et percé de flèches. L'anatomie est assez bonne quoique les muscles soient peu indiqués et trop mous, le dessin est bon ; les têtes rappellent l'école de Louis et d'Antoine Bréa et sont bien traitées, les pieds et les jambes sont bien dessinés. Les mains de saint Roch également. Ce dernier est vêtu d'une tunique ouverte par devant qui semble être en soie vieil or, avec dessins noirs. Ses hauts-de-chausses sont rouges ainsi que son manteau, lequel se termine vers le haut par un faux collet blanc. Le saint porte son chapeau suspendu derrière la tête par une cordelière verte. Il a toute sa barbe et de longs cheveux. D'une

1. Id.

main il tient son bâton de pèlerin et de l'autre montre, à travers une déchirure de ses chausses, une blessure qu'il a reçue à la partie interne de la cuisse gauche.

Cette œuvre est empreinte d'un caractère plus moderne que toutes celles de Louis et d'Antoine que nous connaissons; les tons sont assez harmonieux, mais les figures sont peu expressives.

François Bréa était, selon toute probabilité, le fils d'Antoine et, par conséquent, le neveu de Louis; c'est du moins l'avis d'Alizeri aux judicieuses observations duquel nous n'hésitons pas à nous soumettre.

On voit de cet artiste, à Vintimille : *le Baptême du Christ*, dans la chapelle de la confrérie de Saint-Jean-Baptiste, et un autre tableau, non signé, mais qui lui est généralement attribué, à la chapelle suburbaine de Saint-Augustin.

Il peignit également, en 1538, un tableau pour la chapelle des Dominicains de Taggia. Il habita longtemps ce pays et, en 1547, il est encore fait foi de sa présence par un acte des minutes du notaire Giambattista Ferro, *foglio n° 1, 1547, rogati in Taggia*[1]. Ce qui permet de supposer que François Bréa séjourna très longtemps à Taggia et dans la rivière de Gênes et que, avec son oncle Louis, il fut très fréquemment absent de Nice, d'où son père, Antoine, semble au contraire s'être rarement éloigné.

A part les diverses conventions privées citées par Alizeri, nous ne possédons aucun document certain sur les Bréa, sauf l'acte d'acquisition d'une maison qui porte aujourd'hui le numéro 14 de la rue Barilerie, à Nice.

M. le comte de Pierlas a trouvé aux archives de Turin, année 1462, une note relative au payement par Honoré Bréa, d'une cense d'un florin (*parvorum, pro servitio*

1. *Alizeri* page 290.

suæ terræ sitæ als calmes vieils[1], *habitæ a Ludovico Sannesii*).

Dans l'inventaire des biens de la confrérie de la Miséricorde de Nice, le rétable de Miraihet est estimé 100.000 frs On prétend qu'avant la malheureuse restauration du panneau de la Vierge protectrice, un ministre de Grèce avait offert 75,000 francs de ce chef-d'œuvre.

Tels sont les renseignements, malheureusement encore incomplets, qu'il m'a été possible de recueillir sur Miraiheti et sur les trois Bréa. J'espère que des découvertes nouvelles viendront compléter cette imparfaite étude et que, grâce aux intelligentes recherches de nos jeunes confrères, on retrouvera dans la contrée des œuvres inconnues de nos artistes de la Renaissance.

1. Aujourd'hui quartier de la Croix-de-Marbre.

F. BRUN.

L'OBSERVATOIRE DE NICE

Après huit années de travaux ininterrompus, l'observatoire fondé à Nice par M. Bischoffsheim est aujourd'hui terminé.

Par le nombre et la variété des instruments, par leur puissance et leur perfection, par son installation en un mot, cet observatoire peut rivaliser avec les plus grands établissements astronomiques.

Une simple description de cette œuvre grandiose en dira, d'ailleurs, beaucoup plus que tous les éloges que l'on pourrait en faire.

Désireux d'élever à la science française un monument durable et digne d'elle, M. Bischoffsheim eut l'heureuse inspiration de faire appel aux lumières du Bureau des longitudes et de placer, dès le début, sa création sous la direction supérieure de ce corps savant.

M. Bischoffsheim assurait ainsi le succès de son œuvre dans le présent et lui procurait, pour l'avenir, au-dessus des changements des hommes et des choses, cet esprit de suite, cette constance dans l'unité de direction si nécessaires au développement régulier et fécond de tout établissement scientifique.

Dès 1879, une commission composée de trois membres du Bureau des longitudes, de M. Faye, son illustre président,

de MM. d'Abbadie et Lœvy, s'occupait des instruments et, la même année, après avoir pris son avis, M. Bischoffsheim commandait à divers constructeurs un cercle méridien portatif, un grand cercle méridien, un grand équatorial et un autre équatorial, de moindre dimension.

Quelque temps auparavant, une délégation du Bureau, formée de MM. d'Abbadie, Lœvy et Perrier, avait exploré le littoral méditerranéen et proposé à M. Bischoffsheim, qui l'avait accepté, l'emplacement sur lequel devait être bâti le nouvel observatoire.

Un ciel presque toujours beau, l'élévation déjà grande au-dessus de la mer, l'éloignement de la ville et de ses distractions, le calme et la stabilité qu'exigent les études astronomiques, avaient déterminé le choix des savants académiciens, qui s'était fixé sur le Mont-Gros, dans les environs de Nice.

De 380 mètres d'altitude, isolée de toutes parts, ou peu s'en faut, cette montagne domine, à l'ouest la ville et la mer, au nord et à l'est la vallée profonde du Paillon et se rattache, en s'abaissant vers le sud, aux derniers contreforts des Alpes Maritimes.

On y arrive par la route de la Corniche qui en gravit, à l'ouest, les pentes rapides sur une étendue de 2 kilomètres, pour la contourner ensuite, au nord et à l'est, sur une étendue à peu près égale, et la quitter enfin, au sud, à une hauteur de 300 mètres environ.

Une crête de 400 mètres de longueur, suffisamment large, se prêtait admirablement à l'installation des instruments d'astronomie.

M. Bischoffsheim acheta tout le sommet et les terrains avoisinants sur une superficie de 35 hectares.

Dans l'intervalle, le précieux concours de M. Ch. Garnier, de l'Institut, le célèbre architecte de l'Opéra, était

acquis, et les travaux pouvaient être immédiatement commencés.

Nous-même, appelé à l'honneur de diriger, sous le contrôle du Bureau des longitudes, le futur observatoire, nous venions nous établir au Mont-Gros, en janvier 1881, après avoir visité en détail les principaux observatoires d'Europe, dont M. Bischoffsheim nous avait chargé d'étudier l'installation et l'organisation [1].

Dès ce moment, les travaux, qui s'étaient bornés jusque là à la construction d'une route faisant communiquer, à travers la propriété, le sommet de la montagne avec la route de la Corniche, étaient poussés avec la plus grande activité, et six mois s'étaient à peine écoulés que le premier instrument, le cercle méridien portatif, était placé dans son pavillon. Cela nous permettait de procéder, sans retard, par les moyens connus et à l'aide du télégraphe qui nous rattachait depuis peu à Nice, à la détermination de la différence de longitude entre l'observatoire du Mont-Gros et les observatoires de Montsouris et de Milan, avec la collaboration des officiers du dépôt de la guerre et des astronomes italiens [2].

Quelques mois après, le même instrument servait à mesurer la latitude, et les deux coordonnées fixant la position de l'observatoire se trouvaient ainsi connues avec toute l'exactitude que comportent les méthodes actuelles.

Au printemps de 1882, les maçonneries et les toits mobiles étaient en bonne voie d'avancement, mais aucun autre instrument n'était près d'être fini. Dès lors l'observatoire pouvait organiser deux missions scientifiques importantes, dont M. Bischoffsheim voulait bien faire les frais; la première devait observer l'éclipse totale de soleil du 17 mai

(1) *Visite à divers observatoires d'Europe; notes de voyage*; Gauthier-Villars, 1881.

(2) MM. le colonel Bassot, pour la guerre; Gloria, pour l'observatoire de Brera, à Milan.



1882; elle comprenait MM. Thollon et A. Puiseux, et se rendit à Siouth, en Égypte; la seconde devait observer le passage de Vénus du 6 décembre de la même année et était composée de MM. Thollon et Charlois; le moment venu, elle alla s'établir à Avila, en Espagne.

Sur ces entrefaites, nous étions nous-même désigné par l'Académie des sciences pour diriger l'une des huit expéditions que le gouvernement envoyait en Amérique pour l'observation du même passage et, le 20 juillet, nous quittions Bordeaux pour nous rendre sur les bords du Rio Negro, en Patagonie, au point qui nous avait été assigné.

A notre retour en France, en février 1883, la coupole du petit équatorial était terminée et, au mois de juin suivant, l'instrument lui-même était monté sur son pilier.

L'observatoire était dès ce moment en possession des deux instruments fondamentaux de tout établissement astronomique; d'un cercle méridien et d'un équatorial, et se trouvait en mesure de fonctionner régulièrement; c'est ce qu'il a fait depuis, sans interruption.

Les deux autres instruments ne devaient être livrés que beaucoup plus tard, à la fin de 1886 et au commencement de 1887, et leurs aménagements terminés seulement dans la seconde moitié de cette dernière année.

Entre-temps, de nouvelles constructions et des installations d'importances diverses étaient entreprises et achevées.

Actuellement l'observatoire comprend quatorze pavillons ou corps de bâtiment, isolés les uns des autres, ayant chacun sa destination spéciale.

On trouve d'abord sur la crête de la montagne, en allant du nord au sud : le grand équatorial, la grande méridienne, la petite méridienne, le petit équatorial, le pavillon de spectroscopie, le pavillon de physique; puis, à un niveau inférieur, sur les flancs de la montagne : au nord, le pavil-

lon magnétique, installé sur les indications de M. Mascart; à l'ouest, trois grands corps de bâtiment, dont deux maisons d'habitation pour les astronomes, et la bibliothèque avec ses cinq mille volumes et ses trente journaux ou recueils périodiques; à l'est, les ateliers et la salle des machines; au sud une nouvelle maison d'habitation; plus au sud l'écurie et la remise, enfin plus loin dans la même direction, à l'entrée de la propriété, la maison du concierge.

Parmi ces bâtiments, celui du grand équatorial est le plus important. Tout compris, il a coûté à lui seul, plus d'un million de francs.

C'est une immense construction carrée, en pierres de taille de la Turbie, large de 26 mètres, haute de 10 mètres, à l'aspect monumental, à l'architecture sobre, surmontée de la fameuse coupole d'Eiffel.

Le principe de cette dernière est si simple qu'on est surpris, en la voyant se mouvoir avec tant de facilité, qu'on ait attendu si longtemps pour en faire l'application aux coupoles astronomiques.

Dès 1881, M. Eiffel avait proposé son système pour la construction d'une grande coupole mobile mise au concours par l'Observatoire de Paris. Après des fortunes diverses, dont il serait superflu de parler ici, l'affaire était restée en suspens, lorsque M. Bischoffsheim, dont l'esprit toujours en éveil est à l'affût des innovations scientifiques et industrielles pouvant tourner au profit de son observatoire, résolut d'adopter pour sa grande lunette de Nice la coupole de l'ingénieur français.

Cette coupole était d'ailleurs chaleureusement préconisée par l'amiral Mouchez et M. Ch. Garnier qui, dès l'origine, s'en étaient montrés les ardents défenseurs, et devant des opinions d'une autorité incontestable, M. Bischoffsheim n'avait pas hésité.

Après quelques modifications demandées par le savant architecte, le marché était conclu, en février 1884, et les travaux, entrepris aussitôt, étaient conduits avec la plus grande célérité.

Au printemps de l'année suivante, la coupole était exposée dans les ateliers de Levallois-Perret, puis démontée et expédiée à Nice, enfin définitivement mise en place au Mont-Gros, à la fin de 1885, moins de deux années après la signature du traité.

Cette immense coupole, la plus grande des coupoles mobiles, est établie sur un mur circulaire inscrit dans le monument carré dont nous parlions tout à l'heure. C'est une demi-sphère recouverte en acier, du poids de 95,000 kilos, d'un diamètre de 24 mètres à l'extérieur, reposant par la circonférence de sa base sur un flotteur annulaire. Ce flotteur plonge dans l'eau d'une cuve également annulaire, de dimensions un peu plus grandes que lui, et flotteur et coupole nagent dans le liquide à la manière d'un corps flottant qui se maintient sur l'eau.

Tout le système est là, et les autres mécanismes plus ou moins ingénieux ne sont que des accessoires destinés à mettre en œuvre cette disposition fondamentale.

La coupole se meut au moyen d'un treuil qui actionne un câble métallique sans fin enroulé sur le pourtour du flotteur.

Ce treuil fonctionne à la main, mais, sous peu de jours et, sans d'ailleurs renoncer à cet arrangement si simple, un moteur électrique, construit d'après les indications de M. Marcel Deprez, permettra à l'observateur de faire tourner, de sa place à la lunette, la coupole dans un sens ou dans l'autre, avec une vitesse variable.

En dehors du système de flottaison, la coupole peut, quand cela devient nécessaire, reposer et tourner par une

série de galets mobiles sur un chemin de fer fixe, ainsi que cela se passe d'ordinaire pour les autres coupoles, dans le cas de notre petit équatorial, par exemple.

Mais on conçoit très bien que ce mode de mouvement, suffisant pour des coupoles légères, puisse présenter de sérieux inconvénients quand ils s'agit de coupoles d'un grand poids, en raison du tassement irrégulier des maçonneries qui a pour effet de détruire, à la longue, l'horizontalité du chemin de roulement et de faire disparaître ainsi la condition essentielle d'un bon fonctionnement.

Rien de semblable n'est à craindre avec le flotteur, et cet avantage constitue pour ce système une supériorité certaine sur les autres.

C'est sous ce dôme mobile, dans lequel on a ménagé pour les besoins de l'observation une fente de 3 mètres de largeur, sorte de fenêtre dont les volets peuvent s'ouvrir et se fermer à volonté, que se dresse, sur une double colonne en pierres de taille, le grand équatorial, chef-d'œuvre d'équilibre et de précision, qui est comme le dernier mot des perfectionnements apportés par les artistes dans la construction des instruments d'astronomie.

La lunette de 18 mètres de long se meut à la main ou à l'aide d'un mouvement d'horlogerie avec une rare facilité. Elle est pourvue d'un objectif de $0^{m},76$ de diamètre dont les verres, sortis de la maison française Feil, ont été travaillés par MM. Henry, de l'Observatoire de Paris.

Un escalier roulant sur le plancher et une plate-forme mobile latéralement et en hauteur sur des rails fixés dans le mur, dont l'invention appartient à M. Bischoffsheim, permettent à l'observateur de suivre la lunette dans ses évolutions.

Les autres instruments figurent avec honneur à côté de celui-ci et il convient d'accorder une mention spéciale au

grand cercle méridien de MM. Brunner frères, de Paris, modèle de haute précision et de stabilité, qui vient tout récemment encore, de s'enrichir d'un nouvel appareil des mêmes constructeurs, imaginé par M. Cornu, de l'Institut.

Quand, pour terminer cette rapide description, nous aurons dit que l'observatoire du Mont-Gros est maintenant habité par vingt-six personnes dont dix observateurs, assistants ou élèves ; quand nous aurons ajouté que tout l'établissement est éclairé à l'électricité, qu'il possède un réseau téléphonique complet, nous aurons donné une idée de cette création unique, à laquelle, en octobre de l'année dernière, l'association géodésique internationale, par un de ces mouvements de justice et d'admiration qui honorent la science, venait rendre un solennel hommage.

Aux astronomes de se montrer dignes de si grands sacrifices et de tirer parti de l'outillage merveilleux que M. Bischoffsheim a mis entre leurs mains.

Nous osons espérer que leurs efforts ne sont pas restés jusqu'ici tout à fait infructueux.

Un premier volume contenant les travaux exécutés à l'Observatoire a paru en 1887 chez Gauthier-Villars ; d'autres suivront (1). Le prochain donnera l'important dessin de M. Thollon sur le spectre solaire, œuvre de longue haleine qui n'a pas demandé moins de huit années d'un labeur incessant et dont le but principal se trouve indiqué, par son auteur, dans un article publié en 1886, dans le journal astronomique de M. Tisserand : « Je me suis imposé la tâche, disait M. Thollon, de fixer en quelque sorte l'état actuel du spectre solaire, de manière que tout changement un peu notable qui pourrait survenir puisse être sûrement constaté. »

(1) L'un d'eux donnera un résumé des belles expériences du pendule faites à l'Observatoire par le commandant Defforges.

L'étude du spectre solaire n'a pas seule occupé M. Thollon pendant son séjour au Mont-Gros, et l'on trouve dans les recueils scientifiques, dans les comptes rendus de l'Académie notamment, des traces nombreuses de son activité.

Rien d'ailleurs ne permettra mieux de juger du prix qui s'attachait à ses travaux et de la place qu'il avait conquise dans l'astronomie physique, que les paroles par lesquelles le président de l'Académie des sciences annonçait à cette illustre assemblée la mort de notre regretté collaborateur, arrivée en avril 1887.

Le nom de M. Thollon est trop lié à la fondation de cet observatoire pour que nous n'en citions pas quelques extraits : « La mort de M. Thollon, disait M. Janssen avec sa haute compétence, enlève à la science un observateur aussi consciencieux que distingué et dont les travaux, de plus en plus estimés, étaient toujours accueillis avec un vif intérêt...

« On sait que M. Thollon s'était d'abord fait connaître par la construction du spectroscope le plus puissant et, sans doute aussi, le plus parfait qui ait été obtenu avant lui. On sait également avec quel talent il sut s'en servir. De temps en temps il nous faisait connaître des portions très consciencieusement étudiées du spectre solaire, si énormément dilaté et si riche en détails, que son instrument lui donnait.

« C'est au cours de ces études que M. Thollon fit une observation du plus haut intérêt, que l'histoire de la science doit retenir... Au moment où elle fut faite, cette belle observation constituait, et constitue encore aujourd'hui, la preuve la plus décisive en faveur de la réalité du principe posé par notre illustre confrère M. Fizeau sur les modifications que le mouvement de la source lumineuse apporte à la réfrangibilité des rayons et par suite à la

position des raies spectrales... Depuis plusieurs années, M. Thollon travaillait à Nice. M. Bischoffsheim lui avait donné l'hospitalité dans le bel observatoire qu'il y a élevé à l'astronomie. C'est une perte très sensible pour la physique céleste et qui sera encore plus vivement ressentie par tous ceux qui avaient pu apprécier la droiture de son caractère, l'élévation de ses sentiments et son amour si grand et si désintéressé de la science. »

De telles paroles dispensent de tout autre éloge ; elles montrent la perte considérable que l'observatoire a faite par la mort de M. Thollon.

Le volume relatif au dessin du spectre solaire donnera aussi une relation détaillée des études faites cette année au Mont-Gros sur la planète Mars.

Comme les observations de Nice ont appelé de nouveau l'attention des astronomes sur cette intéressante question et qu'elles ont eu un certain retentissement, on nous excusera d'y consacrer quelques lignes.

Il est peu de personnes qui n'aient entendu parler de ces apparences singulières qu'à tort ou à raison l'on nomme *Canaux de Mars* et dont le caractère a été précisé dans ces derniers temps seulement, il y a huit ou dix ans à peine, par les recherches du directeur de l'observatoire de Milan, M. Schiaparelli, l'auteur de découvertes célèbres sur la commune origine des comètes et des étoiles filantes.

Beaucoup n'y crurent pas tout d'abord, et aujourd'hui encore, si l'on en juge par les dissertations publiées dans les journaux scientifiques, les prétendus canaux n'ont pas réuni tous les suffrages.

Cette difficulté à faire admettre comme réels des faits nouveaux appuyés seulement par le témoignage d'un petit nombre, trouve, dans le cas actuel, une force particulière dans cette circonstance que rien sur notre globe ou sur les

autres planètes ne peut nous donner une idée du spectacle vraiment extraordinaire que nous offre Mars.

Un coup d'œil jeté sur une carte de cette planète suffit pour nous montrer que les diverses régions de sa surface, à l'exception des taches neigeuses des pôles, se présentent à nous avec des teintes variées permettant de les ranger en deux classes distinctes. La première comprend les parties plus claires et plus lumineuses, ce sont les continents ; la seconde comprend les parties plus sombres et plus obscures, ce sont les mers. Ces dénominations, arbitraires au premier abord, reposent sur des analogies avec la terre et se justifient chaque jour davantage à mesure que les observations augmentent en nombre et en précision.

La plus grande partie des continents occupe une vaste zone équatoriale s'étendant sur tout le pourtour de la planète et d'une manière presque continue, en apparence du moins, tandis que les mers, distribuées de chaque côté, ne semblent avoir entre elles, de l'un à l'autre hémisphère, que de rares et peu importantes communications.

Enfin, si on regarde avec attention les continents (surtout sur une carte récente), on les voit traversés par un grand nombre de lignes droites, sombres, qui les divisent en une multitude de petites îles. Ce sont les canaux.

« Les canaux, écrivions-nous en 1886, dans le *Bulletin astronomique*, tels que les a décrits M. Schiaparelli et tels que nous les avons vus, en partie, constituent, dans la région équatoriale de Mars, un réseau de lignes qui paraissent tracées suivant des arcs de grand cercle. Ils traversent dans toutes les directions la zone des continents et font communiquer entre elles les mers des deux hémisphères ou simplement les canaux entre eux. Ils se coupent

sous tous les angles et se projettent sur le fond brillant du disque suivant des lignes de couleur grisâtre de nuance plus ou moins foncée. Les plus fines de ces lignes ont paru avoir une largeur variant entre 100 et 150 kilomètres ; certaines de celles que nous avons vues s'étendaient sur une longueur de plus de 3.000 kilomètres. Plusieurs de ces canaux sont doubles et composés de lignes rigoureusement parallèles, placées, d'après les estimations de M. Schiaparelli, à des distances qui peuvent varier entre 300 et 600 kilomètres. »

Nos observations de 1888, poursuivies pendant près de cinq mois, ont pleinement confirmé celles de 1886. Les canaux de Mars, ou mieux les objets qui ont l'apparence de canaux, ne sont pas le résultat d'une illusion ; ils existent, quelque singuliers qu'ils soient.

Aux observations futures à préparer les éléments devant servir de base à leur explication.

En ce moment, on ne peut hasarder que des conjectures plus ou moins fondées.

Pour certains, la diminution et l'accroissement *alternatifs* des deux masses de glaces polaires indiquent un mouvement considérable de liquide de l'un à l'autre hémisphère soit à l'état de vapeur, soit surtout sous forme de courants liquides auxquels livrent naturellement passage, à travers les continents, les nombreux canaux qui les sillonnent. Ce serait la raison d'être de ces derniers.

Pour d'autres, pour M. Fizeau, qui a récemment développé cette opinion devant l'Académie des sciences, les canaux seraient tout simplement d'immenses crevasses ou fentes rectilignes produites par la succession des saisons dans la surface de Mars, supposé à l'état glaciaire.

Quoi qu'il en soit, la nécessité de surveiller avec la plus grande attention les changements du genre de ceux

que nous avons signalés, cette année même, dans les régions équatoriales de la planète, s'impose d'une façon pressante ; car ces changements, que nous avons lieu de croire périodiques, sont très probablement destinés à nous donner la clé des mystères qui enveloppent encore la constitution physique de Mars.

Nous ne faillirons pas, quant à nous, à ce devoir et, le moment venu, nous reprendrons ces études avec une satisfaction réelle, sans impatience si le succès ne couronne pas nos efforts, mais aussi sans désespérer du triomphe final de la science, et en nous inspirant de ces sages paroles de Leverrier : « La vie d'un homme est trop courte pour rassembler les matériaux indispensables à la solution des grands problèmes astronomiques ; et lorsque à chaque instant nous recueillons le fruit des travaux de nos devanciers, ne comprendrions-nous pas que nous avons à remplir un devoir sacré, celui de laisser, à notre tour, à nos successeurs, les matériaux dont ils auront besoin pour pénétrer plus avant dans les secrets de la nature ? »

PERROTIN,
membre correspondant.

LETTRES DE M. PERROTIN A M. FAYE

Nice, mai 1888.

« Il m'a été possible, par de très bonnes images, de revoir, avec notre grande lunette, une partie des canaux de *Mars* que j'avais observés en 1886.

« Ils sont à la place où je les ai vus à cette époque et présentent les mêmes caractères : ils se projettent, sur le fond rougeâtre des continents de la planète, suivant des lignes droites sombres (des arcs de grand cercle probablement), les unes simples, les autres doubles, — les deux composantes, dans ce dernier cas, étant, le plus souvent parallèles, — se coupant sous des angles quelconques et paraissant établir des communications entre les mers des deux hémisphères ou entre les diverses parties d'une même mer, ou bien encore entre les canaux eux-mêmes.

« Leur aspect est en général le même qu'en 1886. Pourtant quelques-uns paraissent plus faibles, d'autres ont peut-être disparu en partie.

« J'ai fait deux croquis que j'aurai l'honneur de vous envoyer dès que je les aurai complétés. Mais, dès à présent, je dois signaler trois modifications importantes qui se sont produites depuis 1886 dans l'aspect de la surface de la planète, modifications d'autant plus certaines qu'elles ont eu leur siège dans des régions sur

lesquelles mon attention s'était plus particulièrement portée en 1886.

« 1° C'est d'abord la disparition d'un continent qui s'étendait, alors, de part et d'autre de l'équateur, par 270° de longitude (Lybia, carte de Schiaparelli). De forme à peu près triangulaire, ce continent était limité au sud et à l'ouest par une mer, au nord et à l'est par des canaux.

« Nettement visible il y a deux ans, il n'existe plus aujourd'hui. La mer voisine (si mer il y a) l'a totalement envahi. A la teinte blanc rougeâtre des continents a succédé la teinte noire ou plutôt bleu foncé des mers de *Mars*. Un lac, le lac Mœris, situé sur l'un des canaux, a également disparu.

« L'étendue de la région dont l'aspect a aussi complètement changé peut être évaluée à 600,000^{kmq} environ, un peu plus que la superficie de la France. En se portant sur le continent, la mer a abandonné, au sud, les régions qu'elle occupait antérieurement et qui se présentent maintenant avec une teinte intermédiaire entre celles des continents et celle des mers, avec une couleur bleu clair, analogue à la couleur d'un ciel d'hiver, légèrement brumeux.

« Cette inondation (ou autre chose) du continent Lybia si j'en crois un dessin antérieur (de l'année 1882), pourrait bien être un phénomène périodique. S'il en est ainsi, les observations en donneront la loi à la longue.

« C'est ensuite, au nord du continent disparu, à 125° de latitude, la présence d'un canal simple qui n'est pas indiqué sur la carte Schiaparelli, bien que ce savant astronome en ait noté de beaucoup plus faibles, et que je ne l'aie pas vu non plus lors de la dernière opposition. Ce canal, long de 20° environ et large de 1° ou 1°,5, est

sans doute de formation récente. Il est parallèle à l'équateur et continue en ligne droite une branche d'un canal double, déjà existant, qu'il met en communication avec la mer.

« 3° La troisième modification consiste, enfin, dans la présence, assez inattendue, sur la tache blanche du pôle nord, d'une sorte de canal qui semble relier, en ligne droite, à travers les glaces polaires, les deux mers voisines du pôle. Ce canal, qui se détache avec une grande netteté sur la surface de *Mars*, coupe la calotte sphérique blanche suivant une corde qui correspond à un arc de 30° environ. »

Nice, juin 1888.

« Dans le courant de la semaine prochaine, j'aurai l'honneur de vous adresser les croquis de *Mars* que je vous ai annoncés.

« La région Lybia, dont je vous ai entretenu dernièrement, s'est présentée avec de nouvelles modifications. La mer, qui recouvrait la surface de cette sorte d'île, s'est retirée en grande partie et l'aspect actuel est intermédiaire entre celui de 1886 et celui sous lequel elle se voyait il y a un peu plus d'un mois.

« Ce que j'ai constaté de plus intéressant, depuis ma dernière lettre, c'est l'existence de canaux, en partie doubles, qui partent des régions voisines de l'équateur et atteignent les environs du pôle boréal.

« Ces canaux (mes dessins en contiennent quatre, dont trois doubles ayant le même caractère) prennent leur source dans des mers de l'hémisphère austral, non loin de

l'équateur, suivent à peu près un méridien de la planète et vont se perdre dans les mers qui entourent la calotte de glace du pôle boréal. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'on peut suivre leurs traces, à travers ces mers, jusqu'à la calotte elle-même. Il n'est pas à ma connaissance que d'autres observations aient constaté l'existence de pareils canaux, s'étendant sur une aussi grande longueur et présentant ce caractère.

« M. Schiaparelli lui-même, auquel on doit les plus belles études sur *Mars*, ne semble avoir vu qu'en partie les canaux que je viens de signaler. »

Nice, juillet 1888.

« J'ai l'honneur de vous adresser, ci-inclus, les croquis de *Mars* que j'ai annoncés dans ma précédente lettre et qui donnent l'aspect de la planète aux dates indiquées.

« La différence entre les dessins 1 et 2 de cette année et le dessin correspondant 3, de 1886, est frappante en ce qui concerne la région Lybia, de Schiaparelli. A un mois d'intervalle, les dessins 1 et 2, de leur côté, indiquent, dans la même région, des modifications notables.

« Les deux premiers dessins contiennent le nouveau canal A, et le canal de la calotte blanche du pôle boréal, dont il est question dans les comptes rendus du 14 mai dernier.

« Dans le dessin n° 2 se trouve, en outre, un canal simple B, vu le 12 juin pour la première fois.

« Le dessin n° 4 contient quatre canaux simples et trois doubles, dont un seulement double sur une partie de sa longueur, mais tous bien caractérisés.

« Deux de ces derniers, C et D, partent des régions voisines de l'équateur et viennent, en suivant à peu près un méridien (long. 330° pour l'un, 5° pour l'autre, de la carte de Schiaparelli) se perdre dans les environs de la calotte blanche du pôle nord.

« Sont-ce bien là des canaux dans le sens que nous attachons à ce mot? Il me semble que les deux canaux doubles singuliers que je signale pourront un jour ou l'autre nous donner à ce sujet d'utiles renseignements. Si ce sont de vrais canaux, ils ne peuvent, en effet, manquer d'éprouver de profondes modifications lors des changements de saison, au moment surtout où, sous l'influence des rayons solaires, le tache blanche du pôle boréal tend à disparaître, à fondre, comme le pensent certains astronomes.

« Ainsi considérés, les canaux en question et deux autres du même genre, que nous indiquerons dans une publication d'ensemble, se recommandent d'une façon particulière à l'attention des observateurs. «

Nice, septembre 1888.

« J'ai l'honneur de vous envoyer quatre nouveaux dessins de *Mars*, qui font suite aux quatre que l'Académie a bien voulu publier dans les comptes rendus (16 juillet 1888).

« Afin de rendre facile la comparaison de ces dessins avec ceux faits par d'autres observateurs, il est utile de connaître les coordonnées du centre de la planète au moment où les dessins ont été pris.

« Les voici, en adoptant pour origine des longitudes le

méridien accepté par les astronomes, M. Schiaparelli particulièrement :

Numéros	Longitude	Latitude IV
5	195°	24°
6	140°	24°
7	120°	24°
8	90°	24°

« La figure n° 5 montre une partie de la surface de la planète fort accidentée, surtout dans le voisinage de la calotte de glace du pôle nord, et, en même temps, une région R, comprise dans une sorte de pentagone formé de canaux, et qui, par sa couleur blanchâtre et éclatante [1], tranche d'une façon singulière avec la couleur rougeâtre des parties environnantes.

« La figure n° 8 présente deux canaux, un simple et l'autre double, K L, M N, analogues à ceux dont j'ai parlé dans une de mes précédentes lettres. Ces canaux partent des régions équatoriales et se dirigent, en suivant à peu près un méridien, vers le pôle nord.

« Ce dessin est à rapprocher de celui portant le n° 4, dans la première série. Il reproduit, d'ailleurs, des régions voisines de celles de ce n° 4 et situées seulement plus à l'est sur la planète.

« Les dessins n°s 6 et 7 sont malheureusement incomplets. Je les donne parce qu'ils mettent en évidence l'existence d'un nouveau canal qui, ainsi que celui déjà signalé précédemment (fig. 1 et 2), coupe suivant une ligne droite sombre la calotte blanche des glaces polaires.

« Ce nouveau canal est peut-être un peu moins net que

1. L'éclat est presque aussi vif que celui de la calotte polaire. Cet état de choses n'existait plus ou n'avait pas été remarqué quand on a fait les dessins 1 et 2 ; mais il est probable qu'il s'est produit là encore un changement notable durant les observations de cette année.

le premier; mais son existence[1] et son caractère ne sont pas douteux.

« La figure 5 montre les deux canaux ; celui de droite est l'ancien, celui de gauche est le nouveau.

« On voit encore mieux ce dernier dans les dessins nos 6 et 7; le dessin no 7 le fait voir dans tout son développement.

« J'ai beaucoup regretté que les circonstances atmosphériques ne m'aient pas permis de revoir en juillet, par de bonnes images, la région Lybia.

« Ce que j'ai entrevu me fait croire à de nouvelles modifications qui se seraient produites dans cette partie de la surface de la planète depuis le mois de juin, et je crains beaucoup qu'il ne soit trop tard pour qu'il soit encore possible d'en reconnaître la nature. C'est la continuation des changements sur lesquels j'ai appelé l'attention au mois de mai dernier et qui ne sont, sans doute, qu'une partie des changements, à période plus ou moins longue, qui se produisent fréquemment à la surface de la planète. En ce qui me concerne, pendant mes longues soirées d'observation, j'en ai constaté plusieurs, plus particulièrement dans le voisinage de la calotte de glace. Ces changements, qui ont lieu quelquefois du jour au lendemain, ne modifient pas l'aspect général, mais portent seulement sur les détails ; ils affectent surtout les parties sombres de la surface.

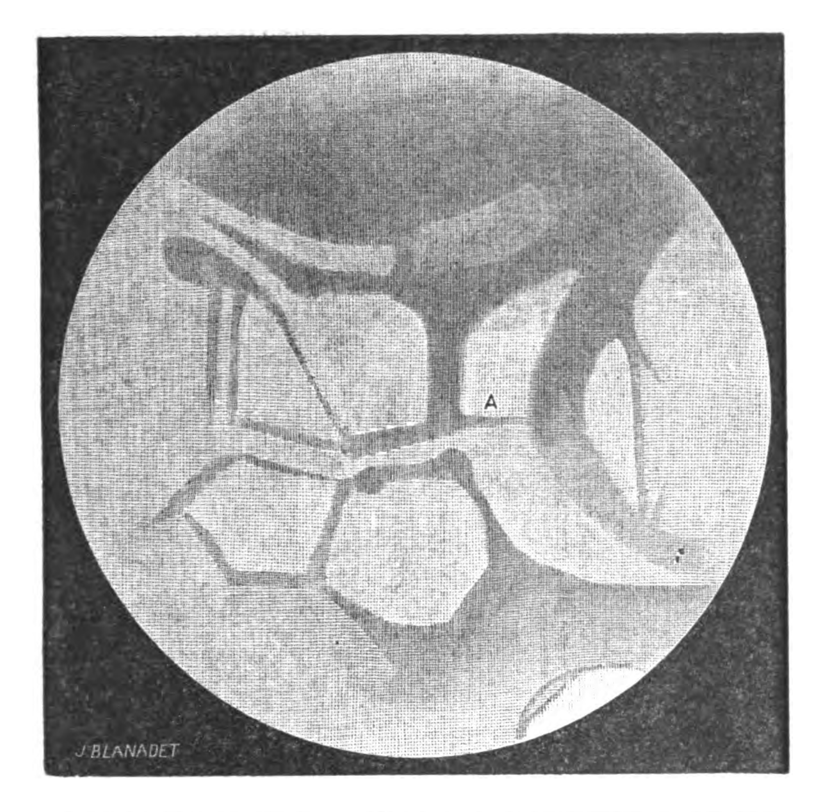
« J'en ai remarqué aussi d'autres de nature différente. C'est ainsi que, le 18 et le 19 juin, j'ai vu, en peu de temps, pendant le cours de mes observations, la région R de la figure 5 se couvrir et se découvrir tour à tour d'une sorte de brouillard rougeâtre qui s'étendait jusque sur les canaux

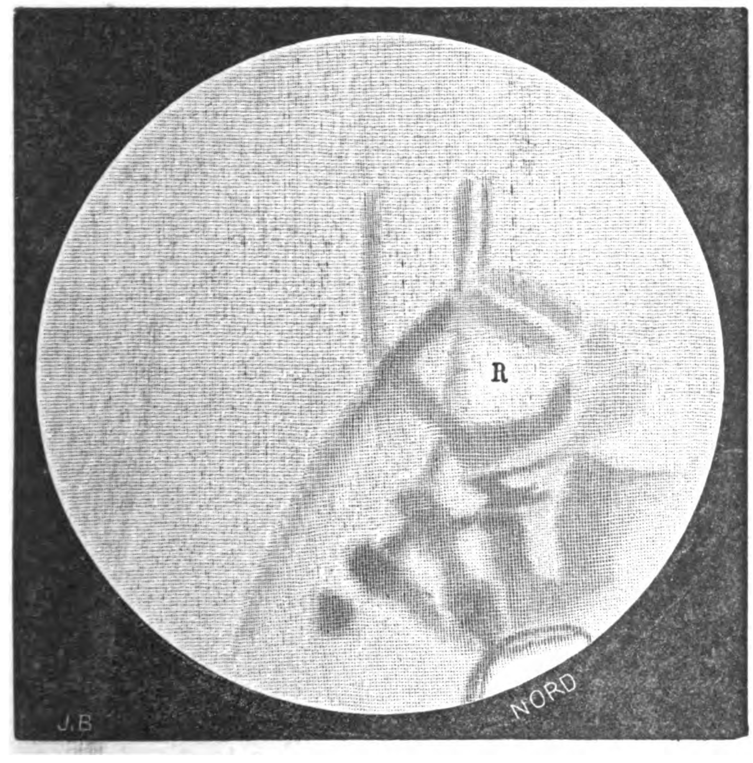
1. Circonstance bizarre, le nouveau canal commence le pourtour de la calotte de glace, au point même où finit le canal primitivement reconnu.

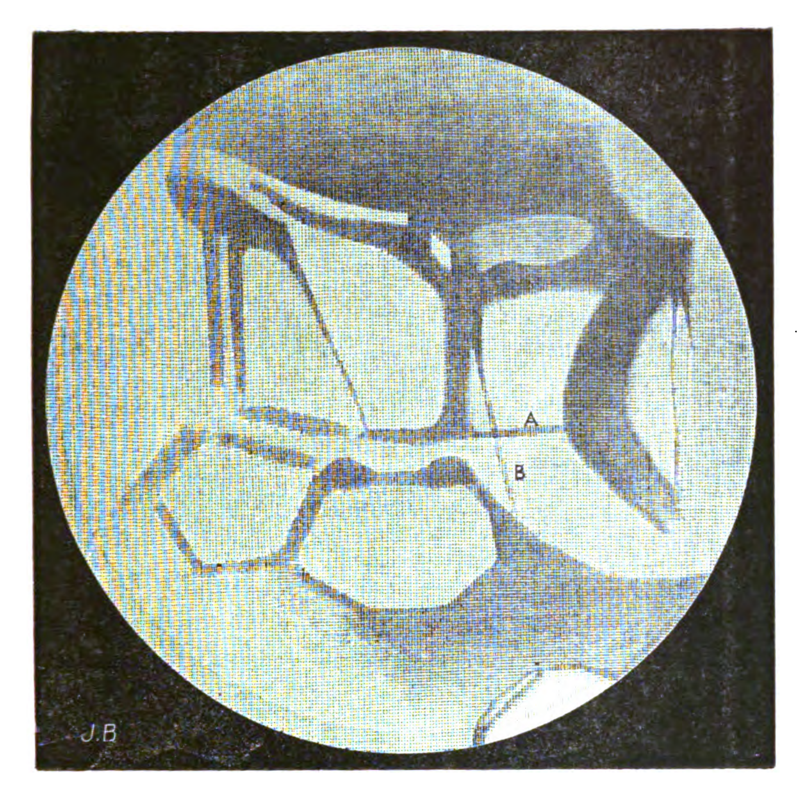
environnants, tandis que le reste de la surface de la planète continuait à se montrer avec une grande netteté et une rare pureté de détails.

« Je ne puis mieux comparer ce phénomène qu'à celui que vous donnent ici souvent, pendant l'été, les brouillards de la mer qui, le soir, après les journées chaudes, envahissent le littoral en quelques minutes, pour disparaître ensuite presque aussitôt.

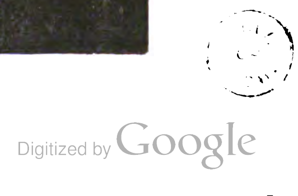
« Je n'ai pas besoin d'ajouter que tout ceci, même dans notre grande lunette, ne saute pas aux yeux et qu'il faut pour le voir une attention soutenue, un bon instrument et par-dessus tout des images, non pas seulement bonnes, mais excellentes. »

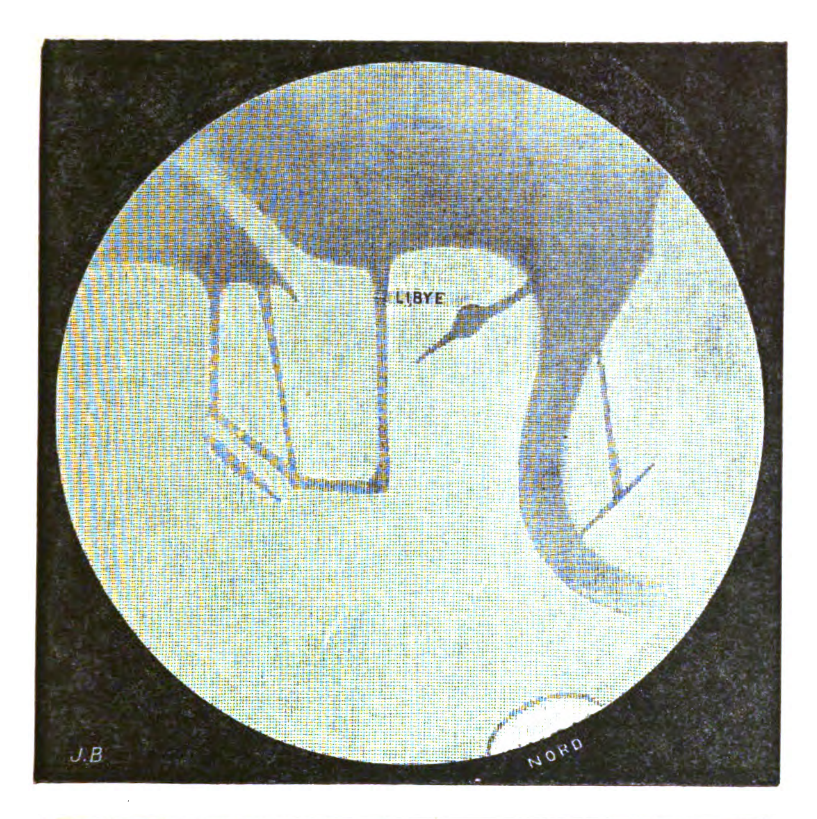

A
J. BLANADET

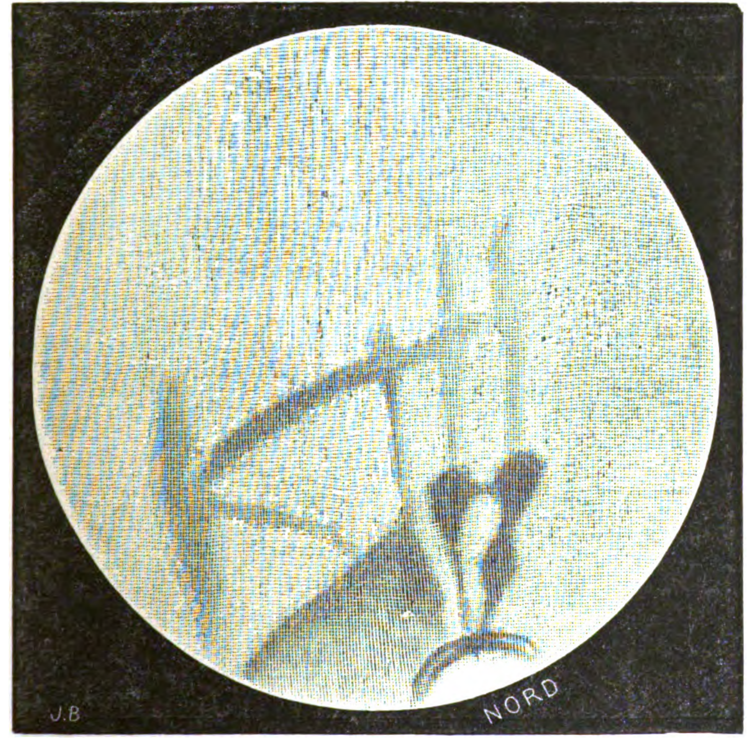

R
NORD
J. B


A
B
J.B

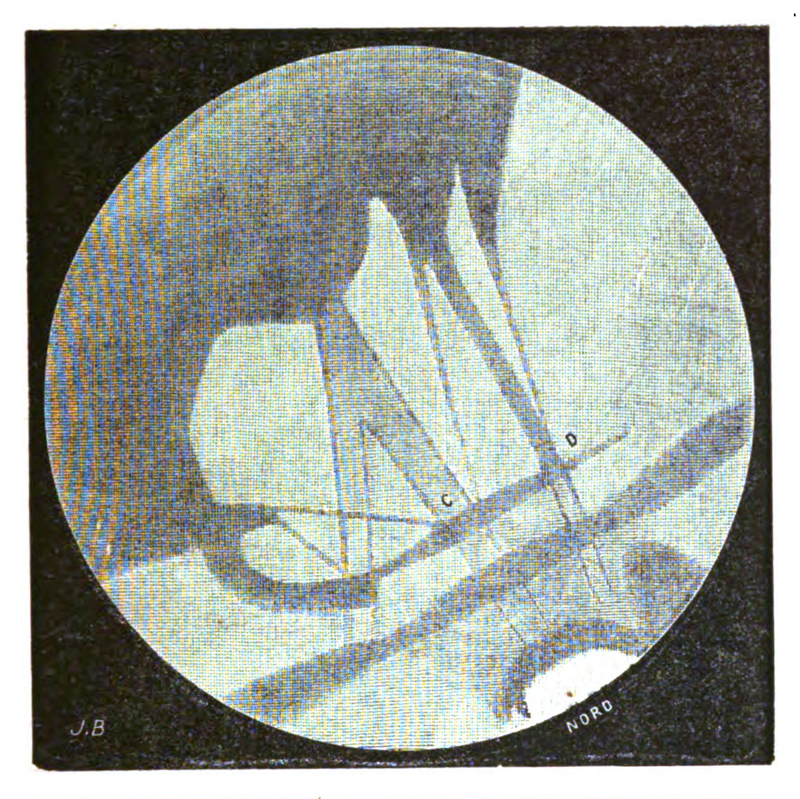

NORD
J. BLANADET

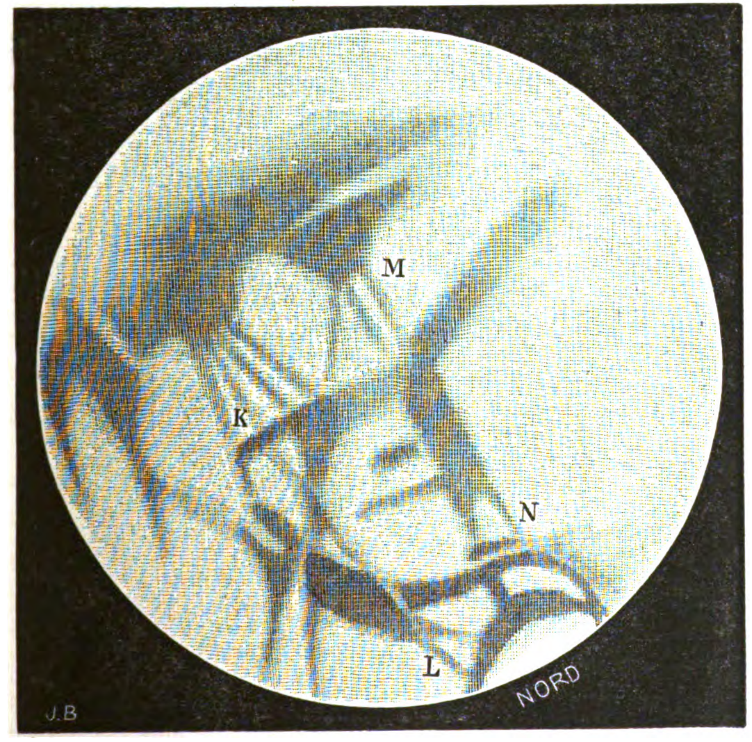



LIBYE
J.B
NORD


J.B
NORD




D
C
J.B
NORD


M
K
N
L
J.B
NORD



CAMPAGNE DANS LES ALPES PENDANT LA RÉVOLUTION

PAR

MM. KREBS ET MORIS

CAMPAGNE DE 1792

PRÉFACE

Si, d'une manière générale, les études historiques sont utiles aux militaires, pour ceux appelés à agir en pays de montagne elles sont indispensables. Dans les Alpes notamment, les accidents topographiques et les phénomènes météorologiques ont une telle importance que l'industrie moderne, malgré tous ses progrès, n'a pu en triompher complètement et imprimer à la guerre le caractère nouveau qu'elle tend à prendre dans les pays de plaine.

L'effectif des troupes, en montagne, est limité par suite de la pénurie des ressources locales, du petit nombre et du faible rendement des principales voies de communication, routes et chemins de fer. L'augmentation de la portée et de la précision des armes est, en partie, annulée par l'étendue des zones inaccessibles, la multiplicité et la diversité des couverts, bois, rochers, ravins. Les armées seront donc aujourd'hui, sur la frontière franco-italienne, dans des conditions assez peu différentes de celles où elles étaient au siècle passé.

La puissance du relief du sol et la rareté des chemins contribuent aussi à restreindre le nombre des combinaisons

militaires, en sorte que, le plus souvent, les mouvements des troupes, à diverses époques, présentent une très grande analogie[1]. Les plus illustres capitaines ont seuls pu s'affranchir de cette influence du terrain, par l'emploi de passages peu connus ou considérés jusqu'alors comme inaccessibles. A cet égard, la connaissance complète du pays offre un intérêt capital, et rien n'est plus propre à donner cette connaissance que l'étude détaillée des opérations militaires antérieures.

L'épopée napoléonienne a eu un tel éclat qu'elle a laissé dans l'ombre les campagnes qui l'ont immédiatement précédée. Aussi deux historiens militaires seulement, Jomini[2], en France, Pinelli[3], en Italie, ont-ils raconté celles de la Révolution sur les Alpes.

Ecrits au moyen de documents dont la provenance n'est pas indiquée et ne peut, par suite, être discutée, leurs ouvrages ont une valeur contestable. Ils présentent en outre des erreurs et des exagérations d'autant plus fâcheuses qu'elles ont donné naissance à des légendes, susceptibles de conduire à des conclusions absolument fausses. Ajoutons que leur caractère trop général, pour le premier surtout, ne permet pas de reconnaître la physionomie spéciale de la guerre de montagne, constituée par des actions de détail.

Les *Mémoires* de Masséna[4], de Roguet[5] et de Thaon de Revel[6] les complètent, il est vrai, en partie. Mais tous ces travaux ont encore le grave inconvénient de n'avoir

1. Voir la préface de notre ouvrage sur les *Opérations militaires dans les Alpes pendant la guerre de la Succession d'Autriche*, Paris, Baudoin, 1886.
2. Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, Paris, 1820.
3. Pinelli, *Storia militare del Piemonte*, Torino, 1854.
4. Koch (général), *Mémoire de Masséna*. Paris, 1848.
5. Roguet (comte), *Mémoires militaires*, Paris, 1862.
6. Thaon de Revel, *Mémoires sur la guerre des Alpes*. Turin, Rome, Florence, 1871.

été faits qu'au point de vue d'un des deux belligérants. Ils nous renseignent bien sur les effectifs, les desseins, les espérances, les sentiments des troupes de la nation à laquelle appartient l'écrivain ; ils contiennent, au contraire, des appréciations erronées sur l'adversaire.

Dans le présent travail, on a cherché à éviter ce double écueil, et, pour y arriver, on a circonscrit d'une manière très précise le sujet traité, on a puisé aux sources les plus autorisées, aussi bien en Italie qu'en France.

Tous les ouvrages touchant de près ou de loin à la question ont été utilisés. La longue nomenclature qui en est donnée à la fin de ce volume[1], les nombreux renvois notés au bas des pages témoignent suffisamment de la préoccupation constante qu'ont eue les auteurs de ne laisser échapper rien d'intéressant ou même de simplement curieux dans les écrits de leurs devanciers.

Mais c'est surtout à la recherche et à l'étude des documents inédits qu'ils se sont attachés.

Ils ont fouillé, d'un côté, les archives historiques de la Guerre[2], celles de la section technique du génie[3], du

1. Voir la Bibliographie à la fin du volume, avant la table des matières.

2. Note sur les Archives historiques du Ministère de la Guerre. — L'ancien *Dépôt de la Guerre* forme actuellement deux divisions de l'état-major de l'armée : le service géographique et le service historique.

Cette dernière division comprend : la Bibliothèque, les Archives des Cartes et les Archives historiques.

Les Archives historiques se divisent en deux grandes séries, savoir : Archives antérieures à 1789. — Archives postérieures à 1789.

La première surtout est remarquable. Elle comprend, entre autres documents du plus haut intérêt, les 140 volumes ms. (non compris 5 vol. de tables), dans lesquels le lieutenant général de Vault a fait, à la fin du siècle dernier, l'historique des guerres soutenues par la France de 1672 à 1782, en analysant la correspondance de la cour et des généraux. Quarante-deux volumes seulement de cette admirable collection, relatifs à la guerre pour la Succession d'Espagne ont été publiés par le général Pelet (V. *Collection des Documents inédits pour servir à l'histoire de France)*. C'est le complément de l'œuvre de Michelet sur cette époque.

Dans la seconde série, les pièces sont rangées, pour chaque armée, par ordre chronologique (an, mois et jour) ; les situations, l'effectif et l'emplacement ont une place à part. Il existe également un classement particulier pour certains théâtres d'opérations très distincts et pour les mémoires spéciaux.

Ces Archives sont complétées par une collection de cartes, généralement manuscrites, tirées des archives des Cartes, où il reste encore néanmoins des documents intéressants.

Pour le présent ouvrage, nous avons consulté les pièces classées aux armées du Midi, des Alpes et d'Italie ; à la Sardaigne et à la Corse ; à Lyon et à Toulon ; enfin les mémoires et cartes se rapportant au théâtre d'opérations des Alpes pendant la période qui nous occupe.

3. Voir, à la fin du volume, avant la table des matières, la liste des documents des Archives de la section technique du génie utilisés dans cet ouvrage.

ministère des affaires étrangères[1] et du département des Alpes-Maritimes.

De l'autre, ils ont eu en mains des papiers de la plus haute importance, rassemblés par l'officier du génie sarde Alziari de Malausséna, qui a pris part à toutes ces campagnes et qui est mort, en 1811, à Breil (Alpes-Maritimes), au moment où il commençait à en rédiger l'histoire. Ces papiers, déposés aux archives de la commune, se composent d'originaux et de copies faites sur les minutes existant à Turin : lettres, ordres de service, tableaux de situation; correspondances autographes, recueillies sans doute dans le pays; récits circonstanciés provenant de témoins oculaires, etc[2].

Ici, la version piémontaise, là, la version française.

L'authencité de ces documents ne pouvant être mise en doute, il n'y avait qu'à les comparer entre eux pour placer chaque fait dans son vrai jour et donner un récit aussi conforme que possible à la réalité.

On ne s'est pas borné à mentionner simplement leur existence et leur classement soit au ministère de la guerre, soit aux archives de Breil[3]; on a publié, comme pièces justificatives, celles qui ont paru les plus importantes.

Ce mémoire comprend la campagne de 1792. Plus tard on étudiera celles de 1793, 1794, 1795 et 1796, jusqu'à l'armistice de Cherasco. Les opérations suivantes,

1. Les Archives du ministère des affaires étrangères ont été consultées surtout pour la rédaction du chapitre premier de l'Introduction.

2 Ces papiers, enfouis, en 1811, sous les combles de l'hôpital de Breil, légataire de M. Alziari de Malausséna, ont été découverts, en 1881, par le regretté baron Cachiardy de Montfleury, de son vivant maire de Breil et conseiller général du canton. C'est à lui que nous en devons la communication et nous nous faisons un devoir de payer à sa mémoire, universellement vénérée dans le pays, le tribut de notre respect et de notre gratitude. — Ces papiers étaient enfermés dans des malles de l'armée, au nom du général Colli. C'est là un nouveau caractère indéniable de leur authenticité.

3. Voir, à la fin du volume, la nomenclature des pièces des *Archives de Breil* utilisées dans cette étude.

n'ont plus les Alpes pour théâtre et ont d'ailleurs fait l'objet de nombreux commentaires.

Cette histoire, exclusivement militaire, est précédée d'un aperçu sur les causes de la guerre, sur l'organisation des armées, sur la topographie des Alpes, aperçu qui a semblé nécessaire pour mettre le lecteur à même de mieux connaître une époque déjà assez éloignée de la nôtre.

On n'a pas craint d'entrer dans le détail des opérations qui fait le principal intérêt de la guerre de montagne, mais exige une connaissance approfondie du pays. Pour en faciliter l'étude, on a désigné les localités par les noms en usage aujourd'hui et inscrits tant sur la carte de l'état-major français au 80,000^{e} que sur la carte sarde au 40,000^{e}. Ces deux cartes sont dans toutes les mains; la seconde se rapproche plus de celle de Bourcet, seule en usage en 1792, que les planches remarquables publiées récemment par l'état-major italien aux échelles du 100,000^{e}, du 50,000^{e} et du 25,000^{e}. On a d'ailleurs signalé, dans les notes, les différences les plus notables de la topographie du pays à l'époque de la Révolution et à la nôtre.

Cette méthode a permis de n'insérer, dans les deux volumes consacrés à ces campagnes si intéressantes, que les croquis relatifs à certains points particulièrement importants. Ces croquis ont été tirés de plans manuscrits ou imprimés, contemporains des événements eux-mêmes, qui sont conservés aux Archives des cartes du ministère de la guerre[1]. On donnera en outre, avec le second volume, une carte générale du théâtre d'opérations des Alpes, dressée d'après celles de Bourcet, de Bacler d'Albe et de Raymond, complétées au moyen des croquis de Capitaine.

1. Voir, à la fin du volume, la notice consacrée aux cartes insérées dans cet ouvrage.

On s'est proposé surtout de fournir aux militaires des matériaux d'étude nombreux et exacts. On n'a donc pas fait la critique des opérations et manœuvres, afin de ne pas allonger ni compliquer le récit des événements, que chacun pourra interpréter selon ses sentiments. On se bornera à présenter, sous forme de conclusions, quelques considérations propres à faire ressortir l'importance des travaux de cette nature.

INTRODUCTION

CHAPITRE I[er]

LES CAUSES DE LA GUERRE

Rapports de la France et de la Sardaigne de 1789 à 1791. — Le mouvement révolutionnaire inquiète le roi de Sardaigne en 1791. — Il cherche à faire une ligue des Etats d'Italie. — Etat de l'Italie à la fin de 1791. — Préparatifs de guerre de Victor-Amédée. — Demande d'explications de la France. — Affaire de M. de Sémonville. — Rupture des relations diplomatiques.

Les relations de la France et de la Sardaigne étaient excellentes en 1789 ; mais, dès 1791, les événements qui se passent de l'autre côté des Alpes effraient Victor-Amédée. Il est trop voisin des révolutionnaires pour ne pas se sentir exposé à la contagion des idées nouvelles. Afin d'obtenir sa neutralité dans la grande lutte qui va s'engager, on lui offrira le Milanais, mais il restera sourd à cette proposition des ennemis de la royauté.

Dès longtemps, le grand dessein de la maison de Savoie était de grouper en un faisceau tous les Etats d'Italie[1] : la république de Venise, le royaume de Naples, le grand-duché de Toscane, Rome, la république de Gênes.

La ligue devait être défensive.

Quelle était la situation de ces Etats et quel intérêt avaient-ils à seconder les vues de la cour de Turin?

1. En 1780, le comte Napione proposait à Victor-Amédée de fonder une confédération italienne, qui « animerait l'esprit patriotique en Italie et réunirait des pays d'origine commune ». (Bianchi, *Storia della Monarchia Piemontese dal 1773 sino al 1861*, t. I, chap. 8, § 4), Torino, Bocca.

Epuisée par l'excès même de sa prospérité, amollie par la richesse, craignant l'Autriche, qui espérait en faire sa proie, et ne pouvant compter que sur la France, Venise croyait prudent de ne pas attirer sur elle l'attention et de ne pencher d'aucun côté[1].

Le roi de Naples, continuellement stimulé par sa femme, ne demandait qu'à prendre les armes. Il pouvait mettre sur pied 25,000 hommes de mauvaises troupes et appareiller 40 bâtiments; mais il n'osait se déclarer ouvertement, n'ignorant pas qu'une flotte était prête à sortir du port de Toulon à la première alerte[2].

Le grand-duc de Toscane, Léopold, dont le gouvernement était, sans contredit, le plus sage de l'Europe, avait trop d'attaches avec la maison d'Autriche pour aimer la France; mais l'intérêt qu'il avait à défendre le commerce de Livourne contre les entreprises des Anglais, formait entre les deux pays un lien dont les événements démontrèrent la solidité[3].

Le pape voyait avec impatience les innovations révolutionnaires; mais l'Assemblée constituante protestait de son désir de rester unie au chef de l'Eglise catholique, et longtemps il n'osa entrer en lutte avec elle. Vint ensuite l'Assemblée législative qui fut plus audacieuse que sa devancière; le pontife lança ses foudres contre les réformateurs et consentit à mettre ses faibles ressources au service de nos ennemis[4].

Gênes redoutait l'Autriche et recherchait la protection de la France. Toute sa politique se réduisait à obtenir de ses voisins de la laisser vivre. Le doge de Gênes, écrivait un contemporain, devrait, en ouvrant chaque séance du

1. Botta (*Storia d'Italia dal 1789 al 1814, Parigi 1824*, p. 73-74). — Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 391-392.
2. Botta, p. 74. — Sorel, p. 388.
3. Botta, p. 75. — Sorel, p. 390.
4. Botta, p. 76. — Sorel, p. 390.

Sénat, dire à haute voix : « N'oubliez pas, Sénateurs, que le salut de la République dépend de sa neutralité »[1].

Tel était, à la fin de 1791, l'état des esprits des petites puissances d'Italie : préparatifs secrets de guerre à Naples; désir de rester neutre en Toscane; esprit guerrier mais faiblesse extrême à Rome; neutralité déclarée dans les deux républiques[2].

Le roi de Sardaigne ne pouvait donc guère compter sur ses voisins. Cependant, pressé chaque jour par les émigrés, dont un grand nombre s'étaient réfugiés en Savoie, à Nice et en Piémont, il prend toutes ses dispositions pour parer aux éventualités d'une guerre prochaine.

En janvier 1792, M. de Lalande, chargé d'affaires de France, qui remplace M. de Choiseul, ambassadeur en congé, puis démissionnaire[3], signale une grande effervescence et des envois de troupes en Savoie[4]. Il annonce que quatre régiments autrichiens sont arrivés à Milan[5]; que le gouvernement sarde vient de contracter un emprunt pour augmenter ses forces[6]. Le 14 mars[7], il envoie au ministre des affaires étrangères l'état de situation des troupes autrichiennes qui sont en Lombardie et, le 21, lui fait savoir qu'un train considérable d'artillerie vient d'être envoyé en Savoie[8].

La France, trop occupée par les événements intérieurs et par la coalition qui menaçait de fondre sur elle[9], ne semblait pas s'émouvoir de ces armements. Cependant, le 20 mars, Dumouriez prend le portefeuille des affaires étrangères et, dès le jour de son entrée au ministère, il demande

1. Bielfeld, t. III, ch. 8, cité par Sorel, p. 391. — Arch. des affaires étrang., fonds de Gênes, 1791, passim.
2. Botta, p. 77-85.
3. Démissionnaire le 22 janvier 1792. — M. de Lalande est accrédité en qualité de chargé d'affaires au milieu de février.
4. Arch. des aff. etrang., fonds de Turin, 1792 : Lettre de M. de Lalande au ministre de affaires etrangères, des 4 et 7 janvier.
5. Ibid., ibid. : Lettre du même au même, du 14 janvier. Les régiments sont Belgiojoso, Caprara et deux régiments de Garnison.
6. Ibid., ibid. : Lettre du même au même, du 28 janvier.
7. Ibid., ibid. : Lettre du même au même, du 14 mars.
8. Ibid., ibid. : Lettre du même au même, du 21 mars.
9. Le 20 avril, la guerre est déclarée à l'Autriche.

au roi de Sardaigne s'il entend vivre en paix avec la France, « car la nation ne doit plus être incertaine sur le nombre de ses ennemis ». Il le met en demeure de dire s'il veut rester fidèle aux traités et aux devoirs de bon voisinage; d'expliquer la destination des troupes autrichiennes cantonnées dans le Milanais, le but des transports d'artillerie et de l'augmentation des garnisons en Savoie; de dissiper les attroupements d'émigrés à Nice, qui devront se tenir à distance des frontières [1].

1. Arch. des aff. étrang., ibid. : Lettre de Dumouriez à M. de Lalande :

Lettre de Dumouriez, du 21 mars, au chargé d'affaires de France auprès de la Cour de Turin : « J'aurais désiré, Monsieur, trouver plus d'intérêt dans votre correspondance ; mais je ne puis m'en prendre à vous, puisque, depuis le départ de M. de Choiseul, vous n'avez reçu aucun ordre sur les démarches que vous aviez à faire auprès de la Cour de Turin. — Le Roi veut que vous consultiez le ministre sur les dispositions de cette Cour, parce que la nation française ne doit plus être incertaine sur le nombre de ses ennemis. Les intentions du Roi à l'égard de S. M. Sarde sont très amicales, mais les rassemblements de troupes qui se font dans le Piemont et dans le Milanais, le transport d'un gros train d'artillerie en Savoie, sont des circonstances sur lesquelles vous pouvez demander des explications franches et promptes. Il n'est pas possible que la France voye sans inquiétude un train d'artillerie aussi considérable aux portes de Lyon. Le train est assez inutile pour contenir les habitants, quelle que soit l'agitation des esprits, puisque des garnisons sont entretenues dans les villes. Il ne peut donc annoncer, de la part du gouvernement de Sardaigne, que des intentions hostiles, surtout lorsque l'on voit que les emigrés français se rassemblent à Nice, non pas comme dans un asyle, mais comme dans un cantonnement, où ils font des enrôlements, achètent des armes, forment des magasins et sont soutenus par la Cour de Turin. Le Roi a déjà fait expliquer à cet égard les Electeurs de Treves et de Mayence sur des dispositions semblables. Ces deux princes lui ont fait des réponses satisfaisantes. Il doit à la confiance de la nation de prendre les mêmes mesures à l'égard de S. M. Sarde et de lui demander les mêmes explications.

« Vous déclarerez au ministre :

1° Que la nation française désire conserver la paix et l'harmonie qui a subsisté jusqu'à présent entre Elle et S M. Sarde.

2° Qu'Elle desire que S. M. Sarde conserve les mêmes intentions et lui donne les mèmes assurances de sa fidélite aux traites et aux devoirs de bon voisinage.

3° Le Roi des Français demande à S. M Sarde une explication franche et loyale sur la destination des troupes autrichiennes cantonnees dans le Milanais et qui doivent se rendre dans le Piémont.

4° Il demande aussi une explication sur les transports d'artillerie en Savoye vers les frontières de France et sur l'augmentation des troupes dans cette province.

5° Le Roi des Français désire que les attroupements des Français émigrés soient dissipés à Nice et qu'il leur soit donné l'ordre de s'éloigner à une distance des frontières où ils ne pourront donner aucune inquiétude. »

« Réponse de la Cour de Turin, le 29 mars :

1° Le Roi de Sardaigne reçoit avec plaisir du Roi de France les assurances de ses sentiments pacifiques.

2° Sa Majesté a déjà donné assez de marques de son désir d'entretenir la bonne harmonie et le bon voisinage et Elle désirerait que le même désir fût témoigné par les Français.

3° Sa Majesté ne fait aucune difficulté de s'expliquer sur le nombre des troupes qui sont dans le Milanais. Celles qui y sont dans ce moment sont beaucoup au-dessous du pied de paix et suffisent à peine pour la garde des Etats.

4° Les bruits repandus sur le transport d'une grosse artillerie en Savoie sont controuvés ; Les troupes qui sont dans cette province ne s'elevent pas au-dessus du nombre fixé par les traités et l'on a pris toutes les precautions que les circonstances rendent indispensables.

5° S. M. Sarde a toujours eu pour principe de ne pas souffrir dans ses Etats des attroupements d'emigrés, et tout récemment Elle a fait donner à Nice des ordres pour faire éloigner des frontières ceux qui n'auraient pas avec eux leurs familles. Elle a fait défendre aussi les enrôlements. Le Roi de Sardaigne, ayant satisfait aux devoirs de bon voisinage, attend la même conduite de la part du Roi de France. »

(Arch. des aff. étrang., fonds de Turin, 21 mars 1792.)

La cour de Turin, le 29 mars, semble affirmer ses intentions pacifiques et répond aux questions qui lui sont posées : les troupes rassemblées dans le Milanais sont beaucoup au-dessous du pied de paix et suffisent à peine pour la garde du pays. Les bruits répandus sur le transport d'une grosse artillerie en Savoie sont controuvés ; les troupes qui se trouvent dans cette province ne s'élèvent pas au-dessus du nombre fixé par les traités et l'on a pris toutes les précaucautions que les circonstances rendent indispensables. S. M. Sarde a toujours eu pour principe de ne pas souffrir dans ses Etats des attroupements d'émigrés, et, tout récemment, elle a donné à Nice des ordres pour faire éloigner des frontières ceux qui n'auraient pas avec eux leurs familles ; elle a fait défendre aussi les enrôlements. Le roi de Sardaigne ayant satisfait aux devoirs de bon voisinage, attend la même conduite de la part de la France[1].

Il accentue ses protestations d'amitié dans une lettre personnelle adressée à Louis XVI[2], le 30 mars.

Le 8 avril, M. de Sémonville, ministre plénipotentiaire de France près la république de Gênes, est nommé en la même qualité à Turin, pour remplacer le baron de Choiseul[3].

Le 19, M. de Sémonville, se rendant à son poste, arrive à Alexandrie ; le gouverneur lui déclare qu'il a l'ordre formel de ne pas délivrer aux Français de passeport pour

1. Voir à la note ci-dessus la réponse au questionnaire dressé par Dumouriez.

2. Arch. des aff. étrang., fonds de Turin, 1792 : Lettre de Victor-Amédee à Louis XVI, du 30 avril.

3. Ibid., ibid. : Lettre du 8 avril, de Louis XVI au roi de Sardaigne (minute) :

A Paris, le 8 avril 1792. — Du Roi au Roi de Sardaigne. — « Monsieur mon frère et cousin, le désir dont je suis animé d'entretenir avec Votre Majesté la correspondance la plus intime et de maintenir la bonne intelligence et l'amitie dont Elle m'a fait, en dernier lieu, renouveler les assurances, m'a porté à remplacer promptement M. de Choiseul. J'ai fait choix du sieur de Sémonville, mon ministre plénipotentiaire auprès de la République de Gênes, pour résider, avec le même caractère, auprès de Votre Majesté. J'espère que vous voudrez bien ajouter une foi entière à tout ce qu'il vous dira de ma part. Le zèle que je lui connais pour les intérêts de la nation française et pour ce qui peut m'être personnellement agréable, son amour invariable pour la Constitution que j'ai adoptée, tout me laisse croire qu'il remplira les fonctions que je lui confie d'une manière également satisfaisante et pour Votre Majesté et pour moi. » (Minute). — Comment se fait-il que tout le débat qui suit porte sur ce point, à savoir que Victor-Amédee n'a pas été avisé de la nomination de M. de Sémonville, si cette lettre lui a été réellement adressée ?

Turin sans autorisation du gouvernement et refuse de laisser poursuivre sa route[1].

Le 21, le roi de Sardaigne fait savoir au nouveau ministre qu'il n'est pas avisé de sa nomination; que, ne sachant comment interpréter une mission qui se présente sous des formes aussi inusitées, il a jugé de toute convenance de se procurer quelque éclaircissement direct du roi T. C.; que, jusqu'au retour du courrier expédié à Paris pour cet objet, il ne pourra recevoir à Turin M. de Sémonville[2].

Ce n'était pas la seule considération qui dictât la conduite de Victor-Amédée. M. de Hauteville, ministre des affaires étrangères de Sardaigne, se plaint amèrement du choix fait par la cour de France. Il reproche à M. de Sémonville d'avoir, pendant son séjour à Gênes : cherché continuellement à susciter des troubles dans les pays voisins ; propagé des maximes et des principes de nature à pousser les peuples à l'insurrection, à l'insubordination et à la révolte contre le gouvernement ; témoigné, en toutes circonstances, une mauvaise volonté particulière contre le Piémont. Il ajoute que, non seulement M. de Sémonville ne doit pas être agréable à la cour de Turin, mais que sa présence dans cette ville ne peut, loin de les cimenter, que troubler les bonnes relations qui existent entre les deux nations. Il conclut en demandant qu'on donne un autre successeur au baron de Choiseul[3].

M. de Lalande, qui avait avisé, le 17, M. de Hauteville de la nomination du nouveau plénipotentiaire, mais n'avait reçu de lui aucune réponse, est mis, le 19, au courant des événements. Il se rend aussitôt au ministère des affaires

1. Ibid., ibid. : Lettre de M. de Sémonville à Dumouriez, datée d'Alexandrie, du 20 avril.

2 Ibid. ibid : Extraits des ordres du roi de Sardaigne expédiés au gouvernement d'Alexandrie, le 20 avril, par la cour de Turin et communiqués, le 26 du même mois, à Dumouriez, par M. Porte, chargé d'affaires de Sardaigne à Paris.

3. Ibid., ibid : Copie de la dépêche de M. de Hauteville à M. Porte, communiquée à Dumouriez, le 26 du même mois.

étrangères, d'où il voit sortir les ministres de Hongrie et de Gênes avec le chargé d'affaires d'Espagne. Comme il témoigne à M. de Hauteville sa surprise de cette sorte d'entente, celui-ci lui répond que ces diplomates sont venus s'informer des bruits relatifs à M. de Sémonville[1].

Le 23, nouvelle démarche de M. de Lalande, qui adresse au cabinet piémontais un mémoire pour réclamer des éclaircissements sur les préparatifs militaires qui se font sur les frontières de France, sans qu'avis ait, selon l'usage, été donné à son gouvernement[2].

M. de Hauteville réplique que le roi, tout en se flattant des dispositions pacifiques de la France, ne laisse pas, vu la réunion de certaines circonstances, d'avoir quelques inquiétudes à cet égard. Il prie M. de Lalande de détruire toute exagération et de prévenir toute fausse interprétation des actes de son maître, qui ne tendent, dans le fait, qu'à protéger ses frontières et à veiller à la tranquillité de ses Etats[3].

Le 25, la cour de France a appris l'affaire de M. de Sémonville. Dumouriez se rend à l'Assemblée nationale et lui communique la lettre de M. de Hauteville. Il lit ensuite la réponse de Louis XVI, qui soulève d'unanimes applaudis-

1. Ibid. ibid : Lettre de M. de Lalande à Dumouriez, du 20 avril.

2 Ibid ibid. : Copie du mémoire envoyé à M. de Hauteville, le 23 avril, pour avoir des éclaircissements sur les préparatifs militaires :

« Le chargé d'affaires de France a l'honneur de prier M. le comte de Hauteville de se rappeler que quand S. M. le Roi de Sardaigne a jugé à propos d'augmenter le nombre de ses troupes dans ses provinces-frontières de France, il en a toujours été donné connaissance à l'ambassadeur. Il suffira de citer ce qui s'est fait au mois de juillet 1790. Le chargé d'affaires espère donc que le bruit public annonçant une augmentation considérable de troupes, soit actuelle, soit future, dans le comte de Nice et en Savoie est controuvé. M le comte de Hauteville voudra bien le mettre à même d'instruire son ministre sur cet objet par le courrier de mercredi, pour prévenir les impressions qui pourraient résulter de l'exagération que font quelquefois les nouvelles publiques. Le chargé des Affaires de France a l'honneur de renouveler, à M. le comte de Hauteville, les assurances de ses respectueux attachements. » (Turin, 23 avril 1792. Signé : de Lalande)

3. Ibid ibid. : Lettre de M. de Hauteville à Dumouriez, du 25 avril : Du bureau d'Etat des affaires étrangères, le 25 avril 1792 — « Quoique le Roi ait lieu de se flatter des dispositions pacifiques de la Cour de France, d'après surtout la dernière déclaration qui lui en a été faite de la part du Roi T. C. et sa réponse aux explications qui lui ont été demandées, la réunion néanmoins de plusieurs circonstances ne laisse pas que de lui causer quelque inquiétude à cet égard S. M. n'ignore pas qu'il se fait un rassemblement de troupes de ligne dans la Bresse, tirées de l'Alsace ; que l'on a transporté de gros trains d'artillerie le long du Rhône dans le Bujey et le pays de Gex ; qu'outre l'armement pour ainsi dire général des habitants de la frontière de France vers les Etats de S. M, où tout est sans armes, le corps de volontaires et de gardes nationaux ont été considérablement augmentés dans les endroits peu éloignés desdits Etats, et que finalement les bruits publics et particulièrement différents journaux et feuilles de France annonçaient une prochaine attaque et invasion inopinée, tant en Savoye que dans le comté de Nice, sans parler des menaces que des clubs ont directement faites à cet égard et entre autres ceux de Bresse et de Marseille.

« On aime à se persuader que toutes ces dispositions ne sont que des mesures de précautions, qui n'ont rien d'hostile », etc.

sements[1] : « La cour de Turin, écrit-il, a violé le droit des gens et le respect dû au ministre d'une grande nation, en l'arrêtant à Alexandrie et en l'empêchant de remplir une mission pacifique et amicale. Pour lever tous les obstacles à la bonne harmonie entre le roi des Français et le roi de Sardaigne, il est nécessaire de faire cesser l'arrestation de M. de Sémonville à Alexandrie et de le recevoir à Turin dans son caractère public.

« S'il y a des griefs personnels contre M. de Sémonville, Sa Majesté Sarde voudra bien, après la réception de M. de Sémonville dans son caractère public, ordonner à son ministre de les développer avec les preuves, et, dans ce cas, lorsque les preuves seront parfaitement établies, le roi des Français donnera satisfaction à Sa Majesté Sarde, en retirant M. de Sémonville et lui donnant un successeur. En cas de refus, le roi ordonne à M. de Lalande, actuellement chargé des affaires de France à Turin, d'en sortir dans les 24 heures, d'aller « joindre M. de Sémonville à Alexandrie et de se retirer avec lui à Gênes »[2].

Victor-Amédée répond « qu'il est très étonné d'entendre appeler violation du droit des gens le fait du gouverneur d'Alexandrie, relatif à M. de Sémonville » ; que ce magistrat n'a fait qu'exécuter l'ordre général de ne laisser passer dans la capitale aucun étranger sans avoir obtenu du gouvernement l'autorisation de lui délivrer un passeport ; que M. de Sémonville n'a jamais été en état d'arrestation, qu'au contraire il a été comblé d'égards par le gouverneur d'Alexandrie ; que les griefs personnels du roi contre ce ministre ont été amplement exposés par le chargé d'affaires de Sa Majesté à Paris ; qu'enfin le roi est disposé à recevoir tel autre ministre contre lequel il n'aura pas des motifs aussi urgents de défiance[3].

1. *Moniteur Universel*, 27 avril 1892.

2. Ibid. ibid. : Réponse à la note officielle de M. le comte de Hauteville, du 20 avril, et communiquée, le 25, par M. Daporta (*sic*).

3. Ibid., ibid. : Note officielle de la cour de Turin, copie communiquée par M. Porte.

Le 2 mai, M. de Lalande rend compte de l'insuccès de sa démarche auprès de M. de Hauteville et annonce son départ pour le lendemain[1]. Il quitte Turin sans avoir pris congé de la cour et arrive à Gênes, le 4, dans l'après-midi[2].

Les relations diplomatiques sont rompues entre les deux pays.

A cette époque, s'il n'existait pas de preuves matérielles de l'entente de la cour de Turin avec les ennemis de la France, les preuves morales abondaient.

Les armements étaient de plus en plus considérables à Nice[3] et en Savoie[4]. A Turin, il y avait plus de 4,000 émigrés, entre autres Monsieur et son frère, qui recevaient et expédiaient tous les jours des courriers pour Lyon[5]. A Nice, les émigrés abondaient aussi ; ils poussaient à la désertion les soldats en garnison à Antibes et à Lorgues[6] et entretenaient des correspondances avec tout le midi, soutenus par le président du Sénat et par les agents du gouvernement[7]. Le roi de Sardaigne faisait, à Gênes, un emprunt de six millions en hypothéquant les revenus de ses tailles de Piémont[8]. On travaillait à l'armement de Coni et un corps auxiliaire était demandé à l'Empereur[9].

En juin, la situation est tellement tendue que le ministre des affaires étrangères n'hésite pas à déclarer à l'Assemblée nationale qu'il est temps de se mettre en garde contre la Sardaigne[10].

En juillet, les préparatifs ont déjà coûté à Victor-Amédée neuf millions ; 10,000 Autrichiens sont sur le point

1. Ibid., ibid. : Lettre de M. de Lalande à Dumouriez, du 2 mai.
2. Ibid., ibid. : Lettre de M de Lalande à Dumouriez, du 5 mai. datée de Gênes.
3. Ibid., ibid. : Lettre de M. Leseure, consul de France à Nice, du 27 avril : « Le régiment de la Reine était renforcé par ceux des Gardes et de Mondovi. Ce corps de troupes devait être porte à 15,000 hommes et pourvu d'un parc d'artilleric.
4. *Monit. univers.* du 12 et du 27 mai : Lettres datees de Chambéry, du 1er et du 17 mai.
5. *Monit. univers.* du 29 mai : Lettre de Turin, du 17.
6. V. pag. 79.
7. Arch. des aff. étrang., fonds de Turin : Lettre de M. Leseure, consul de France à Nice.
8. Ibid., ibid. : Lettre de M. de Lalande à Dumouriez, du 15 mai, datée de Gênes. — L'emprunt est fait à 4 %; les banquiers exigent encore 4 %, ce qui fait 8 %. Remboursement en six années.
9. Ibid., ibid. : Lettre de M. Leseure.
10. *Monit. univers.* du 12 juillet.

d'entrer à Milan; l'archevêque de Turin, par ordre de la cour, publie une lettre pastorale pour inviter le peuple « à prier en faveur des armées piémontaises contre une nation également ennemie de Dieu et des rois »[1].

La France n'avait pas attendu ce moment pour se mettre en mesure d'entrer en campagne. Elle avait répondu aux armements du roi de Sardaigne par la création d'une armée, dite du midi, qui devait, en septembre, en former deux, celle des Alpes ou de Savoie et celle du Var ou d'Italie. Ces armées comprenaient environ 25,000 hommes, sans compter 18 bataillons de ligne, 11 de volontaires et trois escadrons pour la garde des places.

Victor-Amédée brûlait d'en venir aux mains, persuadé que la France, obligée de faire face en même temps à l'Autriche, à la Prusse et à la Russie coalisées, défendue seulement par des soldats jeunes et insubordonnés, ne pourrait tenir contre une armée compacte et bien disciplinée comme la sienne[2]; mais il attendait, pour entrer en lice, que les alliés fussent arrivés sur les bords de la Seine et de la Marne[3].

Les victoires des Français en Champagne changèrent les conditions de la guerre et le roi de Sardaigne, qui venait de relever, au mépris des traités, les fortifications de Montmélian, attaqué à la fois par Montesquiou, en Savoie, et par d'Anselme, sur les bords du Var, dut bientôt, au lieu d'envahir, comme il l'espérait, la Provence et le Dauphiné, songer à défendre ses propres Etats.

1. *Monit. univers.*, du 2 août : Lettre de Turin, du 25 juillet.
2. Il y avait en Savoie, au mois de septembre, 22 bataillons et deux escadrons, soit 10,000 hommes ; dans le comté de Nice, 15 bataillons et trois escadrons.
3. Botta, p. 86.

CHAPITRE II

LES ARMÉES

1° *Armée piémontaise :* — L'armée régulière. — Sa composition. Modifications introduites. — Sa valeur. — Les milices. — La levée en masse. — Les corps francs. — Les auxiliaires autrichiens. — Forces mises en ligne. — Le commandement.

2° *Armée française :* — L'armée régulière. — Sa composition. — Sa valeur. — Sa désorganisation. — Insuffisance des moyens employés pour la reconstituer. — La milice. — La garde nationale. — Les volontaires. — Les corps francs. — La réquisition. — Les amalgames. — Les états-majors. — Forces mises en ligne.

3° *Conclusion.*

1° ARMÉE PIÉMONTAISE [1]

L'armée piémontaise en 1792

A l'issue de la guerre de la Succession d'Autriche, le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III, prince pacifique, avait réduit son armée à 26 régiments d'infanterie, dont 12 provinciaux [2] et quatre étrangers, quatre régiments de dragons et trois de cavalerie. Son successeur Victor-Amédée III exerce, augmente ces troupes et les organise sur de nouvelles bases.

Les premières décisions importantes sont prises à la suite de manœuvres exécutées, aux environs de Turin, par huit

1. La majeure partie des renseignements relatifs à l'armée piémontaise sont tirés de la *Storia militare del Piemonte*, par Pinelli.

2. Ces régiments, qu'il ne faut pas confondre avec les milices provinciales, dont il sera question plus loin, avaient pris part à toutes les campagnes et valaient les autres régiments. Ils avaient pour équivalent, en France, les grenadiers royaux (Jomini).



bataillons d'infanterie, accompagnés de cavalerie. L'année suivante, une légion légère, de quatre bataillons, et une compagnie de dépôt ou de réserve sont destinées à la garde de la frontière [1]. Une autre légion, dite des campements, est organisée spécialement pour tracer les camps et remplir l'office de pionniers [2]. Cinq cents artilleurs provinciaux sont répartis dans les régiments de ligne, afin d'y servir deux pièces de canon par bataillon. Enfin il est créé un régiment de cavalerie et un de dragons, pour constituer deux ailes ou divisions de quatre régiments, sans y comprendre les dragons de Sardaigne, destinés à demeurer dans l'île de ce nom.

Des règlements de manœuvre sont élaborés et mis en pratique dans des camps d'instruction, particulièrement en mars et novembre 1784. Deux ans après, on forme encore le régiment de Lombardie et deux nouveaux régiments provinciaux, dénommés Suse et Acqui. Les artilleurs des régiments d'infanterie sont versés dans le corps royal de l'artillerie, qui comprend quatre bataillons et une compagnie d'ouvriers et de mineurs. En vue d'assurer le service des pièces régimentaires, 25 hommes par bataillon sont rassemblés, chaque année, pendant quelques mois, à Coni, Alexandrie et Turin, pour y apprendre la manœuvre du canon.

Modifications faites de 1792 à 1796.

En 1792 [3], l'infanterie présente ainsi 64 bataillons, répartis en 29 régiments et deux légions. Chaque régiment se compose de : une compagnie de dépôt de 136 hommes, huit de fusiliers de 123 hommes, deux de grenadiers du même effectif, et deux de chasseurs de 55 hommes. Ces dernières ne sont créées dans les régiments

1. Cette légion peut être considérée comme l'origine des troupes alpines. Ses compagnies furent portées à 116 hommes en 1794.
2. Trois cents dragons et cavaliers faisaient partie de cette légion.
3. Voir l'état de l'armée piémontaise aux pièces justificatives, tableau n° 1.

provinciaux qu'en 1794 [1]. L'état-major du régiment comprend : un colonel, un lieutenant-colonel, deux majors, commandant les bataillons, deux adjudants-majors. Dans la compagnie il y a : un capitaine en premier, un capitaine en second, un lieutenant, un sous-lieutenant.

Cinq régiments de dragons et quatre de cavalerie constituent toutes les troupes à cheval. Chaque régiment a quatre escadrons [2] de deux compagnies de 48 hommes, et une compagnie d'élite, dite de carabiniers dans la cavalerie, et de grenadiers dans les dragons. Les troupes du génie formaient deux bataillons ; mais le cadre était suffisant pour une armée de 100,000 hommes, alors que l'effectif de l'armée piémontaise ne devait pas dépasser 45,000 hommes sur le pied de guerre, et était à peine de 25,000 mille hommes sur le pied de paix [3].

En 1792, un nouveau régiment suisse avait été organisé en Sardaigne sous le nom de Schmid. La difficulté des communications, surtout au début de la guerre, quand la flotte française était maîtresse de la mer, força d'ajourner à l'hiver de 1793 à 1794 la levée du deuxième bataillon de ce régiment [4]. Au printemps de 1793, on forme trois nouveaux corps de la même nationalité avec les troupes suisses à la solde de la France, licenciées à la suite de la journée du 10 août. En même temps on crée le régiment d'Oneille, au moyen des équipages de la marine sarde, réfugiés dans cette ville après l'occupation du comté de Nice. La compagnie de chasseurs de ce corps n'est constituée qu'en 1794, et celle de grenadiers en 1795. Le service

1. Ces compagnies, à l'effectif de 60 hommes, furent d'abord constituées à titre d'essai, dans les régiments de Nice, Pignerol et Acqui, puis dans ceux d'Oneille, d'Ivrée et d'Asti.
2. On appelait alors escadron, dans toutes les armées, la réunion de deux compagnies, correspondant à l'escadron actuel, au point de vue administratif.
3. Effectif de 1780 à 1782 : 19,504 fantassins, 2,759 cavaliers (Pinelli).
4. Le 2e bataillon du régiment de Schmid est resté en Sardaigne pendant toute la guerre.

du transport des vivres est confié à un millier d'hommes, appelés dragons de la provende.

La légion des campements donne naissance, en 1792, à deux régiments, les grenadiers du roi [1] et les pionniers [2]. Dans les guerres précédentes et pendant les manœuvres, on avait pris l'habitude de former des colonnes distinctes de compagnies de grenadiers et de chasseurs, distraites momentanément de leurs régiments. Cette mesure fut régularisée en mars 1793 par la formation définitive de deux bataillons de chasseurs et dix de grenadiers. Ces derniers constituèrent même des régiments, et un onzième bataillon fut organisé en 1794, avec les compagnies de grenadiers des quatre derniers régiments suisses et du régiment d'Oneille.

Valeur de l'armée piémontaise.

Le soldat piémontais était sobre, endurci à la fatigue, brave, soumis à une discipline ferme et douce à la fois. Mais le système de recrutement par enrôlement volontaire fonctionnait difficilement, lorsque l'effectif de l'armée atteignait un et demi pour cent de la population ; il avait en outre l'inconvénient de tenir éloignés des corps des officiers et des sous-officiers envoyés dans les provinces pour racoler les recrues.

Après la perte de la Savoie [3], le régiment de Chablais ne put se recruter qu'au moyen de déserteurs et d'émigrés français ; en 1794, on y admit des habitants de Toulon, qui avaient abandonné cette ville à l'issue du siège et vivaient à Valence de subsides anglais. Mais ces expédients n'étaient pas suffisants et ne pouvaient s'appliquer à d'autres régiments, tels que Novare et Tortone, recrutés

1. Commandés par le marquis de Bellegarde.
2. Ce régiment, ayant à sa tête le comte Roubion, fut aussitôt employé à construire des retranchements aux environs de Turin, sous la direction du chevalier Salmour, nommé gouverneur.
3. Tous les régiments furent augmentés à ce moment de 207 hommes et portés à l'effectif de 1,385. L'opération fut difficile aussi pour les régiments de Savoie et de Sardaigne.

au milieu de populations moins patriotes que celles des autres provinces. Le comté de Nice surtout, bien qu'occupé par les Français, assura continuellement le recrutement du régiment de ce nom.

Aussi, après avoir épuisé les ressources fournies par les compagnies de réserve des divers corps, eut-on recours aux milices pour compléter l'effectif des régiments provinciaux dont les hommes passaient dans les régiments de ligne, qui maintenaient à leur tour au complet les compagnies de grenadiers.

Ces milices avaient été appelées pendant l'hiver de 1792 à 1793[1]. Elles étaient organisées en compagnie de 36 hommes et trois officiers, au minimum, 48 hommes et quatre officiers au maximum. Deux compagnies formaient une centurie et trois centuries un bataillon, commandé par un major. Il y avait un lieutenant-colonel par trois bataillons. Tous les officiers étaient nommés par le roi. Ces troupes devaient garder les places et rendre ainsi l'armée régulière entièrement disponible pour les opérations. **Les milices.**

La levée se fit d'abord avec un grand enthousiasme à la suite de l'émotion produite par la perte de la Savoie et du comté de Nice[2]. Les miliciens de ces deux provinces, de la dernière surtout, s'organisèrent spontanément, combattirent pendant toute la durée de la guerre, et rendirent les plus grands services grâce à leur connaissance du pays. Ils étaient particulièrement employés pour les coups de main, et, bien qu'il manquassent de solidité et de tenacité, ils gênèrent continuellement les communications des Français même sur des points très éloignés. Ruinés,

1. Cinq jours après l'évacuation de la Savoie, le comte Prosper Balbo présentait un projet pour la mise sur pied de la garde urbaine de Turin.
2. Voir l'état des milices appelées, aux pièces justificatives, tableau n° 2. A Turin seulement il y eut immédiatement 1,256 inscrits.

proscrits, exposés aux dénonciations des habitants, qui s'étaient ralliés à la France, ces robustes montagnards s'établirent dans les forêts et sur les rochers les moins accessibles après l'entière conquête du comté de Nice, et devinrent ces redoutables bandits connus sous le nom de barbets, qui ne disparurent qu'en 1805.

La milice fournit environ 40,000 hommes, indépendamment de certaines gardes urbaines qui existaient depuis longtemps dans les grandes villes [1]. A la fin de 1793 et de 1794, on organisa en outre des compagnies et des centuries de milices locales, destinées à remplacer les premières en cas de mobilisation. Les milices locales devaient être soutenues par un bataillon, dit de garnison, composé, en 1792, de 740 vieux soldats, que leur âge rendait impropres aux opérations en montagne. Ce corps fut augmenté de deux compagnies à la fin de 1793.

A mesure que la guerre se prolongeait sans succès, l'armée piémontaise devenait moins nombreuse et perdait de sa qualité. De graves symptômes de lassitude apparaissaient dans la population [2]. Pour réveiller le sentiment patriotique, on eut recours, en 1794, à la levée en masse.

L'idée était ancienne. Dès 1792, quelques jours après la prise de la Savoie par les Français, le comte Garetti di Ferrare, sénateur, avait proposé au comte Graneri, ministre de l'intérieur, de tenter une levée dans le pays des Langhe, province de Mondovi ; cette proposition, soumise à un comité [3], ne fut pas adoptée. L'armée était encore intacte, il n'y avait que 300 fusils disponibles à Turin.

1. A Turin, par exemple, elle comptait 2,500 hommes, commandés par le colonel-brigadier chevalier Griffa, qui s'était distingué à la défense des retranchements de Villefranche, en 1744, et le major comte Provana di Collegno.

2. Dès 1793, le comte Clermont de Saint-Jean, émigré français, ne parvenait pas à lever un régiment. Nommé aide-de-camp du roi, il fut employé à former, en 1794, un corps de milices avec des habitants de la Savoie.

3. Ce comité était composé des comtes Graneri, Valperga, commandant de la cité de Turin, Cravanzana, Rebuffo de San Michele, chevalier Damiano di Priocca, Carlevaris, auditeur général de guerre.

Un essai fut fait en 1794, mais il échoua de la façon la plus ridicule, et, dès lors, le roi de Sardaigne renonça à la levée en masse. Il lui fallait cependant renforcer son armée, car il ne voulait traiter à aucun prix avec la République française ; pour ce faire, il eut recours aux corps francs.

En 1792, l'armée régulière possédait une compagnie franche, qui fut portée à 800 hommes en 1793, puis divisée en deux corps, l'un national, l'autre dit français, composé d'émigrés et de déserteurs. A la même époque, un ancien capitaine des gardes, le comte Malabaila di Canale, obtient l'autorisation de lever une centurie d'infanterie légère, qui prend le nom de chasseurs-carabiniers. Pour compléter cette troupe, qui devint un bataillon de quatre compagnies, il enrôle des contrebandiers de la frontière génoise, gens peu recommandables, mais braves et énergiques. **Les corps francs.**

En 1793, un assez grand nombre d'officiers français émigrés forment un corps appelé chasseurs Bonnaud, du nom de son commandant, homme hardi et intrépide, qui réunit sous ses ordres jusqu'à deux compagnies, employées aux missions les plus téméraires et les plus dangereuses.

C'est en 1794 que les corps francs furent grossis et multipliés. On voit alors apparaître, presque en même temps : les 150 chasseurs levés à Castagnole d'Asti par Michel Piano, qui, six mois après, est nommé major et dirige deux compagnies de 307 hommes, commandées par ses frères ; les 120 carabiniers de Martin Montu Beccaria ; les deux compagnies régulière et franche du capitaine de milices niçoises la Roque ; le corps de Pandini ; la bande de Radicati ou chasseurs niçois.

Ces troupes étaient excellentes pour la guerre de parti-

sans, mais causaient de réels embarras par leur indiscipline et leurs habitudes de pillage. Les officiers eux-mêmes manquaient en général de probité, témoin le fameux major Canale, qui s'appropriait la solde de ses chasseurs. Pour les discipliner, on réunit tous ces chasseurs en un seul corps de dix compagnies, sous les ordres supérieurs du chevalier Borgarelli d'Isone. Il ne resta, en dehors de cette formation, que les chasseurs niçois, au nombre de 1,500 hommes [1], divisés en deux bataillons de quatre compagnies.

Les auxiliaires autrichiens.

Ces efforts furent successifs. Ils ne servirent qu'à maintenir sur le même pied l'effectif de l'armée piémontaise, qui devenait de plus en plus inférieur à celui des armées de la République. Aussi, dès l'année 1792, le roi de Sardaigne avait-il demandé quelques renforts à l'empereur. Au terme d'une convention signée à Milan le 22 septembre [2], l'Autriche mettait à la disposition du Piémont sept bataillons d'infanterie, deux divisions de Croates, quatre escadrons de dragons et 22 pièces de divers calibres, en tout 6,000 hommes. Ces troupes, composées de soldats italiens et d'officiers lombards, étaient en général assez médiocres, sauf les grenadiers Wollust.

Ce contingent fut augmenté, en 1793, de deux régiments de vétérans ou de garnison, impropres à la guerre de montagne et qui ne quittaient Turin que rarement. Mais, en 1795, les succès des armées françaises faisant craindre une invasion du Piémont, une armée autrichienne entra en ligne, dans la Rivière de Gênes. Elle comptait 25 bataillons et dix escadrons, qui furent renforcés de cinq nouveaux bataillons en 1796. Le roi de Naples, qui

1. Il ne faut pas confondre cette excellente troupe, commandée par les chevaliers Chevillard et Garetti de Ferrere, qui recevait la solde des compagnies de chasseurs de l'armée régulière, avec le régiment provincial de Nice, alors sous les ordres du colonel Ignace de Revel et du lieutenant-colonel Grimaldi.
2. Voir aux pièces justificatives, n° 3.

envoya un corps de troupes à Toulon, ne fournit qu'une division de cavalerie de douze escadrons [1]. L'Angleterre apportait à la coalition l'appoint d'une flotte que les amiraux Hood et Jerwis devaient rendre redoutable.

Forces mises en ligne.

L'armée austro-piémontaise atteignit ainsi le chiffre de 60,000 hommes, mis en ligne en 1796, sans compter les garnisons des places fortes et de l'intérieur. L'effectif le plus considérable des Piémontais seuls fut atteint en 1794 ; il s'élevait à 45 ou 50,000 combattants y compris les milices du comté de Nice. Au début de la guerre il n'y avait pas eu plus de 20,000 hommes engagés. Les places fortes étaient en bon état et bien armées.

L'entretien de ces troupes était onéreux. On ne put trouver de nouvelles ressources que par l'augmentation de la gabelle, ce qui rendit la guerre impopulaire, et par la vente des biens ecclésiastiques, autorisée par le pape, dans certaines conditions. Cela produisit 40 millions; c'était peu, quand fallait payer d'énormes indemnités de logement, de fourrages, de vivres, de voyage à ces nombreux états-majors autrichiens toujours insatiables [2].

Le commandement.

Aucune sympathie n'existait entre les alliés. C'était chaque jour des froissements et des réclamations de la part des officiers piémontais [3], beaucoup mieux au courant des opérations militaires en montagne que les Autrichiens. Imbus des principes des formations rigides, des manœuvres lentes et compassées en usage dans les précédentes campagnes d'Allemagne, habitués à marcher méthodiquement, à portée de magasins de toute espèce, ceux-ci étaient déroutés par cette guerre d'incessantes surprises et de

1. Voir, aux pièces justificatives, l'état des troupes autrichiennes, n° 4.
2. Le baron de Wins, généralissime, touchait à lui seul 3,500 fr. par mois. Bimenfeld, créature de de Wins, avait amassé une fortune considérable dans la fourniture des vivres.
3. Arch. de Breil, pièce n° 2. Quelques émigrés français, nommés officiers supérieurs, furent utilement employés dans les états-majors : Bonne de Savardin, servit au corps de la vallée d'Aoste : Jargoyer de Joily, Fléchier de Senez, à l'état-major général.



coups de main hardis, tentés par des hommes à peine nourris et vêtus, dans ces montagnes des Alpes aux gorges profondes et aux rocs escarpés.

Ils ne comprenaient pas surtout que cette Révolution, dont ils ne remarquaient que les excès, allait, sous la pression des événements tant intérieurs qu'extérieurs, tenter un effort immense et répandre dans toute l'Europe les idées d'émancipation et de liberté dont la diffusion sera l'éternelle gloire de la France.

II° ARMÉE FRANÇAISE

Au 1er janvier 1789, l'armée royale se composait de l'armée de ligne, recrutée par engagements volontaires, et des milices ou troupes provinciales, formées par tirage au sort. Dans la transformation générale des institutions, la première reçut une organisation nouvelle, les secondes furent supprimées. **L'armée royale.**

L'armée de ligne comprenait :

1° Les troupes réglées, savoir :

79 régiments français, 23 régiments étrangers[1], à deux bataillons de quatre compagnies de fusiliers et de grenadiers ou chasseurs[2]. Le régiment du roi seul à quatre bataillons.

12 régiments de chasseurs à pied ou infanterie légère à un bataillon.

7 régiments d'artillerie de 20 compagnies, groupées en cinq brigades de deux bataillons[3].

15 compagnies d'ouvriers et de mineurs.

26 régiments de cavalerie, 16 régiments de dragons à trois escadrons de deux compagnies[4].

6 régiments de hussards, 12 régiments de chasseurs à quatre escadrons de deux compagnies[5].

2° La maison militaire du roi, savoir :

1 bataillon des gardes de corps du roi à quatre compagnies[6].

1. Onze Suisses, huit Allemands, trois Irlandais, et un Liegéois (Poisson).
2. Effectif du bataillon, 600 hommes au maximum en temps de paix (Poisson) ; 1,174 hommes probablement en temps de guerre (Duruy). Le 1er bataillon avait la Cie de grenadiers, le 2me celle de chasseurs.
3. Le corps de l'artillerie portait le n° 64 sur la liste d'ancienneté des régiments. Effectif de la Cie : 75 hommes (Poisson, Yung.) Effectif total, état-major compris, 9,100 hommes (Dussieux). Son organisation datait de l'ordonnance du 3 novembre 1776.
4. Les régiments de cavalerie étaient munis de cuirasses (Poisson). Effectif de la Cie : 80 à 93 hommes ; de l'escadron : 140 à 186 hommes (Duruy). Effectif du régiment : 516 hommes (Poisson), 439 (Rousset).
5. Effectif du régiment, 699 hommes (Poisson), 580 hommes (Rousset).
6. Effectif de la Cie : 148 gardes, 48 surnuméraires (Poisson).

1 compagnie des Cent-Suisses.

Les gardes du corps de Monsieur, les gardes du corps du comte d'Artois, comprenant deux compagnies françaises et une compagnie suisse [1].

1 compagnie des gardes de la prévôté de l'hôtel, de 100 hommes [2].

1 régiment des gardes françaises [3].

1 régiment des gardes suisses [4].

L'effectif normal de cette armée était environ de 175,000 hommes, sur le pied de paix, et de 219,000, sur le pied de guerre [5].

Un comité de 12 membres [6] est constitué, le 2 octobre 1789, dans l'Assemblée nationale et chargé de la réorganisation de l'armée, tâche ardue, poursuivie de 1790 à 1791 au milieu de longues discussions et de nombreuses difficultés. Malgré l'opinion de quelques membres de la commission et particulièrement de Dubois-Crancé, qui réclamait la conscription, l'Assemblée décide, par décret du 16 décembre 1789, que l'armée continuera à être recrutée par enrôlements volontaires, à prix d'argent. L'effectif de l'armée de ligne, en temps de paix, est fixé à 150,000 hommes, dont un cinquième de cavalerie et un sixième d'artillerie, mais l'effectif des régiments étrangers ne doit pas dépasser 26,000 hommes [7].

Le règlement du 1er février 1791 substitue des numéros d'ordre aux noms particuliers des corps, qui sont classés

1. (Poisson).
2. (Poisson).
3. Effectif: 4,000 hommes (Duruy), 3,600 (Poisson).
4. Effectif: 4,000 hommes (Duruy), 3,600 (Poisson).
5. Effectif de paix : 180,974 (Rousset, cité par Duruy), 163,483 (Grimoard), 160,000 (Poisson), 173,500 (Dussieux). Effectif de guerre: 218,948 (Rousset).
6. Emmery, avocat; maréchal de camp, marquis de Rostaing ; lieutenant-général, marquis d'Egmont-Pignatelli ; Dubois-Crancé, écuyer, ancien mousquetaire ; lieutenant-général, marquis de Bouthilier ; maréchal de camp, comte de Gomer ; vicomte de Noailles, colonel des chasseurs d'Alsace ; vicomte de Panat, maréchal de camp ; baron de Menou, brigadier ; baron de Wimpfen, maréchal de camp ; baron de Flachslanden ; comte de Mirabeau (Poisson).
7. (Poisson, Rousset et Dussieux).

suivant leur ancienneté, sans distinction de race ni d'origine[1]; seuls les régiments suisses, liés au service de la France par des capitulations, conservent leurs noms et leur organisation spéciale. Le régiment du roi, compromis gravement dans l'insurrection militaire de Nancy[2], est supprimé, et le corps qui le remplace prend le dernier numéro de la série. Il en est de même du régiment de cavalerie Mestre du Camp[3].

Les différents corps de la maison du roi sont licenciés à diverses reprises, sauf les gardes suisses, dont une grande partie furent massacrés le 10 août 1792. A la même époque disparaît la garde constitutionnelle du roi, créée en 1791[4]. Le régiment des gardes françaises, qui avait coopéré à la prise de la Bastille, est dissous le 30 août 1789. Les soldats de ce corps, versés d'abord dans la garde nationale soldée de Paris[5], servent, après le licenciement de cette garde, en septembre 1791, à former trois régiments d'infanterie, deux bataillons d'infanterie légère et trois divisions de gendarmerie[6]. Au mois d'avril de la même année, les régiments d'artillerie cessent de faire partie de l'infanterie et constituent une arme distincte[7].

Enfin un décret du 11 août 1791 place sous les ordres du ministère de la guerre les troupes des colonies, instituées le 24 octobre 1784 et bientôt transformées en six régiments d'infanterie et un d'artillerie[8].

1. Le décret du 21 juillet 1791 consacre l'assimilation des régiments étrangers aux régiments français.
2. 30 août 1791.
3. Un 3me régiment, celui de Châteauvieux (suisse), avait également pris part à cette insurrection.
4. Effectif : 1,200 hommes infanterie, 600 cavaliers (Poisson).
5. Formée en août 1789 (Poisson, Dussieux, Suzanne).
6. 102e, 103e, 104e régiments d'infanterie, 13e et 14e bataillons, 29e, 30e et 31e division (Poisson, Suzanne).
7. (Poisson, Yung, Dussieux).
8. Le corps des colonies avait été organisé le 24 octobre 1784; il comprenait les régiments du Cap, de Port-au-Prince, de la Martinique, de la Guadeloupe, de l'Ile de France, de l'Ile de Bourbon, de Pondichéry, les bataillons d'Afrique, de la Guyane, le bataillon auxiliaire, les Cies de Saint-Pierre et Miquelon, les cipayes de Pondichéry, et un régiment d'artillerie, dit de Rennes (Dussieux et Suzanne).

L'armée de ligne.

L'armée de ligne se compose alors de [1] :

111 régiments d'infanterie, à deux bataillons, dont onze Suisses.

14 bataillons de chasseurs ou infanterie légère.

8 régiments d'artillerie à deux bataillons.

16 compagnies d'ouvriers et de mineurs.

2 régiments de carabiniers[2], 12 régiments de chasseurs, 6 régiments de hussards à 4 escadrons.

24 régiments de cavalerie, 18 régiments de dragons à 3 escadrons.

A la tête du régiment d'infanterie se trouvait un colonel, assisté de deux lieutenants-colonels, commandant les bataillons, composés de neuf compagnies, dont une de grenadiers. Chaque compagnie comptait, sur le pied de paix, un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un sergent-major, un sergent, un caporal-fourrier, quatre appointés, un tambour, 40 soldats ; l'effectif du bataillon était de 504 hommes, celui du régiment de 1,029[3].

L'escadron de cavalerie a 142 hommes, répartis en deux compagnies, ce qui donne 580 hommes pour l'effectif de paix du régiment à quatre escadrons, et 439 pour celui du régiment à trois escadrons[4].

Dans l'artillerie, les compagnies de bombardiers avaient été transformées en canonniers et le régiment comprenait 20 compagnies de canonniers et de sapeurs, réparties entre les deux bataillons et présentant un effectif de 1,142 hommes[5].

L'armée de ligne devait donc avoir, en temps de paix, environ 110,000 hommes d'infanterie, 30,000 de cavalerie,

1. Voir pièces justificatives n° 5.
2. Considérés comme les troupes d'élite, les carabiniers se recrutaient dans toute la cavalerie (Poisson, Rousset).
3. Dussieux, Chuquet, Poisson) les régiments suisses n'avaient que 12 compagnies (Suzanne).
4. (Poisson, Chuquet).
5. (Yung, Poisson, Chuquet).

10,000 d'artillerie [1], ce qui la plaçait immédiatement après celles de l'Autriche et de la Prusse [2].

Valeur militaire de l'armée de ligne.

Cette armée laissait très peu à désirer sous le rapport de l'instruction militaire. Elle était devenue manœuvrière à la suite des exercices exécutés aux camps de Vaussieux [3], de Metz et de Saint-Omer. On y avait expérimenté les deux systèmes de tactique de Ménil-Durand et de Guibert, le premier, basé sur l'emploi des tirailleurs et de petites colonnes, était plus dans le tempérament français que le second, inspiré surtout par la rigidité et la correction des manœuvres prussiennes. Le principe des grandes manœuvres avait du reste été posé par Choiseuil et appliqué plusieurs fois, notamment par Mathieu Dumas [4].

Le résultat de ces travaux et des polémiques passionnées qui se produisirent dans l'armée sur ce sujet, avait été condensé dans un règlement de manœuvres, rédigé par Guibert et publié en 1791. Il servit à l'instruction des nouvelles recrues et des bataillons de volontaires. Il a formé la base de tous les règlements ultérieurs.

L'infanterie, composée de très beaux hommes, présentait des régiments bons ou mauvais, suivant le zèle des officiers. En général, le corps des sous-officiers comprenait non seulement d'excellents instructeurs, mais un assez grand nombre d'hommes remarquablement intelligents et énergiques, ainsi que le prouve la forte proportion de généraux distingués sortis de cette classe [5].

La cavalerie était bien montée depuis que l'Etat lui fournissait les chevaux. La création des écoles de cavalerie avait mis l'équitation en honneur. Les régiments étaient

1. Au 1er octobre 1790, il manquait 30,000 hommes (Rousset, Poisson).
2. (Duruy).
3. Au camp de Vaussieux, en 1778, sous le ministère du prince de Montbarey, on avait réuni 60 bataillons, 40 escadrons de dragons et 40 canons. Jourdan, Berthier, Desaix assistaient à ces manœuvres (Dussieux).
4. (Duruy, Dussieux Chuquet).
5. (Jomini, Duruy, Chuquet).

numériquement trop faibles, peu habitués à manœuvrer en grandes masses ; les officiers trop vieux [1].

L'artillerie était véritablement une arme d'élite depuis 1774. Gribeauval avait corrigé et complété l'œuvre de Vallière, au point de vue du matériel et du personnel. Des règlements de manœuvre précis avaient été élaborés, fixant tous les détails du service et de l'instruction. Les pièces et les affûts étaient allégés, l'emploi des gargousses et des cartouches à boulet se généralisait. Toutes les constructions, faites sur un modèle uniforme, rendaient faciles les recharges. Auprès de chaque régiment des écoles fixes servaient à l'instruction des officiers et des sous-officiers [2].

Valeur morale de l'armée de ligne.

Mais à toutes ces troupes il manquait la cohésion [3]. L'organisation spontanée des gardes nationales en province après la prise de la Bastille, et leur fraternisation avec l'armée, la promulgation des décrets du 4 août, déclarant tout citoyen apte à replir les fonctions civiles ou militaires, et l'influence des clubs amènent des actes d'indiscipline, dont la gravité va croissant à mesure que les municipalités tendent à se substituer au pouvoir central, affaibli par les décrets de l'Assemblée [4].

Parmi les nombreux faits de ce genre qui se passent dans toute la France, il suffira de rappeler les suivants, dont la région Sud-Est a été le théâtre en 1790. La milice bourgeoise de Marseille, formée dès le mois de mars 1789, s'empare des châteaux de Notre-Dame de la Garde, de Saint-Nicolas et de Saint-Jean, avec la complicité des troupes du régiment de Vexin, dont elle massacre le chef, le chevalier de Beausset [5]. A Toulon, Grenoble, Montpel-

1. (Jomini, Duruy, Dussieux, Chuquet).
2. (Duruy, Dussieux, Chuquet, Suzanne).
3. (Jomini, Dussieux, Yung).
4. (Poisson, Carnot, Rousset).
5. (Poisson, Taine).

lier, Nîmes, de semblables tentatives sont plus ou moins couronnées de succès [1]. A Valence, les soldats du régiment d'artillerie laissent assassiner leur colonel, le vicomte de Voisins, à la suite d'une réclamation faite au sujet d'une punition encourue par un des leurs. La municipalité de Lyon refuse de laisser partir le régiment de cavalerie Royal-Guyenne, qui doit changer de garnison avec les dragons de Penthièvre. Les dragons de Lorraine, à Tarascon, s'emparent de la caisse du régiment et cassent les officiers nobles ; une lettre du président de l'Assemblée nationale suffit pour faire rentrer ce régiment dans le devoir [2].

Cette grande influence que prenait l'Assemblée sur l'armée, ne pouvait s'exercer qu'au détriment de l'action de ses chefs naturels, dont l'impuissance était d'autant plus manifeste que les actes des représentants de la nation étaient en opposition constante avec leurs demandes réitérées [3]. Le ministre de la guerre de la Tour du Pin avait obtenu néanmoins, en avril 1790, que toute communication fût interdite entre les soldats et les sociétés populaires [4]. Mais, tandis que la discussion et le rejet d'une loi sur la discipline enlève toute sanction à ce décret [5], les cérémonies de la fête de la Fédération, les conseils des journaux, des distributions d'argent même ne font qu'accroître le désordre. L'arrêt du 6 août 1790, édictant des peines sévères contre les militaires séditieux, arrive trop tard ; il n'empêche pas la terrible insurrection de Nancy [6].

C'est bien pis encore sous l'Assemblée législative. Les atttaques incesssantes contre les ministres et les généraux

1. (Poisson).
2. (Poisson).
3. Le colonel de Mirabeau, député, ne parvient pas à réprimer une insurrection de son régiment (Touraine) à Perpignan. Il est déféré à un conseil de guerre et émigre (Poisson).
4. (Poisson).
5. (Poisson, Yung, Carnot).
6. (Jomini, Poisson). — L'insurrection de Nancy coûte la vie à 500 personnes.

à la tribune, dans les clubs et les journaux [1], l'insubordination de certains bataillons de volontaires et des gardes nationaux des grandes villes, la faiblesse pour ne pas dire la tolérance du pouvoir à l'égard des révoltés [2], tendent à effacer toute trace de discipline. L'armée, en butte à la malveillance et à la méfiance générales, perd considération et honneur.

En octobre 1791, quatre officiers du régiment suisse d'Ernest, qui avait remplacé le régiment de Vexin à Marseille, sont mis en prison par ordre de la municipalité et bientôt relâchés. Quelque temps après, sur l'ordre de M. de Coincy, lieutenant général à Toulon; le régiment est envoyé dans le Comtat Venaissin pour y réprimer les brigandages d'une bande de 600 individus de tous pays. Il revient ensuite à Aix, où se trouvait le Directoire du département, sur le refus de la commune de Marseille de recevoir aucune troupe. Le 26 février 1792, 3 à 4,000 Marseillais arrivent à Aix avec six canons. Afin d'éviter une inutile effusion de sang, le régiment, cerné dans sa caserne, reçoit du général Barbentane l'ordre de verser ses armes et de se retirer à Toulon. Le nouveau colonel de Vatteville, d'accord avec le conseil du canton de Berne, demande alors à rentrer en Suisse, où il arrive le 18 juin 1792 [3]. Il sera rejoint, après le 10 août, par les autres régiments de la même nation, qu'un décret de l'Assemblée supprime en octobre 1792 [4].

Les cadres.

L'armée perd ainsi 12,000 bons soldats. Le reste n'a plus de cadres par suite de l'émigration. L'ordonnance du 22 mai 1781, qui fut présentée ou subie par M. de Ségur,

1. (Poisson).
2. (Poisson, Rousset). 23 suisses du régiment de Châteauvieux, qui s'étaient révoltés à Nancy, avaient été envoyés aux galères. Ils sont ramenés triomphalement de Brest à Paris, le 9 avril 1792 (Poisson).
3. (Poisson, Taine, Arch. de la Guerre).
4. Décrets du 20 et 24 octobre.

alors ministre de la guerre[1], édictant qu'il fallait faire preuve de quatre quartiers de noblesse pour être officier, avait amené une profonde mésintelligence entre les officiers et les bas-officiers, qui s'appellent sous-officiers à partir du 1er février 1791[2]. Intelligents, énergiques, actifs et assez instruits depuis l'organisation des écoles régimentaires, ces derniers font tout le service intérieur et servent d'instructeurs[3]. Ainsi en contact avec les soldats, ils en sont beaucoup mieux obéis que les officiers, dévoués au roi par les traditions de famille, braves à la guerre, parce que la bravoure est éminemment une qualité française, mais imbus des préjugés de caste, pleins de morgue et de raideur à l'égard des civils et peu habitués aux devoirs journaliers de la profession des armes[4].

Ce désir immodéré et irréfléchi d'une égalité chimérique, qui caractérise les débuts de la Révolution, l'abolition des privilèges, la soumission du pouvoir royal et de la force armée à l'élément roturier, représenté par l'Assemblée et les municipalités, enfin les attentats réitérés contre la majesté du roi, l'honneur ou l'autorité des officiers, rendaient irrévocable la scission entre les deux éléments appelés à se substituer l'un à l'autre.

L'Assemblée avait cependant cherché à donner une juste satisfaction à des intérêts si divers. Les charges inutiles ou exclusivement vénales avaient été déjà supprimées par l'ordonnance de 1788[5]. Le décret du 20 septembre 1790 fixait les conditions de l'avancement et les droits de chacun[6]. L'ancienneté était la règle jusqu'au grade de capitaine inclusivement. Une place de sous-lieutenant sur

1. (Yung, Dussieux).
2. (Yung).
3. Voir notamment les éloges décernés à l'adjudant Masséna, devant le corps d'officiers, par le lieutenant-colonel du régiment. (Mémoires de Masséna, par Kock).
4. (Duruy, Dussieux).
5. (Dussieux).
6. (Dussieux, Yung, Roguet).

quatre était réservée aux sous-officiers. Les grades supérieurs étaient donnés partie à l'ancienneté, partie au choix du roi [1].

Aussi l'émigration ne fut-elle d'abord qu'une mode, puisqu'au 16 octobre 1791, 1,932 officiers seulement manquaient à l'appel [2]. Ce sont les révoltes, les vexations de toutes sortes, l'impossibilité de se faire obéir, la méfiance et même la mauvaise volonté des Assemblées qui contribuèrent à accroître ce mouvement. Au 1er décembre 1791, le chiffre des absents s'élevait à 2,160 [3], en décembre 1792, à 6,000 sur 9,000 [4]. Il est juste d'ajouter que, mettant leur dévouement au roi au-dessus des sentiments patriotiques, un assez grand nombre d'entre eux n'avaient pas craint de conspirer ouvertement contre le pouvoir et croyaient accomplir un devoir en se ralliant à l'armée que cherchait à réunir le comte d'Artois à Coblentz. Funeste aberration de ces temps si troublés, qui allait armer les uns contre les autres les citoyens d'un même pays !

Si l'on a pu dire d'une façon générale que l'émigration des officiers permit à quelques esprits d'élite de parvenir aux grades les plus élevés [5], il n'en faut pas moins reconnaître que les résultats furent déplorables au début. C'est à l'absence de cadres anciens et exercés que sont dues les premières paniques [6]. Il fallut deux années de guerres continuelles pour amener à la tête de l'armée ceux qui en étaient dignes, par des procédés de sélection peu ordinaires.

Mise sur le pied de guerre.

Les revers ne furent pas dus seulement à cette pénurie des cadres, mais aussi et surtout à la faiblesse des effectifs de l'armée de ligne. Au milieu de l'agitation générale du

1. (Yung).
2. (Yung).
3. (Chuquet). Carnot, dans ses mémoires dit que le ministre Duportail constate en octobre qu'il manque 3,864 officiers.
4. (Chuquet).
5. (Dussieux, Chuquet).
6. (Poisson).

pays, les enrôlements volontaires, maintenus par l'Assemblée pour recruter cette armée, étaient suspendus. Dès le 1er octobre 1790, il manquait plus de 30,000 hommes [1]. Après que l'armée a reçu l'ordre, le 5 juillet, de porter les bataillons à 750 baïonnettes et les escadrons à 170 sabres, le ministre de la guerre Duportail constate, à la fin de 1791, que le déficit est de plus de 50,000 hommes [2]. Des régiments presque entiers de cavalerie passent à l'étranger avec armes et bagages [3]. Dans l'infanterie, le 1er bataillon seul avait pu être complété au moyen des ressources du second [4], qui devait servir de dépôt, expédient précaire, régularisé par le décret du 15 mars 1792, qui prescrit la mise sur pied de guerre. Dans la cavalerie, on ne peut faire marcher que deux escadrons sur trois et trois sur quatre.

Cependant la guerre était imminente, et la proposition de M. de Narbonne d'incorporer les gardes nationaux volontaires dans l'armée de ligne ayant été repoussée avec indignation [5], l'Assemblée législative, pressée par la gravité des circonstances, invite, en janvier 1792, les citoyens de 18 à 50 ans à contracter des engagements de 2 à 4 ans, moyennant une prime de 80 livres dans l'infanterie et de 120 dans la cavalerie et l'artillerie [6]. Trente livres sont même accordées par le décret du 12 septembre 1792, pour chaque année de service accomplie par un garde national volontaire dans l'armée de ligne [7]. Des dépôts sont institués à Valenciennes, Strasbourg, Metz et Nîmes pour recevoir les recrues. Ces mesures eurent peut-être pour résultat de

1. (Rousset, Poisson, Dussieux, Yung donne même 39,000).
2. (Rousset, Yung, Chuquet).
3. (Chuquet, Poisson).
4. (Rousset, Yung).
5. Quelques membres demandent même que l'armée ne soit plus composée que de gardes nationales. (Poisson, Rousset).
6. (Rousset, Yung, Chuquet).
7. (Yung).

réduire à 27,000 hommes, en juin 1792 [1], le déficit, que Dubois-Crancé estime à 34,122 en février 1793 [2], bien qu'un décret du 2 août 1792 promît une pension viagère de 100 livres et une gratification de 50 à tout sous-officier ou soldat étranger venant servir sous le drapeau français.

L'artillerie est l'arme la moins atteinte par l'émigration et les difficultés du recrutement [3]. Elle s'accroît même par la création de neuf compagnies d'artillerie légère ou volante, correspondant à nos batteries montées actuelles. Jusqu'alors les pièces, traînées par les attelages d'entrepreneurs, arrivaient fort lentement en position et ne servaient guère que dans les batailles préparées à l'avance. Ce mode ne convenait plus au système d'opérations essentiellement actives et imprévues qu'allaient inaugurer les armées révolutionnaires. Les services rendus par ces premières compagnies d'artillerie, libres de leurs mouvements, pouvant suivre et même devancer audacieusement l'infanterie, furent tels que, le 21 février 1793, leur nombre avait été porté à vingt. Deux compagnies volontaires prennent les numéros 21 et 22 par décret du 11 mai suivant [4].

Résumé.

Quoi qu'il en soit de cette exception, l'armée de ligne ne pouvait tenir tête, à elle seule, aux efforts de la coalition. Elle n'était pas non plus en état de servir de cadres à de nouvelles levées. Elle avait donné de graves exemples d'insubordination. Quel que fût son patriotisme, elle était tenue en méfiance par les autorités civiles [5]. C'est en s'épurant au feu, en se régénérant par l'héroïsme et

1. Rapport d'Aubert-Dubayet (Yung).
2. (Yung, Rousset).
3. L'artillerie se recrutait en général dans l'armée même.
4. (Suzanne) Les deux premières batteries volantes furent organisées à Metz en 1791, par le général Mathieu Dumas. Chacune d'elles comptait soixante-seize hommes. Elles étaient commandées par les capitaines Barrois et Chanteclair. L'une fut attachée à l'armée de Lafayette, l'autre à l'armée de Luckner.
5. (Yung). C'est sur la demande de Lafayette que la création de neuf batteries volantes fut décidée le 29 avril 1792. Deux de ces batteries étaient rattachées à chacun des deux premiers régiments d'artillerie et une aux cinq autres.

l'abnégation, qu'elle se prépare à se fusionner avec les volontaires, qui lui apporteront le nombre et l'enthousiasme. Cette mesure est du reste préparée par la suppression de l'habit blanc ; mais longtemps encore, officiers et soldats conserveront les boutons et les ornements de leurs anciens uniformes, et les généraux, dans leurs rapports, désigneront les régiments de ligne par leurs anciens noms, illustrés sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI en Europe, en Asie et en Amérique.

Les milices.

Les milices provinciales se composaient de [1] : 13 régiments de grenadiers royaux, 16 régiments, dits provinciaux, à deux bataillons, 78 bataillons de garnison, à quatre compagnies de fusiliers de 150 hommes et une de grenadiers de 110 hommes, rattachés aux 78 régiments de ligne, à titre de dépôt, par une heureuse idée de M. de Montbarey, 7 régiments d'artillerie [2], 5 régiments dits d'état-major, destinés à l'exécution des travaux nécessaires pour ouvrir des marches, ou établir des camps, c'est-à-dire faisant le métier de pionniers.

Ces troupes présentaient un effectif de 55,240 hommes sur le pied de paix, et de 76,000 sur le pied de guerre. Définitivement instituées par Louvois, en 1688, elles s'étaient bien conduites pendant les campagnes de la Succession d'Espagne et de la Succession d'Autriche [3]. Mais on les employait de moins en moins, et leur mode de recrutement par tirage au sort était antipathique à la population, qui n'y voyait qu'une corvée de plus. Aussi, dans presque tous les cahiers, réclame-t-on leur suppression [4]. Après une vive discussion entre la Tour du Pin, qui demandait 150,000 hommes d'armée de ligne avec 120,000 miliciens, et

1. Duruy, Dussieux (Rousset).
2. Créés le 1er mars 1778 (Yung).
3. (Rousset, Duruy).
4. (Dussieux, Jomini).

Dubois-Crancé, qui ne voulait qu'une seule armée, recrutée par une sorte de conscription, l'Assemblée nationale décrète la suppression de la milice les 16 décembre 1789, 4 et 20 mars 1791 [1].

Il faut des revers bien cruels pour qu'un peuple se décide à aliéner complètement sa liberté et à se soumettre à la dure mais salutaire condition du service obligatoire.

Pour remplacer cette précieuse ressource de la milice, on institua une armée auxiliaire de 100,000 hommes, qui devait se fondre en temps de guerre dans celle de ligne, mais n'exista jamais en réalité [2], et la garde nationale, comprenant en principe tous les citoyens actifs, c'est-à-dire âgés de 25 ans, domiciliés dans la ville ou le canton depuis un an au moins, payant une contribution directe de la valeur locale de trois journées de travail, et, par suite, électeurs aux assemblées primaires [3].

Les gardes nationales.

Proposées par Mirabeau, le 8 juillet 1789, sous la dénomination de gardes bourgeoises, demandées au roi par une députation de l'Assemblée nationale le 14 juillet, les gardes nationales s'organisèrent spontanément ce même jour à Paris, puis, pendant le mois d'août, dans le reste de la France [4]. De cette origine révolutionnaire résultèrent de grandes dissemblances entre les différents bataillons.

Aussi, dès le mois de décembre 1789, l'Assemblée suspendit-elle, par un décret, la création de nouveaux corps jusqu'au moment de l'établissement d'une règle unique. Le 19 juillet 1790, elle fixe l'uniforme et, en septembre 1791, décide que chaque bataillon comportera quatre compagnies de fusiliers à effectif indéterminé, et une com-

1. (Rousset, Jomini).
2. La loi du 4 février 1791 prescrivit la levée de ces auxiliaires, qui furent répartis par celle du 12 juin, entre la Marine (25,000 h.), et la Guerre (75,000 h.). Mais cet appel, coïncidant avec la levée des gardes nationaux volontaires, fut absorbé par cette dernière, (Rousset).
3. (Dussieux, Yung, Poisson). Décret du 2 juin 1790.
4. (Poisson).



pagnie de 80 grenadiers. Deux pièces d'artillerie pouvaient être affectées à chaque bataillon et servies par une section de canonniers, jointe à la compagnie de grenadiers; la réunion de 8 à 10 bataillons du même district prenait le nom de légion. On admettait aussi la formation, par canton, de compagnies ou de bataillons de vétérans âgés de plus de 60 ans et d'enfants au-dessous de 18 ans, par district, de deux compagnies à cheval [1]. On compte, à cette époque, deux à trois millions de gardes nationaux dans toute la France [2].

En admettant ce chiffre comme exact, il s'en fallait de beaucoup que cet effectif représentât une force vraiment utilisable. Bien loin de maintenir l'ordre ou de réprimer le brigandage et le pillage, les gardes nationaux ne faisaient qu'augmenter la confusion générale par leur indiscipline et leurs exigences [3].

L'Assemblée législative autorise toutefois, en juillet 1792, les généraux commandant les armées à requérir la moitié des compagnies de grenadiers de la garde nationale existant dans l'étendue de leur commandement [4]. Cette mesure, dictée par l'imminence du péril, ne pouvait être que transitoire. Il en fut de même au milieu de 1793. Les compagnies d'artillerie rendirent souvent de réels services [5], mais en général l'impuissance et l'inertie pour le bien public des gardes nationales, les violences et les désordres commis dans un grand nombre de localités par les armées dites révolutionnaires, exclusivement formées de gardes nationaux, amènent leur réorganisation par la Convention les 16 juin et 8 octobre 1795 [6]. A ce moment, du reste, les meilleurs éléments en avaient été tirés, à diverses reprises,

1. (Poisson, Yung).
2. (Rousset, Jomini).
3. (Yung, Taine).
4. (Rousset, Chuquet, Poisson, Jomini).
5. (Poisson.)
6. (Poisson).

pour donner à l'armée l'énorme extension exigée par le développement des opérations militaires sur toutes les frontières.

Les volontaires nationaux. Levée de 1791

Le principe même de la levée d'un volontaire sur 20 gardes nationaux avait été discuté dans les séances des 11 et 13 juin 1791 [1]. A la nouvelle de la fuite du roi, l'Assemblée constituante vote la mise en activité de la garde nationale et, dans la crainte d'une guerre immédiate, demande, le 3 juillet, 18 à 26,000 hommes aux départements de la frontière du Rhin, puis, les 22 juillet et 17 août, décide que les 83 départements fourniront 169 bataillons de 574 hommes, présentant ensemble un effectif de 97 à 101,000 hommes [2].

Enfin les décrets des 2 et 4 août de la même année et le règlement du 28 décembre fixaient les bases définitives de cette première levée. Le bataillon comptait neuf compagnies, dont une de grenadiers, commandées chacune par deux capitaines, un lieutenant, un sous-lieutenant et d'un effectif de 80 hommes, officiers compris [3]. A la tête du bataillon se trouvent deux lieutenants-colonels, assistés d'un adjudant-major, chargé de l'instruction, et d'un adjudant pour l'organisation, la discipline et les détails du service. Tous les officiers et sous-officiers sont nommés à l'élection, sauf ces deux derniers, désignés par le roi ; un des lieutenants-colonels au moins doit avoir servi dans les milices provinciales ou dans l'armée de ligne [4].

Ces dispositions deviennent bien vite inexécutables par suite de l'émigration de la majeure partie des officiers et du nombre croissant de bataillons levés ; on est même obligé, en décembre 1791, d'engager les officiers de l'armée à ren-

1. (Poisson, Rousset).
2. (Poisson, Rousset, Yung, Chuquet).
3. (Poisson, Rousset, Yung).
4. (Poisson, Yung, Roguet).

trer dans leurs corps[1]; il convient toutefois de remarquer que là où elles furent appliquées, elles donnèrent d'excellents résultats. C'est à elles que l'on doit l'éclosion de cette nombreuse et brillante génération de jeunes généraux, mis ainsi de très bonne heure aux prises avec les difficultés du commandement et instruits par le meilleur de tous les enseignements, l'expérience[2].

Acceptée avec enthousiasme, cette levée se fit en général très rapidement; les bataillons formés avant le décret constitutif du 4 août eurent même 613 hommes[3]. Le 23 septembre, le ministre de la guerre Duportail annonçait que 60 bataillons étaient déjà rendus dans les garnisons qui leur avaient été assignées[4]. Au 1er janvier 1792, il n'en manquait qu'une vingtaine, dont la moitié rejoignit dans le courant du mois[5]. Quelques départements seulement tardèrent à fournir leur contingent. Ainsi, sur les dix bataillons que devait fournir Paris, trois partent presque immédiatement, mais le 4me, au bout de six mois, comptait à peine quelques hommes. Par contre, un certain nombre de départements fournirent plus de bataillons qu'il ne leur en était demandé[6].

Partout, sur leur passage, les volontaires étaient fêtés par les gardes nationales. Aux armées[7], les généraux les reçurent moins bien à cause de la petite taille d'un grand nombre d'entre eux[8]. On avait pu se procurer l'habillement et l'équipement; les armes furent plus difficiles à

1. (Yung, Roguet). On cherchait ainsi à combler les vides produits par l'émigration. Afin d'engager les officiers à ce changement de position, on alla, au commencement de 1793, jusqu'à leur conserver dans l'armée de ligne le grade qu'ils avaient acquis à l'élection dans les bataillons de volontaires. Ainsi M. de Vicose, lieutenant au régiment de Vexin, élu lieutenant-colonel en premier au premier bataillon de Haute-Garonne, passe lieutenant-colonel au 91e régiment, dit de Barrois.
2. (Chuquet, Roguet, Gouvion Saint-Cyr, Soult, etc).
3. (Rousset).
4. (Rousset, Poisson). Voir pièces justificatives n° 6.
5. Dates de formation de bataillons.
6. (Rousset, Poisson). Dates de formation des bataillons.
7. Le 14 décembre 1791, M. de Narbonne, ministre de la guerre, annonce à l'Assemblée que les trois armées du Nord, du Centre et du Rhin sont formées.
8. Les volontaires furent dispensés des conditions de taille exigées pour les troupes de ligne (Poisson).

trouver. On en avait déjà distribué un grand nombre inconsidérément aux gardes nationaux et aux habitants des frontières. Ces bataillons avaient presque tous comme cadres d'anciens officiers ou sous-officiers retraités ou en service. Ils eurent le temps de s'instruire avant d'aller au feu. Ils montrèrent sur le champ de bataille de la fermeté et de la bravoure[1].

Cependant, alors que le péril de l'invasion devenait plus imminent, que le gouvernement, poussé par les clubs et le parti violent, déclarait successivement la guerre à toutes les puissances voisines, ce premier effort devenait insuffisant. Le 27 juin 1792, le ministre de la guerre Lajard déclarait à la tribune de l'Assemblée législative qu'il ne disposait que de 205,280 hommes, dont 92,500 volontaires nationaux[2]. Ces chiffres étaient sans doute exagérés puisque le maréchal Luckner ne comptait que 70,000 combattants pour les trois armées réunies du Nord, du Centre et du Rhin, et que l'armée du Midi n'était pas encore constituée[3].

Levée de 1792. On avait, le 6 mai, décrété la formation de 46 nouveaux bataillons de volontaires, répartis entre les départements, insuffisamment taxés, ou n'ayant pas fourni tout le contingent qui leur avait été demandé la première fois[4]. Le mois suivant, Aubert-Dubayet estimait qu'il pouvait y avoir aux armées 168 bataillons de volontaires à 500 hommes, soit 84,000 hommes[5]. Mais toutes ces troupes n'étaient pas encore disponibles, et, devant le succès de l'invasion prussienne, il fallait aviser.

La Patrie en danger. La création de 54 compagnies franches de 200 hommes[6], le projet d'installation près de Paris d'un camp de réserve,

1. (Chuquet, Poisson, Rousset).
2. (Poisson). Voir pièces justificatives n° 6.
3. (Poisson, Rousset).
4. (Rousset).
5. (Poisson).
6. Loi du 6 mai et décret du 7 juillet 1792 (Poisson, Rousset, Chuquet).

formé de 23,200 volontaires, dont 4,688 à cheval[1], n'étaient que des palliatifs insuffisants. Il importait avant tout de faire renaître l'enthousiasme de la nation pour la défense de la liberté. Le 11 juillet, le président de l'Assemblée législative déclare la « Patrie en danger » et cette formule, répétée avec solennité la semaine suivante dans toutes les communes, provoque de nouveaux enrôlements volontaires[2].

Le décret indiquait que les départements devaient fournir d'abord 50,000 hommes, destinés à compléter les troupes de ligne, puis le nombre d'hommes nécessaires pour porter de 574 à 800 l'effectif des 215 bataillons de volontaires existant déjà, enfin 42 nouveaux bataillons, dits de réserve, présentant 33,000 fusils. L'armée devait atteindre ainsi 450,000 hommes.

En outre, l'organisation des corps francs est encouragée. La limite d'âge requise pour servir est abaissée de 18 à 16 ans. Au commencement de septembre, tout individu est autorisé à lever une troupe et reçoit une prime de 800 livres par cavalier armé et monté, et de 150 par fantassin équipé et armé[3]. On crée aussi une légion par armée, puis des légions de patriotes étrangers, comprenant chacune de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie[4]. C'est avec ces ressources que s'achève la campagne de 1792, par la libé-

1. Chacun des 4,688 cantons de France dut fournir 5 hommes (Poisson, Yung, Carnot). C'est sous ce prétexte que l'on fit venir à Paris ces premiers fédérés en grande partie fournis par Brest et Marseille, qui se firent remarquer par leur férocité dans la journée du 10 août. Envoyés ensuite à Soissons, puis à Châlons, le plus grand nombre rentra à Paris après Valmy ; on eut beaucoup de peine à les en faire sortir. Mis, le 12 février 1793 à la disposition du ministre de la guerre, ils furent renvoyés chez eux par décret du 12 mars suivant pour être employés à la défense des côtes.

2. (Poisson, Rousset).

3. Décret du 2 septembre 1792.

4. Loi du 3 mai : pour chacune des armées du Nord, du Centre et du Rhin, il est créé une légion composée de deux bataillons d'infanterie, un régiment de chasseurs à cheval, une Cie de canonniers servant quatre pièces. Loi du 21 juillet : une légion pour l'armée du Midi comprenant 18 Cies d'infanterie et quatre Cies de cavalerie. Loi du 13 août : légion Allobroge comprenant quatorze Cies d'infanterie de 120 hommes, (sept de carabiniers et sept de fusiliers), trois Cies de dragons de 100 hommes et une Cie d'artillerie légère de 160 hommes. Décret du 7 juillet : légions étrangères, Belge, Liégeoise, Batave. 29 janvier 1793 : Légion des montagnes ou miquelets. 17 juillet 1792 : Cies de chasseurs nationaux. La légion germanique, créée en septembre 1792, comprenait deux escadrons de cuirassiers, quatre de dragons, deux bataillons de chasseurs à pied, un d'infanterie de ligne, une Cie d'artillerie, soit 1,000 cavaliers, 2,000 fantassins.

ration du territoire et la conquête du comté de Nice, de la Savoie, du Palatinat et de la Belgique.

Levées de 1793. Mais cette armée de volontaires, produit presque spontané d'un patriotisme exalté, ne devait durer qu'autant que la cause qui l'avait fait naître. L'Assemblée législative, redoutant l'action du pouvoir exécutif et le militarisme, avait pris soin de décréter, le 28 décembre 1791, que les engagements volontaires expireraient le 1er décembre de chaque année et qu'à partir de cette époque tout garde national était libre de rentrer dans ses foyers, en avertissant son commandant de compagnie deux mois à l'avance. Aussi, dès le mois d'octobre 1792, presque tous les volontaires de 1791 préviennent-ils qu'ils useront de leur droit. En vain, à la suite de proclamations inutiles de l'Assemblée et du pouvoir exécutif, la Convention décide, le 13 décembre, que les volontaires ne peuvent obtenir que des congés d'un mois et à raison d'un sixième de l'effectif; au commencement de décembre, 60,000 volontaires avaient quitté l'armée pour rentrer dans leurs foyers[1].

Cette perte parfaitement constatée, si grande quelle fût, ne donnait qu'une idée incomplète de l'état d'affaiblissement de l'armée. A cet égard, l'opinion de la Convention était si bien établie que, dans la séance du 7 février 1793, Dubois-Crancé, rapporteur du comité de la guerre, n'eut qu'à l'indiquer en termes assez vagues et couverts.

Depuis le licenciement des régiments suisses, il restait 98 régiments de ligne à deux bataillons, qui, au complet de 750 hommes par bataillon, devaient représenter 147,000 hommes. Les états d'effectif du mois de décembre accusaient un déficit de 34,000 hommes, qui devait certainement s'élever au double.

1. Rapport de Dubois-Crancé le 7 février 1793.

On comptait en outre 517 bataillons de volontaires, qui, à raison de 559 hommes par bataillon au lieu du complet de 800, auraient dû donner 289,000 hommes. Mais 135 de ces bataillons étaient réduits sans doute à leurs cadres, puisqu'ils n'avaient pas fourni de situations d'effectif, et les autres devaient compter beaucoup moins de 559 hommes [1].

Réquisition de 300,000 hommes.

En fait, l'Assemblée, admettant que l'effectif présent sous les drapeaux ne devait pas dépasser de beaucoup [2] 200,000 hommes, décide, le 20 février, que, pour porter les armées au chiffre reconnu nécessaire de 502,000 hommes, il sera fait un appel de 300,000 hommes, dont 100,000 pour l'armée de ligne, et 200,000 pour les volontaires [3].

A cet effet, tous les gardes nationaux de 18 à 40 ans, non mariés ou veufs sans enfants, étaient déclarés en réquisition permanente, jusqu'à la constitution du contingent, fixé par département d'après un tableau de répartition publié au *Moniteur* du 26 février. Il n'était plus formé de bataillon. L'effectif indiqué devait être obtenu soit par inscription volontaire, soit par tout autre mode à la disposition des communes. 96 membres de la Convention, armés des pouvoirs les plus étendus, vont surveiller cette opération et rentrent à la fin d'avril, annonçant que leur mission est terminée, bien que les résultats aient été minimes.

Il y avait en effet d'abord un nombre considérable d'exemptions légales : ouvriers des manufactures d'armes, personnel des charrois, boulangers, payeurs, etc. [3]. Le remplacement, déjà autorisé l'année précédente, avait encore été toléré et avait servi à un assez grand nombre

1. (Poisson, Rousset). Voir pièces justificatives n° 6.
2. Cet effectif devait se décomposer ainsi qu'il suit : Infanterie de ligne y compris l'artillerie de bataillon, 477,000 ; Infanterie légère, 33,000 ; Cavalerie et Dragons, 32,000 ; Cavalerie légère, 30,000 ; Artillerie, 12,000 ; Gendarmerie, 7,000. Total : 591,000 hommes.
3. (Poisson, Rousset).

d'individus, qui trafiquaient de l'enrôlement [1]. Malgré des mesures de répression énergiques et même cruelles, on s'était heurté, sur plusieurs points du territoire, à la résistance ouverte [2]; dans d'autres localités, les rassemblements importants de troupes déjà faits se mettaient au service d'une faction politique au lieu de se rendre aux armées qui leur avaient été assignées [3].

Cependant, la guerre s'étendant non seulement à toutes les frontières, mais même à plusieurs provinces de l'intérieur, les représentants du peuple auprès des armées requièrent directement dans les départements voisins. S'il ne se présente pas d'engagés volontaires, on procède par *indication* ou désignation plus ou moins arbitraire des plus aptes, et par tirage au sort; en cas de refus, la peine de mort sommairement appliquée, le pillage, l'incendie, la terreur en un mot servent de moyens coercitifs souverains. Le 30 mai, la Convention fixe même l'ordre suivant lequel s'exercera le droit de réquisition : d'abord les citoyens de 16 à 25 ans, puis ceux de 25 à 35 et de 35 à 45, enfin tout individu en état de porter les armes.

En outre, pour empêcher le départ des volontaires à la fin du temps de service consenti, il est décrété, le 15 août, contrairement aux dispositions antérieures, confirmées par la loi d'organisation du 14 février 1793, qu'aucun corps soldé par la République ne peut se dissoudre sans que son remplacement ait été préalablement ordonné. Tout citoyen qui quitterait les drapeaux sans avoir obtenu de congé serait puni de mort [4].

Des mesures aussi arbitraires, sanctionnées par les pénalités les plus fortes, inculquaient peu à peu à chaque citoyen

1. Il fut interdit par le décret du 16 août 1793.
2. Ainsi la guerre de Vendée a pour origine le refus de se soumettre à la réquisition le 15 mars 1793. — (Poisson).
3. (Taine).
4. (Poisson). Voir pièces justificatives n° 6.

l'idée qu'il pouvait être à un moment quelconque appelé à la défense de la patrie, comme du reste cela se pratiquait, à chaque instant, sur les frontières depuis deux années. Aussi le décret relatif à la levée en masse ne causa-t-il aucune émotion et souleva-t-il dans son application moins de difficultés que la réquisition des 300,000 hommes[1].

Levée en masse

C'est à Carnot que l'on doit cette proposition si juste et si énergique : qu'une nation de 25 millions d'habitants, bien décidée à défendre sa liberté, est invincible, si l'on sait utiliser toutes ses forces pour les jeter sur l'ennemi, au lieu de s'en tenir à la défensive passive. Telle fut la base de la loi du 23 août 1793, admirablement complétée par des mesures d'exécution simples et pratiques, décrétées le 7 septembre[3]. Tous les jeunes gens de 18 à 25 ans devaient être organisés au chef-lieu de leur district en bataillons de deux compagnies de fusiliers, de 86 à 100 hommes. Les cadres avaient la composition fixée pour la première levée et étaient nommés à l'élection ; mais il n'y avait qu'un chef de bataillon[2].

Les commissaires des assemblées primaires, convoqués à Paris pour la fête du 10 août, avaient reçu des instructions au sujet de cette levée en masse[3]. Dès le 29 octobre, 543 bataillons, formant 450,000 hommes, étaient ou déjà partis pour les armées, ou réunis dans les villes qui leur avaient été désignées comme garnison lors de la répartition faite entre les armées[4].

Mis presque aussitôt en présence de l'ennemi, un certain nombre de ces bataillons, sans aucune éducation

1. (Poisson, Carnot). C'est Charrier qui fit le premier la proposition d'une levée en masse, en réponse à la proposition du ministre de la guerre Narbonne de verser les volontaires dans l'armée de ligne pour la renforcer, en janvier 1792. On ne doit pas du reste confondre avec la levée en masse par réquisition du mois d'août 1793, cette proposition, qui avait plus d'analogie avec l'appel des gardes nationales sédentaires en juillet, août 1792 et 1793 pour couvrir les frontières, appel que, par une déplorable confusion, M. Camille Rousset qualifie de levée en masse.

2. (Poisson, Rousset).

3. (Poisson, Carnot).

4. (Poisson, Rousset, Yung, Carnot). Voir pièces justificatives n° 6.

militaire, lâchèrent pied à la première attaque ; mais la bravoure, qui est le fond du caractère national, reprit vite le dessus et, en général, ces réquisitionnaires se montrèrent bien supérieurs sous tous les rapports à la levée de 1792 [1]. S'ils n'avaient pas l'enthousiasme des volontaires de 91, ils firent preuve de plus d'esprit de discipline. Au sentiment élevé du devoir accompli, se mêlait sans doute chez ces jeunes gens la joie égoïste d'échapper à la sensation de terreur qui pesait à cette époque sur la France. C'est certainement à cette cause que l'on doit rapporter le grand nombre d'enrôlements volontaires qui, à partir de 1794, permirent de maintenir les armées à l'effectif de près d'un million d'hommes sans recourir à de nouveaux appels.

Les amalgames. Cette masse énorme présentait la plus étrange confusion. Pour la rendre maniable et par suite lui donner toute sa puissance, il fallait l'organiser, question d'autant plus difficile à résoudre que cette organisation devait se faire en quelque sorte sous le feu de l'ennemi.

Au commencement de 1793, l'ancienne armée de ligne présentait des bataillons excellents, dont les cadres avaient conquis leurs grades sur les champs de bataille. Rattacher à chacun d'eux cette foule de corps isolés, inconnus même depuis longtemps, provenant des diverses levées de gardes nationaux volontaires, pour en faire un seul corps brave, dévoué et discipliné, telle fut l'idée féconde exposée à la Convention par Dubois-Crancé au nom du Comité de la guerre, dans la séance du 7 février 1793. Pour faire accepter cet *amalgame*, il indiquait que, « sans oublier les récompenses dues à ceux qui se sont dévoués à l'état militaire, la reconnaissance de la Convention s'exercerait dignement à l'égard des braves troupes de ligne en les considérant toutes comme des volontaires nationaux et en les réunis-

1. (Poisson, Dussieux).

sant aux citoyens soldats, leurs frères d'armes, afin de n'en faire qu'un seul et même faisceau contre les ennemis de la patrie »[1].

C'était reprendre au fond la proposition faite par le ministre de la guerre Narbonne en janvier 1792; seulement les termes en étaient renversés fort habilement, ce qui suffit pour faire adopter, les 12 et 14 février, la nouvelle organisation, dont l'exécution fut renvoyée à la fin de la campagne suivante. Toutefois, cette mesure était si juste que, partout où il fut possible, les généraux l'appliquèrent immédiatement[2]. A la fin de 1793, les armées se composaient donc de corps essentiellement différents[3].

L'infanterie présentait : L'armée en 1794.

Des demi-brigades, résultat d'essais isolés d'amalgame[4].

Des régiments de ligne et des bataillons légers de l'ancienne armée de ligne.

Des bataillons ou plutôt les débris des nombreux bataillons de gardes nationaux volontaires[5].

Quelques restes des légions françaises ou étrangères, comprenant des fantassins, des cavaliers et des canonniers, qui sont dissoutes après leur réunion à Péronne, le 25 novembre.

Des compagnies franches.

Enfin les bataillons de la levée en masse.

1. L'idée de considérer l'armée comme la garde nationale en activité subsiste encore dans la Constitution de l'an III, titre IX, et dans l'arrêté relatif à l'organisation de l'armée de terre du 1er novembre 1795. On doit donc considérer, pendant la période révolutionnaire, la dénomination de garde nationale comme synonyme de nation armée (Poisson, Rousset).

2. Kellermann, Servan et Biron avaient proposé l'amalgame sous diverses formes dès le commencement de 1792. Les 21 juillet et 20 août, Kellermann renouvelle la même demande, et, le 29 décembre, Custine indique la fusion des troupes de ligne, et des volontaires comme propre à constituer une excellente armée (Rousset).

3. (Poisson, Suzanne, Dussieux).

4. L'autorisation de procéder à l'amalgame a été donnée par un décret du 10 juin 1793. Tout d'abord les volontaires et les soldats de ligne ne fraternisèrent pas. Ils se désignaient par les sobriquets de Culs-blancs et de Bleuets, ce qui amenait fréquemment des duels. Ces difficultés ne se représentèrent pas à l'issue de la campagne de 1793, qui fut meurtrière et rude. Soumises aux plus dures épreuves, les deux troupes avaient appris à se connaitre et à s'estimer.

5. Il y avait des bataillons de moins de 100 h. (Poisson, Rousset). Le total était de 725 bataillons.

Tout d'abord ces derniers servirent à porter l'effectif de tous les bataillons d'infanterie de 777 à 1.067 hommes[1]. Les officiers et sous-officiers des bataillons de la levée en masse furent tout simplement remis dans le rang. Les réclamations contre cette violation flagrante de la loi sur l'élection des cadres furent rapidement arrêtées par un décret du 21 décembre, en vertu duquel tout individu qui tiendrait quelque propos contre l'incorporation serait puni de mort.

Le bataillon fut alors composé de neuf compagnies, dont une de grenadiers, comptant trois officiers, cinq sergents, neuf caporaux, deux tambours, 64 hommes, et neuf de fusiliers, ayant le même cadre et 104 hommes.

La demi-brigade comprenait[2] trois bataillons semblables, un état-major composé de un chef de demi-brigade, trois chefs de bataillon, deux quartiers-maîtres trésoriers, trois adjudants-majors, trois adjudants sous-officiers, un tambour major, un caporal tambour, trois musiciens dont un chef, trois maîtres tailleurs, trois maîtres cordonniers, et une compagnie de 64 canonniers servant six pièces de quatre[3]. L'effectif de la demi-brigade était ainsi de 2.437 hommes.

A l'issue de l'embrigadement, le 1er germinal (21 mars) 1794, l'infanterie devait présenter au complet 196 demi-brigades de ligne ou de bataille, et 22 demi-brigades d'infanterie légère, soit en tout plus de 700.000 hommes, et 1.176 pièces de campagne[4].

1. Leur suppression fut prononcée par le décret du 23 novembre 1793.

2. Le 5 février 1794, des représentants du peuple furent envoyés spécialement pour procéder à l'amalgame et à la formation des demi-brigades. Le décret du 12 août avait réglé le détail des opérations, et celui du 8 janvier 1794 en avait décidé l'exécution immédiate.

3. Trois pièces furent retirées le 7 mai 1795, et l'artillerie des demi-brigades supprimée complètement en 1796.

4. En fait on eut d'abord 198 demi-brigades de ligne, 15 demi-brigades légères et 15 demi-brigades formées exclusivement de bataillons de volontaires. A la fin des opérations, on comptait 209 demi-brigades de ligne et 42 légères.

Les corps de cavalerie avaient également besoin d'être refondus. Indépendamment des régiments de ligne, il y avait : deux divisions de 800 hommes, formées avec l'ancienne maréchaussée, devenue gendarmerie[1], et appelées le 17 juillet 1792 ; quelques escadrons irréguliers, tirés de la garde nationale en vertu du décret du 25 juin 1793[2] ; des compagnies irrégulières ; des corps francs ; les troupes à cheval des légions ; enfin les contingents fournis par les armées ou les gardes nationaux volontaires et remontés au moyen de 40,000 chevaux levés dans tous les départements, à raison de 6 par canton, le 5 octobre 1793[3].

Les décrets du 5 janvier et 3 février 1794 réglaient l'organisation de la cavalerie de la manière suivante :

27 régiments de cavalerie (carabiniers et cuirassiers), composés chacun d'un état-major comprenant : un chef de demi-brigade, deux chefs d'escadrons, un quartier-maître trésorier, deux porte-étendards, deux adjudants sous-officiers, un chirurgien-major, un aide-chirurgien, un maître maréchal, un maître sellier, un maître armurier, un maître tailleur, un maître culottier, un maître bottier, huit trompettes, — et de huit compagnies, réunies en quatre escadrons. La compagnie comptait un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un maréchal des logis chef, deux maréchaux des logis, un brigadier fourrier, quatre brigadiers et 74 cavaliers, dont un maréchal ferrant. L'effectif du régiment de cavalerie était donc de 704 cavaliers, tous montés, sauf les maîtres ouvriers.

1. C'est par décret du 21 décembre 1790 que la maréchaussée réorganisée prend le nom de gendarmerie. Ces deux divisions avaient été formées au moyen de 1,600 gendarmes, tirés des 1,600 brigades de France. Elles étaient composées chacune de quatre escadrons de huit compagnies. Il ne faut pas confondre ces deux divisions qui furent des troupes d'élite, avec les trois divisions tirées, le 3 juillet, des anciennes gardes françaises. Ces dernières ne se firent remarquer que par des actes d'atrocité et de pillage et furent licenciées avec beaucoup de peine en mars 1793. Les divisions de gendarmerie ne furent pas amalgamées avec la cavalerie.

2. Un dixième de la réquisition des 300,000 hommes, soit 30,000 hommes, devait être affecté à la formation de corps de cavalerie.

3. Le décret du 3 octobre instituait 20 divisions ou circonscriptions de remonte ; celui du 25 octobre fixa les conditions de l'enrôlement des militaires de l'armée ou des citoyens volontaires dans la cavalerie.— Voir les *Cahiers du capitaine Coignet*, par Lorédan Larcher.

59 régiments de cavalerie légère (21 de dragons, 25 de chasseurs et 13 de hussards), comprenant six escadrons à deux compagnies, ayant à peu près la même composition que les précédents et présentant un effectif de 1,410 cavaliers[1].

Au complet, la force totale de la cavalerie devait être de 90,000 chevaux.

Les huit régiments d'artillerie conservent l'ancienne organisation, qui leur attribuait au complet un effectif de 8,442 hommes, non compris les compagnies de mineurs, rattachées au corps du génie par les décrets des 23 octobre et 4 novembre 1793. Les 10 compagnies d'ouvriers ne reçoivent aucune modification. Les compagnies d'artillerie volante, qui avaient été portées à 30 par décret du 24 juillet 1793, puis à 40 en janvier 1794, sont réunies, avec quelques compagnies volontaires, en neuf régiments, composés d'un état-major, d'un dépôt et de six compagnies de 100 canonniers, servant chacune six pièces[2]. Le régiment au complet présentait donc un effectif de 614 hommes au moins, ce qui donnait, pour l'artillerie légère 5,526 canonniers. Il existait en outre un grand nombre de compagnies de canonniers volontaires, qui furent organisées en juin et juillet 1793, sur le modèle des compagnies de ligne[3]. Le corps du génie[4] n'avait été composé en 1790 que de 334 officiers ; douze bataillons de sapeurs, à huit compagnies de 200 hommes, avaient été créés le 15 décembre 1793. En y ajoutant les compagnies de mineurs retirés de l'artillerie, l'effectif total de cette armée atteint 5,313 hommes.

1. (Voir pièces justificatives n° 7.)
2. (Suzanne). La loi du 7 mai 1795 régla définitivement l'organisation de l'artillerie sur ces bases.
3. Ces compagnies furent toutes supprimées le 25 janvier 1798 (Suzanne). Il y en avait une par département, servant deux pièces.
4. Ce corps avait été constitué en 1776.

Si nous ajoutons le personnel des établissements de l'artillerie, du génie, des administrations, nous obtenons, pour l'ensemble des forces militaires de la France, au commencement de 1794, un total de 800 à 850,000 hommes, en supposant que toutes les troupes fussent au complet réglementaire. L'effectif réel n'était que de 770,932 hommes, sur lesquels 632,101 étaient présents aux armées [1].

Un nombre considérable de lois, décrets et règlements complétèrent cette organisation [2] et eurent surtout pour effet de ramener l'ordre, la discipline et la cohésion. Il suffit de rappeler l'organisation de deux tribunaux militaires près de chaque armée, la publication d'un code pénal, rédigé du 24 avril au 11 mars 1793, et l'interdiction, faite le 4 janvier 1794, de toutes manifestations et pétitions collectives.

Le Comité de Salut public.

Telle fut l'œuvre du Comité du Salut public [3] et tout particulièrement de Carnot, qui y avait été appelé le 14 août 1793 et s'était réservé la direction des opérations militaires ainsi que le service du personnel. Il fallait toute l'énergie de ce travailleur infatigable pour reconstituer un organisme dont l'existence même semblait menacée par la lutte violente des partis politiques, l'instabilité et l'impéritie des ministres.

Le ministère de la guerre.

On ne compte pas moins de treize ministres de la guerre, du 3 août 1789 au commencement de 1794 [4].

1. Voir pièces justificatives n° 6.
2. Comité du génie établi en 1791, réorganisé le 3 avril 1795. Comité central des fortifications et Comité d'artillerie, créés le 2 mai 1795. Organisation du service de chirurgie et de médecine, par Percy, Desgenettes. Comité de santé institué en 1792. Ecole du Val-de-Grâce, créée en 1796. Décrets relatifs aux drapeaux (1789, 1790 et 1792). Il n'y avait pas de type unique. Les trois couleurs étaient combinées de la façon la plus variée. Création de l'École polytechnique 1794, etc. (Poisson, Dussieux, Suzanne).
3. Le 1er janvier 1793, l'Assemblée législative avait institué le Comité de défense générale, dont presque tous les membres continuèrent leurs fonctions sous la Convention. Ce Comité fut reconstitué en janvier 1793, sur la proposition de Kersaint. Les membres en étaient très nombreux, les séances publiques ; on y passait le temps en discussions stériles. Le 26 mars 1793, sur la demande de Quinette, appuyée par Isnard, on constitue un Comité de Défense et de Salut public de 25 membres, remplacé, le 4 avril, par un Comité de neuf membres seulement, qui sont renouvelés le 10 juillet. Carnot et Prieur y entrent le 14 août et y sont maintenus à chaque renouvellement mensuel. A partir de ce moment il y eut une véritable direction et les ministres furent réduits au rôle de simples commis (Yung, Carnot).
4. Voir pièces justificatives n° 8.

Deux d'entre eux, Pache et Bouchotte, en 1793, contribuèrent particulièrement à la désorganisation, en remplissant les bureaux, organisés par M. de Narbonne[1], les états-majors et les cadres des armées, de Jacobins et de Sans-Culottes dont le seul titre était la violence de leurs déclamations dans les clubs. C'est en vain que Beurnouville cherche à remettre un peu d'ordre pendant les deux mois qu'il exerce les fonctions si complexes, surtout à ce moment, de ministre de la guerre. Le Comité de Salut public lui-même, malgré sa toute-puissance, ne peut parvenir à faire remplacer Bouchotte, soutenu par la Montagne, bien que son incapacité soit reconnue par tous les membres de la Convention. Il ne lui reste d'autre ressource que de se substituer au ministère.

A cet égard, Carnot fut puissamment aidé par Prieur-Duvernois (de la Côte-d'Or), capitaine du génie comme lui, qui constitua le matériel nécessaire aux armées, par Prieur (de la Marne) et Robert Lindet, qui s'occupèrent d'habiller et de nourrir les troupes. La tâche était immense[2].

Les approvisionnements.

Dès 1792, l'habillement et l'équipement manquaient. L'argent, qui affluait, ne suffisait pas à la passation des marchés le plus souvent onéreux, et les livraisons mal surveillées s'opéraient lentement. Bientôt il fallut lutter contre les concussions, les détournements et les fraudes de toute espèce commis par des employés du ministère et même par des membres des Assemblées. La création d'ateliers nationaux ne remédia que faiblement à la pénurie absolue d'approvisionnements. Le manque de chaussures était surtout pénible; sur quelques points on y remédia en déchaussant et en déshabillant les citoyens au profit des soldats. Le 8 décembre 1793, la Convention décida même

1. (Yung).
2. On ne doit pas oublier les savants que le Comité s'adjoignit, Berthollet, Fourcroy Guyton de Morveau, Chaptal et surtout Monge, qui fut l'âme de ce Conseil (Dussieux).

que, du 21 décembre au 8 février suivant, tous les cordonniers de France ne travailleraient que pour l'administration de la guerre. Malgré ces mesures radicales, toutes les armées et particulièrement celles des Alpes et d'Italie, plus éloignées, eurent cruellement à souffrir de ce chef. La correspondance des représentants du peuple, des généraux et des commissaires ordonnateurs est unanime à ce sujet jusqu'en 1796. Ce ne fut qu'en portant la guerre au cœur des territoires ennemis que les armées républicaines parvinrent à s'habiller et à se chausser.

L'armement.

Quant à l'armement, on parvint à se le procurer en déployant une énergie et une activité extrêmes. Les ressources des arsenaux avaient été en grande partie gaspillées par la remise de 100.000 fusils aux municipalités des frontières, à la fin de 1790, et de 400.000 fusils distribués aux gardes nationaux. Il fallut un décret de l'Assemblée nationale pour conserver dans les grands ports militaires l'armement nécessaire aux navires de croisières. Le reste de la réserve ne put suffire à armer les volontaires de 1791. La production des ateliers de l'Etat avait été développée ; d'autres manufactures furent installées[1] ; des municipalités passèrent des marchés. L'incurie et le désordre de l'administration de la guerre firent échouer ces mesures du reste insuffisantes. Les fusils à réparer s'accumulaient dans les manufactures, bien que les ouvriers eussent été non seulement exemptés du service militaire mais même obligés de ne pas y participer. Les armes retirées aux régiments suisses licenciés, aux officiers et sous-officiers de l'armée de ligne, les perquisitions opérées dans les maisons ne constituaient qu'une ressource illusoire. L'emploi de la pique, rendu réglementaire en juillet 1792, était ridi-

1. Ces manufactures étaient à Maubeuge, Charleville, Saint-Etienne et Tulle. On en créa à Moulins et à Versailles. On installa en outre 20 manufactures d'armes blanches (Dussieux, Yung). Le prix du fusil fut porté, en 1792, de 36 à 42 livres.

cule[1]. Au moment de la levée en masse, le Comité de Salut public parvint à se procurer les 500,000 fusils nécessaires, en organisant des forges et des foreries au milieu de Paris et en réquisitionnant tous les ouvriers en fer et les horlogers pour les pièces délicates[2].

Des procédés analogues furent employés pour développer la fonte des bouches à feu[3], tandis qu'à Grenelle, une vaste poudrerie, installée à la hâte, inaugurait une méthode de trituration de la poudre qui a conservé le nom de révolutionnaire et permettait de produire, en trois heures, ce qu'on ne produisait auparavant qu'en douze heures[4]. Cet établissement parvint à livrer jusqu'à 30,000 livres de poudre par jour et ne sauta que le 31 août 1794, chose extraordinaire vu le peu de soins que prenaient les ouvriers[5].

Les subsistances La question des subsistances était des plus complexes. Toute transaction commerciale avait été anéantie, au commencement de 1793, par le cours forcé des assignats et l'établissement du maximum. Pour nourrir les armées on avait procédé, le plus souvent, par réquisitions. A mesure que la guerre se prolongeait, on avait été contraint d'en étendre le rayon, car plusieurs réquisitions successives ruinaient un pays. Les frais de transport absorbaient la majeure partie des nouvelles ressources ainsi trouvées et les cultivateurs employaient, pour se soustraire à ces mesures, tous les moyens inspirés par le désespoir. Robert

1. Cependant il y avait à Maubeuge une division de piquiers.
2. Clouet, professeur de chimie à l'école de Mézières, organise à Daigny, près de Sedan, dans les Ardennes, à Chauvency, à Givonne, à Villancy 4 grandes forges, qui fournissent le fer forgé (Dussieux). 258 forges, pour la fabrication des fusils, furent établies à Paris, 140 sur l'Esplanade des Invalides, 54 au Luxembourg, 64 dans divers autres emplacements ; 15 foreries étaient installées sur la Seine. On put ainsi produire plus de 1,000 fusils par jour (Carnot, Poisson).
3. Il existait des fonderies de bouches à feu en fer. On créa 15 fonderies de canons de bronze qui produisirent, en un an, 7,000 pièces ; 30 fonderies de canons de fonte, qui en donnèrent 13,000 (Dussieux).
4. Pour la fabrication de la poudre, tout était à faire. On extrait du sol, en neuf mois, 12 millions de livres de salpêtre.
5. Quatre nouvelles poudreries furent aussitot créées aux Minimes, à Vincennes, à l'abbaye des Loges, à Saint-Germain, à l'Ermitage de Sénart et à la maison des Antonines de Saint-Germain en l'Ile, à Essone (Poisson).

Lindet leur substitue un procédé aussi vexatoire, il est vrai, mais plus fécond en résultats.

Le 12 février 1794, la Convention décrète que nulle autre autorité que la Commission des subsistances ne pourra user du droit de réquisition. Celle-ci applique alors systématiquement le principe qui consiste à verser les grains de district en district, en divergeant du centre du pays vers les armées. Les charrois imposés aux cultivateurs sont alors réduits à moins de dix lieues. Il fallait que ce mécanisme n'éprouvât aucune interruption dans sa simultanéité, afin que les grains pussent incessamment converger vers les frontières. On y parvint non par des moyens coercitifs, qui auraient pu échouer, mais en appelant à Paris les représentants des municipalités qui faisaient de l'opposition au système, pour leur en exposer le fonctionnement général et leur faire comprendre que cette combinaison pouvait seule assurer le salut de tous.

Une grande quantité d'autres objets, tels que le service de la remonte[1], celui de la solde[2], la construction de voitures et de matériel de toute nature[3] sont réglés avec soin et permettent de donner aux armées, immobilisées le plus souvent, la direction qui paraissait la plus conforme au caractère national et aux desseins du gouvernement républicain.

Les états-majors de l'ancienne armée[4], formés avec tant **Les états-majors**

1. Suppression des chevaux de selle des officiers d'infanterie, sauf pour les capitaines âgés de plus de 50 ans, 6 décembre 1793; fixation du prix d'achat des chevaux, 13 janvier 1794.

2. Le décret du 14 février 1793 avait attribué aux troupes de ligne la solde des volontaires, qui était plus forte. Le rappel en fut fait à partir du 1er février. Par le même décret l'engagement d'un an était maintenu pour les volontaires, mais des gratifications étaient accordées à la fin de chaque campagne et des pensions devaient être établies à l'issue de la guerre. Un décret du 21 juillet 1794 fixa définitivement la solde, pour chaque grade et chaque position, dans les différentes armes, sauf celle du génie, dont la solde fut fixée par un décret du 6 août suivant (Poisson).

3. Il convient de mentionner aussi le premier emploi de l'aérostation dans les armées, notamment à la bataille de Fleurus, le 26 juin 1794, et au siège de Mayence, ainsi que la création des premières lignes de télégraphie aérienne.

4. Le corps d'état-major avait été organisé par M. de Ségur en 1783. Il était composé des aides-majors généraux des logis, colonels, lieutenants-colonels, capitaines et des ingénieurs géographes institués en 1777. Ils furent remplacés, par décrets des 20 septembre et octobre 1790, par 137 aides de camp ou adjoints aux 30 adjudants généraux, qui remplissaient les fonctions de chefs d'état-major (Dussieux, Yung, Chuquet). Les ingénieurs géographes, réunis au génie en 1791, formèrent de nouveau un corps distinct en 1792.

de sollicitude par les généraux de Vaux et de Bourcet, avaient presque complètement disparu ; cependant les travaux si complets et si remarquables faits par eux, en vue de la défense de toutes les frontières de la France avaient servi tout d'abord à préparer les opérations des armées républicaines [1]. La défiance et la suspicion générales eurent pour résultat d'annihiler les généraux les plus capables par l'envoi aux armées de commissaires des Assemblées [2] désignés sous le nom de représentants du peuple, à partir du mois d'avril 1793, et investis des pouvoirs les plus étendus [3].

Les représentants du peuple.

Souvent méprisés, ridiculisés, mais toujours redoutés par les militaires, ces mandataires de l'autorité centrale n'eurent d'autre influence que celle qu'ils devaient à leur caractère personnel. S'ils surent parfois imprimer aux opérations un caractère d'énergie tout particulier, s'ils aidèrent de temps à autre les généraux dans leur tâche, en contribuant au maintien de la discipline et en s'occupant du bien-être matériel des troupes, on doit reconnaître qu'en général ils mirent le plus grand désordre dans le commandement par leur intervention inopportune et méfiante, par la distribution de grades élevés à beaucoup d'individus qui se faisaient un titre patriotique de leur profonde ignorance [4].

Les cadres.

On en vint à ce point que la Convention, après avoir réglé à nouveau la série des grades [5], établit, les 21 et

1. Il ne fut rien changé à l'organisation territoriale du commandement militaire institué par ordonnance du comte de Brienne, ministre de la guerre, en date du 17 mars 1788. La France était divisée en 21 divisions militaires, qui comprenaient 48 brigades d'infanterie et 32 de cavalerie. Il y eut seulement deux divisions de plus par suite de la réunion à la France de la Savoie et du comté de Nice.

2. C'est le 10 août 1791 que l'Assemblée législative envoya aux armées les premiers commissaires.

3. D'après le décret du 30 août 1793, il devait y avoir quatre représentants du peuple par armée, deux s'occupant du personnel et deux des plans et fortifications. Ils avaient le droit de faire des nominations. Ils devaient être renouvelés chaque mois par moitié.

4. De 1791 à juillet 1793, 593 généraux furent nommés et remplacés successivement (Yung). Le cadre fixé par la loi d'organisation de l'armée de 1790, comportait quatre généraux d'armée, 30 lieutenants généraux, 60 maréchaux de camp. La loi d'organisation du 19 février 1793 fixait le cadre de l'état-major de chaque armée, ainsi que les conditions de l'avancement aux divers grades.

5. Le décret du 19 février substituait de nouvelles dénominations aux anciennes, pour les grades supérieurs.— Général d'armée : général en chef. — Lieutenant général : général de division. — Maréchal de camp : général de brigade. — Colonel : chef de 1/2 brigade. — Lieutenant-colonel : chef de bataillon, chef d'escadron. — Les généraux en chef ne recevaient qu'une commission temporaire.

25 février 1793, une loi sur l'avancement, aux termes de laquelle nul ne pourrait occuper les emplois de caporal à général, s'il ne savait lire et écrire. Un tiers des vacances était réservé à l'ancienneté de service, les deux autres tiers à l'élection. Le 19 juillet 1794, la Convention se réserva un tiers des vacances pour l'avancement au choix, sur la proposition des généraux et des représentants du peuple. Enfin, le 3 avril 1795, une autre loi substitua l'ancienneté de grade à l'ancienneté de service, mesure égalitaire mais absurde, et une commission était instituée pour réviser les avancements obtenus et délivrer de nouveaux brevets.

Ainsi il avait fallu trois années d'efforts incessants pour mettre l'armée française en état de défendre les frontières, et on avait été amené, en dernière analyse, à mettre à exécution le projet présenté à l'Assemblée nationale en 1791. Résumé.

Au début de la campagne de 1794, la force militaire du pays avait atteint son apogée[1]. Au point de vue physique, la résistance des troupes était extraordinaire. Les guerres, les privations de toute espèce avaient opéré parmi les jeunes gens du pays une sélection des plus remarquables. Depuis 1792, on ne se servait plus de tente. Le cantonnement dans une large mesure et le bivouac même, en hiver, étaient appliqués. L'esprit des armées était devenu admirable; vigueur, abnégation[2], dévouement, enthousiasme pour la liberté et l'indépendance de la patrie, foi absolue dans sa vitalité, ces sentiments ne se retrouveront plus réunis au même degré à aucune époque de l'histoire militaire de la France, sauf peut-être pendant les premières campagnes d'Algérie.

1. On ne demande ni grades, ni récompenses. Carnot passe chef de bataillon à l'ancienneté le 11 mai 1795; Bouchotte, après avoir été ministre de la guerre, est encore capitaine en 1805; Prieur (de la Cote-d'Or) sort du Comité de Salut public avec le grade de capitaine. (Dussieux, Carnot).
2. Voir pièces justificatives, n° 9.

En même temps s'étaient développées chez le soldat les qualités naturelles de la race : l'adresse, l'intelligence et l'initiative, donnant cette grande liberté d'allure, caractérisée par le combat en tirailleurs, qui prépare le succès; la bravoure, l'élan, la confiance en soi, poussant à la charge enfiévrée, sans arrêt, qui seule assure la victoire.

L'habit blanc avait été définitivement défendu sous peine de mort le 29 août 1793 et avait disparu. Mais, sous l'habit bleu, les demi-brigades de l'armée nationale allaient conquérir de nouveaux noms sur les champs de bataille de l'Europe entière[1], et suivre les glorieuses traditions des anciens régiments royaux.

Pour commander à ces soldats il fallait des chefs fermes, instruits et justes. Ceux qui ne possédaient pas ces qualités étaient vite ridiculisés et obligés de disparaître. La discipline était du reste des plus rigoureuses[2].

Cette armée, fidèle miroir du caractère national, était devenue un instrument puissant, souple et maniable[3]. Elle ne reçut d'autre modification que la réduction du nombre des demi-brigades, effectuée en 1796[4], ce qui entraîna la mise en réforme de 23.000 officiers[5].

1. La 32e ou l'Invincible, la 57e ou la Terrible, etc. (Dussieux).
2. (Roguet, Carnot, Yung).
3. Les armées étaient formées ordinairement en divisions, composées de 4 demi-brigades d'infanterie, de 2 régiments de cavalerie et deux batteries, dont une volante.
4. Il n'y eut plus que 102 demi-brigades de ligne et 30 légères.
5. La Convention avait fixé l'effectif de l'armée, pour 1796, de la manière suivante : 100 demi-brigades d'infanterie de ligne; 323,000 h. infanterie légère; 96,960 h. artillerie; 29,128 h. génie; 20,272 h. cavalerie; 20 régiments 14,080; dragons et chasseurs, chacun 20 régiments, 16,920 h.; hussards, huit régiments, 11,288. — Total : 531,253 h.

IIIᵉ CONCLUSIONS

L'histoire de la Révolution française, au point de vue militaire, présente donc trois phases distinctes :

De 1789 à 1792, l'armée royale est rapidement désorganisée par l'esprit de délibération introduit dans les corps, l'intervention des Assemblées et autorités civiles dans la discipline intérieure des régiments, la suppression de la milice, le contact avec les gardes nationales, l'émigration des officiers et le licenciement des régiments suisses. L'insurrection à l'intérieur, la panique devant l'ennemi et la déroute, sont les conséquences d'une transformation systématique, exécutée trop brusquement, et de l'affaiblissement du pouvoir central.

La première invasion, tentée du reste sans conviction et sans énergie, échoue toutefois devant l'habileté d'un général plein de confiance en lui et l'enthousiasme de quelques bataillons de gardes nationaux volontaires. A ce moment, il eût été possible de reconstituer une armée solide, en suivant les indications des ministres de la guerre et des généraux.

Mais livrées à la lutte des partis et redoutant par suite toute force militaire, les Assemblées achèvent l'œuvre de dissolution en mettant à la tête des troupes des patriotes ignares et en introduisant dans les camps les habitudes des clubs. Des efforts désespérés et inutiles sont faits pour tirer du pays, par enrôlements volontaires, une force militaire capable de résister, à la frontière et à l'intérieur, aux attaques multipliées qu'a suscitées une politique brouillonne et provocatrice. En 1793, la France n'a été sauvée que par l'incohérence et la lenteur des opérations des coalisés.

En 1794, tout change de face. Tandis que l'ennemi s'affaiblit par les maladies et les désertions, les soldats de ligne et les volontaires, aguerris par les épreuves les plus pénibles, conduits par des chefs qu'a formés une année de combats incessants, renforcés par toute la jeunesse du pays, puis habilement amalgamés, constituent une armée dont l'effectif, deux fois plus fort qu'en 1793, dépasse celui des armées alliées de plus de 200,000 hommes[1].

Dès lors, le résultat n'est plus douteux. La nation française, armée tout entière, abandonne la défensive, envahit les territoires ennemis et contraint, par ses succès incessants, les puissances de l'Europe à reconnaître le gouvernement de la République.

1. Voir pièces justificatives nos 6, 9 et 10.

CHAPITRE III

APERÇU DE LA TOPOGRAPHIE MILITAIRE

DES ALPES

Aspect général du théâtre de la guerre dans les Alpes. — Conditions climatériques. — Théâtres et lignes d'opérations. — Principales campagnes antérieures. — Etat des voies de communication en 1792. — Caractères particuliers des opérations militaires dans les montagnes [1].

Aspect général du théâtre de la guerre dans les Alpes.

Le théâtre de la guerre entre la France et le Piémont est limité, au nord et à l'ouest, par la vallée du Rhône, au sud, par la mer Méditerranée. Il comprend, à l'est, les plaines du Pô, ainsi que les collines du Montferrat et des Langhe, qui s'étendent sur la rive droite de ce fleuve et la rive gauche

1. Ont servi à la rédaction de ce chapitre les ouvrages suivants : 1° Borson, colonel d'état-major, aujourd'hui général de division, Etude sur la frontière du Sud-Est, extraite de la *Revue militaire française*. Paris, Dumaine, 1870. — 2° de Bourcet, lieutenant général, *Principes de la guerre de montagne*, manuscrit de 1775, édité, sur l'ordre du ministre de la guerre, par les soins du colonel Arvers, Paris, imprimerie nationale, MDCCCLXXXVIII. — Carte géométrique du Haut-Dauphiné et de la frontière ultérieure au 86,000e (une ligne par toise), dont la publication est assurée par le service géographique de l'armée. — Sept mémoires militaires sur les frontières de la France, du Piémont et de la Savoie, Paris et Strasbourg, Levrault, frères, an X. (Les 3e, 4e, 5e et 7e mémoires, qui sont des plans de campagne, peuvent seuls etre attribués à Bourcet; le 1er est de la Blottière, le 2e de Milet de Monvelle, le 6e de d'Aguiton, tous trois ingénieurs ou officiers du génie). — 3° Dabormida, capitaine d'état-major italien, *Défense de notre frontière occidentale*. — 4° Garnier, général de division, *Mémoire local et militaire sur le département des Alpes-Maritimes*, édité par ordre du ministre de la guerre, imprimerie du service géographique, Paris, MDCCCLXXXVIII. — 5° Levasseur, membre de l'Institut, *Les Alpes et les Grandes Ascensions*, Delagrave, Paris, 1889. — 6° Lory, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Grenoble, *Description géologique du Dauphiné*, Paris, Savy ; Grenoble, Maisonville, 1864. *Essai sur l'orographie des Alpes occidentales*, Paris, Savy ; Grenoble, Maisonville, 1878. — 7° Marga, capitaine du génie, professeur-adjoint du cours d'art militaire à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, *Géographie militaire*, Ernest Bourges, Fontainebleau, 1880. — 8° Montannel, ingénieur du roi, *Topographie militaire des Alpes*, manuscrit de 1777, édité par les soins de M. de Rochas d'Aiglun, capitaine du génie, dans la collection des documents inédits relatifs au Dauphiné, publiés par l'Académie Delphinale, Allier, Grenoble, 1875. — 9° Niox, lieutenant-colonel d'état-major, *Géographie militaire*, Paris, Baudoin, 1886. — 10° Pinelli, maggiore in ritiro, *Storia militare del Piemonte in continuazione di quella del Saluzzo*, Degiorgis, Torino, 1854. — 11° Elisée Reclus, *Géographie universelle*, Hachette, Paris, 1877. — 12° Sironi, colonel italien, *Géographie stratégique*, traduction de Selmer, capitaine du génie, Dumaine, Paris, 1875.

du Tanaro. Les pics escarpés des Alpes et les sommets boisés des Apennins dessinent sur ce vaste territoire une ligne courbe, dont la concavité, tournée vers l'Italie, a son centre aux environs d'Alexandrie. Les deux versants de cette barrière grandiose, en apparence infranchissable, sont d'un aspect bien différent.

En France, la région montagneuse, épaisse et tourmentée, s'abaisse, sur une largeur totale de 180 kilomètres, en gradins successifs, depuis les champs de glaces et de névés qui couronnent les escarpements granitiques du mont Blanc et de la Vannoise, de l'Oisans et du Pelvoux, jusqu'aux massifs calcaires de la Savoie, qui les entourent comme d'une ceinture. Du côté de l'Italie, c'est un mur escarpé de roches plutoniques et métamorphiques, aux contreforts abrupts de 39 à 40 kilomètres de longueur, que dominent la masse glacière du grand Paradis, la pyramide du Viso avec ses ramifications à travers les pays sauvages des Vaudois et les croupes dénudées où les Apennins viennent se souder aux Alpes.

Les montagnes du nord-ouest rappellent le Jura par leurs arêtes régulières ; celles du sud se rapprochent des Vosges par leurs formes arrondies, ou des Pyrénées par leurs dentelures. L'élévation des cimes, l'aspect singulier des crêtes, la diversité des pentes due à des actions géologiques multiples et à la formation successive des terrains, donnent aux parties centrale et orientale une physionomie toute particulière.

Condtions climatériques. De Nice au lac de Genève, en ligne droite, il y a plus de 300 kilomètres. Sur une surface aussi étendue et aussi accidentée, les phénomènes météorologiques présentent des variations considérables, suivant les conditions d'altitude et d'exposition. Toutefois les résultats généraux ont permis de partager la région des Alpes, au point de vue

climatérique, en deux zones distinctes, dites subalpine et alpine.

La première est caractérisée par la culture de la vigne et des arbres fruitiers, qui ne dépasse pas de beaucoup l'altitude de 600 mètres au-dessus du niveau de la mer ; puis par les bois à feuilles caduques, châtaignier, chêne, noyer, hêtre, ce dernier s'élevant jusqu'à 1,700 mètres ; enfin par les forêts à feuilles persistantes, sapins et pins, qui ne disparaissent qu'entre 2,000 et 2,200 mètres. La zone alpine présente alors ses pâturages avec quelques broussailles d'aulnes, de saules, puis de rhododendrons et de gentianes. A partir de 2,600 ou 2,800 mètres, on ne trouve plus que les neiges perpétuelles et les rochers stériles.

Théâtres et lignes d'opérations.

Pendant l'hiver, long et rude, c'est-à-dire du 1er novembre au 1er juin, cette dernière zone est absolument inaccessible ; la température moyenne y est inférieure à 4 degrés centigrades au-dessous de zéro, et toute opération militaire un peu importante y devient impossible. On ne peut habiter d'une façon permanente que dans la zone subalpine, plus particulièrement dans les grandes vallées, voies d'invasion naturelles, offrant seules les ressources nécessaires pour mouvoir, abriter et nourrir des masses de troupes qui ne peuvent cependant excéder 30 à 40,000 hommes.

Les vallées du versant italien sont en général courtes et profondes. Au sortir des gorges qu'ils ont creusées et affouillent incessamment dans leur course torrentueuse, entre le massif du Paradis et le mont Viso, la Dora Riparia, le Clusone, le Pellice et le Pô convergent aux environs de Turin. Au sud du Viso, les eaux de la Vraita, de la Maira, de la Stura et du Gesso, divisées en mille canaux à l'issue de la région montagneuse, arrosent et fertilisent les riches campagnes de Coni. Les deux seules vallées qui présentent



un certain développement sont situées aux deux extrémités de la frontière : au nord, celle de la Dora Baltea débouche à Ivrée, dans les plaines de la rive gauche du Pô et permet de gagner Alexandrie, que l'on peut atteindre également en suivant, au sud, le cours du Tanaro, intimement lié à la Rivière de Gênes par les nombreux passages des Apennins.

A ces quatre théâtres d'opérations correspondent, sur le versant français, les grandes vallées du Rhône, de l'Isère, de la Durance, et le littoral de la Méditerranée.

En sortant du lac de Genève, le Rhône se dirige vers le sud-ouest jusqu'à Bellegarde où, rencontrant un chaînon escarpé du Jura, il se rejette vers le sud jusqu'à l'embouchure du Guiers. Il prend alors la direction du nord-ouest et, arrivé au débouché des montagnes, coule vers l'ouest jusqu'à Lyon. A partir de cette ville, le fleuve, grossi de la Saône, roule ses eaux en un courant rapide, du nord au sud, jusqu'à la mer.

L'Isère, si l'on considère l'Arly comme formant le prolongement supérieur de sa vallée en amont d'Albertville, présente une similitude parfaite avec le cours moyen du Rhône. Du mont Blanc à Montmélian, cette rivière coule vers le sud-ouest ; elle se replie au sud jusqu'à Grenoble, se dirige vers le nord de l'embouchure du Drac à Voreppe, et continue vers le sud-ouest.

La Durance suit d'abord une direction à peu près semblable à celles de l'Isère et du Rhône ; puis, se rejetant vers le sud, elle s'en éloigne considérablement entre Tallard et Pertuis et s'infléchit alors vers le nord-ouest parallèlement à la côte de la Méditerranée.

Du delta du Rhône à Vintimille, celle-ci décrit une vaste courbe convexe vers le sud, dont le point saillant est marqué par la presqu'île de Giens, rattachant au continent le groupe des îles d'Hyères.

La grande arête des Alpes peut être également divisée en quatre sections, dont la concavité est tournée vers la France. Chacune d'elles est traversée par deux lignes d'opérations principales, savoir :

1° De Villeneuve, sur le lac de Genève, au mont Blanc, avec les passages de Martigny à Chamounix par Vallorcine et de Saint-Maurice à Thonon ;

2° Du mont Blanc au mont Tabor, cols du petit Saint-Bernard et du mont Cenis ;

3° Du mont Tabor au pic de l'Enchastraye, passages du mont Genèvre et de la Madeleine ;

4° Du pic de l'Enchastraye à Vintimille sur la Méditerranée, col de Tende et chemin de la Corniche.

Ainsi, chacun des quatre théâtres d'opérations, situés de part et d'autre de la chaîne capitale des Alpes, est desservi par deux lignes d'opérations principales, qui chevauchent l'une sur l'autre. Tandis que ceux du versant italien sont intimement reliés par les plaines du Piémont ; sur le versant français, celui des Alpes-Maritimes et de la Provence est séparé des trois autres par la région montagneuse, escarpée, aride, dénuée de voies de communication, qui s'étend entre l'Ubaye et les cours supérieurs de la Tinée, du Var, du Verdon et la Bléone.

Les coupures des lacs d'Annecy et du Bourget servent à la jonction des forces opérant dans les bassins du Rhône et de l'Isère. Les relations entre ce dernier bassin et celui de la Durance sont du reste assurées, sur les flancs du Pelvoux, par les vallées de la Romanche et du Drac. Enfin les massifs épais du Vercors, de la Drôme et du Ventoux, qui ne peuvent être abordés que par un petit nombre de chemins médiocres, couvrent la grande vallée du Rhône entre Valence et Avignon.

De ces considérations on peut déduire la diversité des combinaisons militaires et les difficultés de coordination des mouvements d'attaque ou de défense sur ce vaste échiquier, en vue d'atteindre ou de couvrir les principaux objectifs, Lyon, Grenoble, Toulon et Marseille, en France; Alexandrie, Turin, Coni et Gênes en Italie.

Principales campagnes antérieures.

L'importance relative des diverses lignes d'opérations de la frontière du sud-est avait été bien mise en évidence au cours des nombreuses guerres dont les Alpes ont été le théâtre et tout particulièrement pendant celles de la Ligue d'Augsbourg, de la Succession d'Espagne et de la Succession d'Autriche[1].

C'est par la voie du littoral que les Austro-Piémontais s'étaient portés sans succès sur Toulon en 1707 et avaient en vain essayé d'envahir la Provence à la fin de 1746. Après l'avoir abandonnée à la suite de la conquête du comté de Nice en 1744, pour aller assiéger inutilement Coni par le col de la Madeleine, c'est également cette ligne que suivirent les Franco-Espagnols pour pénétrer en Italie en 1745.

Les armées étaient attirées par la douce température de la côte méditerranéenne, qui permet de poursuivre les opérations militaires même pendant l'hiver. Mais l'aridité d'un sol presque entièrement dépourvu d'eau, la pénurie des chemins provenant de l'âpreté des pentes, rendent les ravitaillements extrêmement difficiles à celui des deux belligérants qui n'est point maître incontesté de la mer.

1. L'histoire de ces guerres a été rédigée, il y a un siècle, par M. le général de Vaux, directeur du dépôt de la Guerre, au moyen des archives officielles. Les volumes relatifs à la guerre de la Succession d'Espagne ont seuls été édités par les soins du général Pelet, aux frais du ministère de l'Instruction publique et font partie de la collection des documents pour servir à l'histoire de France. En ce qui concerne la guerre pour la Succession d'Autriche, on peut utilement consulter à la fois les *Guerres sous Louis XV*, par le général Pajol, Paris, Firmin-Didot 1883, ouvrage écrit surtout avec les documents du dépot de la Guerre français, et notre ouvrage sur les *Opérations militaires dans les Alpes et les Apennins* (Paris, Baudoin, et Turin, Bocca, 1886), relation rédigée plus particulièrement d'après des manuscrits inédits, faisant partie des archives de la petite ville de Breil, dans les Alpes-Maritimes.

En 1792, cette zone était fermée par la neutralité de la République de Gênes, qui, moitié de gré, moitié de force, devint pour la France une alliée très avantageuse. La route difficile du col de Tende et le chemin muletier de la Madone de Fenestre étaient par suite les seules communications du comté de Nice avec le Piémont, communications précaires, obstruées en grande partie par les neiges, de décembre à mai, et qui n'avaient jamais servi qu'aux Piémontais.

Le mont Genèvre, aux sources de la Durance, est un des passages les plus faciles et les plus fréquentés. Louis XIII l'avait franchi en 1629, avec l'armée qui allait emporter si brillamment les barricades du Pas de Suse. Il faisait partie de la route d'étapes des forces militaires que les rois de France entretenaient avec soin dans leurs possessions du versant italien des Alpes, vallée de Pragelas, marquisat de Saluces, cité de Casal, etc., peu à peu échangées contre d'autres territoires.

C'est ainsi que Pignerol et Fénestrelles, qui avaient servi de base d'opérations à l'armée française pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg,furent ensuite remplacées par les remparts élevés à grands frais autour de Briançon et de Montdauphin. En 1708 et 1709, le duc de Savoie avait tenté de s'emparer de la première de ces places, d'où partit, en 1747, l'expédition malheureuse du chevalier de Belle-Isle contre la forte position de l'Assiette, entre Suse et Fénestrelles. Reprenant, en 1711, le plan de la campagne de 1692, le même prince avait cherché à déboucher par les cols de la Madeleine et de Vars, et avait été arrêté par le camp retranché de Tournoux, élevé à la tête de la vallée de Barcelonnette, qui ne lui appartenait plus. Montdauphin avait alors été le pivot des manœuvres du maréchal de Berwick. Cette forteresse avait encore servi,

en 1743, de base d'opérations à l'armée espagnole marchant sur la vallée de la Vraita par les cols de l'Agnel et de Saint-Véran ; mais cette attaque trop tardive avait échoué devant les retranchements du bois de la Levée et de Pierre-Longue, aux pieds du Viso, retranchements qui devaient être tournés et enlevés, l'année suivante, après un combat meurtrier.

Les cols du petit Saint-Bernard et du mont Cenis avaient été utilisés par les armées à toutes les époques de l'histoire et plus récemment en 1709, 1711 et 1742. Situés de part et d'autre de l'énorme massif du grand Paradis, ils formaient les deux communications principales et directes du Piémont avec la Savoie. On y accède, de France, par les vallées contiguës de la Tarentaise et de la Maurienne, que relient les passages de Basmont, de la Madeleine, des Encombres, de la Vannoise et de l'Iseran ; mais les débouchés en Italie sur Turin et Ivrée, par les vallées de la Dora Riparia et de la Dora Baltea, sont fort éloignés et dépourvus de toute liaison intermédiaire.

D'Aoste, on peut, il est vrai, gagner le Valais par le passage du grand Saint-Bernard, et, de là, se rendre en Savoie par la rive gauche du Rhône et du lac de Genève. Ce chemin était heureusement interdit aux armées ennemies en 1792, par suite de la neutralité de la République Helvétique, qu'un malentendu politique faillit transformer en hostilité au début même de la guerre. Au nord, les opérations militaires étaient donc limitées par le mont Blanc, que permettait seulement de longer l'étroite vallée de l'Allée-Blanche, aboutissant au col de la Seigne, d'où l'on pouvait gagner soit Sallanches, par le passage du Bonhomme, soit, par celui du Cormet de Roselend, Conflans, aujourd'hui Albertville, au confluent de l'Isère, de l'Arly et du Doron de Beaufort.

Etat des voies de communication.

L'état des voies de communication dans les Alpes était, il y a un siècle, bien différent de celui de nos jours. Non seulement il n'y avait pas de voies ferrées, mais aucune route carrossable ne traversait la chaîne capitale. Au mont Genèvre et au mont Cenis, chemins les meilleurs, il fallait démonter les voitures pour les faire passer. Sur le versant français, il n'y avait que cinq ou six routes perpendiculaires à la frontière, c'est-à-dire dans les grandes vallées. En Italie, les voitures ne pouvaient guère s'engager dans la zone montagneuse[1]. On avait conduit cependant de l'artillerie de siège devant Coni en 1744, par le col de la Madeleine ; quelques pièces d'artillerie légère avaient été descendues dans la vallée de la Vraita, par le col de l'Agnel en 1743, et traînées devant l'Assiette, en 1747, par celui de Bousson ; enfin on avait également fait circuler des canons sur les chemins qui longent la mer, dans la Rivière de Gênes, ou qui traversent les Apennins ; mais il avait fallu beaucoup d'hommes, de temps et de peine pour obtenir ces résultats.

Par contre, les communications muletières, indispensables aux habitants, étaient beaucoup mieux entretenues que de nos jours. Les principales étaient pavées, de façon à empêcher les dégradations par les avalanches au moment de la fonte des neiges, ou par les torrents à la suite des orages, si violents dans la montagne[2]. Parmi les autres chemins, ceux qui étaient jugés nécessaires aux mouvements des troupes étaient réparés ou même refaits entièrement au début de chaque campagne par des milliers de paysans requis à cet effet. Comme les guerres étaient longues, au bout de quelques années ces chemins deve-

1. *Topographie militaire des Alpes*, par Montannel.
2. *Principes de la guerre de montagne*, par le lieutenant général de Bourcet. On voit encore dans plusieurs régions des Alpes des portions de ces chemins pavés plus ou moins dégradés.

naient excellents et le passage des soldats ou des convois s'y effectuait, même la nuit, à la clarté de feux de pins allumés de distance en distance[1].

Caractères particuliers des opérations militaires dans les montagnes.

Malgré cela, les mouvements n'en étaient pas moins très lents. La marche devant avoir lieu le plus souvent par un seul homme de front, la moindre colonne était excessivement longue et ne pouvait parcourir qu'une très petite étape, d'autant plus qu'en montagne on ne s'élève que de 300 mètres au plus par heure[2].

Au point de vue des subsistances, le pays ne fournit que la viande. Il faut donc tirer de fort loin toutes les autres denrées nécessaires à l'existence d'une armée, passer des marchés onéreux à longs termes, constituer à l'avance des magasins successifs. Le moindre transport exige un nombre considérable de bêtes de somme, dont la nourriture quotidienne absorbe une grande partie du poids de 100 à 150 kilos que chacune d'elles peut porter. La moindre imprévoyance dans un service aussi important, le plus petit retard peuvent entraîner les plus graves inconvénients ou créer au commandement les difficultés les plus sérieuses. En 1692, 1708 et 1709, les opérations défensives de Catinat, de Villars et de Berwick avaient été paralysées par la difficulté des ravitaillements[3].

Si, pour mouvoir les troupes en montagne, il faut une préparation longue et minutieuse, pour les disposer judicieusement une rare sagacité, une longue expérience, — une connaissance approfondie du pays surtout est indispensable. A ce dernier point de vue, les longues guerres des

1. Ce moyen fut employé notamment, en 1692, pour les troupes envoyées par le maréchal de Catinat du camp de Pallon, dans la Durance, au pas d'Aspre, sur le Drac, et, en 1708, par le régiment d'Hessy Suisse, dirigé par le maréchal de Villars, de Vizille au Monestier, (Montannel, Bourcet, Correspondance de Catinat).

2. Ce fait est le résultat de nombreuses marches exécutées depuis dix ans dans les Alpes, par les troupes des 14e et 15e corps d'armée.

3. *Histoire manuscrite des campagnes* du lieutenant général de Vaux ; *Mémoires du maréchal de Berwick ;* Correspondance de Catinat.

règnes de Louis XIV et de Louis XV avaient été une excellente école pour les états-majors sarde et français.

Les études des officiers piémontais[1] furent sans doute communiquées aux généraux autrichiens qui, presque au début des hostilités, furent investis du commandement des forces alliées. S'ils ne tirèrent qu'un médiocre parti des leçons de capitaines aussi remarquables que les princes de la maison de Savoie, Victor-Amédée et Charles-Emmanuel III, c'est qu'habitués à des méthodes absolues, élevés dans des principes rigides, ils devenaient plus timides et plus circonspects à mesure qu'ils découvraient que ces montagnes, réputées infranchissables, présentaient une infinité de passages, à peine connus même des habitants, mais dont l'emploi par une troupe hardie et résolue avait entraîné des succès brillants[2].

En France, les officiers rompus aux détails du commandement avaient presque disparu au commencement de la guerre. Mais ils avaient eu le rare talent de condenser et de rendre facilement utilisable par leurs successseurs leur savoir longuement et péniblement acquis. La *Carte géométrique du Haut-Dauphiné* et les *Principes de la guerre de montagnes* du lieutenant général de Bourcet, la *Topographie militaire des Alpes* de M. Montannel, ingénieur

1. Les archives de Breil renferment plusieurs de ces études. Un mémoire est particulièrement intéressant, en ce qu'il contient l'examen des principales positions militaires de la frontière et un projet de défense faits au cours d'une sorte de voyage d'état-major dirigé par le duc d'Aoste, en 1766.

2. Il parait intéressant de rappeler à ce propos l'opinion de deux hommes de guerre des plus remarquables. Dans une lettre au roi du 17 août 1792, Catinat s'exprime ainsi : « .... la plupart des cols sont des entre-deux de montagnes, qui ne laissent pas d'etre fort larges et ouverts. La peine est d'y monter et d'en descendre. Enfin, Sire, je me crois obligé de vous dire qu'il ne faut faire nul fonds de cet expédient, (la destruction des chemins) ; car, pour un col que l'on trouverait moyen de détruire, il en subsisterait six dans la belle saison ». — Quelque temps après avoir pris son commandement de l'armée des Alpes, en 1708, le maréchal de Villars écrivait au ministre de la guerre M. de Chamillart, le 1er juillet : « Vous avez ouï parler des passages du grand et du petit Saint-Bernard, du grand et du petit Mont-Cenis, de Barcelonnette, du col de Tende. Eh bien ! Monsieur, je vous dirai, pour l'avoir vu présentement, depuis Perosa jusqu'à Grenoble, il y a plus de trente passages pour entrer de Savoie en Dauphiné, à pied, à cheval, avec des mulets chargés. C'est ce qui est incroyable, si on ne le voit ; ..... Ce que j'ai l'honneur de vous dire est une vérité si constante que je la ferai signer par tous les officiers généraux qui sont ici, quand vous voudrez ». C'était aussi l'opinion du prince de Rohan, qui avait dirigé si brillamment les opérations dans la Valteline contre les Espagnols, en 1635. Mais ces grands capitaines surent trouver autre chose que le système du Cordon pour parer à ces inconvénients.

du roi, et l'*Histoire des campagnes du lieutenant général de Vaux* en sont d'impérissables témoignages.

Guidés par ces travaux [1], aidés par leurs aptitudes militaires naturelles, les généraux de la République apprirent peu à peu à renouveler les règles anciennes, en les adaptant au tempérament de leurs jeunes troupes. Abandonnant tout système étroit, ils parvinrent à employer, dans chaque situation particulière, la formation la plus convenable, défensive sur un point, offensive sur un autre, agissant toujours avec cette intelligence, cette promptitude, cette audace, cette énergie, dont la victoire a été le couronnement dans tous les lieux et dans tous les temps, mais surtout dans la guerre de montagnes.

« Dans cette guerre en effet, ainsi que le fait justement « remarquer Kellermann, ce n'est que par des attaques « isolées et comme de détail qu'on parvient à des succès « importants, et ces succès partiels et journaliers, moins « éclatants que les batailles, n'en sont peut-être que plus « remarquables par l'esprit de combinaison qu'ils exigent « et par l'excessive fatigue qu'ils occasionnent [2] ».

C'est à ce titre que l'histoire des campagnes des armées de la République dans les Alpes est intéressante et profitable. Elle nécessite l'étude attentive de la topographie compliquée d'un pays, pour la défense duquel les officiers de tous grades ainsi que les soldats doivent faire preuve de l'initiative et de la hardiesse les plus grandes, jointes au dévouement et à l'abnégation les plus absolus.

1. Il n'est pas douteux que les généraux de la République aient eu connaissance des mémoires rédigés par l'état-major de l'ancienne armée royale. Nous en avons une preuve directe dans les demandes adressées au dépot de la guerre par les généraux de Montesquiou et d'Anselme. Une preuve indirecte en est fournie par la ressemblance de certaines opérations des guerres de la Révolution avec les campagnes antérieures, et notamment celles de 1742 à 1747. Il en a été signalé plusieurs exemples dans la préface de notre ouvrage sur les *Opérations militaires pendant la guerre de la Succession d'Autriche*. M. le général Pierron les a présentés avec plus de développements dans une récente brochure.

2. Rapport du général Kellermann sur les opérations en Tarentaise et en Maurienne pendant le mois de septembre 1793.

PREMIÈRE PARTIE

CAMPAGNE DE 1792

CHAPITRE Ier

FORMATION DE L'ARMÉE DU MIDI

But de l'armée du midi. — Troupes devant en faire partie. — Commencement de l'organisation. — Insurrection dans l'Ardèche. — Envoi de renforts aux armées du nord. — Nouvelles formations. — Disposition générale des troupes françaises et piémontaises.

But de l'armée du midi.

Louis XVI s'étant décidé à déclarer la guerre au roi de Hongrie et de Bohême, il importait de mettre toutes les frontières de la France en état de résister aux attaques que pouvait susciter l'alliance hostile de quelques cours de l'Europe. Aussi l'armée du midi est-elle créée par décret du 13 avril 1792 et placée sous les ordres du lieutenant-général de Montesquiou-Fezensac [1].

Depuis quelques mois déjà, les lettres et les rapports des autorités de la frontière des Alpes témoignaient de l'émotion des populations de la Provence et du Dauphiné. La parenté du roi de Sardaigne avec le roi de France, son attitude équivoque à l'égard des émigrés, l'acquiescement, tacite tout au moins, donné par lui au projet d'intervention de l'Empereur en 1791 [2], enfin le rappel des deux ambas-

1. Arch. de la Guerre : M. de Montesquiou remplace le lieutenant général Witgenstein, qui avait montré peu de fermeté lors des troubles de Provence, en 1791.
2. Pinelli.

sadeurs au commencement de 1792[1] semblaient justifier les bruits mis en circulation sur les armements du gouvernement piémontais. A cette date, ils étaient cependant de peu d'importance et le chargé d'affaires à Turin, M. de Lalande, comme le consul français à Nice, M. Leseure, s'attachaient dans leurs correspondances à présenter sous leur véritable aspect l'état des affaires[2].

Mesures prises par le gouvernement sarde.

Quelques troupes avaient bien été envoyées en Savoie et dans le comté de Nice. Mais leur présence y était indispensable pour maintenir l'ordre public, incessamment troublé par les querelles d'un parti révolutionnaire assez puissant[3] avec les émigrés accourus en grand nombre à Nice et à Chambéry. Dans cette dernière ville, au mois de février 1791, on avait dû faire marcher contre les tapageurs les régiments de Saluces-infanterie et d'Aoste-cavalerie. Le sang avait coulé et le roi de Sardaigne avait ordonné aux émigrés de quitter le pays[4]. A la suite de l'insuccès du coup de main tenté sur Lyon, le comte d'Artois s'était rendu à Coblentz. Cette mesure n'avait eu aucune conséquence.

Arrestation de M. de Sémonville

A Nice, malgré les ordres réitérés de M. de Planargia, gouverneur, les officiers émigrés des régiments de Royal Vexin et des Ardennes restaient près de la frontière et cherchaient à former une troupe en poussant à la désertion leurs camarades du 72e en garnison à Antibes, ainsi que les sous-officiers et soldats de ce corps et de celui d'Ernest, alors cantonné à Lorgues[5]. Ces tentatives d'embauchage bientôt connues, les propos méprisants des émigrés à l'égard de la Révolution, aussitôt colportés et grossis,

1. Le marquis de Choiseul, ambassadeur de France à Turin ; le marquis de Cordon ambassadeur de Piémont à Paris (Pinelli). Les relations n'étaient cependant pas encore rompues, ainsi qu'on le verra plus loin.
2. Lettre de M. Leseure, du 19 décembre.
3. Arch. de la Guerre : Lettre du commissaire général de Grandmaison à Montesquiou, le 18 mai.
4. Poisson, Pinelli.
5. Correspondances de Leseure et autres.

contribuaient à entretenir une agitation, qu'allait augmenter la nouvelle de l'arrestation à Alexandrie, le 19 avril, de M. de Sémonville, représentant du gouvernement français auprès de la République ligurienne. Il avait été chargé par Dumouriez, alors ministre des affaires étrangères, d'aller à Turin demander quelques explications sur les intentions du Cabinet sarde à l'égard de la France. Dénoncé par le comte Cossila, ambassadeur piémontais à Gênes, comme chef du parti révolutionnaire italien, le roi Victor-Amédée avait refusé de le recevoir et l'avait fait reconduire à la frontière[1]. Les relations entre les deux étaient donc définitivement rompues et M. de Lalande avait quitté Turin le 4 mai[2].

Troupes composant l'armée du midi.

L'armée du midi était cependant bien loin d'être en état d'entamer les hostilités. D'après les instructions du ministre de la guerre, le général de Montesquiou avait sous ses ordres directs les troupes stationnées sur le territoire des 7e, 8e, 9e et 19e divisions militaires[3]; elles comprenaient 39 bataillons d'infanterie de ligne et 2 d'artillerie, 23 bataillons de volontaires et 13 escadrons, soit en tout 25,000 hommes de troupes actives, sans compter 18 bataillons de ligne, 11 de volontaires et 3 escadrons pour la garde des places[4]. Ces forces devaient être réparties en trois camps : l'un de 6,000 hommes sous le fort Barrault, pour garder l'entrée de la vallée du Grésivaudan, tout en menaçant Chambéry; un autre, de même importance, sur le Var, pour couvrir la Provence; le dernier enfin en avant de Lyon, vis-à-vis des débouchés du Rhône et du Guiers.

Malheureusement, les renseignements du ministère

1. Pinelli. — Archives de la Guerre : Lettre de Leseure, du 27 avril.
2. Archives de la Guerre : Lettre de Montesquiou au ministre, du 7 mai.
3. Voir aux pièces justificatives n°s 11 et 12.
4. Archives de la Guerre : Instructions du ministre de la guerre de la Grave adressées au général Montesquiou.

étaient assez inexacts. Au lieu de 34 bataillons de volontaires, il n'y en avait que 27, dont quelques-uns même achevaient à peine leur formation. Quant aux bataillons de ligne, ils étaient assez médiocres comme esprit et comme effectif[1]; 15 d'ailleurs manquaient; deux de ceux qui restaient étaient appelés à disparaître presque immédiatement et la plupart des autres allaient être employés à réprimer les désordres graves qui, des Cévennes s'étaient étendus à la Provence[2].

A Montdauphin, le 77e régiment d'infanterie de la Marck s'était mutiné contre ses officiers et les avait emprisonnés. Rentré dans le devoir à l'arrivée du maréchal de camp de Montgaillard, il avait reçu l'ordre de partir le 3 mai pour la Rochelle[3]. Le 63e régiment suisse d'Ernest, passé sous les ordres du major de Vatteville après l'échauffourée d'Aix, était dirigé vers la Suisse, sous la conduite du lieutenant général Dumuy[4].

Troubles dans le midi et le centre de la France.

A la suite des massacres de Nîmes, en août 1790, 20,000 gardes nationaux s'étaient réunis au camp de Jalès, dans le Vivarais, sous prétexte de se fédérer, en réalité afin d'aviser aux moyens à employer pour arrêter le mouvement révolutionnaire. Au mois de février 1791, un chef de légion avec quelques gendarmes avait pu dissiper un nouveau rassemblement de 6,000 hommes avant l'arrivée des troupes envoyées par les directoires des départements de l'Ardèche et du Gard. La lutte entre les patriotes et les contre-révolutionnaires avait pris un caractère beaucoup plus grave à Arles, dans le courant de la même année, et, dès le mois de septembre, les Marseillais s'étaient avancés jusqu'à Salon, où ils avaient été arrêtés par

1. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 20 mai.
2. Voir pièces justificatives, n° 13 : situation tirée des Archives de guerre. — Lettres de Montesquiou au ministre de la guerre, le 4 mai, à Dumouriez, même date. — Lettre du général Poncet, chef d'état-major, au ministre le 7 mai.
3. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou des 27 et 28 avril.
4. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou du 21 mai et de Dumuy, du 19 juin.

les commissaires de l'Assemblée et quelques troupes[1]. Enhardis par leur succès à Aix, ils se portent sur Arles le 29 mars 1792, au nombre de 4,500 hommes, avec 19 pièces de canon, font brèche à la muraille et s'installent dans la ville.

Profitant de l'absence de toute autorité, une bande de 600 bandits s'était emparée d'Avignon le 21 août 1791, et, après deux mois de pillage et de massacres, ne s'était retirée que devant six bataillons et trois escadrons, réunis le 16 novembre[2]. Le rattachement du Comtat-Venaissin aux départements de la Drôme et des Bouches-du-Rhône ayant été décrété le 28 mars 1792, les commissaires de ce dernier département arrivent à Avignon le 29 avril, avec un bataillon de Nîmes, un de Montpellier, un de Saint-Côme et un de Marseille. Montesquiou s'empresse d'ordonner au général Barbentane de faire sortir l'armée[3]. Mais déjà le désordre s'y est introduit. Le 93e régiment d'infanterie, Enghien, perd, en quelques jours, une centaine de déserteurs qui allaient s'enrôler dans le bataillon des volontaires de Rhône-et-Loire au moment où ils sont arrêtés à Beaucaire[4].

Au commencement de 1792, le département de la Lozère était en pleine révolte. Trois compagnies du 27e régiment Lyonnais, envoyées par le général d'Albignac, commandant à Nîmes, arrivent à Mende le 25 février et y sont reçues par les cris de « Vive le roi ». Le 27, le commandant de Lourmel, cerné par 500 gardes nationaux et plus de 6,000 paysans, réunis par le chevalier de Borel et l'abbé de Siran, est obligé de se retirer à Langogne.

1. E. Daudet. *Revue des Deux-Mondes*, 1881 : Les royalistes du midi. — Taine. — *Origines de la France contemporaine*, La Révolution.
2. Taine, ouvrage déjà cité.
3. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, le 27 avril. — Le district de l'Ouvèze, chef-lieu Carpentras, est rattaché au département de la Drôme, celui de Vaucluse, chef-lieu Avignon, est rattaché au département des Bouches-du-Rhône.
4. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 5 mai.

L'Assemblée nationale ayant décrété d'accusation les deux chefs de la révolte, ce mouvement n'eut pas de suite et les royalistes compromis eurent le temps de gagner Chambéry[1].

A Issingeaux, un rassemblement de 2,000 paysans, fait à l'instigation de M. de Choumouroux, est dispersé le 10 avril, à la suite d'une fusillade de quelques minutes et de deux coups de canon, que tirent les gardes nationaux envoyés par le directoire du Puy. Malgré la facilité avec laquelle ces émeutes étaient dissipées, leur fréquence dénotait un état général des esprits qu'il convenait de surveiller. C'est dans ce but que M. de Montesquiou eut d'abord l'intention de former un camp à Jalès avec les troupes immédiatement disponibles et de répartir le reste dans les villes assez importantes, où elles pourraient se former sous la direction d'officiers généraux choisis[2]. Les renseignements qui de tous côtés arrivaient sur les préparatifs des Piémontais, la direction nouvelle et énergique imprimée aux affaires par Dumouriez, qui voulait être prêt à prendre l'offensive à la fin de mai, ne lui permirent pas de poursuivre la réalisation de ce sage dessein.

Le régiment de la Reine, en garnison à Nice[3], allait être renforcé par ceux des gardes et de Mondovi. Ce corps de troupes devait être porté à 15,000 hommes, pourvu d'un parc d'artillerie et placé sous le commandement du comte de Saint-André ou du marquis de Cordon. On travaillait, en outre, à l'armement de Coni[4]. 4,000 hommes et 32 pièces de canon étaient passés en Savoie par le mont Cenis au commencement de mai. Trois camps, comprenant ensemble 15,000 hommes, devaient être formés aux Sables, entre Montmélian et Chambéry, à Aix et à Carrouge. Il y avait

1. Daudet, déjà cité.
2. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 27 avril.
3. Arch. de la Guerre : Lettre de Leseure, consul à Nice, le 27 avril.
4. Arch. de la Guerre : Lettre de Leseure, du 27 avril.

déjà dans cette province un régiment d'infanterie et un de cavalerie, qui fournissaient des postes de 500 hommes au château des Marches, à Pont-de-Beauvoisin, à Saint-Genix, à Entre-deux-Eaux et à Yenne, sur le Rhône[1]. En même temps, on apprenait que le roi de Sardaigne négociait à Gênes un emprunt de six millions de livres et demandait à l'Empereur un corps d'auxiliaires[2].

Première répartition des troupes.

Ces nouvelles jetaient le trouble dans les populations et dans les administrations frontières, qui ne voyaient aucune force organisée pour résister vigoureusement[3]. Dans le département de l'Isère, il n'y avait que le 40e régiment de ligne, trois compagnies du 4e régiment d'artillerie et deux bataillons de volontaires. Montesquiou s'empresse d'y envoyer le 23e et le 93e. Les ouvrages entrepris pour mettre le fort Barrault en état de tenir tête à un coup de main n'avançaient que très lentement[4]. Deux régiments seuls gardaient Briançon, Montdauphin, Embrun et Gap[5]. La frontière du Var n'était surveillée que par un bataillon de volontaires du Var, établi à Vence, et un autre à Antibes avec un bataillon du 28e. Le second bataillon avait été dirigé sur Monaco, dont le prince demandait instamment des renforts[6]. Les bataillons des volontaires du Var étaient, à ce moment, assez indisciplinés et le bataillon de garnison du 72e avait dû être envoyé à Antibes pour réprimer une émeute[7]. A Toulon, il n'y avait pas d'autres artilleurs que ceux prêtés par la marine et 50 canonniers volontaires. Le général Charton avait obtenu l'autorisation de faire rentrer 300 hommes détachés à Marseille; il ne disposait

1. Arch. de la Guerre : Lettres du procureur syndic du département de l'Isère, du 3 mai, du directoire du district de Briançon, du 2 mai, des administrateurs de Bellegarde, du 7 mai.
2. Arch. de la Guerre : Lettre de M. de Sémonville, du 13 mai.
3. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou à Dumouriez, du 4 mai.
4. Arch. de la Guerre : Lettre du procureur syndic du département au ministre de la guerre, du 3 mai.
5. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 28 avril et du 9 mai.
6. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou, du 28 avril et du 1er mai. — Lettre du général Charton, du 6 mai. — Lettre du prince de Monaco, du 26 septembre.
7. Tisserand.

cependant que de 8,000 hommes au lieu de 15,000, jugés nécessaires[1].

Après avoir pris rapidement connaissance de cette situation, Montesquiou avait tout d'abord demandé à réunir sous son commandement le département de l'Ain, qui couvrait Lyon du côté du Rhône et était gardé par quatre bataillons[2] ainsi que les 10e et 11e divisions militaires, sur le territoire desquelles se trouvaient 18 bataillons de ligne, 34 bataillons de volontaires nationaux et neuf escadrons de cavalerie[3]. La frontière des Pyrénées n'étant pas menacée, il paraissait avantageux d'en retirer immédiatement les troupes disponibles pour les porter sur les Alpes[4], où il fallait songer à établir un nouveau camp, aux environs de Tournoux[5]. Pressé d'agir, le ministre de la guerre donne des ordres le 11 mai[6], et aussitôt Montesquiou fait diriger sur la vallée du Rhône les bataillons disséminés de Perpignan à Bayonne[7]. Il fallait un certain temps pour franchir par étapes de telles distances ; il en fallait, du reste, aussi pour réunir le matériel indispensable à une armée qui en manquait absolument[8].

Réunion du matériel nécessaire à l'armée.

Pour assurer le service des subsistances, il n'y avait, au commencement de mai, ni voitures, ni chevaux, ni mulets. Dès le 7, Montesquiou autorise le commissaire général de l'armée du midi à acheter 1,800 à 2,000 bêtes de somme ou de trait, et le 16, le ministre fait expédier des caissons de Sampigny, prescrivant de louer des voitures en attendant. Des hôpitaux sont installés peu à peu à Lyon pour 600 ma-

1. Arch. de la Guerre : Lettres de Charton, des 1er et 6 mai.
2. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou au ministre, du 27 avril. — Lettre de Montesquiou à Servan, du 15 juin. — Lettre de M. de Carové, commandant le département de l'Ain, à de Broglie, du 9 mai.
3. Arch. de la Guerre : Instruction du ministre à Montesquiou, du 20 avril.
4. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou à Dumouriez, du 4 mai.
5. Arch. de la Guerre : Ordre donné par le ministre au commencement de juin. Ce camp doit être de huit bataillons.
6. Arch. de la Guerre : Lettres du ministre à Montesquiou, des 5 et 11 mai.
7. Arch. de la Guerre : Mémoire de Montesquiou à l'Assemblée nationale.
8. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou à Dumouriez, du 4 mai. — Lettre de Poncet au ministre, du 7 mai. — Rapport du 7 mai.

lades, à Grenoble et à Antibes pour 200. Le matériel d'ambulance était à peine suffisant pour 800 malades; Strasbourg en envoie à Lyon pour 1,200. Enfin, au lieu de 100,000 livres demandées par Montesquiou, le ministre lui adresse un million[1]. Si, avec de l'argent et de l'activité on pouvait faire face à ces divers besoins, il n'en était plus de même pour l'armement, service qui réclame avant tout de l'ordre et de la prévoyance.

Il semblait facile de constituer l'équipage d'artillerie. D'après les calculs de M. de Mauroy, commandant de l'artillerie de l'armée, il manquait 1,200 chevaux, huit pièces de 12, huit de 8 et cinquante-quatre de 4. Mais, au ministère, on jugea utile de porter l'équipage à 168 bouches à feu. On en comptait 44 à Nîmes et 32 à Lyon; le reste devait être tiré d'Auxonne, où un dépôt avait été formé. Il fallait pour traîner cette artillerie 2,300 chevaux, et, le 9 mai, 300 seulement étaient arrivés. Ordre avait été donné d'en acheter 1,200 et de compléter les attelages avec des mulets, tout en prenant en location, à raison de 3 francs par jour, les chevaux que les maîtres de postes offriraient[2]. Ces mesures paraissent avoir été suivies de peu d'effet, puisque, le 17 août, on n'avait encore que 1,080 bêtes de trait[3] et que, le 31, Montesquiou, après avoir inutilement demandé à Auxonne tout ce qu'on trouverait de canons et de chevaux[4], écrivait à M. de Lagrée, directeur d'artillerie, de lui envoyer au camp de Cessieu 12 pièces avec leurs caissons chargés[5].

1. Arch. de la Guerre : Réponse du ministre à ce rapport le 16 mai. — Lettre de Montesquiou, du 5 mai.
2. Arch. de la Guerre : Rapport de Montesquiou, du 7 mai. Cet équipage se décomposait ainsi qu'il suit : 88 pièces de régiment à deux par bataillon ; 16 canons de 12, 32 de 8, 16 de 4, 16 obusiers de 6 à la réserve. Cet équipage, calculé ainsi pour une armée de 44 bataillons de 700 hommes au maximum, était très fort puisqu'il dépassait la proportion de cinq pièces par 1,000 hommes. On pensait sans doute compenser ainsi l'infériorité des bataillons de volontaires sous le rapport de l'éducation militaire. — Lettre de Montesquiou, du 5 mai.
3. Arch. de la Guerre : Lettre du général Poncet, chef d'état-major, au ministre de la guerre, du 17 août.
4. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou au ministre, du 17 mai.
5. Arch. de la Guerre : L'état exact de cette artillerie est le suivant : 4 pièces de 12 et 12 caissons, huit pièces de 8 et 16 caissons de cartouches, 12 chariots d'outils.

Ce qui manquait surtout c'étaient les fusils. D'après les situations du ministère, il devait y en avoir plus de 20,000 dans les directions de Grenoble, Toulon, Montpellier, Perpignan, Bayonne, dont près de 9,000, il est vrai, dataient de 1777[1]. Mais presque tous ceux des volontaires nationaux étaient vieux et mauvais. L'armée ne possédait que 5,000 armes en bon état et 10,000 étaient nécessaires rien que pour les bataillons destinés aux opérations actives[2]. Dans quel embarras allait-on se trouver en présence des nouvelles formations ? Il fallait attendre les armes neuves que la manufacture de Saint-Etienne devait expédier à Lyon au fur et à mesure de la fabrication, ressource lente et à longue échéance. Dès le 23 juin, le ministre envoie de Nantes à Lyon une demi-compagnie d'ouvriers d'artillerie pour réparer les armes[3]. A la fin d'août, il fait acheter à Lyon 3,000 fusils[4], et, le 1er septembre, des volontaires de l'Ain sont armés avec les 800 fusils retirés au régiment d'Ernest avant sa rentrée en Suisse[5]; ces dispositions étaient bien insuffisantes, et les armes manquèrent pendant longtemps encore[6].

Pénurie des états-majors.

La pénurie des états-majors n'était pas moindre que celle du matériel, mais on y pouvait remédier plus rapidement par des promotions[7]. Le 27 avril, quatre lieutenants généraux étaient portés comme comptant à l'armée, mais l'un d'eux recevait une mission en Suisse[8] et les autres

1. Arch. de la Guerre : Ces fusils étaient répartis de la manière suivante. Direction de Grenoble 8,933, dont 6,964 de 1777 ; — Toulon 6,122, dont 625 de 1777 ; — Montpellier 1,507, dont 350 de 1777 ; — Perpignan 1,922, dont 334 de 1777 ; — Bayonne 2,068, dont 440 de 1777 ; — Total : 20.552, dont 8,713 de 1777.
2. Arch. de la Guerre : Rapport du 7 mai.
3. Arch. de la Guerre : Ordre du ministre.
4. Arch. de la Guerre : Lettres du ministre à Montesquiou, des 25 et 28 août. A cette époque, il y avait encore à Lyon 7,000 fusils; mais il en avait été distribué à trois bataillons de grenadiers de la garde nationale fournis par cette ville et envoyés aux armées du Nord, ainsi qu'aux compagnies de volontaires.
5. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou au ministre.
6. Arch. de la Guerre : Lettre du maréchal de camp Barral à Montesquiou, du 21 août. — Lettre de Poncet et de Montesquiou au ministre, des 25 et 28 août.
7. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou, des 11 et 21 mai, 10 et 18 juin. — Voir pièces justificatives, n° 14.
8. Le général Dumuy, chargé de conduire le régiment de Vatteville, puis envoyé à Berne.

étaient employés à l'intérieur ; ils étaient d'ailleurs tous vieux et fatigués, sauf le général d'Anselme, envoyé à Antibes dans le courant de juin pour y diriger la formation de la division du Var[1]. Il en fallait encore au moins deux autres, qui ne furent nommés qu'en juillet et août, bien qu'ils fussent promis dès le 16 mai[2]. Il n'y avait que 11 maréchaux de camp, alors que 14 étaient indispensables pour l'armée seulement. Sur ce nombre, un était absent ; un autre, malade, demandait à partir ; un troisième émigrait en Suisse le 18 mai[3] ; deux ne pouvaient quitter Bayonne et Perpignan, où ils dirigeaient la levée des bataillons de volontaires ; deux enfin étaient chargés de réprimer, à Toulon, les soulèvements qui s'y produisaient chaque jour, et de surveiller, à Montpellier, le département de l'Ardèche. Il n'en restait donc que quatre pour la frontière. Ce n'est également qu'en juillet et août que leur nombre est porté à neuf. Quant à l'état-major général il ne se compose, au commencement de mai, que du chef d'état-major Poncet et d'un adjudant général, M. de Grandpré, sur le point de passer maréchal de camp. Montesquiou fait aussitôt nommer adjoints quelques officiers des régiments de ligne[4] ; mais il leur fallait du temps soit pour rejoindre leurs postes, soit pour se mettre au courant de leurs nouvelles fonctions. Le commissaire général Millien de Grandmaison avait été envoyé par le ministre au commencement de mai[5]. Il n'avait que trois commissaires des guerres ; il lui en fallait trente au moins pour le seconder

1. Arch. de la Guerre : Demandé par Montesquiou, le 10 mai. — Nomination annoncée par le ministre le 16 mai.
2. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 25 mai.
3. Arch. de la Guerre : M. de Carové, qui commandait le département de l'Ain.— Lettre de Montesquiou, du 25 mai.
4. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou au ministre, du 7 mai. — Liste des officiers à employer à l'état-major général : Vanhelden, 1er lieutenant-colonel du 101e (Royal-Liégois) ; Giacomoni, lieutenant-colonel du 1er bataillon d'infanterie légère ; Dufalga, capitaine au 46e d'infanterie ; de Fontenille, adjudant-major du 61e d'infanterie ; Dubreuil, lieutenant au 61e de ligne ; Sandos, lieutenant au 101e ; Bidal, sous-lieutenant au 13e ; Coquebert, officier du génie ; Micas, sous-lieutenant au 53e.
5. Arch. de la Guerre : Lettre du ministre, du 5 mai.

sur ce vaste territoire. Aussi donne-t-il sa démission le 12 juillet ; puis, se ravisant le 27 août, il demande à rester à son poste[1].

Le général de Montesquiou était encore obligé de prendre des mesures particulières pour maintenir l'ordre à l'intérieur. Toutes les municipalités, toutes les autorités s'adressaient directement au ministre de la guerre, qui, à ce moment, renvoyait toutes les réclamations au commandant de l'armée du midi, le laissant juge de la suite à donner à chaque question. C'était le ministre de la justice Duranthon, qui réclamait une garde pour la prison d'Aix[2], l'envoi d'un détachement à Digne pour y assurer le rétablissement du procureur du roi, chassé par une faction[3]. De Toulon, 200 hommes étaient dirigés sur le Beausset pour y réprimer des troubles presque continuels[4]. Enfin le département de l'Ardèche était, pour la troisième fois, le foyer d'une insurrection, qui semblait de prime abord devoir prendre de graves proportions, et justifiait les appréhensions de Montesquiou et ses demandes réitirées de substituer un camp volant aux petites garnisons éparses dans tout ce pays des Cévennes si difficile alors à parcourir[5].

Insurrection dans l'Ardèche.

Sur les rapports du curé Claude Allier, prieur de Chambonnas, compromis dans l'échauffourée de Jalès en 1791 et décrété d'accusation par l'Assemblée nationale, les princes avaient désigné, le 4 mars 1792, pour prendre la direction du mouvement contre-révolutionnaire, le comte Thomas de Conway, maréchal de camp, ancien gouverneur des établissements français de l'Inde, et le comte de Saillans, lieutenant-colonel des chasseurs du

1. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou, des 12 juillet et 27 août.
2. Arch. de la Guerre : Lettres du ministre de la justice, du 14 juin et du ministre de la guerre, du 29 juin.
3. Arch. de la Guerre : Lettre du ministre de la guerre, du 29 juin.
4. Arch. de la Guerre : Lettre du commandant à Toulon, du 24 mai.
5. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou, du 27 avril et du 10 juillet.

Roussillon[1]. Ils devaient se mettre en rapport avec les divers chefs des partis royalistes du midi, s'entendre en outre avec les Espagnols et agir prudemment, de manière à commencer leurs opérations avec ensemble entre Cette et le Puy, pour s'emparer de Marseille, Avignon et Lyon. Un aussi vaste projet demandait une lente préparation et une sûreté de direction qui faisait absolument défaut. On a déjà vu que les chefs du parti dans le département de la Lozère s'étaient démasqués beaucoup trop tôt. La désunion ne tarde pas à se mettre également entre les deux délégués des princes, peu après leur arrivée à Chambéry. D'un caractère faible, mais susceptible et vaniteux, M. de Saillans, blessé au vif par le rejet de tous ses projets et entraîné par le curé de Chambonnas, arrive le 19 mai à la Bastide, village du Gévaudan, où se trouvent réunis 35 des principaux conjurés. Il est trompé par l'agitation superficielle qu'entretenaient dans le pays des prêtres réfractaires et des déserteurs. On avait cependant apporté des fusils de Lyon et de la Provence, réuni des chevaux et des vivres et même tiré d'Arles quelques canons. Le 23 juin les membres du comité de Jalès, réunis dans la forêt de Malons, près de Saint-Ambroix, somment par lettre, Conway de venir prendre la direction du mouvement dans les huit jours et, vers la fin du mois, le comte de Saillans, entraîné par eux, donne les ordres nécessaires pour la réunion des contre-révolutionnaires dans la nuit du 8 au 9 juillet.

Depuis le commencement de 1792, les administrateurs du district de Joyeuse avaient fait occuper le château de Bannes par une garnison composée d'une compagnie du 59e et de deux brigades de gendarmerie sous les ordres du

1. Ces détails sont tirés de l'étude fort intéressante publiée par M. Ernest Daudet en 1881, dans la *Revue des Deux-Mondes*, sous le titre *Les royalistes du Midi*.

capitaine du Bois-Bertrand. Apercevant le 1er juillet, un nombreux rassemblement à Saint-André de Crusières, cet officier s'y rend le 2 avec 30 fantassins, un piquet de gendarmerie, 15 gardes nationaux de Berrias, disperse les paysans et s'empare de papiers qu'il envoie à Joyeuse. Mais le 3, une bande, conduite par le chevalier de Melon et servant d'avant-garde, cerne le château de Bannes. Le comte de Saillans vient à Beaulieu, puis à Berrias, où l'on contraint les gardes nationaux à marcher et où sont exécutés quelques soldats du 38e régiment qui escortaient un convoi de vivres. Le 5, il s'établit devant le château et somme la garnison de se rendre. Le capitaine du Bois-Bertrand refuse, mais, n'ayant plus de vivres ni de munitions, il capitule le 8 et se retire sur Vens avec sa troupe[1]. Cet échec allait être bientôt réparé. Du reste, au lieu des 25,000 hommes d'abord promis par Claude Allier, puis de 15,000, M. de Saillans en avait tout au plus 1,500 et ne comptait pas en recevoir beaucoup d'autres; la plupart des paysans, effrayés des mesures prises par le directoire du département, ne voulaient plus marcher.

Celui-ci avait en effet agi avec vigueur et promptitude. Aussitôt après avoir pris connaissance des dépêches qui lui avaient été adressées par Bois-Bertrand, il avait informé de leur contenu le président de l'Assemblée et le général de Montesquiou. Faisant ensuite distribuer des armes à 600 volontaires prêts à rejoindre, il se transporte à Joyeuse, où il réunit quelques compagnies du 28e régiment sous les ordres du lieutenant-colonel Aubry. Dans un conseil de guerre, on décide d'établir un cordon autour de la petite bande du comte de Saillans, pour empêcher le mouvement de s'étendre à la Lozère. Sur la réquisition du

1. Arch. de la Guerre : Lettre des administrateurs du département de l'Ardèche à M. de Montesquiou, du 8 juillet.

directoire du département du Gard, le colonel Meunier d'Uzès dirige sur Jalès cinq compagnies du 70e, commandées par M. de Serrurier[1]. De son côté, Montesquiou, pressé d'en finir pour achever la formation de son armée, envoie dans l'Ardèche le lieutenant général d'Albignac et le maréchal de camp de Châteauneuf-Randon, à Nîmes le lieutenant-colonel de Carcaradec. Ce dernier arrête, à son passage dans cette ville, le 1er bataillon de la Haute-Garonne et le dirige sur Saint-Ambroix, où il conduit lui-même la légion d'Alais. Châteauneuf-Randon se rend à Privas par Vienne, d'où il fait partir 80 dragons à pied. M. d'Albignac envoie en outre à Saint-Ambroix le bataillon des volontaires du Gard, qui était à Pont-Saint-Esprit, et fait occuper cette place ainsi que sa citadelle par le 52e régiment d'infanterie, qui était à Pierrelatte, en route pour le camp de Cessieu. Il passe le 7 juillet à Alais, où il trouve Carcaradec, et va s'entendre avec le lieutenant-colonel Aubry à Joyeuse. Les troupes qui s'y trouvaient ainsi qu'à Vens étaient quelque peu troublées par la reddition du château de Bannes.

Dès le 11, d'Albignac, revenu à Saint-Ambroix, se met en marche sur Saint-André de Crusières, qu'il atteint après un combat de trois heures, malgré les retranchements armés de canons élevés sur la montagne de Saint-Brès et défendus par le chevalier de Melon. Il occupe le château de Jalès, Beaulieu et fait, à Berrias, sa jonction avec les troupes venues de Vens et de Joyeuse. Dans la soirée, les insurgés fuient de tous côtés, cherchant à se cacher dans les forêts avec leurs femmes et leurs enfants, qui sont en grande partie massacrés sur les routes par les patriotes révolutionnaires. Cerné dans le château, M. de Saillans parvient à s'échapper pendant la nuit par une violente

1. Arch. de la Guerre : Lettre du colonel Meunier, du 6 juillet.

pluie d'orage. Mais, le 12 juillet, surpris au village des Aidons par une patrouille de gardes nationaux, il est conduit à Vens et massacré par la foule à l'entrée du village, en présence de la troupe de ligne, malgré les efforts du juge de paix, du capitaine du Bois-Bertrand et de quelques autres personnes[1]. Ainsi se trouvait rapidement étouffée dans son berceau cette insurrection qui allait être suivie de terribles représailles[2]. L'organisation de l'armée du midi n'en était pas moins retardée par les changements de direction qu'il avait fallu imprimer aux troupes en marche pour se rassembler dans les différents camps de la frontière, afin de les diriger sur le département de l'Ardèche.

Camps de l'armée du midi.

Au commencement de juillet, cette armée se composait de 94 bataillons et 15 escadrons. Seize bataillons restaient dans les places des Pyrénées, 19 dans celles des Alpes, 10 étaient employés à assurer la tranquillité intérieure du pays. Le reste devait être disposé de la manière suivante :

Dans le département de l'Ain, le maréchal de camp d'Oraison avait remplacé M. de Carové. Cinq bataillons gardaient les débouchés des défilés de Saint-Rambert et de Châtillon de Michaille ; deux pièces de canon étaient en batterie en arrière du pont de Bellegarde, qui était miné[3]. Le 4e régiment de chasseurs à cheval occupait Lagnieu, avec des détachements le long de la rive droite du Rhône, de Belley à Pourrieu, par Serrières, Sault et Saint-Sorlin[4].

Au fort Barrault, le maréchal de camp de Montgaillard avait pris la position occupée en 1711 par le maréchal de Berwick, sur la rive droite de l'Isère, avec huit bataillons et deux escadrons ; un autre bataillon était détaché sur la

1. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 17 juillet.
2. Ach. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 15 juillet.
3. Arch. de la Guerre : Lettre de M. de Carové à M. de Broglie, commandant la 6e division militaire le 8 mai.
4. Arch. de la Guerre : Lettre de M. d'Oraison à Montesquiou le 6 juillet.

rive gauche à Allevard, Pontcharra, la Tour d'Avallon et Château-Bayard, tandis que, sur sa gauche, un dixième bataillon occupait la grande Chartreuse, les postes d'Entremont et de Saint-Laurent du Pont. On travaillait activement à la construction de trois redoutes de terre destinées à remplacer les ouvrages projetés à Barrault pour mettre ce fort dans le meilleur état de résistance [1].

Le maréchal de camp de Charton commande le camp de Tournoux, aux environs duquel neuf bataillons sont cantonnés à la fin de juillet seulement, les marches à faire pour atteindre ce point étant fort longues [2]. C'est pour la même raison que les neuf bataillons et les deux escadrons placés sous les ordres du lieutenant général d'Anselme ne sont pas encore réunis sur le Var. Enfin, 16 bataillons et 12 escadrons sont les uns rassemblés au camp de Cessieu, dans la vallée de la Bourbre, les autres en route pour rejoindre [3].

Il importait de plus en plus de prendre des dispositions défensives. L'armée piémontaise se renforçait. Le 28 juin, les compagnies d'infanterie et d'artillerie sont augmentées de 10 hommes. Le 3 juillet, les régiments provinciaux sont portés de 754 à 854 hommes [4]. Des rassemblements de troupes considérables étaient signalés à Saluces, Voghera, Pavie ; 40,000 rations de foin, 40,000 coupes d'avoine, 3,500 sacs de grains étaient réunis à Lanslebourg [5]. Les troupes ennemies s'enhardissaient au point que des patrouilles de dragons venaient jusqu'à Pontcharra et Chapareillan molester des paysans français [6]. Des coups de fusil étaient échangés sur les bords du Rhône vers Saint-Genix d'Aoste

1. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou.
2. Arch. de la Guerre : Lettre du général Charton au lieutenant-colonel Saint-Rémy le 1er août.
3. Arch. de la Guerre : Mémoire de Montesquiou à l'Assemblée nationale les 17 et 24 juillet.
4. Thaon de Revel.
5. Arch. de la Guerre : Lettre de M. de Semonville, du 25 juin. Rapport du 5 août.
6. Arch. de la Guerre : Lettre de M. de Montgaillard, du 31 mai.

et Pierre-Châtel[1]. A Nice, sur une fausse alerte, toute la garnison prend les armes et 6 à 7,000 miliciens accourent[2]. Il est vrai que, de notre côté, les volontaires du Var allaient piller jusqu'aux environs de Puget-Théniers[3]. Les hostilités semblaient devoir s'ouvrir à bref délai, lorsque le contre-coup des événements du nord vint entraver une fois encore la formation déjà si difficile de l'armée du midi.

Envoi de renforts aux armées du Nord.

Trois régiments d'infanterie, avaient été dirigés sur l'Alsace au mois de juin[4], lorsque le 4 juillet le ministre donne l'ordre d'envoyer encore à l'armée du Rhin 20 bataillons[5]. Montesquiou répond aussitôt que, dans ces conditions, il faut lever les camps de Lyon et de Barrault et acheter la paix à Victor-Amédée ; que, si le Gouvernement persiste dans son idée, il demande à être relevé de ses fonctions. Il adresse en même temps au roi et à l'Assemblée nationale un mémoire où il expose la situation[6]. Cependant, le lendemain du jour où l'ordre était lancé, le ministre de la guerre Lajard développait, dans une longue dépêche, les raisons politiques qui le forçaient à prendre cette mesure. L'arrestation de Louis XVI à Varennes devait sans doute, à bref délai, amener l'invasion du territoire sur la frontière de l'est, où rien n'était prêt pour arrêter l'ennemi[7]. D'une intelligence supérieure sous tous les rapports, Montesquiou semble avoir compris la gravité des événements puisque, le 12 juillet, il désigne les bataillons qui devront marcher[8] ; mais, blessé sans doute par la forme des ordres réitérés du ministre[9], il offre sa démission le 18 juillet[10]. Les autorités

1. Correspondance de Montesquiou : Lettre du 17 septembre.
2. Arch. de la Guerre : Lettre du lieutenant-colonel Sanglier, commandant le 2e bataillon du Var à Vence, le 5 mai.
3. Tisserand. — Arch. de Breil, pièce n° 8.
4. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 9 juin.
5. Arch. de la Guerre : Lettre du Ministre.
6. Arch. de la Guerre : Lettres et mémoire, du 7 juillet.
7. Arch. de la Guerre : Lettre du ministre, du 5 juillet.
8. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 12 juillet.
9. Arch. de la Guerre : Lettres du Ministre, des 12 et 15 juillet.
10. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 18 juillet.

civiles protestent également contre cet abandon de la défense des Alpes[1], lorsque le ministre, mieux renseigné sur l'état de l'armée du midi par le mémoire de Montesquiou, renonce à son projet en s'excusant et ne demande plus que 10 bataillons[2]. Le 27 juillet, d'Abancourt, qui remplace Lajard au ministère de la guerre, expédie contre-ordre à 8 bataillons déjà en marche pour l'armée du Rhin[3].

Ce n'était là qu'un premier incident. A leur arrivée à l'armée du midi, les commissaires de l'Assemblée nationale, Lacombe Saint-Michel, Gasparin, Rouger prescrivent d'envoyer immédiatement huit bataillons de volontaires dans le département du Nord[4]. Quelques jours après, le ministre, à la suite de la reddition de Longwy, demande également 8 à 10 bataillons[5]. Montesquiou, indigné d'apprendre que le premier pas des ennemis en France a été marqué par une trahison ou une lâcheté, s'empresse de faire partir ces troupes, ce qui retarde encore l'ouverture des opérations. La formation des corps nouvellement créés, pour faire face à des besoins incessamment grandissant, était du reste continuellement entravée[6].

Nouvelles formations.

Des 45 bataillons dont la levée avait été décrétée le 5 mai 1793, 21 appartenaient à l'armée du midi et devaient être réunis dans la vallée du Rhône[7]. Sur 80 compagnies destinées à Valence, 12 y étaient rassemblées le 25 août, mais n'étaient composées que d'hommes non armés, ou trop vieux, ou trop jeunes[8]. La manufacture d'armes de Saint-Etienne ne pouvait suffire aux ordres d'expédition qu'elle

1. Arch. de la Guerre : Lettres des administrateurs des départements de la Drôme et du Var, des 21 et 23 juillet.
2. Arch. de la Guerre : Lettre du ministre, du 18 juillet.
3. Arch. de la Guerre : Lettre du ministre.
4. Arch. de la Guerre : Ordre du 18 août.
5. Arch. de la Guerre : Lettre du ministre, du 27 août.
6. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 30 août.
7. Arch. de la Guerre : Lettre du Ministre, du 12 août. — Etat des bataillons levés : Cantal 2, Aveyron 2, Tarn 2, Lot 2, Lot-et-Garonne 2, Ardèche 2, Lozère 2, Gers 2, Dordogne 2, Haute-Loire 2, Hérault 1.
8. Arch. de la Guerre : Lettre du général Poncet, chef d'état-major, au ministre, du 25 août.

recevait[1]. Ne sachant comment employer cette masse assez indisciplinée, Montesquiou songe d'abord à la verser dans les bataillons des mêmes départements pour en compléter l'effectif[2]; il propose ensuite de l'envoyer dans le département de l'Ain ou à Besançon et obtient l'autorisation de la diriger sur cette dernière place[3].

L'armée du midi devait en outre constituer deux légions. La première, instituée par la loi du 21 juillet, comprenait 18 compagnies d'infanterie légère et quatre compagnies à cheval. Contrairement aux premières dispositions adoptées et consistant à la former au moyen de bataillons d'infanterie légère et de régiments de chasseurs à cheval, la légion du midi est composée de volontaires fournis surtout par le 101e régiment d'infanterie Royal Liégois[4]. Ce corps s'était mutiné deux fois contre ses officiers. La première fois, les commissaires de l'Assemblée s'étaient bornés à remplacer le colonel; la seconde, il avait fallu licencier le régiment[5].

L'autre légion, dite des Allobroges, est créée par la loi du 13 août[6]. Quelques soldats du 93e régiment, Enghien, un groupe, formé à Paris et expédié à Grenoble[7], constituent une première compagnie, qui seule prend part à l'ouverture de la campagne. Les patriotes savoisiens complètent ultérieurement ce nouveau corps[8].

Les grenadiers et chasseurs, tirés de la garde nationale,

1. Arch. de la Guerre : Pour la formation de ces 45 bataillons, il n'y avait que 9,200 fusils disponibles, savoir : Saint-Etienne 1,200, Besançon 2,000, Metz 2,000, Thionville 1,000, Strasbourg 2,000, Huningue 1,000.
2. Arch. de la Guerre : Lettre de Poncet au ministre, du 21 août.
3. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou, des 26, 28 août et 1er septembre. Lettre du ministre, du 29 août.
4. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 13 août et du ministre, du 19 août.
5. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou, du 4 août, des commissaires, du 18 août, du général d'Oraison le 20 août, de Montesquiou le 3 septembre, du Ministre le 10 septembre.
6 Arch. de la Guerre : Lettre du ministre, du 15 août, portant envoi de 700 livres pour cette formation.
7. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou, du 17 août et du ministre, des 19 et 25 août.
8. *Le général Dessaix*, par Joseph Dessaix et André Folliet, 1879. Cette compagnie était commandée par le capitaine Dessaix qu'il ne faut pas confondre avec le héros de Marengo.

formaient une ressource bien supérieure et immédiatement utilisable, parce qu'ils étaient armés et, provenant en majeure partie des anciens régiments de milices provinciales, avaient reçu quelque éducation militaire[1]. Ceux des 10e et 11e divisions, des départements du Jura et de l'Aveyron, devaient rester sur la frontière des Pyrénées. Ceux du département de l'Ain, des 7e, 8e, 9e et 19e divisions sont destinés à l'armée du midi[2]. Cette répartition ne devait pas se faire aussi facilement que le croyait le ministre, par suite de la répugnance qu'éprouvaient les autorités civiles à se dessaisir de la seule force organisée, dont elles pussent disposer pour assurer le maintien de l'ordre. Tandis que le département du Gard fournissait assez rapidement cinq bataillons, cinq compagnies d'artillerie et deux escadrons[3], le maire de Lyon, Vitet, s'opposait au départ des grenadiers, alléguant que les gardes nationaux ne devaient, aux termes de la loi, servir que par moitié et pendant un mois seulement[4].

Difficultés avec la municipalité de Lyon.

Ce n'était du reste pas la seule difficulté que suscitait au général de Montesquiou ce patriote exalté et défiant. Le 23 août, le 5e régiment de cavalerie Royal Pologne et le 15e dragons reçoivent l'ordre de se rendre de Lyon à Tullins. Sur la dénonciation d'un certain nombre de sous-officiers et de soldats, M. Vitet consigne ces deux corps dans leurs logements et fait incarcérer les officiers à Pierre-Scize, sous prétexte qu'ils étaient démissionnaires depuis un mois[5]. Le fait était vrai et les démissions avaient été acceptées par Montesquiou, mais sous la condition que les officiers ne quitteraient leurs postes qu'après l'arrivée

1. Arch. de la Guerre : Instruction du ministre au chef d'état-major le 14 juillet. — Lettre du chef d'état-major le 31 août.
2. Arch. de la Guerre : D'après cette instruction 15 bataillons devaient aller au camp de Cessieu, quatre à Barrault, quatre à Tournoux, sept sur le Var.
3. Arch. de la Guerre : Lettre du général Poncet le 31 août.
4. Arch. de la Guerre : Lettre de Vitet au ministre le 20 août.
5. Arch. de la Guerre : Lettres de Vitet au ministre, du 23 août, de Hesse au ministre le 27 août. — Taine : *Origines de la France contemporaine. — La Révolution.*

des régiments à l'armée. Six jours après, un bataillon du 72e est aussi retenu à Lyon comme indispensable à la sécurité de la ville[1].

Une intervention aussi directe de l'autorité civile était de nature à entraver les opérations militaires, si elle était tolérée et se généralisait. Elle était d'autant plus grave qu'elle s'appuyait sur la complicité d'un officier général, le prince de Hesse, qui était à Lyon sans mandat officiel[2]. Aussi Montesquiou exige-t-il impérieusement l'exécution de ses ordres[3]. Forcés de céder, mais blessés par les reproches mérités qui leur sont adressés, Vitet et de Hesse profitent de leurs relations intimes avec le ministre de la guerre, Servan, pour l'amener, par une série de dénonciations[4], à prescrire au général de Montesquiou de rester sur la défensive[5] et à inviter les commissaires de l'Assemblée nationale à examiner la conduite de ce dernier[6].

Puis, comprenant sans doute l'impression déplorable que produirait sur l'esprit public une semblable inaction au moment où les plus graves événements se produisaient dans le nord, regrettant peut-être de s'être ainsi laissé entraîner sans même avoir demandé au commandant de l'armée du midi quelques explications, pressé enfin par les instances de Montesquiou, prêt à prendre l'offensive, le ministre renvoie le prince de Hesse à Besançon après l'avoir réprimandé, et annonce au général qu'on le laisse prendre la Savoie, avant de prononcer sa destitution[7].

1. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou à de Hesse, du 27 août ; de Hesse au Ministre, du 29 août.
2. Lettres de Montesquiou à de Hesse, des 27 et 30 août. — Lettre de Montesquiou au ministre, du 28 août.
3. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou à Vitet et à de Hesse, du 30 août.
4. Arch. de la Guerre : Du 28 août au 8 septembre, il y a chaque jour au moins une lettre de Hesse et de Vitet tendant à rendre Montesquiou suspect. — Plaintes des administrateurs de l'Isère, du 12 septembre. — Lettre de Poncet, du 16 septembre.
5. Arch. de la Guerre : Lettres du ministre, des 1 et 7 septembre.
6. Arch. de la Guerre : Lettres du ministre à Lacombe Saint-Michel, du 28 août ; à Vitet, des 7 et 8 septembre.
7. Arch. de la Guerre : Lettres du ministre, des 6 et 8 septembre ; de Lacombe Saint-Michel, du 7 septembre ; du ministre à de Hesse, des 11 et 19 septembre. Réponse de Hesse, du 22 septembre. — Correspondance de Montesquiou, lettre de Montesquiou du 4 septembre, visée dans la lettre du ministre du 8 septembre.

Mais en même temps, pour diminuer l'importance d'un commandement qui embrassait presque la moitié du territoire de la France, on prépare la dislocation de l'armée du midi en deux parties, correspondant aux deux principaux théâtres d'opérations, des Pyrénées, où quelques rassemblements espagnols étaient annoncés et des Alpes. Cette dernière armée est elle-même fractionnée, suivant les événements, en armée des Alpes ou de Savoie et armée du Var ou d'Italie [1].

Disposition générale des troupes françaises et piémontaises.

C'est dans ces conditions difficiles que s'achève à peu près la formation de l'armée du midi, commencée depuis cinq mois. Au milieu de septembre, elle présentait, en première ligne, 25,000 hommes, répartis en quatre camps, correspondant aux principaux débouchés de la frontière [2]. Dans le département de l'Ain, quatre bataillons et un escadron; aux Abrêts, 15 bataillons, huit compagnies de grenadiers et deux escadrons; à Barrault, dix bataillons [3]. Les troupes du camp de Tournon, qui allaient devenir inutiles par suite de la chute des neiges, s'acheminaient vers le Var pour renforcer la division qui s'y trouvait [4]. Dix bataillons de grenadiers du Gard, de la Drôme, de l'Ardèche, de l'Isère et cinq compagnies de dragons volontaires formaient une réserve entre Valence et Grenoble [5].

Les troupes sardes réunies en Savoie s'élevaient à 22 bataillons et six escadrons, soit 10,000 hommes. Dans le comté de Nice, il y avait 15 bataillons et trois escadrons, représentant au plus 9,000 hommes. Le reste de l'armée, et particulièrement la cavalerie, s'assemblait dans les plaines

1. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou, du 17 septembre ; du ministre, du 21 septembre. — Lettre du ministre au président de l'Assemblée nationale, du 27 septembre. — Décret du 1er octobre, mis en exécution complète le 28, effectuant la séparation des armées des Alpes et des Pyrénées. — Décrets du 7 novembre, constituant l'armée d'Italie, et du 29 novembre, portant que l'armée des Alpes s'appellera armée de Savoie.
2. Voir pièces justificatives n° 15.
3. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 4 septembre.
4. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou à d'Anselme le 28 août.
5. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 11 septembre.

du Piémont, aux environs de Saluces[1]. Après avoir manifesté les intentions les plus hostiles, le Cabinet de Turin semblait revenu à une plus juste appréciation de la situation et, se sentant peu soutenu par la cour de Vienne, ne se proposait plus que de défendre ses provinces d'au-delà des Alpes[2].

1. Pinelli, *Histoire militaire du Piémont.* — Voir pièces justificatives, n° 16.
2. Arch. de la Guerre : Lettre de Leseure, consul à Nice, au ministre de la marine, du 7 septembre. — Lettre du ministre de la marine au ministre de la guerre le 19 septembre.

CHAPITRE II

CONQUÊTE DE LA SAVOIE

Aperçu de la géographie militaire de la Savoie. — Dispositions du corps d'armée piémontais. — Attaque du corps d'armée français. Occupation de la Savoie. — Affaire de Genève. — Renforts envoyés aux armées du nord. — Kellermann prend le commandement de l'armée des Alpes.

Aperçu géographique de la Savoie.

A la suite des échanges de territoires faits par le traité du 24 mars 1760, la frontière de l'ancien duché de Savoie, du côté de la France, était formée par le Rhône, depuis sa sortie du lac de Genève jusqu'à l'embouchure du Guiers; puis, par cette rivière. A partir de la source du Guiers, elle suivait la crête du mont Granier et gagnait le débouché du vallon de Brédaz, en traversant la large vallée du Grésivaudan un peu au nord de Chapareillan et de fort Barraux, sur la rive droite, du château de Bayard, sur la rive gauche. Remontant ensuite le cours du Brédaz jusqu'à la montagne des Sept-Lacs, elle atteignait le col de la Cochette, en laissant à la Savoie la tête de la Combe d'Olle et le col du Glandon. Enfin, de la pointe du Grand Glacier, dans le massif des Rousses, elle était formée par le faîte du rameau des Alpes, difficile à franchir, qui se rattache à la chaîne capitale par la haute sommité du mont Tabor[1].

1. Cette description est en grande partie tirée de l'intéressante étude sur la frontière du Sud-Est de M. le général Borson, qui originaire de Chambéry, est un des officiers connaissant le mieux les Alpes. On s'est en outre servi de la *Topographie militaire des Alpes* de M. de Montannel, ouvrage déjà cité.

A l'est de ces limites s'étend le territoire de la Savoie, que partagent en trois parties d'inégale importance le cours de l'Isère, de fort Barraux à Albertville, celui de l'Arly, son prolongement naturel, et la vallée de l'Arve, qui s'étend perpendiculairement du mont Blanc à Genève. Les contreforts séparant les torrents des Dranses constituent la province de Chablais qui, bornée par l'Arve, le lac de Genève et le Valais, se trouve en dehors des principales opérations militaires, sans autre relation immédiate avec le Piémont que par le mauvais passage du Bonhomme et le col de la Seigne.

Entre l'Isère, le Rhône, l'Arve et le Guiers, s'élèvent les trois massifs des Bornes, des Bauges et de la Chartreuse. Ils bordent la rive droite de l'Isère d'un escarpement interrompu seulement par les profondes coupures des lacs du Bourget et d'Annecy, qui relient cette vallée avec celle du Rhône. Ce fleuve ne pouvait, au siècle dernier, être franchi qu'à Bellegarde, à Seyssel et au pont de la Balme, au pied de la forteresse de Pierre-Châtel.

Enfin, sur la rive gauche de l'Isère, les deux profondes vallées de la Tarentaise et de la Maurienne ouvrent, à travers les ramifications des grandes Alpes, les seules communications directes entre la Savoie et la capitale des Etats sardes, par les cols du petit Saint-Bernard et du mont Cenis, alors muletiers et presque impraticables six à sept mois de l'année.

De France, au contraire, on pouvait entrer dans ce pays en toute saison, non seulement par les ponts du Rhône et les routes de l'Isère, mais encore par les deux ou trois passages assez bons des montagnes de la Chartreuse, de l'Epine et du Chat, ainsi que par les deux cols, plus difficiles, mais souvent pratiqués par les armées, du Glandon et du Galibier, qui conduisent de l'Oisans en

Maurienne. Aussi, au cours des guerres antérieures, nos troupes s'étaient-elles emparées sans coup férir de la Savoie, surtout depuis le 11 décembre 1705, époque à laquelle l'ancienne citadelle de Montmélian, qui la couvrait, avait été prise pour la dernière fois, puis détruite par ordre de Louis XIV. Septembre 1792.

Dispositions des corps de l'armée piémontaise.

Les 10 ou 12,000 hommes chargés de la défense du duché, avaient été répartis en trois corps, faisant face à ces divers débouchés[1].

Six à sept bataillons et deux escadrons, cantonnés à Aspremont, Myans, Chignin, Francin et Montmélian, étaient à portée d'occuper en deux heures une série de collines en forme de fer à cheval, dont la concavité est tournée du côté de Chapareillan. Trois redoutes y avaient été élevées, sous la direction du comte Pinto, colonel de la légion des campements, et devaient croiser leurs feux avec trois batteries de deux pièces chacune, établies sur les terrasses du vieux château des Marches, qui formait, en avant de la position, un excellent poste, gardé par deux bataillons.

Sur la rive gauche de l'Isère, un bataillon, à la Rochette et à Sainte-Hélène, couvrait le pont de Montmélian ; un autre, à Saint-Bardolph, reliait la droite à Chambéry, où se trouvait une forte garnison. Ces troupes fournissaient des avant-postes à Entremont, aux Echelles, à Pont-de-Beauvoisin, à Saint-Genix, à Yenne, le long de la frontière. Deux bataillons, postés à la Grotte et au Bourget, les soutenaient, tandis qu'un dernier servait de réserve à Saint-Pierre d'Albigny.

1. Pinelli. — Arch. de Breil, pièce 2. Voir pièces justificatives, n° 17. Cette disposition est tirée d'un état des archives de la Guerre en date du 22 septembre. L'effectif et les noms des corps concordant avec les indications de Pinelli, on a adopté cette répartition des troupes, bien que l'auteur italien ne la donne pas. Elle se rapporte en effet fort bien aux marches exécutées par les différents corps pour se retirer en Piémont, marches sur lesquelles le récit de Pinelli, rapproché des documents des archives de la Guerre et des archives de Breil, donne les renseignements les plus précis et les plus complets.



Septembre 1792.

Cette masse principale de 14 bataillons et trois escadrons était couverte, à gauche, par trois bataillons postés à Aiguebelle, Saint-Jean et Modane, gardant la ligne de communication de la Maurienne et protégeant celle de la Tarentaise ; à droite, par cinq bataillons et trois escadrons, cantonnés à Saint-Jeoire, Thonon, Carrouge, Saint-Julien et Rumilly, avec un fort détachement à Seyssel, pour empêcher le passage du Rhône. Cette disposition d'attente des troupes était assez judicieuse, seulement il fallait un certain temps pour les rassembler. Le lieutenant général comte de Lazari, qui était à leur tête comme gouverneur de la province, avait plus de 70 ans. Le marquis de Cordon, du même grade que lui, devait le seconder, mais s'accordait difficilement avec un chef qui ne devait son commandement qu'à l'ancienneté.

Attaque du corps d'armée français.

Pour attaquer la Savoie, M. de Montesquiou disposait immédiatement de 33 bataillons et de 11 escadrons, y compris quatre bataillons de grenadiers, formés momentanément par la réunion des compagnies d'élite des régiments de ligne. Ce petit corps était soutenu par neuf à dix bataillons de grenadiers et cinq compagnies de dragons de la garde nationale, requis, en exécution de la loi du 25 juillet, dans le Gard, la Drôme, l'Ardèche et l'Isère [1]. Une vingtaine de bataillons de volontaires de nouvelle levée étaient, en outre, en formation dans les départements de l'intérieur ou en marche pour rejoindre [2].

1. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 11 septembre.

2. Voir pièces justificatives, n° 18. Cette situation ne peut être considérée que comme un projet qui dut être abandonné sous la pression des événements. Elle ne contient qu'une partie des troupes de l'armée du midi et renferme en outre un grand nombre d'inexactitudes, qui frappent dès qu'on la compare avec la situation du 18 novembre (pièces justificatives, n° 19). Le général Dumuy était, à ce moment, chargé de négocier la rentrée des troupes suisses au service de la France. Les commissaires de l'Assemblée, ignorant ce fait, le destituent et, le 14 septembre, le ministre de la guerre adresse, à ce sujet, une réclamation au président de l'Assemblée. Le général d'Albignac commandait à Nîmes, le général d'Oraison dans l'Ain. Le 11e bataillon d'infanterie légère et le 5e régiment de cavalerie sont omis, etc., etc. Du reste, ce n'est qu'à la suite de l'ordre du ministre en date du 25 octobre 1792, prescrivant l'envoi de situations d'effectifs et d'emplacements tous les 15 jours, que l'on commence à pouvoir suivre les mouvements des troupes avec quelque exactitude. Encore ces documents manquent-ils souvent et est-on alors obligé de recourir aux ordres de mouvement ordinairement incomplets. (Voir notamment la lettre du ministre du 14 novembre.)

Dans l'Ain, le général d'Oraison devait se borner à faire des démonstrations sur la rive droite du Rhône avec un bataillon des grenadiers de ce département, trois de volontaires et un escadron. L'avant-garde, composée de deux bataillons d'infanterie légère, d'un de volontaires, de huit compagnies de grenadiers et chasseurs et de deux escadrons, était échelonnée sur la rive gauche du Guiers, sous les ordres du maréchal de camp Casabianca. Elle était destinée à marcher sur Chambéry par la route de Saint-Genix d'Aoste, pour attirer l'attention de l'ennemi de ce côté. Les 12 bataillons de volontaires et les huit escadrons, rassemblés au camp de Cessieu, au mois d'août, avaient été portés, dès le commencement de septembre, aux Abrêts, devant le débouché du Pont-de-Beauvoisin et des Echelles[1]. Mais le défilé de la Grotte était trop difficile pour qu'on pût espérer le forcer de haute lutte. Septembre 1792.

Afin de le tourner, ces troupes sont dirigées, en trois colonnes, les 16, 18 et 20 septembre, sur le fort Barraux, pour se joindre aux dix bataillons de ligne qui étaient campés aux environs. Ayant ainsi toutes ses forces rapprochées de la position des Marches, M. de Montesquiou espérait s'en emparer avant que le corps ennemi eût le temps de se rassembler ; il était donc essentiel de se ménager le bénéfice de la surprise. Malheureusement le mouvement des bataillons ne pouvait s'effectuer que par une seule route, sur laquelle, à partir de Grenoble, on transportait en outre les farines et autres denrées nécessaires à la subsistance du camp de Barraux. Il ne devait, par suite, être terminé que le 25[2].

1. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 11 septembre.

2. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou, des 11, 17, 23 septembre. — *Correspondance du général Montesquiou*, Paris, du Pont, an IV. — Lettres de Montesquiou, des 13, 16, 18 septembre.

Septembre 1792. Toutefois, apprenant, à son arrivée à Barraux le 20, que les Piémontais sont sur le point de conduire l'artillerie dans leurs redoutes, le général de l'armée des Alpes se décide à attaquer sans attendre la réunion de ses troupes [1].

Le roi de Sardaigne ayant, au mépris des traités, fait élever des retranchements à Montmélian, une déclaration de guerre n'était pas indispensable [2]. Un manifeste, approuvé par le ministre de la guerre [3], est lancé le 21 pour y suppléer. Il y était déclaré que le gouvernement français apportait aux peuples de la Savoie les bienfaits de la liberté [4].

Dans la nuit du 21 au 22 septembre, le maréchal de camp Laroque réunit à Chapareillan 12 compagnies de grenadiers, 12 piquets, 400 chasseurs à pied et 200 dragons. Formées en deux colonnes, ces troupes marchent de manière à tourner les monticules où se trouvent les redoutes et à être postées, au point du jour, pour couper la retraite de leurs défenseurs.

L'obscurité et un violent orage retardent leur mouvement, qui est signalé par les postes du château des Marches [5]. M. de Cordon, prévenu le premier, ne veut toutefois donner aucun ordre avant d'en avoir référé au lieutenant géneral de Lazari [6].

Mais, dès 7 heures du matin, les redoutes étaient occupées, après quelques coups de fusil, et détruites immédiatement. Aspremont, Notre-Dame de Myans, Bellegarde sont abandonnés successivement et, dans la journée,

1. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou, des 18 et 23 septembre.
2. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 18 septembre. Cette manière de procéder n'est pas du reste aussi rare qu'on pourrait le croire. D'après une étude de l'état-major anglais, dans une période de 171 années, de 1700 à 1870. il n'y a eu que *dix* circonstances dans lesquelles une déclaration de guerre ait été formulée avant le commencement des opérations, tandis qu'à *cent dix* reprises différentes, des agressions ont été commises sans avis préalable (*Revue militaire de l'Etranger*), n° 611, 1884, page 609).
3. Arch. de la Guerre : Lettre de Servan, ministre de la guerre, du 21 septembre.
4. On n'a pas jugé à propos de reproduire ce factum fort long et dans le style de l'époque.
5. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 23 septembre. — Arch. de Breil, pièce n° 2, — Jomini. — Pinelli.
6. Pinelli.

M. de Montesquiou fait camper en avant des Marches deux brigades d'infanterie et une de cavalerie, avec 20 pièces d'artillerie. Les troupes piémontaises, ainsi séparées en deux portions, se replient dans le plus grand désordre[1]. Septembre 1792.

M. de Lazari, troublé par cette attaque imprévue, se borne à donner à tous les corps l'ordre de se replier en Piémont. Loin de chercher à reprendre la position perdue par une attaque énergique, ou tout au moins à couvrir sa retraite en gênant l'ennemi par l'occupation du massif des Bauges, il se retire, le 22 au soir, sur la rive gauche de l'Isère, avec ce qu'il a pu réunir, laissant deux bataillons à Montmélian, dont il fait sauter la poudrière et le pont[2]. Il marche ensuite à Aiguebelle et, de là, se rend de sa personne à Turin. La panique se met dans le régiment de Sardaigne, qui n'est rallié que le lendemain à la Chambre. Celui de la Marine forme l'arrière-garde ; le 25 seulement à Modane, le brigadier baron Chino, commandant le régiment provincial de Casal, parvient à remettre un peu d'ordre dans cette colonne et dirige la retraite sur le mont Cenis. Le marquis de Cordon prend alors le commandement et fait occuper les retranchements construits par le régiment d'Asti, envoyé de Suse tout exprès. Un bataillon de la Marine est posté à la Ramasse, l'autre dans l'hospice ; le bataillon de Casal garde le relai de poste et le régiment de Sardaigne s'établit à la Grand' Croix ; celui d'Asti reste en réserve à Novalaise[3].

Afin de couper cette ligne de retraite aux Piémontais, M. de Montesquiou avait pris quelques dispositions[4].

1. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 23 septembre. — Jomini.
2. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 24 septembre. — Pinelli.
3. Pinelli.
4. Jomini n'avait sans doute pas entre les mains toutes les pièces des archives de la Guerre, puisqu'il reproche à Montesquiou de n'avoir pas exécuté cette manœuvre. Il résulte des lettres du 28 septembre et 3 octobre que son importance n'avait pas échappé à M. de Montesquiou, qui du reste connaissait les mémoires de Bourcet, de Montannel et de Berwick, ainsi que le prouve sa correspondance.



Septembre 1792. Le 1er bataillon de l'Ardèche, venu de Tournoux à Bourg d'Oisans, avait reçu l'ordre de descendre à Valloire en Maurienne par le col du Galibier[1]. En même temps, deux bataillons étaient dirigés sur celui du Glandon par la Combe d'Olle[2]. Les neiges arrêtent ces deux colonnes[3]. Les débris du pont de Montmélian, charriés violemment par une crue de l'Isère, ayant emporté le pont de bateaux de Barraux[4], le bataillon de la Haute-Loire ne peut passer le fleuve que le 25 pour appuyer le mouvement des deux bataillons d'infanterie légère, au-delà de Pontcharra et d'Allevard[5].

Cependant les Piémontais, qui occupaient la droite de la position de Myans et notamment les garnisons des Marches, d'Apremont, de Saint-Bardolph et de Chambéry, n'ayant pas eu le temps de gagner Montmélian, se jettent dans les Bauges par les chemins du Verney et de Saint-Alban, laissant canons et voitures à l'entrée des gorges[6]. Ces troupes arrivent en débandade au Châtelard le 22, à 5 heures du soir. Ne s'y trouvant pas en sûreté elles continuent leur route sur Saint-Pierre d'Albigny. Mais, craignant d'y rencontrer des détachements français, le marquis de Soslegno, qui essaye de diriger ces troupes désorganisées, s'engage dans la gorge de Bellevaux et, par les cols d'Orgeval et de Tamié, atteint Conflans le 23. Une nuit obscure, une neige abondante rendent encore plus dangereux ce chemin très difficile, où l'on abandonne armes, équipements, bagages, chevaux[7]. Ce même jour, les deux bataillons laissés à Montmélian se replient avec

1. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 28 septembre.
2. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 3 octobre.
3. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou, des 28 septembre et 3 octobre.
4. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 23 septembre. — Jomini. — Pinelli.
5. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 28 septembre.
6. Arch. de la Guerre : Bataillons de Genevois, de Savoie, des Gardes, de la légion légère, deux compagnies du régiment de Maurienne, deux escadrons de dragons de la Reine, un escadron de chevau-légers du Roi. — Pinelli. — Arch. de Breil, pièce n° 2.
7. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 24 septembre. — Arch. de Breil, pièce n° 2. — Pinelli.

12 pièces de canon et, ralliant à Saint-Pierre le bataillon de Genevois, se rendent également à Conflans[1]. Septembre 1792.

Occupation de la Savoie.

Cette fuite précipitée mettait du moins les troupes sardes hors de l'atteinte des républicains. Ne supposant pas la déroute aussi complète et désirant avant tout opérer la réunion de toutes ses forces[2], M. de Montesquiou fait avancer, le 23 septembre, le reste des 22 bataillons et huit escadrons dont il dispose à ce moment. Il occupe les villages situés à l'entrée des Bauges et donne l'ordre aux grenadiers de la garde nationale de venir le rejoindre. Sur la demande des autorités de Chambéry, il entre lui-même solennellement dans cette ville le 24, avec 100 chevaux, huit compagnies de grenadiers et quatre pièces[3].

La légion des campements, qui occupait la Grotte, a par suite le temps d'opérer sa retraite. Conduite dans le plus grand ordre par son chef, le chevalier de Bellegarde, elle passe au nord de Chambéry le 23, arrive au Châtelard le 24, à 6 heures du matin, et, par Duingt, Faverges et Tamié, gagne, le 25 au soir, Conflans, dont le pont sur l'Arly est ensuite coupé[4].

L'avant-garde de Casabianca ayant à faire un très long détour, n'atteint Chambéry que le 25[5]. Aussi, les bataillons de Rumilly ont-ils le temps de se replier sur la Tarentaise, par Aix et Annecy. La majeure partie de l'armée piémontaise traverse donc Moutiers du 24 au 25, avec 20 pièces de canon, et franchit le petit Saint-Bernard couverte par le régiment d'Aoste, qui forme l'arrière-garde[6]. Le bataillon de Rockmondet, qui tenait garnison à Thonon, était seul coupé. Il obtient des autorités du canton du

1. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 24 septembre.
2. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 23 septembre.
3. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou, des 24 et 25 septembre. — Pinelli. — Arch. de Breil, pièce n° 2.
4. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 24 septembre, — Pinelli.
5. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 25 septembre.
6. Pinelli, Arch. de la Guerre : Rapport particulier.

Septembre 1792. Valais l'autorisation de regagner la vallée d'Aoste par Saint-Maurice et le grand Saint-Bernard[1]. Quant au régiment de Maurienne, cantonné à Saint-Julien et Carrouge, les officiers se bornent à licencier leurs hommes tout armés, leur faisant promettre de se réunir à Suse au printemps suivant. Ces soldats tinrent tous parole, donnant ainsi un exemple remarquable d'honneur, de discipline, de fidélité au drapeau et au pays, en un mot de toutes les qualités morales qui font les vaillantes troupes[2].

Cependant, le 25 septembre, le général de Montesquiou, ayant tous ses corps sous la main, dirige le lieutenant général Rossi et les 8,000 hommes qu'il commande sur Méolans et Fréterive, avec ordre de pousser des détachements jusqu'à Conflans, pour garder les débouchés des Bauges dans la vallée de l'Isère. Le maréchal de camp Casabianca, avec l'avant-garde, doit se réunir à lui à Saint-Pierre d'Albigny, en traversant ce massif que l'on croyait encore fortement occupé et dont 7,000 hommes surveillent les avenues entre Montmélian et Chambéry. Sept bataillons de grenadiers de la garde nationale, rassemblés aux environs des Marches, couvrent la base d'opération et sont en mesure de soutenir ces deux colonnes[3].

Ne sachant pas si le général d'Anselme avait pu attaquer le comté de Nice, M. de Montesquiou ne voulait pas pousser trop vivement les troupes piémontaises, afin de ne pas engager le gouvernement sarde à renforcer le corps qui occupait cette province. Ce n'est donc que le 4 octobre, en apprenant la réussite du passage du Var, qu'il donne l'ordre de faire évacuer définitivement la Maurienne et la

1. Arch. de la Guerre : Rapport particulier. — Pinelli.
2. Pinelli. — Jomini.
3. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou, des 25 et 28 septembre. Laroque est à Saint-Pierre d'Albigny et Aiguebelle, Casabianca au Chatelard.

Tarentaise[1]. Dans la première de ces vallées, le maréchal de camp Laroque, qui occupait déjà Saint-Jean et Saint-Michel, porte ses avant-postes jusqu'à Bramans et Termignon. Le maréchal de camp Casabianca, après avoir traversé les Bauges[2] et rétabli le pont de Conflans, était arrivé, le 30 septembre, à Moutiers-en-Tarentaise, dont les habitants avaient refusé de prendre les armes contre les Français[3]. Il poursuit alors l'arrière-garde piémontaise et la rejette de Bourg-Saint-Maurice sur le col du petit Saint-Bernard, s'emparant de deux pièces abandonnées au détroit ou défilé du Cieix[4]. Le lieutenant général Rossi, chargé du commandement en Savoie, fait occuper en même temps Rumilly, Seyssel, Annecy, Laroche, Thonon et autres postes, tandis que les bataillons en formation à l'intérieur gagnent peu à peu Chambéry. Septembre 1792.

Dix à douze canons, 1,000 fusils, 100,000 cartouches, 3,000 sacs de grains, des caissons d'artillerie chargés et tous les équipages des officiers constituent les trophées de cette conquête si extraordinaire par la rapidité et l'imprévu des événements[5]. C'est au milieu de son triomphe à Chambéry, que M. de Montesquiou apprend par les feuilles publiques qu'il a été destitué le 23 septembre, sur des dénonciations mensongères. En même temps, il est vrai, il recevait avis du ministre de la guerre que l'exécution de cette mesure était suspendue jusqu'à l'issue des opérations en Savoie. Dans une lettre adressée au président de la Convention nationale, il proteste contre les accusations dont il est l'objet et demande à être remplacé. Mais le décret de destitution est annulé le 7 octobre,

1. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 4 octobre.
2. Arch. de la Guerre : Rapport joint à la lettre du 28 septembre.
3. Arch. de la Guerre : Rapport particulier.
4. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 13 octobre. A cette date la Tarentaise et la Maurienne sont entièrement occupées par nos troupes.
5. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 24 septembre. — Pinelli. — Arch. de Breil, pièce n° 2.

Octobre 1792. avant même la réception du rapport des commissaires ; Ce rapport disait qu'il n'avait été porté plainte contre le commandant de l'armée des Alpes ni par les troupes, ni par les citoyens, que l'état-major avait été épuré, qu'enfin les habitants de la Savoie réclamaient le maintien du général[1]. Au moment où M. de Montesquiou était informé de cette juste réparation[2], il croyait avoir terminé heureusement l'affaire délicate des démêlés du gouvernement français avec la République de Genève.

Affaire de Genève.

L'invasion de l'évêché de Bâle par Custine au printemps de 1792[3], la triste journée du 10 août, le licenciement des régiments suisses avaient produit sur la Diète helvétique, réunie à Aarau, une impression si pénible qu'il y fut question un moment de déclarer la guerre à la France[4]. Toutefois, la cour de Vienne ayant simplement approuvé, le 29 août, un projet de neutralité qu'appuyait également le roi de Prusse, désireux de mettre hors d'atteinte sa principauté de Neufchâtel, les représentants des treize cantons se bornent à déclarer leur ferme résolution d'observer une exacte neutralité et de la soutenir, au besoin, à main armée[5].

Cinq à six mille hommes sont réunis à Erguel et Munsterthal pour appuyer une demande d'évacuation du territoire de Porentruy, faite par les cantons d'Uri et de Berne[6]. Ce dernier profite de contestations avec le pays de Vaud, qui était sous sa domination et où les partisans de la Révolution française étaient nombreux et ardents,

1. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou au ministre, du 29 septembre, au président de la Convention, du 30. Lettre des commissaires, du 28 octobre. Lettres du ministre, du 26 septembre. Le chef d'état-major Poncet, assez malade, avait été autorisé à prendre sa retraite ; il est remplacé par le colonel d'artillerie Saint-Remy.
2. Arch. de la Guerre : Lettre de M. de Montesquiou, du 22 octobre.
3. Jomini. — de Golberg. — Hénault. L'évêque de Bâle, prince de l'Empire, avait appelé 400 Autrichiens pour empêcher les réunions populaires.
4. Jomini.
5. Jomini. — de Golberg. — Correspondance de Montesquiou : Lettre de Châteauneuf à Montesquiou du 2 octobre ; lettre du Corps helvétique au général Montesquiou du 27 septembre, annexée à la précédente.
6. Jomini. — Hénault. — Rapport fait à ce sujet à la Convention le 3 octobre.

pour envoyer à Nyon et Trélex 9,000 hommes aux ordres du général Muralt[1]. Le pouvoir aristocratique, dit des « négatifs », rétabli à Genève depuis l'occupation de cette ville en 1782 par les troupes bernoises, piémontaises et françaises, avait été obligé de transiger plusieurs fois avec les démocrates[2]. Craignant un soulèvement général au moment de la conquête de la Savoie, il réclame une garnison de sûreté de ses alliés Berne et Zurich, qui s'empressent d'envoyer 1,600 hommes, le 30 septembre[3]. Octobre 1792.

Mais le parti populaire de Genève avait eu Clavières, ancien sénateur de cette ville et alors ministre des contributions et revenus publics de France, un partisan convaincu. A son instigation, M. de Montesquiou reçoit l'ordre d'entrer à Genève, dès le 29 septembre[4]. Ce même jour, sur la demande des commissaires de l'Assemblée, le maréchal de camp Carcaradec avait été dirigé sur Carrouge avec quatre bataillons, deux escadrons, quatre pièces de position et deux obusiers. Ordre était donné, en même temps, aux troupes du département de l'Ain de se réunir à Gex[5]. Peu au courant des desseins politiques du Conseil exécutif provisoire, hésitant à engager dans une entreprise mal définie et assez aléatoire des troupes à peine organisées, M. de Montesquiou pensait que cette démonstration suffirait pour appuyer les représentations de M. Châteauneuf, résident de France à Genève, qui venait d'y être officiellement reconnu comme ministre de la République française[6].

1. Jomini. — de Golberg. — Correspondance de Montesquiou : Lettre de Muralt au général Montesquiou, annexée à la lettre du 6 octobre de ce dernier.
2. De Golberg. Il y avait eu notamment une révolte le 27 janvier 1789, à propos de l'augmentation du prix du pain. En février 1791, les étrangers à la cité et un grand nombre de citoyens réclament sans succès l'égalité des droits politiques.
3. Jomini. — de Golberg. — Correspondance de Montesquiou.
4. Jomini. — de Golberg. Correspondance de Montesquiou. Lettre du ministre, du 29 septembre.
5. Arch. de la Guerre : Lettre des commissaires, du 26 septembre. Lettres de Montesquiou, des 28 septembre et 4 octobre. — Correspondance de Montesquiou. Lettre à Châteauneuf, du 27 septembre et du 2 octobre.
6. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou, des 3 et 13 octobre. Correspondance de Montesquiou. Lettre à Châteauneuf, du 2 octobre.

Octobre 1792. Le brusque départ de ce dernier[1], l'ordre d'entrer à Genève de gré ou de force[2] l'obligent, le 6 octobre, à se rendre lui-même à Carrouge et à y appeler des forces plus considérables[3]. Trois camps sont formés autour de ce bourg : celui de droite, de 2,000 hommes, était en avant de Veirier, le front et la droite à l'Arve, avec une batterie de quatre pièces de 4, enfilant le pont de Sierne. Celui du centre, d'un millier d'hommes, à Bardonnex, près de Saint-Julien, couvrait le quartier général établi à Landecy. Celui de gauche, de 3,000 hommes, d'abord sur le territoire de Lancy, la droite à ce village, la gauche au Rhône, est reporté à hauteur d'Onex, où reste une partie des troupes. L'autre partie est postée au moulin Devancy, pour défendre le bac du Rhône qui devait être remplacé par un pont. Mais ce point paraissant trop rapproché de Genève, le pont est jeté à Collonge, sous la protection du fort de l'Ecluse, dans le mois de novembre[4]. Une batterie de quatre canons de 8 est construite dans le bois de la Bâtie, au confluent du Rhône et de l'Arve[5]. Sur la rive droite de cette rivière, deux à trois bataillons occupaient Chênes, Cologny, Vézenas, Collonge, Bellerive, Corsier et Veigy. Autour de Gex, le maréchal de camp d'Oraison avait réuni six à sept bataillons et deux escadrons. Des pièces de siège étaient demandées à Lyon, un parc d'artillerie préparé à Auxonne et Briançon[6]. En attendant leur arrivée, une partie des canons des bataillons est réunie à Confignon, Onex et au Grand-Lancy.

Ces dispositions étaient du reste tout à fait insuffisantes

1. Correspondance de Montesquiou : Lettre de Châteauneuf, du 3 octobre. Le résident de France à Genève avait peut-être quitté son poste trop précipitamment, si l'on en croit la lettre du ministre des affaires étrangères, du 8 octobre, où il est indiqué que l'ordre de se retirer lui avait été donné sous conditions.
2. Arch. de la Guerre : Lettre du ministre, du 3.
3. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou, des 4, 6 et 21 octobre; lettre du 6 novembre.
4. Arch. de la Guerre : Ordre pour la réception du pont de Collonge, le 5 décembre.
5. Arch. de la Guerre : Rapport du syndic de Carrouge, le 13 novembre.
6. Arch. de la Guerre : Ordre du chef d'état-major au colonel d'artillerie Dujard.

pour s'emparer de Genève par la force[1]. Bâtie sur les deux rives du Rhône, avec un port sur le lac de Genève, que défendaient plusieurs batteries, cette ville était très difficile à investir. Sur la rive droite, le quartier Saint-Gervais était, en 1792, défendu par une double couronne avec demi-lunes et chemin couvert. Sur la rive gauche, le bourg La Tour avait une double enceinte assez bien organisée, qui nécessitait une attaque régulière. Mais, faute de chevaux et par suite de l'éloignement des places et du mauvais état des chemins, on ne pouvait espérer avoir réuni un parc de siége avant le printemps[2]. Quant à un bombardement, il était douteux qu'il produisît quelque effet sur les 6,000 bourgeois distribués en compagnies et d'autant plus résolus à défendre leur liberté qu'ils étaient assurés du concours du canton de Berne, pouvant mettre sur pied 20,000 hommes[3]. Il faudrait alors une nouvelle armée pour manœuvrer du côté du pays de Vaud et couvrir le corps de siège. En outre, les puissances coalisées contre la France ne manqueraient pas de mettre à profit cette violation de la neutralité helvétique pour menacer la frontière du Jura[4]. Octobre 1792.

Exposées avec force et netteté par M. de Montesquiou, ces raisons excellentes finissent par convaincre la majorité du Conseil exécutif provisoire de la nécessité d'abandonner la prétention de révolutionner Genève[5]. L'adoption de

1. Les renseignements qui suivent sur l'état de la ville de Genève en 1792, sont tirés de la *Topographie militaire des Alpes*, de M. de Montannel et d'un mémoire du général d'Arçon, inspecteur du Génie, qui se trouve aux archives de la Guerre, à la date du 9 novembre. Cet officier du plus grand mérite avait été destitué de ses fonctions par le lieutenant général de Hesse. Il servait en qualité de volontaire auprès de M. de Montesquiou, qui écrit, le 2 novembre, au ministre de la guerre pour le faire replacer.

2. Arch. de la Guerre: Lettres de Montesquiou, du 15 octobre et du 6 novembre. Correspondance de Montesquiou : Lettres des 11 et 31 octobre et du 6 novembre, adressées à Lebrun, ministre des affaires étrangères.

3. Correspondance de Montesquiou : — Lettres de Montesquiou, des 11 et 15 octobre. Lettre de Lebrun du 8 octobre. Lettre du Conseil de Genève, du 10 octobre et des syndics de la même ville, du 11 octobre.

4. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 13 octobre.

5. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou, des 13, 15, 16 octobre. — Correspondance de Montesquiou : Lettres de Montesquiou, des 3, 6, 11 et 14 octobre. Lettres du ministre des affaires étrangères, des 11, 14 et 19 octobre.

Novembre 1792. cette décision était facilitée par le décret de la Convention annulant les articles du traité du 12 novembre 1782, relatifs à l'introduction des troupes étrangères dans cet Etat et point de départ de cette affaire[1]. Non seulement le commandant de l'armée des Alpes reçoit « carte blanche »[2] pour traiter avec cette République, mais il est en outre chargé d'entrer en négociations avec le corps helvétique, par lequel l'ambassadeur français, M. Barthélemy, n'était plus reconnu[3]. Grâce aux pourparlers engagés depuis le commencement d'octobre[4], M. de Montesquiou parvient à signer, le 22 octobre, à Carrouge, avec le conseiller d'Etat Prévot et le sieur Sullin, membre du grand Conseil de Genève, un projet de convention qui paraissait clore le différend au gré des deux gouvernements[5].

Clavières ne pouvait accepter une solution si conforme aux intérêts de la France, mais si opposée aux vues de son parti. Le Conseil exécutif provisoire ayant chargé le ministre des affaires étrangères de remanier quelques parties du texte de la convention qui paraissaient contraires à la dignité de la France, il s'empresse de mettre à profit le temps ainsi perdu[6]. Pache, qui venait de remplacer, au ministère de la guerre, Servan, appelé au commandement de l'armée des Pyrénées, donne des ordres pour que les préparatifs de guerre soient poussés avec activité devant Genève, tout en mettant le général dans l'impossibilité de

1. Jomini. — Hénault. — Correspondance de Montesquiou : Lettre du ministre, du 19 octobre. — Correspondance de Clavières. Le décret de la Convention est du 17 octobre.
2. Expression textuelle de la lettre du ministre des affaires étrangères, du 8 octobre (Correspondance de Montesquiou).
3. Jomini. — Correspondance de Montesquiou : Lettre du ministre des affaires étrangères, du 19 octobre et délibération du Conseil exécutif provisoire du 17. Note de M. de Montesquiou aux représentants de Berne et Zurich, du 25 octobre.
4. Arch. de la Guerre : Réponse de Montesquiou à M. Muralt, du 6 octobre. — Correspondance de Montesquiou. Voir les nombreuses notes, mémoires et dépêches échangées, du 27 septembre au 21 octobre, avec le Conseil et les syndics de Genève et les représentants de Berne et Zurich. — Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 21 octobre.
5. Correspondance de Montesquiou ; Envoi du projet de convention, le 22 octobre. Lettre du 28 octobre. Adoption de la convention par le Conseil général de Genève et commencement de la mise à exécution.
6. Correspondance de Montesquiou : Lettre du ministre des affaires étrangères du 27 octobre. Lettre de Montesquiou, du 31 octobre.

les exécuter, en lui retirant une partie de son commandement[1]. On envoie en outre de Paris un nouveau négociateur, peu au courant de la question et chargé de propositions inacceptables, bien que M. Châteauneuf fût rentré à Genève le 27 octobre[2]. En même temps, M. de Montesquiou, accusé de concussion et autres crimes imaginaires, est mis en accusation par la Convention nationale le 7 novembre[3]. Averti le 13, quelques heures avant l'arrivée du courrier porteur du décret, il se résout à passer seul en Suisse, après s'être bien rendu compte que le désaccord était trop grand entre ses idées et celles des hommes alors au pouvoir pour qu'il pût espérer rendre encore quelques services à son pays[4]. Triste résultat du fanatisme, quel que soit son objet, dans tous les lieux et dans tous les temps ! Novembre 1792.

Cependant l'armée de Savoie privée de son commandant, médiocrement remplacé par le lieutenant général Dornac, chargé de l'intérim, n'était pas plus qu'auparavant en état d'entreprendre le siège de Genève. Le temps pluvieux et froid avait même obligé de cantonner les troupes affaiblies par les maladies[5]. Les victoires successives des armées du nord-est, en imposant au corps helvétique, permirent au gouvernement français de sortir avantageusement de cette impasse. Dans la séance du 21 novembre, la Convention se borne à approuver la transaction corrigée que M. de

1. Correspondance de Montesquiou : Lettres du ministre de la guerre, des 20 et 26 octobre, 6 novembre. Lettre du 1er novembre, annonçant la séparation de l'armée d'Italie. Lettres de Montesquiou, des 31 octobre et 10 novembre.

2. Correspondance de Montesquiou : Lettres du ministre des affaires étrangères et du résident de France à Genève des 23 et 26 octobre. Ce nouveau négociateur est le citoyen Genet, qui, partant le 30 octobre de Paris, ne pouvait arriver qu'au moment où la nouvelle convention du 2 novembre serait déjà conclue. Mais il devait remettre tout en question. Au bout de quelques heures, le citoyen Genet s'aperçut qu'il était l'instrument de quelque intrigue. Lettres de Montesquiou au ministre des affaires étrangères, des 6 et 8 novembre.

3. Jomini.

4. Arch. de la Guerre : Ordre d'arrestation du munitionnaire général Benjamin et du commissaire général Vincent. Tous deux furent déclarés innocents, mais il fallait bien les faire arrêter pour justifier l'accusation portée contre Montesquiou. Au moment de quitter son quartier général, ce dernier écrivait du reste au ministre pour protester contre cette arrestation. — Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou, du 12 novembre. Ordre à l'adjudant général Dubreuil d'aller s'entendre avec les autorités de Genève pour arrêter M. de Montesquiou

5. Arch. de la Guerre : Ordre du 7 novembre.

Novembre 1792. Montesquiou avait pu faire accepter le 2 du même mois et, le 29, le Conseil de Genève, peu rassuré, accepte ce décret assez hautain[1]. Le 30 novembre, le reste de la garnison de cette place se retire par le lac et, le 7 décembre, le corps d'armée du général Muralt est dissous[2]. La politique quelque peu dangereuse du Conseil exécutif provisoire devait du reste porter ses fruits. A la fin de l'année 1792, la révolution était consommée, à Genève du moins, sans effusion de sang[3].

Renforts envoyés aux armées du Var.

L'heureuse issue des démêlés avec la Suisse allait permettre d'envoyer aux armées du nord-est une partie des troupes rendues inutiles, pour la défense de la frontière des Alpes, par les rigueurs de l'hiver. Dès le 29 septembre, le ministre de la guerre avait demandé d'expédier d'urgence sur Phalsbourg 6,000 hommes tirés autant que possible des régiments de ligne. Il indiquait encore que l'on devait se préparer à les faire suivre d'un pareil nombre[4]. A ce moment, il était impossible de distraire des troupes de Savoie quelques-uns des bataillons employés dans ce pays ; les remplacer par des bataillons de grenadiers de la garde nationale eût été contraire à la loi du 25 juillet. Du reste, ces bataillons étaient mal organisés, mal armés, mal commandés et, loin de rendre des services, causaient les plus graves désordres partout où ils passaient[5] ; aussi, malgré les injonctions des commissaires de l'Assemblée[6], M. de Montesquiou les avait-il presque tous renvoyés[7]. On ne pouvait donc disposer que des corps laissés à l'intérieur pour assurer l'ordre dans les départements. Quelques-

1. Jomini. — Hénault.
2. Jomini. — Arch. de la Guerre : Lettre de Dornac, du 8 décembre.
3. Jomini. — Hénault. — Arch. de la Guerre : Lettre de Kellermann, du 30 décembre.
4. Arch. de la Guerre : Lettre du ministre Servan. — Correspondance de Montesquiou, (1re partie).
5. Arch. de la Guerre : Lettre de Montesquiou aux commissaires de l'Assemblée le 6 octobre.
6. Arch. de la Guerre : Lettre des commissaires à Montesquiou le 4 octobre.
7. Arch. de la Guerre : Lettres de Montesquiou au ministre, des 28 septembre, 3 octobre et 4 novembre.

uns sont dirigés sur Dijon[1]; mais le Conseil exécutif pro- Novembre 1792.
visoire s'étant décidé à pousser vigoureusement l'attaque de Genève, le ministre avait arrêté leur marche[2].

Il n'en était plus de même au commencement de novembre. Aussi, dès le 16, ordre est-il donné de diriger sur Belfort le 22ᵉ régiment de cavalerie, le 8ᵉ dragons et le 4ᵉ chasseurs à cheval. Le 25, il est prescrit d'envoyer en outre 10 bataillons d'infanterie, dont quatre de ligne et un d'infanterie légère[3]. L'armée des Alpes est alors réduite à 44 bataillons, dont 10 de ligne et trois d'infanterie légère. Des 31 bataillons de volontaires, plusieurs étaient à peine organisés, mais pouvaient devenir fort bons à la fin de l'hiver. 14 bataillons étaient nécessaires dans les places; il en restait donc 27 pour l'armée de campagne. L'infanterie comptait en outre deux légions et six compagnies franches en formation, ainsi que quatre bataillons de grenadiers de la garde nationale, abusivement demeurés sur pied[4]. En fait de troupes à cheval, il ne restait plus qu'un régiment de dragons et un de cavalerie fort incomplet[5]. Quant à l'artillerie, on complète ses compagnies, en prélevant 32 hommes sur chacun des régiments d'infanterie[6]. Le matériel de réserve, qui avait été réuni peu à peu à Onex et à Carrouge, est dirigé sur Chambéry, où le parc est installé[7]. On renvoie à Lyon les

1. Arch. de la Guerre: Lettre de Montesquiou, du 3 octobre.
2. Correspondance de Montesquiou. Il s'agit d'un bataillon de grenadiers de l'Ardèche qui, arrivé à Dijon, reçoit l'ordre de rétrograder sur Lyon. Les bataillons de l'Ariège et de la Haute-Garonne, envoyés du département du Gard, rejoignent l'armée de Savoie.
3. Arch. de la Guerre: Ordres des 16 et 25 novembre, 5, 8 et 9 décembre. Lettre de Kellermann, du 29 décembre.
4. Arch. de la Guerre: Lettre de Montesquiou du 11 novembre. Voir pièces justificatives, nᵒ 19.
5. Arch. de la Guerre: Lettre de Kellermann du 29 décembre.
6. Arch. de la Guerre: Lettre du ministre du 14 novembre. Ordres des 7 et 8 décembre.
7. Arch. de la Guerre: Ordres des 16 et 29 novembre et du 12 décembre. Afin de réunir devant Genève le plus d'artillerie possible on avait retiré les pièces françaises des troupes de la Tarentaise et de la Maurienne et on les avait remplacées par des pièces de 3 piémontaises, trouvées à Montmélian et Chambéry — Le 19 novembre, on avait ainsi à Onex et Meny: 1° Artillerie des bataillons de ligne, 24 pièces de 4, 24 caissons portant 4,032 coups, 9 caissons d'infanterie portant 139,815 cartouches. 2° Artillerie de réserve: 4 pièces de 12 et 12 caissons, portant 852 coups, 4 pièces de 8 et 8 caissons, portant 796 coups; 2 obusiers de 6 pouces et 6 caissons, portant 320 coups. Voir du reste pièces justificatives, nᵒ 20.

Décembre 1792. pièces de gros calibre que l'arsenal de cette place avait mis en route pour le siège de Genève[1].

Kellermann prend le commandement de l'armée des Alpes

Cette armée ne présentait qu'un effectif d'environ 25,000 hommes. 40,000 semblaient nécessaires pour garder efficacement la frontière du mont Blanc à Entrevaux[2]. Elle était dépourvue de chef. Le général Kellermann avait été désigné pour la commander le 27 novembre; mais, malgré les instances du ministre, il ne pouvait être rendu au quartier général de Chambéry que le 21 décembre[3]. En attendant, le lieutenant général Dornac n'avait pas sur les troupes l'autorité suffisante pour compléter leur organisation, à peine ébauchée au moment de l'entrée en campagne[4]. Il ne possédait pas non plus la confiance du gouvernement. A propos de la réunion de la Savoie à la France,[5] il avait cru devoir lancer une proclamation, qui avait été prise au sérieux par le ministre de l'intérieur et avait provoqué de sa part de vives réclamations[6]. Il manquait à l'état-major deux lieutenants généraux, six maréchaux de camp, deux adjudants généraux. Par suite, on ne pouvait consacrer à la discipline et à l'instruction, c'est-à-dire à l'éducation militaire de ces soldats improvisés, tous les soins désirables[7].

L'habillement était dans l'état le plus lamentable. L'armement laissait toujours beaucoup à désirer. Le service des vivres était assuré avec beaucoup de peine ; on vivait au jour le jour[8]. Il paraissait indispensable de remplacer au

1. Arch. de la Guerre : Avis de l'arsenal de Lyon du 6 décembre et ordre du ministre du 19 du même mois.
2. Arch. de la Guerre : Lettre de Kellermann, du 29 décembre.
3. Arch. de la Guerre : Lettre du ministre, du 27 novembre, lettre de Dornac, du 28 décembre.
4. Arch. de la Guerre : Réclamations d'officiers demandant à être protégés, contre les dénonciations des commissaires de la Convention. Lettre de Dornac du 16 novembre demandant des instructions.
5. Arch. de la Guerre : Lettre du ministre, du 5 décembre, annonçant l'envoi des décrets des 27 et 29 novembre sur la formation du département du Mont-Blanc. — Hénault.
6. Arch. de la Guerre : Proclamation de Dornac le 25 novembre. Lettre du ministre de l'Intérieur, du 6 décembre.
7. Arch. de la Guerre : Lettre du ministre, du 7 décembre.
8. Arch. de la Guerre : Lettre de Dornac, du 15 novembre.

plus tôt le nouveau commissaire ordonnateur en chef, Alexandre, qui n'agissait qu'en paroles [1]. Il fallait porter toute l'attention désirable sur ces objets, ce qui ne pouvait se faire que dans les quartiers d'hiver. **Décembre 1792.**

M. de Montesquiou, qui se rendait parfaitement compte de cette situation, avait adressé un projet au ministre, dès le 24 octobre [2]. L'ordre d'entrer en cantonnement n'est cependant donné que le 23 novembre; l'exécution n'en est terminée que le 15 décembre [3]. Dans le fond des vallées, les pluies continuelles avaient déjà fort incommodé les troupes, affaiblies par de nombreux malades que l'on ne pouvait évacuer, faute de place dans les hôpitaux, d'ailleurs peu nombreux et très mal approvisionnés. [4] Dans les montagnes, un retard de la chute des neiges, qui se produit quelquefois, obligeait à prendre des précautions pour couvrir le territoire, bien que les Piémontais eussent déjà retiré leurs troupes et leur artillerie du mont Cenis [5].

Dans la Tarentaise, on n'avait pu terminer la batterie-redoute que le général d'Arçon avait fait tracer au pied du petit Saint-Bernard [6]. Le 8e bataillon d'infanterie légère occupe Séez, Bourg-Saint-Maurice et Aime. Il est appuyé par le 1er des Landes, cantonné à Moutiers, et le 5me de l'Isère, à Conflans. Chaque bataillon a deux pièces de 3 piémontaises. Quelques dragons sont chargés de la correspondance. Dans la Maurienne, on n'avait pas eu le temps de commencer de retranchements. Aussi y place-t-on deux bataillons de ligne. Le 2e d'infanterie légère est réparti entre Lanslebourg, Termignon, Sollières et Bra-

1. Arch. de la Guerre : Lettres de Dornac, du 19 novembre et de Kellermann, du 29 décembre.
2. Correspondance de Montesquiou.
3. Arch. de la Guerre : Lettre de Dornac, du 12 décembre. Ordre du ministre, du 23 nov.
4. Arch. de la Guerre : Lettre de Laroque, du 11 décembre.
5. Arch. de la Guerre : Rapport du chef d'état-major, du 15 décembre. Rapport du citoyen Marcoz de Saint-Jean au Comité d'administration provisoire des Allobroges, du 8 novembre. Les Piémontais avaient 1.000 hommes, 6 pièces au grand mont Cenis, 8 mortiers au petit mont Cenis, 12 canons à la Novalaise.
6. Arch. de la Guerre : Rapport de d'Arçon le 9 novembre, sur la reconnaissance des vallées de la Tarentaise et de la Maurienne.

Décembre 1792. mans. Le bataillon de garnison du 22e régiment avait été envoyé de Briançon à Modane et Saint-Michel[1]. Le 4e de l'Isère est à Saint-Jean et le 4e de l'Ain à Aiguebelle et la Chambre. Ces troupes avaient également avec elles six pièces de 3 et un détachement de dragons. Le maréchal de camp Laroque, déjà familiarisé avec ce pays, commande dans les deux vallées[2].

Celle de la Durance est sous les ordres du maréchal de camp Camillo Rossi. Les garnisons de Briançon et de Montdauphin sont couvertes, à droite, par le 4e bataillon de la Haute-Garonne et le 3e bataillon de grenadiers, encore constitué[3]. Leurs compagnies sont détachées dans toutes les localités importantes du Queyras et envoient fréquemment des patrouilles à la frontière. Dans l'Ubaye, le 1er bataillon des chasseurs de l'Isère garde Jausiers, le camp de Tournoux et les redoutes qui en dépendent. Le 1er des Basses-Alpes occupe Larche, sur la route du col de la Madeleine. Le 1er bataillon des grenadiers de ce département est en réserve à Faucon et à Barcelonnette[4].

Cette chaîne de postes couvrait bien les cantonnements largement établis en Savoie et dans les vallées de l'Isère et du Rhône[5]. Les troupes allaient ainsi pouvoir mettre tranquillement l'hiver à profit pour perfectionner leur instruction militaire et se préparer à la campagne prochaine.

1. Arch. de la Guerre : Compte rendu du 22 novembre.
2. Arch. de la Guerre : Rapport du chef d'état-major, du 15 décembre.
3. Arch. de la Guerre : Il y avait à l'armée des Alpes des compagnies détachées des 20e, 61e et 80e régiments appartenant à l'armée des Pyrénées ou d'Italie. Le ministre donne l'ordre de les renvoyer le 29 décembre, à la suite d'une demande formulée par le capitaine de la Tour-d'Auvergne commandant les quatre compagnies du 80e, alors stationnées à Pont-de-Beauvoisin. Le 3e bataillon de grenadiers est dissous en janvier.
4. Arch. de la Guerre : Ordres du 15 décembre. Les postes du Guil sont les suivants : 4e bataillon de la Haute-Garonne : Abriès, état-major et 4 compagnies ; Roux, une compagnie ; Ristolas, 2 avec détachements de 1 lieutenant et 30 hommes à la Monta et à la Chalp ; La Montette et Valpreveyre, 2 compagnies. 3e bataillon de grenadiers : Molines, état-major et 2 compagnies ; 1 compagnie répartie entre Molines, Pierregrosse, Fougillarde et Coste Rouge ; Saint-Véran, 1 compagnie ; Aiguilles, 1 compagnie ; Arvieux, 2.—Les postes de l'Ubaye sont les suivants : 1er bataillon de chasseurs de l'Isère : 1 compagnie à Maurin et Fouillouse, devant se rallier à la redoute du Castelet ; 1 à Saint-Paul ; 1 compagnie occupant les redoutes en avant du camp de Tournoux, celles de Glaisoles, la Condamine et le Châtelard ; état-major et 5 compagnies à Jausiers.
5. Voir pièces justificatives, n° 21.

CHAPITRE III

OCCUPATION DU COMTÉ DE NICE

Septembre 1792.

Aspect général du comté de Nice. — Dispositions défensives des Piémontais. — Situation du corps d'armée français. — Évacuation de la ville de Nice. — Réorganisation du corps d'armée austro-sarde. — Le général Brunet prend provisoirement le commandement de l'armée d'Italie.

Aspect général du comté de Nice.

L'ancien comté de Nice était entièrement situé sur le versant occidental des Alpes[1]. Les limites qui le séparaient de la France partaient du pic de l'Enchastraye et suivaient la ligne de partage des eaux du Var et du Verdon jusqu'au col de Roubinous. Traversant alors le Var entre Guillaumes et Entrevaux, elles décrivaient sur la rive gauche un demi-cercle autour de cette petite place, qui restait à la France, tandis que Puget-Théniers appartenait au roi de Sardaigne. Elles gagnaient ensuite l'Estéron, à hauteur de la Roquette, et longeaient le cours de ce torrent, puis celui du Var jusqu'à la mer.

Le littoral de la Méditerranée n'en faisait partie que jusqu'à Monaco, dont la principauté, comprenant en 1792 les territoires de Roquebrune, Gorbio, Sainte-Agnès, Menton et Castellar, était sous la protection du gouvernement français, qui y entretenait une garnison depuis Louis XIV[2]. Au delà s'étendait le pays génois, dont la

1. Cette description est en grande partie le résumé d'ouvrages déjà cités : *La frontière du sud-est*, par le général Borson ; la *Topographie militaire des Alpes*, par Montannel. On a en outre consulté une étude manuscrite sur le département des Alpes-Maritimes, faite vers 1805 par le général Garnier. (Bib. mun. de Nice.)
2. Voir pièces justificatives, n° 22. Il y avait en 1792 à Monaco un bataillon du 28e régiment, en garnison à Antibes.



Septembre 1792. frontière passait par la ligne des crêtes de la rive droite de la Roya et de la Bévéra, du pont Saint-Louis au mont Grazian, d'où elle s'élevait vers les sources du Tanaro par les rochers de Fourcoin, la cime de Marta et le mont Tanarello, en laissant Breil au comté de Nice.

La zone ainsi délimitée est sillonnée de nombreuses chaînes de montagnes élevées et arides, qui s'entre-croisent dans tous les sens et dont les flancs à pentes rapides, souvent uniformes du sommet à la base, sont ravinées profondément par des torrents ordinairement à sec. Les gorges étroites et profondes par lesquelles s'écoulent la Tinée, la Vésubie, la Bévéra et la Roya, les découpent en massifs dont les plus importants sont ceux du Mounier, du Tournairet, de l'Authion et du Grammondo.

Les rochers mis à nu ou recouverts çà et là de maigres pâturages donnent aux parties les plus élevées un aspect sauvage et désolé, que complète la vue des pics des grandes Alpes, couverts de neiges les trois quarts de l'année, auxquels ces massifs sont rattachés. Au pied de cet amphithéâtre sévère s'étend le cirque du Paillon enveloppé par le mont Chauve, le Macaron, le Férion, les cimes de Roccaseira et du Rocaillon, la chaîne qui forme le versant droit de la Bévéra, la masse du Baudon. Le torrent se jette dans la mer en traversant un bassin revêtu de la plus riche végétation, où les cultures de la zone tempérée se mêlent aux arbustes des pays chauds.

Nice, capitale du comté, en occupe le centre. Ceinte d'une mauvaise muraille, elle était alors tout entière blottie entre la rive gauche du Paillon et la Méditerranée, à l'abri de la colline du Château, dont les fortifications avaient été ruinées en 1706 par le maréchal de Berwick sur l'ordre de Louis XIV. Elle était reliée au Piémont par la route qui franchissait successivement les cols de

Braus, de Brouis et de Tende, pour aboutir à Coni. Du côté de la France, cette route se prolongeait sur le bord de la mer jusqu'au Var, large à cette époque d'un kilomètre et que l'on ne traversait qu'à des gués dangereux et souvent impraticables. C'était du reste la meilleure communication, la seule suivie jusqu'à cette époque par les armées, dont cependant d'importants détachements avaient aussi utilisé le bon chemin muletier conduisant de Gattières à l'Escarène par Aspremont, Châteauneuf, Contes et Berre. Septembre 1792.

Dispositions défensives des Piémontais.

Aussi les deux tiers du corps d'armée piémontais destiné au comté de Nice, qui venait d'être complété, sont-ils cantonnés sur la rive gauche du Var, au milieu de septembre[1]. Ces dix bataillons forment deux brigades d'infanterie d'égale force[2]. Les grenadiers de l'aile gauche occupent le petit Saint-Laurent protégé par une vieille tour mise en état de défense. Deux escadrons campent en arrière, au pied de la hauteur de Saint-Augustin, sur laquelle une batterie pour dix pièces a été construite[3]. Les régiments de l'aile droite envoient des détachements à l'embouchure de la Vésubie et de la Tinée ainsi qu'à Puget-Théniers, pour y soutenir les gens du pays[4]. Deux bataillons sont en garnison à Nice ; deux autres gardent les communications, l'un à Roquebillière et à Belvédère, l'autre à Sospel. Le dernier est dans le fort de Saorge.

Pour appuyer ces troupes régulières d'un effectif de huit à 10,000 hommes au maximum, les milices s'organisent activement, à raison de deux compagnies par mandement, sous la direction du baron Grimaldi[5]. Le 20

1. Arch. de la Guerre : Lettre du consul de Nice, du 19 septembre. Le 9 septembre, les deux bataillons du régiment de Courten arrivent à Nice ; le 8, étaient venus ceux de Verceil et Saluces. A la même date, les trois bataillons qui étaient dans cette ville partent pour leurs cantonnements du Var.
2. Voir pièces justificatives, n° 23.
3. Arch. de Breil, pièce n° 4. — Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme, du 16 octobre.
4. Arch. Breil, pièces n°s 4 et 8.
5. *Histoire de Nice*, par Durante. — Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme, des 22 et 30 septembre.

Septembre 1792. septembre, 800 hommes étaient réunis à Nice, 400 à Villefranche ; 200 se portaient à la Turbie pour surveiller Monaco[1]. On comptait atteindre à bref délai le chiffre de 10 à 12,000 miliciens. Toutes ces troupes étaient sous les ordres du major général de Courten, Suisse d'origine, qui s'était distingué pendant les campagnes de la guerre pour la Succession d'Autriche. C'était un commandement bien difficile pour un général âgé de quatre-vingts ans. Il avait choisi pour chef d'état-major le comte Pinto, colonel de la légion des campements, qui avait quitté la Savoie pour venir le rejoindre[2].

Ingénieur d'un certain mérite, ce dernier avait cru d'abord pouvoir défendre la longue ligne du Var, si vulnérable en tant de points que 24 bataillons n'avaient pas osé la garder en 1744[3]. Il avait fait élever une série de retranchements et de redoutes d'un développement de 12 kilomètres, des bords de la mer à Aspremont[4]. En même temps des batteries de côte avaient été réparées et des canons mis en batterie sur les remparts de Nice[5]. Il semble toutefois qu'il n'avait pas une entière confiance dans ces dispositions, puisque, après avoir pourvu à l'approvisionnement de la citadelle de Villefranche et du fort Montalban, il avait prescrit de relever les retranchements établis autrefois aux environs de ce dernier ouvrage et de construire un mur crénelé autour de la villa Thaon, poste avantageux, sur le chemin de Nice à Villefranche. L'hôpital général, qui devait être installé au couvent de Saint-Pons, avait aussi été reporté à Sospel[6].

1. Arch. de la Guerre : Lettre du consul de Nice, du 21 septembre. — Durante.

2. Pinelli. — Jomini fait erreur en indiquant le comte de Saint-André comme commandant des troupes dans le comté de Nice dès le mois de septembre.

3. Voir notre ouvrage : *Opérations militaires dans les Alpes*, etc.

4. Pinelli. — Thaon de Revel.

5. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme, du 2 octobre.

6. Arch. de la Guerre : Lettre du consul de Nice, du 21 septembre. Il se peut aussi que ce fût le résultat des critiques faites par M. de Saint-André, dans un rapport au roi en date du 7 juin (voir Mémoires de Thaon de Revel). Enfin, il est encore possible que ces mesures, prises le 20 septembre seulement, n'aient été adoptées qu'à la suite des bruits répandus par le général d'Anselme pour déguiser la faiblesse de son petit corps et dont il est question ci-après.

Septembre 1792.

Situation du corps d'armée français.

Cependant la division française du Var était loin d'être menaçante. En informant le commandant de cette division de son projet d'opérations contre la Savoie, M. de Montesquiou lui avait donné l'ordre d'attaquer le plus tôt possible le comté de Nice[1]. A la réception de cet ordre, le 17 septembre, le lieutenant général d'Anselme ne pouvait immédiatement disposer que de huit bataillons, dont deux de ligne[2]. Ces troupes étaient campées depuis le 24 à l'embouchure du ruisseau de la Brague, au nord d'Antibes, la droite à Saint-Roch, la gauche dans la direction de Cagnes, parallèlement à la route et face à la mer.

Afin d'exercer les compagnies d'artillerie des bataillons de volontaires, on les avait réunies, le 15 septembre, dans la plaine de Châtillon, près de Grasse, aux deux seules compagnies d'artillerie de ligne dont on disposait avec leur matériel consistant en huit pièces de 4 et quatre de 8. A ce rassemblement, placé d'abord sous les ordres du maréchal de camp Brunet, puis du lieutenant-colonel Dupuy, du 1er bataillon de la Haute-Garonne, étaient joints deux escadrons de dragons et un bataillon de grenadiers de la garde nationale du département du Var, non armé, faute de fusils, ainsi que deux bataillons formés avec les grenadiers des régiments de ligne[3].

Tenu très exactement au courant des mouvements et des dispositions des forces piémontaises par M. Leseure, consul français à Nice, d'Anselme ne songeait, avec un aussi faible effectif, qu'à se tenir sur la défensive. Une redoute, armée de quatre mortiers, avait été construite à l'embouchure du Var. 24 canons de place ou de

1. Correspondance de Montesquiou : Lettre du 13 septembre.

2. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme, du 22 septembre ; mémoire du 25 décembre.

3. *Mémoires* du général Roguet. — Jomini. — Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme du 22 septembre. — *Mémoire historique et militaire de l'armée d'Italie*, manuscrit du chef de bataillon Paulinier, rédigé sous le Directoire (Bibliothèque de la section technique du Génie, in-4°-75.)



Septembre 1792. côte, tirés d'Antibes, étaient répartis en plusieurs batteries le long du torrent[1]. Mais, tout en prenant ces mesures de précaution, il donnait les ordres nécessaires pour être en état d'entrer lui-même dans le comté de Nice. Deux bataillons venant d'Aix et deux de Toulon devaient arriver le 1er octobre. Quatre ou cinq étaient partis du camp de Tournoux[2]. Dans cette direction il n'y avait que des chemins muletiers et l'on était obligé de démonter les pièces d'artillerie des bataillons pour les transporter[3], en sorte que les troupes, formant un effectif de 10,000 hommes environ, ne pouvaient être réunies que du 5 au 8 octobre[4].

Aussi, pour intimider l'ennemi, d'Anselme annonce-t-il publiquement que son armée va être incessamment portée au chiffre de 40,000 hommes ; il en fait préparer les logements[5]. Elle sera formée en trois divisions : celle de droite, partant de Saint-Laurent, marchera sur Nice directement; celle du centre se dirigera du Broc sur Aspremont et Contes, pour chercher à couper la ligne de retraite de l'ennemi par la route de Tende ; la division de gauche couvrira le flanc, en allant d'Entrevaux à Puget-Théniers et Levens[6]. En même temps des tentatives de débarquement seront opérées près de Nice, Villefranche et Monaco. A cet effet, des galiotes à bombes, des chaloupes canon-

1. Jomini. — Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme, du 29 septembre.
2. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme, du 22 septembre ; mémoire du 25 décembre. — Arch. de Castellane : ordres réglant l'établissement des postes de dragons pour la correspondance avec Barcelonnette le 16 septembre. Ces postes sont repliés le 12 octobre. Il existe à la municipalité de Castellane plusieurs notes fort intéressantes en ce qu'elles donnent d'une façon très détaillée les passages de troupes dans cette ville pendant les années 1792 et 1793 ; malheureusement ces archives étaient dans le plus grand désordre en 1886.
3. Arch. de Castellane : De Barcelonnette à Grasse il y avait six étapes, savoir : Colmars, Thorame-Haute, Barrême, Castellane et Séranon. — Le premier bataillon, celui du 91e régiment, partit de Barcelonnette le 22 septembre et, comme il avait un séjour, il n'arriva à Grasse que le 29.
4. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme, du 22 septembre. — Voir pièces justificatives, n° 24.
5. Arch. de la Guerre : Mémoire du 25 décembre.
6. Jomini. — Roguet. (Ces deux auteurs prennent pour réel un projet qui n'était que fictif. Il en est de même, du reste, du commandant du génie Paulinier. Cependant la correspondance de d'Anselme ne laisse aucun doute à ce sujet.)

nières et des canots sont demandés à Toulon[1]; les administrateurs du département des Bouches-du-Rhône sont invités à préparer un corps de 6 à 8,000 hommes, prêt à être transportés par mer[2]. Septembre 1792.

Evacuation de la ville de Nice par les Piémontais.

L'escadre de la Méditerranée, forte de cinq vaisseaux de ligne et de plusieurs frégates, sortie de Toulon le 20 septembre et mouillée au Golfe-Juan, était en état de donner plus de consistance à ces bruits par quelques démonstrations. Le contre-amiral Truguet, qui la commandait, avait du reste reçu l'ordre de se concerter avec le général d'Anselme, pour appuyer les opérations contre le comté de Nice[3].

Le 27 septembre, la flotte vient croiser dans la baie des Anges. Une frégate fait la reconnaissance de la côte à demi-portée de canon; un autre bâtiment exécute des sondages à l'entrée de la rade de Villefranche[4]. L'alarme est aussitôt donnée; la garnison de Nice prend ses postes de combat; les batteries de côte sont prêtes à tirer. On n'ose faire feu pour ne pas exposer la ville à être bombardée et bientôt une forte brise d'est oblige l'escadre française à rentrer au Golfe-Juan. Mais, le lendemain matin, elle revient et l'amiral envoie un canot porter au commandant de la cité une dépêche le sommant de laisser partir le consul français[5], M. Leseure.

A la suite de discours passionnés contre la République française, tenus dans une église, et de collisions entre

1. Arch. de la Guerre : Lettre de Gazan, chargé du bureau des classes à Antibes, du 10 décembre. On avait sans doute oublié de donner contre-ordre, en sorte que les embarcations de Toulon arrivaient à ce moment à Antibes.
2. Il semble bien que ce n'était là qu'une démonstration, puisque le 3 octobre d'Anselme écrit aux administrateurs du Rhône qu'ils peuvent licencier ces troupes (Arch. de la Guerre). Mais ceux-ci ne l'entendaient pas ainsi et il fallut se servir de ces bataillons, composés de la lie de la population de Marseille. On les verra figurer à l'expédition de Sardaigne.
3. Arch. de la Guerre : Instructions du 15 septembre pour l'amiral Truguet. — Correspondance de Montesquiou : Lettre du 13 septembre. — Voir pièces justificatives, n° 25. — Mémoire manuscrit du commandant du génie Paulinier.— Mémoire justificatif de d'Anselme, du 14 avril 1793.
4. Arch. de la Guerre : Lettre de l'amiral Truguet du 1er octobre. Mémoire du 25 décembre. — Lettres de d'Anselme, des 29 et 30 septembre. Durante. — Pinelli. — Thaon de Revel. — *La Révolution dans les Alpes-Maritimes*, par l'abbé Tisserand.
5. Durante. — Pinelli. — Jomini.

Septembre 1792. royalistes et libéraux, cet agent avait porté plainte et manifesté l'intention de se retirer[1]. Il avait été retenu comme otage jusqu'au moment où serait mis en liberté un consul piémontais incarcéré à Marseille[2]. N'osant prendre sur lui d'engager les hostilités, M. O'Brenan, colonel du régiment de Lombardie et commandant de la place de Nice, consent au départ de M. Leseure, qui s'embarque immédiatement sur une frégate et est conduit à Antibes[3]. Il fait prévenir immédiatement le général de Courten, commandant général par intérim du Comté en l'absence du marquis de la Planargia[4].

M. de Courten était allé faire une reconnaissance avec son chef d'état-major aux environs d'Aspremont[5]. Revenu en toute hâte et mis au courant des événements, s'exagérant probablement la force du corps d'armée français, redoutant une tentative de débarquement qui, faite à Monaco ou Menton, menait très rapidement l'ennemi sur sa ligne de communication, avisé sans doute de la déroute du corps d'armée de la Savoie[6], il prescrit aussitôt de se replier sur Saorge[7].

C'est en vain que 800 émigrés français, réfugiés à Nice, offrent de défendre la ville ; on ne leur laisse que la liberté de suivre l'armée ainsi qu'aux habitants qui redoutent l'arrivée des Républicains. La retraite ne pouvait s'effectuer que par une seule route, qui fut bientôt encombrée d'un nombre infini de fuyards. Commencée dans l'après-midi sans instructions précises, la marche des trou-

1. Tisserand.
2. Durante.
3. Mémoire manuscrit du commandant Paulinier.
4. Durante. — Pinelli.
5. Pinelli. — Jomini. — Thaon de Revel.
6 Thaon de Revel indique nettement que M. de Courten a reçu l'ordre de se replier en Piémont. La relation de M. de Malaussène (Arch. de Breil, pièce n° 3) laisse entendre seulement qu'il a eu connaissance des événements qui venaient de se passer en Savoie. Pinelli paraît contester l'un et l'autre de ces deux faits. Il y a toute probabilité cependant pour qu'un courrier, qui a dû partir le 22 au soir, le 23 au plus tard, de la Savoie soit passé le 25 à Turin, d'où il a pu sans difficulté arriver le 28 à Nice, dans la matinée. C'est du reste la seule manière d'expliquer cet ordre de retraite si fiévreusement donné.
7. Voir pièces justificatives, n° 26.

pes se continue en désordre pendant la nuit. Un peloton de dragons, revenant au trot des bords du Var, où il avait été oublié, met la panique dans l'arrière-garde. Se croyant poursuivis, les soldats se fusillent entre eux, puis se débandent et on ne les rallie que le lendemain matin, au col de Braus[1]. Cependant des marins et des portefaix du port de Nice, joints à cette lie de la population des grandes villes qui n'apparaît que dans les moments critiques, forcent et mettent au pillage le magasin royal du pain, les bâtiments de la Douane, des maisons particulières et jusqu'à un chariot d'effets appartenant à l'intendant comte Cristini et abandonné au milieu d'une place[2]. Septembre 1792.

Le général d'Anselme occupe Nice.

Informé de ces événements le 29 septembre, à 3 heures du matin[3], le lieutenant général d'Anselme fait aussitôt passer le Var à deux compagnies d'infanterie légère, un bataillon de grenadiers et trente dragons. Pendant que ce détachement fouille les bois de la rive gauche et dirige une patrouille sur la route de Nice[4], quatre bataillons, dont deux de ligne, six à huit pièces de canon, 150 dragons se rassemblent en aval de Saint-Laurent, et, aidés par les paysans, franchissent le torrent partie à gué, partie à la nage, en ne perdant que trois hommes et quelques chevaux[5]. A la tête de cette avant-garde, d'Anselme, avec le maréchal de camp Brunet, les adjudants généraux Lecointe et Milet-Mureau, marche sur Nice en s'éclairant avec soin[6].

1. Arch. de Breil, pièces n° 3 — Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme, du 3 octobre, aux commissaires ; rapport du 25 décembre. — Durante. — Pinelli.
2. Arch. de la Guerre : Rapport des députés extraordinaires de Nice, Blanqui et Veillon au ministre de la guerre. — Arch. de Breil, pièces n° 3 et 7. — Durante. — Tisserand. — Pinelli.
3. Arch. de Breil, pièces n° 3 et 7. D'après cette version, ce serait un nommé Pierre-Jean Seassal qui aurait été l'intermédiaire entre le baron Jacobi et d'Anselme. — Pinelli ne cite aucun nom, mais il ajoute que, pendant sa marche sur Nice, d'Anselme aurait reçu un avis du fils du consul français M. Leseure, qui serait resté dans la ville après le départ de son père, effectué la veille.
4. Malgré tous ces renseignements, le général d'Anselme pouvait craindre de rencontrer une arrière-garde particulièrement sur la forte position de Montalban, dont l'attaque avait coûté tant de sang à l'armée franco-espagnole en 1744.
5. Pinelli. — Arch. de la Guerre : Lettres de d'Anselme, des 29 et 30 septembre, des 2 et 16 octobre. Rapport du 25 décembre. Mémoire manuscrit du commandant Paulinier. Ce dernier dit que les troupes avaient de l'eau jusqu'aux épaules.
6. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme, du 30 septembre. — Durante.

Septembre 1792. La patrouille de dragons était arrivée de bonne heure dans cette ville. Son chef avait pris des renseignements auprès des autorités réunies au palais de la cité, commandé du pain pour l'avant-garde d'une armée de 50,000 hommes et ordonné de déposer les armes et les munitions de guerre. L'évêque et les consuls se rendent alors au-devant du général d'Anselme, qu'ils rencontrent à la villa Féraudi, dans le quartier Sainte-Hélène. Ils l'engagent à entrer dans Nice, lui certifiant que ni le fort Montalban, ni la citadelle de Villefranche ne sont en état de résister[1]. Le commandant des troupes françaises, complètement renseigné, met en marche son détachement; mais, afin de dissimuler la faiblesse de son effectif, il prescrit à haute voix au maréchal de camp Brunet de faire le tour des remparts avec 10,000 hommes[2]. A 4 heures du soir, les soldats bivouaquent sur les places Saint-Victor et Saint-Dominique ainsi que sur le cours qui les relie. Un poste est envoyé sur la gauche, aux abbayes de Cimiez et de Saint-Pons, tandis qu'un peloton de dragons, conduit par le capitaine Macquard, se dirige avec quelques grenadiers du 28e régiment sur le fort Montalban[3]. Le commandant chevalier Cacciardi de Berra allait l'abandonner avec les 60 hommes de garnison; il se rend à 9 heures du soir[4]. Enfin, ordre est donné au reste de la division de franchir le Var le lendemain. La nuit se passe ainsi sous les armes[5].

Le 30 septembre de grand matin, d'Anselme fait partir pour Villefranche un corps de grenadiers. Impatient de se rendre compte par lui-même de l'état des choses, il les précède avec 15 dragons et somme le brigadier Daviet de

1. Arch. de Breil, pièce n° 7. — Tisserand.
2. Arch. de la Guerre : Rapport du 25 décembre.
3. Pinelli. — Tisserand. — Durante. — Arch. de Breil, pièces n°s 3 et 7. — Arch. de la Guerre : Lettres de d'Anselme précitées et mémoire justificatif du 14 avril.
4. Pinelli. — Arch. de Breil, pièces n° 3, et mémoire justificatif de d'Anselme, du 14 avril.
5. Arch. de la Guerre : Rapport du 25 décembre. Lettre de d'Anselme des 2 et 16 octobre.

Foncenex, ancien officier de marine, de se rendre. Laissé sans instructions précises, ce dernier avait cru bien faire en embarquant une partie de la garnison sur la frégate sarde le *Saint-Victor*, sous pavillon anglais. Il ne fit aucune difficulté pour remettre la place qui lui était confiée, avec 200 hommes[1]. Ainsi, en quelques heures, le commandant de la division du Var se trouvait maître de trois places ou forts, d'un port et d'une rade excellente, défendus par plus de cent pièces de canon bien approvisionnées, de 5,000 fusils, d'un million de cartouches, de deux bâtiments de guerre et de magasins de vivres. Il avait pris, sans verser une goutte de sang, un officier général, trois colonels, trois autres officiers supérieurs, douze officiers subalternes et 300 hommes[2]. Octobre 1792.

Malheureusement il lui était impossible de compléter ce premier succès. Le passage du Var, commencé par les troupes, est presque aussitôt interrompu par une crue. Un violent orage disperse l'escadre, dont les vaisseaux mouillent partie au Golfe-Juan, partie dans la rade des îles d'Hyères. Pendant douze jours la pluie et le vent interceptent toute communication par terre et par mer[3]. Isolé ainsi avec 4,000 hommes, le lieutenant général d'Anselme ne peut faire reconnaître l'ennemi que par un bataillon de ligne, les compagnies d'infanterie légère et 50 dragons. Ce petit corps, sous les ordres du maréchal de Crue du Var.

1. Arch. de la Guerre : Lettres de d'Anselme, des 30 septembre et 2 octobre et rapport du 25 décembre. — Durante. — Pinelli. — Jomini. — Arch. de Breil, pièces n°s 13 et 7. — Roguet. — D'après Thaon de Revel, il restait 60 hommes, 50 cavaliers et la compagnie de grenadiers de la frégate. Il donne du reste des renseignements très précis sur la manière dont les ordres du général de Courten avaient été communiqués aux commandants de Montalban et de Villefranche.

2. Arch. de la Guerre : Lettres de d'Anselme des 3 et 16 octobre et rapport du 25 décembre. — Pinelli. — Durante. — Ce dernier indique que M. de Foncenex parvint à s'échapper. — Thaon de Revel dit en outre qu'il fut condamné par un conseil de guerre ainsi que Cacciardi et Pinto. — Courten, ultérieurement nommé au gouvernement de Coni, fut ensuite mis à la retraite.

3. Arch. de la Guerre : Lettres de d'Anselme, des 2 et 16 octobre et rapport du 25 décembre. — Durante. — Pinelli. — C'est à ce moment que fut inondé le camp de la Brague, où il était resté deux bataillons. (Voir Arch. de la Guerre : Mémoire justificatif de d'Anselme, du 14 avril 1793). Le comte Roguet, dans ses mémoires, parle de ce fait comme étant arrivé avant le passage du Var. Il se fait ainsi l'écho d'une des nombreuses calomnies auxquelles fut en butte le général d'Anselme.

Octobre 1792. camp Brunet, atteint l'Escarène le 1er octobre et occupe le col de Braus, où des retranchements sont élevés [1]. Le 4, les chasseurs et les dragons se portent à Sospel, et, le lendemain, le lieutenant-colonel Bacciochi et le capitaine Macquard marchent vers Saorge avec 23 fantassins et 15 cavaliers. Ils rencontrent au col de Brouis des milices, qui se replient sur un détachement du régiment de Lombardie, pourvu de deux petites pièces. Le pont del Gemiano, en amont de Breil, étant coupé, la reconnaissance se replie sur le col de Pérus, après une légère fusillade [2].

M. de Courten s'était en effet décidé à prendre position autour du château de Saorge avec les onze bataillons qui lui restaient, après avoir transporté successivement son quartier général de Sospel à Fontan, puis à Saint-Dalmas de Tende. Deux bataillons occupent le château et le village de Saorge. Ils fournissent des postes sur la route, dont les ponts ont été rompus, et sur les hauteurs de la Laguna et de fortino del Marte, contreforts de Colla-Bassa, gardés par des milices. Trois bataillons sont à Fontan avec un fort détachement et des milices à Formagine et au col de Raous. Un bataillon gardait Tende et la Ca, commencement de la montée du col ; les cinq autres étaient réunis à Saint-Dalmas [3].

Pour se mettre à l'abri d'un retour offensif de l'ennemi, peut-être aussi pour en imposer à la population, le général d'Anselme fait construire des batteries et divers ouvrages sur la colline du château de Nice et les hauteurs avoisi-

1. Arch. de la Guerre : Lettres de d'Anselme, du 2 octobre et rapport du 25 décembre. — Thaon de Revel. — Arch. de Breil, pièce n° 3. — Travail de M. le lieut. Combret, du 24e bataillon de chasseurs, fait d'après ces documents.

2. Arch de la Guerre : Lettre de d'Anselme, du 5 octobre. — Jomini.

3. Voir pièces justificatives, n° 27. — Dans son récit, M. de Malaussène (Arch. de Breil, pièce n° 31, ainsi que Jomini et Pinelli, reprochent au général d'Anselme de ne pas s'être porté immédiatement sur Saorge pour achever ainsi la conquête du comté de Nice. Les indications que fournissent les archives de Breil montrent combien d'Anselme eût été imprudent, si, à ce moment, il avait attaqué ces fortes positions défendues par 5,000 hommes de troupes régulières au moins et autant de milices, avec le faible détachement dont il pouvait disposer).

nant la ville [1]. Un grand nombre de pièces de tout calibre servent à les armer [2]. Des ordres sont donnés, le 8 octobre, pour la construction sur le Var d'un pont de pilotis de 700 mètres de longueur, qui est terminé à la fin de décembre et défendu par une batterie de huit pièces, établie sur les hauteurs de la rive droite [3]. C'était le seul moyen d'éviter à l'avenir une situation aussi dangereuse que celle où l'on se trouvait. Le 12 octobre seulement, le reste de la division française commence à arriver à Nice tant par terre, en passant les gués du Var revenu à son débit normal, que par mer en s'embarquant au Golfe-Juan et à Antibes [4]. D'autres bataillons étaient en marche dans l'intérieur de la Provence pour rejoindre, soit par Grasse, soit par Castellane [5]. Les administrateurs du département des Bouches-du-Rhône avaient achevé la levée qui leur avait été ordonnée. Désireux de se débarrasser de ces troupes formées avec les pires éléments de la population du département, ils priaient instamment qu'on les employât à la frontière [6]. Les bâtiments sur lesquels devaient s'embarquer ces bataillons n'ayant pu être préparés à temps à

Octobre 1792.

1. Le commandant Paulinier dit que ces travaux furent dirigés par les ingénieurs Clausade et Henri. Les retranchements étaient en pierre sèche. On fit des baraques et on nettoya le grand puits qui avait été en partie comblé et est aujourd'hui fermé. D'après le mémoire justificatif de d'Anselme du 14 avril 1793, c'est l'ingénieur Milet-Mureau qui établit les premiers plans (Arch. de la Guerre).

2. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme du 16 octobre. — Rapport du 25 décembre. — Dans la lettre, il est dit que 20 bouches à feu sont mises en batterie ; dans le rapport, ce nombre est porté à 50. — Pinelli. — Jomini. — Roguet. — Tisserand. — Toselli.

3. Mémoire manuscrit du commandant Paulinier. — Dès le 8 décembre, une communication provisoire était établie sur le Var. Un mois après, les charrettes passaient. On se servit des arbres qui se trouvaient sur les deux rives du torrent et de grosses pièces de bois expédiées de Toulon. Les ingénieurs Blay et Milet-Mureau dirigèrent ce travail important, auquel on ne peut reprocher que d'avoir été exécuté trop rapidement, en sorte qu'il exigea ultérieurement de continuelles réparations. — Arch. de la Guerre : Mémoire justificatif de d'Anselme, du 14 avril 1793.

4. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme, du 16 octobre. — Rapport du 25 décembre. — Jomini.

5. Arch. de Castellane.

6. Arch. de la Guerre : Lettre des commissaires, du 8 octobre. — Compte rendu fait à la Convention le 9 octobre par le comité de Marseille chargé de la levée de 8,100 hommes. — Ces troupes étaient les suivantes : bat[on] d'Apt ou du Luberon 600 ; bat[on] de Martigues, 600 ; bat[on] de Vaucluse, 800 ; bat[on] d'Aix, 800 ; détachements de Tarascon, d'Arles et d'Orange, formant le bataillon de l'Union : 1,000 ; grenadiers des Bouches-du-Rhone, réunis à Aix, 1,600 ; bat[on] de Tarascon et la Ciotat, 800 ; bat[on] de Marseille ou phalahge marseillaise, à Solliès, 1,000 ; 4[e] bat[on] des Bouches-du-Rhone à Aix, 800 ; canonniers de Carpentras, 100. — 33 navires étaient chargés des approvisionnements nécessaires à la subsistance de ces corps et transportaient en outre six pièces de 24, quatre de 18, deux de 8, quatre mortiers de 12, approvisionnés à mille et deux mille coups, plus le parc correspondant.

Octobre 1792. Toulon, faute d'entente entre les deux municipalités, ils sont mis en route par voie de terre [1]. Enfin des renforts sont également demandés en Corse [2]. Mais, avant l'arrivée de ces forces, il était nécessaire de s'étendre dans le comté de Nice, afin d'essayer d'en tirer des vivres, qui n'arrivaient que lentement et par mer [3].

Le maréchal de camp Brunet, dont la brigade est complétée à 2,000 hommes environ, le 12 octobre, occupe fortement Sospel et attaque le col de Brouis, le 18, avec 600 hommes. Il s'en empare, malgré la résistance du comte Zénon, major de Lombardie, descend à Breil, qui est pillé, et somme inutilement le chevalier de Saint-Amour de rendre le fort de Saorge. Il dirige aussi des détachements sur Lucéram, Berre et Contes [4].

La brigade Barral, forte de 1,150 hommes, s'avance lentement dans la vallée de la Vésubie. Le 17 octobre, elle atteint Levens; le 20, deux bataillons et une compagnie franche marchent sur Lantosque par Duranus, Saint-Jean la Rivière, Figaret, localités qui sont occupées sans résistance et dont toutes les ressources sont dirigées sur Nice. Les habitants qui, bien qu'armés, s'étaient enfuis à l'approche des Français, se voyant ainsi ruinés, se rassemblent sur les hauteurs de la Bollène et de Belvédère. Ils gagnent peu à peu Gaudissart et la Cerisière, sur la rive droite de

1. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme au général Saint-Hilaire, du 2 décembre. — Ordres du 16 décembre ; lettre de Vincent, commissaire ordonnateur au ministre de la marine, du 13 décembre. — Lettre du ministre de la marine au ministre de la guerre, du 18 décembre.

2. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme, du 31 octobre, au ministre de la guerre et du 26 novembre au général Paoli, commandant en Corse.

3. Jomini. — Toselli.

4. Il n'y a dans les archives de la Guerre aucun renseignement sur les événements accomplis dans les vallées de la Roya et de la Vésubie à partir du 12 octobre jusqu'au mois de novembre. Il est possible que cette lacune soit intentionnelle et que d'Anselme ait pu faire supprimer cette partie de ses opérations dont on lui fit ultérieurement un grief. Les faits racontés tant dans les archives de Breil que dans Thaon de Revel, Pinelli, et Jomini, sont trop précis pour laisser le moindre doute sur leur authenticité (Arch. de Breil, pièce n° 3.) — Roguet. — Pinelli. — Jomini. — Le commandant Paulinier, dans son mémoire manuscrit, indique les troupes aux ordres de Brunet. Un bat[on] de grenadiers ; quatre compagnies du 3[e] bat[on] d'infanterie légère ; deux compagnies de volontaires corses ; deux compagnies de chasseurs du 91[e], une du 70[e], un bataillon du 11[e] et le 2[e] bataillon de l'Isère.

la Vésubie, Rocca-Sparviera et Férion, sur la rive gauche, que Barral avait négligé de faire garder. Aussi le 24 octobre, ne se trouvant plus en sûreté à Lantosque, il se replie sur Utelle, où il laisse le 4e bataillon de Rhône-et-Loire, puis sur Levens, le 27 [1]. Octobre 1792.

Novembre 1792 — Réorganisation du corps d'armée austro-sarde.

Pendant ce temps, le général Dumerbion s'établit à Saint-Martin du Var, fait occuper Puget-Théniers par un bataillon, le 18 octobre [2], et garde fortement le cours du Var. Douze à quinze bataillons se concentrent peu à peu à Nice, où des couvents et des édifices publics sont transformés en casernes, à Villefranche, à Monaco et dans les villages avoisinants [3]. Ces forces allaient devenir nécessaires pour tenir tête au corps d'armée piémontais qui, sous l'impulsion d'un nouveau chef, cherchait à reprendre l'offensive. Le 18 octobre, le colonel Pinto est rappelé ; le 22, Courten est remplacé par le général comte de Saint-André, qui avait été chargé de la formation du camp de Saluces, et arrive à Saorge le 30. Il amène avec lui un détachement de troupes autrichiennes, comprenant trois divisions, tirées des bataillons de Caprara, de Belgiojoso et de garnison, 30 dragons et un train d'artillerie [4].

Afin de s'éclairer sur la situation des forces françaises, M. de Saint-André pousse une reconnaissance sur Breil le 31 octobre, puis sur le col de Brouis le lendemain [5]. Faute de tentes, Brunet n'avait pas occupé ce point et avait cantonné ses troupes à Sospel, entourant la ville de postes, dont les principaux étaient à Castillon et au col de Pérus [6]. Un

1. Arch. de Breil, pièces n° 3 et 9. — Jomini. — Roguet.
2. Arch. de Breil, pièce n° 8.
3. Arch. de la Guerre : Ordre du 8 décembre au citoyen Dortoman, colonel du 51e régiment, commandant militaire à Nice.
4. Arch. de Breil, pièce n° 3. — Thaon de Revel. — Pinelli.
5. Thaon de Revel.
6. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme, du 24 novembre. Au mois de septembre, il n'y avait de tentes que pour huit bataillons.—D'après le mémoire manuscrit du commandant Paulinier, le 3e bataillon d'infanterie légère occupe Moulinet ; il est relié à Sospel par les deux compagnies de chasseurs du 91e régiment, établies à la Commanda, à l'entrée du vallon dans lequel déversent les cols de la Blé et de l'Orme.

Novembre 1792

détachement piémontais de 200 hommes de ligne, commandé par le major de Castelberg, avait été dirigé sur Belvédère par le col de Raous le 27 octobre. Il reçoit, le 2 novembre, l'ordre de s'avancer dans la vallée de la Vésubie[1]. Ce jour même, le général Barral, désireux de réparer l'effet moral désastreux qu'avait produit sa retraite de Lantosque devant quelques paysans, marchait sur cette ville pour la seconde fois, après s'être porté, le 30 octobre, de Levens à Utelle. Mais deux compagnies s'étant bornées à suivre les chemins au lieu de gagner le poste de Sueil, par les hauteurs de la gauche, comme l'ordre leur en avait été donné, la colonne est arrêtée par une soixantaine de miliciens, embusqués dans les maisons et derrière les rochers du Pical. Après une fusillade de quatre heures, ignorant les forces véritables de l'ennemi, manquant de munitions, voyant la nuit s'approcher et informé de l'insuccès des troupes qui devaient le soutenir, Barral revient à Utelle[2]. Ce mouvement était en effet appuyé par le 2e bataillon de l'Aude, dirigé de Lucéram sur Loda par le col de Saint-Roch. Vingt paysans l'empêchent d'arriver à ce dernier village, en faisant rouler simplement des quartiers de rochers du haut de la montagne escarpée qui domine le chemin. Bien plus, le convoi de vivres n'osant pas rejoindre ce bataillon, il fallut envoyer le pain d'Utelle par deux compagnies qui, traversant la Vésubie à gué, parvinrent à gagner le col du chios de Loda[3].

Bientôt informé de l'arrivée du petit détachement de Castelberg, dont la force était considérablement exagérée

1. Thaon de Revel. – Arch. de Breil, n° 9.
2. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme, du 24 novembre. — Jomini. — Thaon de Revel. — Ces deux auteurs, ainsi que les historiens de Nice, confondent les deux expéditions dans la Vésubie. Le rapport attribué au capitaine de milices Robaudi (Archives de Breil, pièce n° 9) est trop circonstancié pour qu'il y ait le moindre doute à cet égard. — C'est pendant la première expédition, du 20 au 24 octobre, que furent faites les réquisitions dirigées par le commissaire de guerre Férus. C'est à ce moment également que peut-être le capitaine Masséna put pousser avec la pointe d'avant-garde jusqu'à Belvédère et que le poste laissé à Levens fut massacré par des paysans.
3. Arch. de Breil, pièce n° 9. — Travail manuscrit du lieutenant Combret. — Mémoires de Roguet. — Arch. de la Guerre : Mémoire justificatif de d'Anselme, du 14 avril 1793.

Novembre 1792

par les rapports d'espions[1], Barral ne se croit plus en sûreté dans la vallée de la Vésubie. Le 2e bataillon de l'Aude se replie avec précaution sur Lucéram, dans la nuit du 4 novembre. Le lendemain, Barral quitte Utelle et marche vers Levens directement, sa droite couverte par la compagnie franche, qui passe sur les hauteurs de la Madone et de la Vilette. Au bout d'une heure, il rencontre une estafette lui apportant un ordre de d'Anselme qui lui prescrit de conserver Utelle. Il revient donc sur ses pas, oubliant la compagnie de flanqueurs; celle-ci passe au pont de Cros à la nuit tombante, reçoit des pierres de paysans postés sur les contreforts du Férion, et se débande en abandonnant armes et bagages. Trois hommes regagnent Utelle et y annoncent que Levens est occupé. Barral convoque aussitôt un conseil de guerre; on y décide que la retraite s'exécutera le lendemain par Saint-Jean la Rivière, Roccaseira, le col de la Porte et Lucéram. Cependant, le 6 novembre, après une nuit de réflexion, le général Barral se replie directement sur Levens[2]. Désigné quelques jours après pour servir à l'armée des Alpes et relevé de son commandement par Dumerbion, il part pour Raison, près Grenoble[3]. Le major de Castelberg envoie aussitôt à Utelle 14 volontaires de la ligne et 150 miliciens. Il occupe tous les points importants de la vallée, ainsi que la crête qui du mont Férion s'étend jusqu'à l'Authion[4].

Attaque de Sospel par les Piémontais.

En ce point, des postes retranchés s'établissaient aux Mille-Fourches, au col de Raous, à la cime du Capelet, autour du mont Ortighera[5]. Sa droite dégagée, son centre bien couvert, Saint-André fait garder fortement Breil

1. Ce détachement était composé de volontaires de 6 ou 8 corps différents. Les rapports signalaient les noms de ces corps, mais sans donner la force de chacun d'eux, en sorte qu'on pouvait les croire tous au complet. Voir du reste Thaon de Revel.
2. Arch. de Breil, pièces nos 9 et 3.
3. Arch. de Castellane : Enregistrement de la feuille de route du général Barral. — Arch. de la Guerre : Lettre d'Aréna à d'Anselme, du 21 novembre.
4. Arch. de Breil, pièces nos 9, 10 et 11. — Thaon de Revel.
5. Thaon de Revel.

Novembre 1792 et la tour de Crivella, qui domine ce bourg, transporte son quartier général à la Giandola et se décide à faire un effort sur Sospel et le col de Braus. Il venait de recevoir une bande de paysans armés des environs de Boves et de Limon et était parvenu à réunir 4,000 hommes, qu'il répartit en trois colonnes. Celle du centre, la plus importante, comprenant surtout des troupes de ligne et 18 canons, doit suivre la route, sous le commandement de son fils M. de Revel. A droite, le commandeur d'Osasque, avec dix pièces de montagne et un millier d'hommes, dont près de moitié sont des miliciens, marchera du col de Brouis à celui de l'Agaissen, par le revers septentrional de l'Albaréa et le vallon de Béolet, de manière à tourner le col de Pérus et à menacer la ligne de retraite sur le col de Braus; sur la gauche, le chevalier Alciati descendra le vallon de Bassera pour gagner la rive droite de la Bevera et le pont de la Niega. En même temps et comme diversion, le major de Castelberg reçoit l'ordre de se porter de Lantosque sur Lucéram par Peira-Cava, tandis que 300 miliciens sont dirigés sur Castillon[1].

Ces mouvements s'exécutent dans la nuit du 17 au 18 novembre. Au lieu d'enlever la grand'garde du col de Pérus, la colonne principale l'attaque à coups de canon[2]. Ainsi averti, Brunet a le temps de prendre quelques dispositions défensives contre les troupes qui viennent à lui directement, pendant que le bataillon du 11e, en bataille sur les lacets de la route au-dessous du mont Barbonnet, arrête par son feu la colonne qui essaye de descendre de Castillon. Le reste se rassemble au cimetière Saint-François et prend position à droite et à gauche du vieux chemin[3].

1. Thaon de Revel. — Arch. de Breil, pièce n° 3. — Arch. de la Guerre : Rapport du 25 décembre ; mémoire du commandant Paulinier.

2. Thaon de Revel. — Arch. de Breil, pièce n° 3. — Jomini.

3. Mémoire du commandant Paulinier.

Mais, informé de la marche de la colonne de droite, qui, bien que partie la première, à minuit, avait été retardée par les difficultés du terrain, Brunet se replie bientôt sur le col de Braus, où il rallie le poste de Castillon, abandonnant ses magasins, quatre pièces de 4 et une de 8, dont l'essieu avait été brisé, et ne perdant que deux hommes tués et quelques blessés[1]. Castelberg de son côté était parvenu, après sept à huit heures de lutte, à s'emparer de Lucéram, gardé par un détachement du 70e régiment et envoie des patrouilles vers Berre et le col de Braus, en sorte que, laissant une arrière-garde à Touët, Brunet est obligé de continuer sa retraite jusqu'à l'Escarène[2]. Pour se relier avec sa droite et la renforcer, M. de Saint-André fait partir dans la nuit pour Lucéram un détachement de 280 hommes du régiment de Saluces. L'officier qui le commande, au lieu de suivre ses instructions ou se trompant de chemin, se rend du col de Braus à Moulinet. Du reste, ne jugeant pas à propos de pousser plus loin ce succès ni d'engager toutes ses forces, le commandant du corps d'armée piémontais laisse simplement un détachement dans Sospel, aux ordres du major Streng, et prend position sur le col de Brouis[3]. Novembre 1792

Reprise de Sospel par les Français.

Prévenu le 18, à une heure de l'après-midi, au milieu d'une fête qu'il donnait aux représentants de la Convention nationale[4], d'Anselme part de Nice aussitôt avec 12 compagnies de grenadiers, dont six de ligne et quatre canons. Un corps, formé de 100 hommes, détachés de chacun des 12 bataillons en garnison à Nice, le suit pendant la nuit. Le 19 au matin, toutes les troupes sont en bataille

1. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme, du 24 novembre.— Rapport du 25 décembre.
2. Mémoire du commandant Paulinier.
3. Thaon de Revel. Ainsi que le fait remarquer M. de Malausséna dans son manuscrit (Arch. de Breil, pièce n° 3), la position ne pouvait être gardée avec une troupe d'un effectif peu supérieur à celui de l'ennemi.
4. Ces représentants étaient Lassource, Collot-d'Herbois, Goupilleau ; ils remplaçaient Aubry, Isnard et Despinally, premiers commissaires.

Novembre 1792. à l'Escarène. 2,000 hommes y restent, pour faire face aux corps ennemis de Lucéram et Berre, qui fusillent les convois sur la route. Le reste marche au col de Braus en trois colonnes, couvertes par les volontaires corses et six compagnies du 3e bataillon d'infanterie légère. A gauche, 12 compagnies de grenadiers et le bataillon du 11e régiment, sous le colonel Dagobert. A droite, sept compagnies de grenadiers, commandées par le lieutenant-colonel Dupuy, gagnent, en suivant la crête des montagnes, le défilé de Rocca-Taillada, où 15 hommes pourraient arrêter une armée, et ouvrent ainsi le passage à la colonne du centre, formée du 70e régiment, avec lequel marchent le général d'Anselme, le maréchal de camp Brunet, l'adjudant général Milet-Mureau, deux pièces de 4 et deux de 8[1]. Toutes ces troupes arrivent ensemble au col de Braus, gardé par un poste de 150 hommes, qui se replie devant des forces si supérieures[2]. On entre, une demi-heure après, dans Sospel, qui est mis au pillage, et l'avant-garde engage la fusillade avec l'ennemi en retraite vers le col de Pérus, fortement occupé[3].

Le 20, laissant Brunet à Sospel, d'Anselme revient à l'Escarène avec huit compagnies de grenadiers et fait hisser du canon sur les hauteurs avoisinant Berre. Le 21, un bataillon du 61e, le 4e de la Drôme, quatre compagnies d'infanterie légère et quelques piquets arrivent de Nice.

Ordre est donné de marcher le lendemain, à 3 heures du matin, et d'attaquer Berre et Lucéram à la pointe du jour. Mais, dans la nuit, le major de Castelberg se replie. L'en-

1. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme, du 24 novembre. — Rapport du 25 décembre.
2. Thaon de Revel. — Cet auteur fait une erreur de date en indiquant la réoccupation de Sospel par les Français à la date du 30 novembre. — Il y a du reste, en cet endroit du volume (pages 22 et 23), une autre erreur : l'auteur fixe l'effectif disponible des Austro-Sardes à 3,608 h. Le tableau portant l'indication de 5,740 hommes est déjà diminué du nombre des hommes détachés ou absents, 2,732, en sorte que l'effectif nominal était de 7,364 soldats de ligne. A quoi il convient d'ajouter les miliciens. Voir, du reste pièces justificatives, n° 28.
3. Arch. de Breil, pièce n° 3. — Mémoire manuscrit du commandant Paulinier.

Novembre 1792

nemi perd une vingtaine de prisonniers, dont 15 Autrichiens[1]. Les fatigues qu'imposaient aux troupes la garde des nombreux postes nécessaires à la conservation de Sospel, la difficulté de ravitailler pendant l'hiver les 3,000 hommes qui y étaient rassemblés, amenèrent le général d'Anselme à en prescrire l'évacuation. Le 30 novembre, Brunet revient à l'Escarène, conservant sur le col de Braus un poste retranché, qui repousse, le 3 décembre, une reconnaissance ennemie[2]. Bientôt même la neige force à retirer toute garde permanente et l'on se contente d'y envoyer tous les jours une forte patrouille[3].

Décembre 1792. — Le général Brunet prend provisoirement le commandement de l'armée d'Italie.

Le 15 décembre, la division du Var, devenue armée d'Italie, se compose de 40 bataillons, de 500 hommes en moyenne, savoir : 12 de ligne, dont un d'infanterie légère incomplet et trois de garnison très réduits ; huit de la dernière levée de Marseille, impropres à tout service, et le reste de volontaires[4]. Parmi ces derniers, quatre seulement peuvent être employés aux opérations de la guerre de campagne[5] ; les autres ou ne sont bons qu'à garder des fortifications et des places de l'intérieur, afin d'y compléter leur instruction et leur éducation militaires, ou même manquent d'équipement et d'armement[6]. On ne pouvait donc compter que sur la moitié de l'effectif de 20,000 hommes que présentait cette armée[7]. Le 8e bataillon des volontaires du Var était à Aix pour y protéger les administrateurs du

1. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme du 24 novembre ; rapport du 25 décembre. — Arch. de Breil, pièce n° 10.
2. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme, du 3 décembre. — Thaon de Revel.
3. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme, du 3 décembre.
4. Voir pièces justificatives nos 20 et 30. — Arch. de la Guerre : Lettre de Brunet, du 17 janvier. — Arch. de la Guerre : Mémoire justificatif du 14 avril 1793. D'Anselme, rendant compte au ministre de la guerre Pache d'une revue effectuée le 15 novembre, indique qu'il manquait au complet 2,983 hommes. Sur les 18,886 hommes présents, 4,000 n'avaient pas d'armes, d'autres venaient à peine d'arriver et n'avaient point d'instruction militaire, en sorte qu'il n'y avait que 11,742 hommes en état d'agir.
5. Ces bataillons sont : le 2e de l'Isère, le 2e du Var, le 1er de la Haute-Garonne et le 4e de la Drôme.
6. Arch. de la Guerre : Lettre du conseil d'administration du 9e bataillon du Var à Carros aux commissaires de la Convention nationale à Toulon, réclamant l'habillement, l'équipement et une destination.
7. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme, du 8 décembre — Lettre de Brunet, du 15 janvier.

Décembre 1792. département[1]. La ville de Marseille se gardait elle-même. La garnison de Toulon était composée des grenadiers des Bouches-du-Rhône et de deux bataillons de ligne, qui allaient être appelés à la frontière. Sur la rive droite du Var, se trouvaient quatre bataillons de la réquisition de Marseille et cinq bataillons de volontaires, à peine formés, se reliant par Entrevaux à l'armée des Alpes. Sur la rive gauche, 16 bataillons, dont quatre de ligne, étaient réunis à Nice et à Villefranche. Ils étaient couverts par une chaîne de postes qui, partant de Monaco, occupé par un bataillon de ligne et un de volontaires, aboutissait à Tourrettes, en passant par la Turbie, Notre-Dame de Laghet, Peille, Peillon, Contes, occupé par le 2e bataillon du Var, et Châteauneuf. En avant, de cette ligne de défense, deux forts détachements surveillent les principaux débouchés. A l'Escarène, sur la route de la Roya, le maréchal de camp Dagobert a trois bataillons de ligne et un de volontaires; Dumerbion barre à Levens le chemin de la Vésubie avec un bataillon de ligne, deux de volontaires et deux compagnies franches[2].

Afin de mieux assurer la liaison de ces deux avant-gardes, leurs commandants reçoivent, le 18 décembre, l'ordre de se concerter pour occuper Coaraze et balayer les milices qui, du mont Férion, harcelaient continuellement nos avant-postes[3]. Ces paysans s'enhardissaient tous les jours. Le 15 décembre, soutenus par un faible détachement de troupes de ligne, ils refoulent la grand'garde de Puget-Théniers, puis se retirent sur Villars[4]. Sur ces entrefaites, le Conseil exécutif décide que le général d'Anselme sera suspendu de ses fonctions et remplacé par le général Biron, qui laissera

1. Lettre du maréchal de camp Dampière, commandant à Aix, du 15 janvier.
2. Arch. de la Guerre : Lettres de Brunet, des 17 et 24 janvier. — Mémoire justificatif de d'Anselme du 14 avril 1793. Il y avait notamment le 4e bataillon de Rhône-et-Loire, les 6e, 3e et 1er du Var, ce dernier commandé par le lieutenant-colonel Gardane.
3. Arch. de la Guerre : Ordres de l'armée d'Italie.
4. Arch. de Breil, pièce n° 8.

le commandement de l'armée du Rhin au général Deprez-Crassier[1]. Appelé à Paris pour y rendre compte de sa conduite, d'Anselme quitte Nice le 23 décembre[2]. Il était accusé de lenteurs et d'impéritie dans la conduite des opérations, de malversations des fonds publics. On lui reprochait encore de n'avoir pas su maintenir la discipline parmi ses soldats, d'avoir exaspéré les habitants de Nice et du Comté, en tolérant ou en ne réprimant pas assez sévèrement le pillage et même des actes de brigandage. Une partie de l'armée l'accusait, une autre le défendait ; mais la population était certainement réduite à la misère par les exigences de troupes relativement nombreuses, mal approvisionnées et très peu disposées à obéir à des chefs qu'elles pouvaient renvoyer à leur fantaisie[3]. Les gens de la montagne se réunissaient en bandes, qui se joignaient aux milices piémontaises ; ceux du littoral gagnaient par mer Vintimille et la côte génoise et allaient s'enrôler dans les troupes du roi de Sardaigne[4]. Décembre 1792.

Le général Brunet, qui, depuis quelques jours, avait été rappelé au quartier général pour aider le chef de d'état-major, prend provisoirement le commandement de l'armée d'Italie[5]. Après avoir réglé les détails de l'embarquement du corps expéditionnaire de Sardaigne, donné des ordres pour perfectionner et armer les retranchements commencés sur le mont Gros et le mont Leuze[6], il consacre tous ses

1. Arch. de la Guerre : Arrêt du Conseil exécutif et lettre du ministre, du 16 décembre.
2. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme, du 23 décembre.
3. Arch. de la Guerre : Mémoires justificatifs de d'Anselme, des 9 février et 14 avril 1793. — Rapport des députés extraordinaires de Nice, Blanqui et Veillon, du 23 décembre. — Rapport de d'Anselme, du 25 décembre. — Quatre paysans ou barbets, pris les armes à la main et envoyés comme prisonniers à Nice, avaient été égorgés avec leur geôlier par des hommes de la phalange marseillaise, malgré les efforts de d'Anselme. Aussi les prisonniers sont-ils dirigés sur Antibes, sans passer par Nice (ordre du 21 novembre). Quant à l'affaire du trésorier Chambry, remplacé par Cauchois, et au déficit de la caisse, voir la lettre du 19 décembre des commissaires de la Trésorerie nationale au ministre de la guerre et celle de ce dernier aux commissaires de la Convention nationale en date du 22 décembre.
4. Arch. de la Guerre : Lettres du médecin Ruffo, du 21 janvier et de Chaillan, commissaire de l'inscription maritime à Nice, du 24 décembre.
5. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme, du 23 décembre. — Mémoire manuscrit de Paulinier.
6. Arch. de la Guerre : Lettres de Brunet, des 29 décembre, 19 et 24 janvier et mémoire justificatif de d'Anselme du 14 avril 1793. Ce dernier avait fait élever au mont Gros une batterie et préparer à côté un camp pour deux bataillons.

Décembre 1792. soins à discipliner et à instruire les éléments hétérogènes composant l'armée et à en assurer la cohésion [1].

Il exige la bonne tenue et la propreté des casernes, la rentrée des hommes aux heures prescrites [2]. Il surveille le service important des distributions et celui des gardes et postes de police [3]. Les bataillons sont astreints à faire chaque jour des exercices en un endroit et à une heure désignés [4]. Peu à peu des habitudes d'ordre et de régularité se développent ainsi dans le rassemblement de troupes fait à Nice et aux environs. En même temps, officiers et soldats apprennent à se connaître, se familiarisent avec les manœuvres. Enfin, pour aguerrir également tous les corps et leur donner la pratique du service en campagne, Brunet fait relever fréquemment les avant-gardes de l'Escarène et de Levens, continuellement tenues en alerte par les Austro-Sardes [5].

Janvier 1793. — Entreprises des Austro-Sardes.

L'effectif de ces derniers était numériquement assez inférieur à celui des Républicains ; mais des renforts pouvaient être envoyés à tout moment par la route du col de Tende. La circulation y était entretenue par un équipage spécial de mulets, que l'on faisait marcher chaque jour pour empêcher la neige de s'accumuler [6]. Cette ligne de communication était couverte par deux redoutes, garnies d'artillerie, élevées sur le col de Brouis et gardées par 250 hommes, ainsi que par un retranchement établi à la Cogoule et occupé par 30 hommes. Trois bataillons, cantonnés à Breil, sous les ordres du major général baron Dellera, étaient à portée de soutenir ces postes. Tous les

1. L'animosité entre les blancs, soldats de ligne, et les bleus, volontaires nationaux, se traduisait par des rixes et des duels. — Arch. de la Guerre : 2e mémoire justificatif de d'Anselme, du 14 avril 1793.
2. Arch. de la Guerre : Ordres du 2 janvier pour les rassemblements en cas d'alerte ; du 3, relatif à la tenue ; du 22, prescrivant que le capitaine d'artillerie Sougis paiera les carreaux cassés dans le casernement par sa troupe ; du 25 janvier, fixant l'heure de la rentrée du soir dans les casernes.
3. Arch. de la Guerre : Ordres du 20 janvier, pour la régularité des distributions et les relations entre les corps ; du 26 janvier, relatif à la prise des postes.
4. Arch. de la Guerre : Ordre du 9 janvier.
5. Arch. de la Guerre : Lettre de Brunet, du 24 janvier. — Les avant-gardes et détachements sont relevés tous les mois.
6. Arch. de la Guerre : Lettre de Brunet, du 17 janvier.

jours, des patrouilles en étaient envoyées jusqu'au Mangiabo, à l'Agaissen et à la Penna[1]. Ainsi appuyé, le général de Saint-André profitait habilement de la connaissance approfondie qu'il avait du pays et des sentiments de haine contre les Français qui animaient ses milices, pour étendre ses troupes et multiplier ses tentatives contre nos grand'gardes. Janvier 1793.

Le 23 décembre, quatre petites colonnes piémontaises étaient mises en mouvement de Brouis et du Moulinet sur Braus et Lucéram. Malgré une tourmente de neige qui les empêche d'agir de concert, la patrouille française envoyée chaque jour de l'Escarène au col est surprise et enlevée. L'officier du 70e qui la commandait, est tué avec un sous-officier; 12 soldats sont blessés[2]. Quelques autres attaques sont dirigées, le 1er janvier 1793, sur Lucéram, le 19 sur Castillon, que Brunet avait fait réoccuper au commencement du mois et le 22, sur Coaraze où les paysans armés s'installent de nouveau[3]. Les détachements de troupes régulières, qui, sous les ordres du major de Castelberg, soutenaient les milices de la vallée de la Vésubie, étaient portés à l'effectif de 1,350 hommes en janvier, de 1,631 en février[4]. M. de Sainte-Marguerite, capitaine au régiment de Nice, s'établit, le 2 janvier, à Puget-Théniers, avec un corps important de partisans. Il pousse jusqu'à Cuébris et au village de Saint-Pierre, qui est mis à contribution, pour en imposer aux gardes nationaux de Roquestéron, à peine armés et sans munitions. En même temps il porte, le 8 janvier, sur le haut Var, une colonne,

1. Thaon de Revel.
2. Arch. de la Guerre : Lettres de Brunet, des 31 décembre et 15 janvier. Lettre du ministre, du 7 janvier. — Lettre de Saint-André, du 24 janvier, et de Brunet, du 26, relatives à l'échange des prisonniers. — Le lieutenant dont il s'agit se nommait Taillefer; il avait été tué à coups de baïonnette en cherchant à désarmer un soldat piémontais pour fuir, après avoir été fait prisonnier. — Thaon de Revel.
3. Thaon de Revel. — Arch. de Breil, pièces nos 3 et 9.
4. Thaon de Revel donne le premier chiffre ; pour le second, voir pièces justificatives n° 31, qui est la reproduction de la pièce n° 11 des archives de Breil.

Janvier 1793. qui pille tous les villages jusqu'à Guillaumes, dont les habitants l'arrêtent non sans quelque peine[1].

Bien que sans résultats considérables, cette course met en émoi les administrateurs des districts de Grasse et de Castellane[2]. Elle dénotait du reste de la part de l'ennemi une hardiesse qu'il importait de réprimer le plus tôt possible. L'offensive était le seul moyen d'y parvenir. Telle allait être la tâche du nouveau général en chef de l'armée d'Italie. Bien que sollicité par le ministre de la guerre de rejoindre rapidement son poste, Biron ne devait arriver à Nice que le 10 février[3]. Il avait été retardé par le mauvais état des chemins[4] et avait voulu se rendre compte de la situation défensive des places maritimes que la récente déclaration de guerre à l'Angleterre exposait à une attaque dangereuse[5]. Du moins, le général Brunet avait eu le temps de mettre toutes les troupes en état de prendre part aux opérations de campagne. Mais leur effectif n'était pas tellement considérable qu'on pût en distraire quelques éléments pour coopérer à la garde d'un territoire dépendant de l'armée des Alpes[6]. Aussi le général Kellermann est-il invité par le ministre à renouveler au maréchal de camp Camillo Rossi les instances que lui avait déjà faites le général Brunet et à prendre toutes les mesures nécessaires pour appuyer efficacement l'armée d'Italie et en couvrir l'aile gauche, aux environs d'Entrevaux[7]. Il était du reste d'autant plus indispensable d'occuper réellement le comté

1. Thaon de Revel. — Arch. de Breil, pièce n° 8 — Arch. de la Guerre : Lettre de Brunet, du 15 janvier. — Tisserand. — Travail manuscrit du lieutenant Combret.
2. Arch. de la Guerre : Lettre de Brunet, du 15 janvier. — Tisserand.
3. Arch. de la Guerre : Décision du Conseil exécutif du 8 janvier. — Lettres du ministre, des 24 décembre et 20 janvier.
4. Arch. de la Guerre : Lettre de Biron, du 27 janvier.
5. Arch. de la Guerre : Lettre du ministre, du 30 janvier. — Lettre de Biron, du 6 février.
6. Arch. de la Guerre : Lettre de Brunet, du 30 décembre.
7. Arch. de la Guerre : Lettre de Brunet à Camillo Rossi, du 30 décembre. Ce même jour, les administrateurs des Bouches-du-Rhône refusent de laisser partir de Manosque le bataillon qui devait aller à Entrevaux. On n'osait pas encore dégarnir complètement la vallée de Barcelonnette parce qu'il était tombé peu de neige jusqu'à ce moment. — Lettre de Brunet, du 15 janvier. — Lettres du ministre, du 20 janvier à Kellermann, à Brunet, et aux administrateurs du Var.

de Nice que, sur la demande deux fois renouvelée de ses députés, la Convention nationale venait d'en prononcer la réunion à la France[1]. La principauté de Monaco se constituait également en république, le 14 février[2]. Janvier 1793

1. Mémoire manuscrit du commandant Paulinier. — Les députés de Nice présentent leur requête à la Convention les 4 novembre et 11 janvier. La décision est prise le 18 janvier et la réunion prononcée le 4 février.
2. Mémoire manuscrit du commandant Paulinier.

CHAPITRE IV

Octobre 1792.

EXPÉDITIONS D'ONEILLE ET DE SARDAIGNE

Sac d'Oneille. — Le capitaine Latouche-Tréville à Naples. — Préparatifs pour l'expédition de Sardaigne. — Bombardement de Cagliari. — Attaque de cette ville. — Tentatives sur la côte nord de la Sardaigne.

Bombardement d'Oneille.

La tempête du commencement d'octobre 1792 était à peine apaisée que l'amiral Truguet vint mouiller dans la rade de Villefranche avec l'escadre de la Méditerranée, grossie de quatre vaisseaux de ligne, amenés de Brest par le capitaine Latouche-Tréville [1]. Le général d'Anselme eut l'idée de se servir de ces imposantes forces navales pour châtier Oneille, petit port sarde enclavé dans le territoire de Gênes, dont les corsaires gênaient beaucoup le commerce de Marseille et les relations de cette ville avec l'armée et avec Gênes [2].

Le 16 octobre, le général la Houillère s'embarque avec 1,100 hommes des 11e et 28e régiments de ligne et du 4e bataillon de la Drôme [3]. Une partie de la flotte, six vaisseaux et six frégates, met à la voile le 18 et, contrariée par

1. Arch. de la Guerre : Instructions pour le contre-amiral Truguet, du 18 août 1792. — Voir pièces justificatives, n° 32. — Troude.
2. Jomini. — Roguet. — Arch. de la Guerre : Instructions de d'Anselme au général la Houillère, contenues dans le mémoire justif. du 14 avril 1793. Malgré cette expédition, les corsaires d'Oneille continuèrent à gêner les transports par mer. Voir, à ce sujet, les archives de la Guerre et particulièrement les correspondances des 27 et 28 février, 4, 14 et 18 mars 1793.
3. Arch. de la Guerre : Lettre de Truguet, du 17 octobre. — Arch. du Génie : Mémoire manuscrit du commandant Paulinier. — Roguet.

les vents d'est, n'arrive que le 23, à midi, devant Oneille[1]. Octobre 1792. L'amiral Truguet envoie dans un canot son capitaine de pavillon, M. Duchayla, porter une proclamation aux habitants, les sommant de recevoir une garnison française au lieu et place des trois compagnies piémontaises qui y avaient été amenées de Villefranche par la frégate le *Saint-Victor*[2].

A peine le canot touche-t-il au rivage qu'une décharge de mousqueterie, faite à bout portant, tue Henry d'Hobermand, petit-fils et aide de camp du général la Houillère, les enseignes Isnard et Pélissier ainsi que quatre matelots. M. Duchayla, l'adjudant général La Converserie et quatre autres matelots sont blessés. Ce n'est qu'à grand'peine que le canot, conduit par les trois seuls marins restés valides et aidé par une autre embarcation, parvient à regagner le vaisseau amiral le *Tonnant*. L'escadre s'embosse aussitôt et foudroie jusqu'à la nuit la ville et un petit fort qui essaie de riposter, mais dont le feu est bientôt éteint. Les habitants et la garnison, aux ordres du chevalier Ricca di Castelvecchio, sont obligés de se retirer sur les montagnes voisines[3].

Le lendemain, deux frégates mouillent à portée de fusil d'Oneille. On met à terre les troupes du général la Houillère, 100 matelots, armés de haches, et 1,000 hommes, tirés de la garnison des vaiss aux. Tous les prêtres, soupçonnés d'avoir provoqué la trahison de la veille, sont mis à mort. La ville est pillée, puis livrée aux flammes. A 9 heures du matin, l'exécution est terminée et le rembarquement effectué[4]. Les frégates ramènent le corps expéditionnaire à Villefranche, tandis que l'amiral Truguet se

1. Arch. de la Guerre : Rapport de Truguet, du 25 octobre. — Lettres de d'Anselme, des 25 et 31 octobre. — Pinelli.
2. Pinelli. — Arch. de la Guerre : Rapport de Truguet, du 25 octobre. — Jomini.
3. Pinelli. — Arch. de la Guerre : Rapport de Truguet, du 25 octobre.
4. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme, du 31 octobre.

Octob.-Novemb. 1792.

rend à Gênes avec le reste de l'escadre, pour y faire reconnaître la République française [1].

Négociations avec la République de Gênes.

Il emmenait avec lui le lieutenant-colonel Rigaud, du 4e bataillon de la Drôme, qui avait reçu mission du général d'Anselme de négocier un emprunt de six millions, remboursable par moitié dans le délai d'un an, et destiné à l'achat immédiat des approvisionnements de toute nature nécessaires à l'armée. Cet officier devait en outre se rendre à Savone, examiner la situation de cette place, prendre des renseignements sur l'esprit des habitants et demander au Sénat génois s'il ne lui serait pas agréable de voir occuper la citadelle de cette ville par une garnison française [2].

Cette dernière proposition,bien que sanctionnée ultérieurement par le gouvernement français [3], n'avait aucune chance d'être accueillie, la République de Gênes voulant éviter de fournir à l'armée austro-piémontaise tout prétexte à l'invasion de son territoire [4]. Quant à l'emprunt, le Conseil exécutif provisoire le désapprouve aussitôt qu'il en a connaissance, ne se souciant pas sans doute de contracter une créance dont il eût été à peu près impossible d'obtenir le remboursement [5]. Ces affaires ainsi terminées, le contre-amiral Truguet rallie toute sa flotte dans le golfe de la Spezzia, afin de se préparer à mettre à exécution les instructions nouvelles qu'il avait reçues [6].

Le capitaine Latouche à Naples.

Il devait d'abord envoyer une escadre à Naples, sous les ordres du capitaine Latouche-Tréville, pour demander réparation des insultes faites à M. de Sémonville dans un

1. Arch. de la Guerre : Lettre de Truguet, du 17 octobre. — Arch. du Génie : Mémoire manuscrit du commandant Paulinier.
2. Arch. de la Guerre : Instruction de d'Anselme, du 15 octobre, au lieutenant-colonel Rigaud. — Roguet
3. Arch. de la Guerre : Décision du Conseil exécutif provisoire, du 26 octobre. Lettre du ministre de la guerre à d'Anselme, du 25 novembre, lui reprochant de n'avoir pas pris Savone sans différer. — Lettres de d'Anselme, des 8 et 9 novembre.
4. Arch. de la Guerre : Lettre de Naillac, résident français à Gênes, du 21 novembre. — Lettre de Belleville, attaché à l'ambassadeur Sémonville, du 26 novembre.
5. Arch. de la Guerre : Lettre de Truguet, du 20 octobre. — Lettre du ministre de la marine au ministre de la guerre, du 30 octobre.— Décision du Conseil exécutif provisoire, du 1er novembre.
6. Arch. de la Guerre : Lettres de d'Anselme, des 31 octobre et 8 décembre.

mémoire rédigé par le premier ministre Acton[1]. L'arrivée dans la Méditerranée de huit nouveaux bâtiments de guerre, expédiés de Brest, Lorient et Rochefort, permet de porter cette division au chiffre de dix vaisseaux de ligne et deux frégates[2]. Décembre 1792.

Elle met à la voile le 10 décembre, et, le 17, croise à hauteur d'Ischia. Un officier napolitain vient à bord du *Languedoc* rappeler au capitaine Latouche-Tréville que, selon les traités, six vaisseaux seulement peuvent pénétrer dans la rade. Il ajoute que le séjour d'une force plus considérable devant la ville pourra être considéré comme un acte d'hostilité. Le commandant de l'escadre française répond qu'il ne divisera pas ses forces et que, si un seul coup de canon est tiré contre les vaisseaux de la République, il réduira en cendres la ville de Naples. Il mouille sans opposition devant le palais du roi et obtient, en 24 heures, toutes les satisfactions exigées[3].

Les vaisseaux reprennent aussitôt la mer et, dans la nuit du 20 au 21 décembre, sont dispersés par un violent coup de vent du nord-ouest. Au jour, l'*Entreprenant*, le *Scipion* et une frégate sont seuls en vue du *Languedoc*, complètement démâté et faisant eau de toutes parts. Le vent ayant passé au sud-ouest dans la journée, Latouche donne ordre au *Scipion* d'aller avec la frégate porter au contre-amiral Truguet la nouvelle de la dispersion de sa division, et se fait donner par l'*Entreprenant* une remorque, qui casse presque aussitôt. Cependant il parvient à gouverner pour

1. Troude. — Arch. de la Guerre : Instruction pour le contre-amiral Truguet, du 25 octobre.
2. Arch. de la Guerre : Lettres de Truguet, des 6 et 10 décembre. — Voir pièces justificatives, n° 33.
3. Troude. — Jomini. Cet auteur commet une erreur assez grave à propos du *grenadier* Belleville. Ce prétendu grenadier avait été attaché au ministre plénipotentiaire à Gênes Naillac et devait accompagner à Constantinople l'ambassadeur français Sémonville. Ce dernier attendait à Saint-Florent le bâtiment qui devait le transporter. Belleville avait été chargé par lui ou Naillac de la négociation avec le gouvernement napolitain. Il fut plus tard consul à Livourne. Consulter à ce sujet la Correspondance des archives de la guerre de novembre 1792 à mars 1793. Belleville a assisté à l'expédition de Cagliari, à bord du *Languedoc* et pourrait être l'auteur d'un mémoire assez étrange, fait sous forme de demandes et réponses, qui est classé au mois de mars 1793.

Décembre 1792. rentrer à Naples, où il arrive dans l'après-midi du 24, avec l'*Entrepenant*, ayant encore cassé la barre de son gouvernail et failli s'échouer sur l'île de Capri, dont il était passé à un jet de pierre. Il reçoit dans ce port tous les secours dont il avait besoin et, le 30 janvier, remet à la voile pour rallier l'escadre de Truguet dans le golfe de Palmas, rendez-vous général de l'expédition de Sardaigne[1].

Préparatifs pour l'expédition de Sardaigne.

Le premier projet de cette expédition avait été adressé à l'Assemblée législative, au mois de mai de 1792, par un négociant en grains de Sassari, Corse de naissance, nommé Antoine Constantini; il était apostillé par Saliceti, alors procureur général syndic à Ajaccio[2]. Le 23 juillet, Péraldi présentait sur ce sujet un nouveau mémoire, qui était annoté par Carnot[3] et, le 10 octobre, le Conseil exécutif provisoire signait des instructions destinées au lieutenant général d'Anselme et au contre-amiral Truguet[4]. Deux commissaires sont envoyés, Péraldi en Corse, Aréna à Nice, pour accélérer les préparatifs et lever toutes les difficultés[5].

Il y en avait beaucoup, et, dès son arrivée à Nice, Aréna le reconnaissait[6]. Aussi, malgré la confiance de Péraldi[7], devait-il s'écouler plus de trois mois avant que les troupes françaises prissent pied sur la côte de Sardaigne. Les Piémontais paraissant se disposer à prendre l'offensive, d'Anselme, qui n'avait sous ses ordres que 10 à 11,000 hommes, ne pouvait en distraire un important détachement

1. Troude — Arch. de la Guerre : Extrait du journal de bord du *Languedoc*.
2. Arch. de la Guerre : Mémoire de Constantini, du 14 mai 1792. Il estimait qu'il fallait 12.000 hommes, dont 6.000 de ligne, le reste de volontaires, parmi lesquels 2.000 Corses. On s'emparerait d'abord des îles de la Maddalena, puis de Sassari. — Note de Saliceti, du 7 juin.
3. Arch. de la Guerre. Projet sans date. — La force du corps expéditionnaire demandé est portée à 30,000 hommes.
4. Arch. de la Guerre. Un duplicata de ces instructions a été établi le 26 octobre.
5. Arch. de la Guerre: Mémoire d'Aréna, du 10 mars 1793. Il arrive à Nice le 24 octobre, remet à d'Anselme l'instruction qui lui était destinée et envoie l'autre à Truguet, qui est au golfe de la Spezzia le 27.
6. Arch. de la Guerre : Lettre d'Aréna à Brissot, du 24 octobre.
7. Arch. de la Guerre : Lettre de Péraldi, de Toulon, au Conseil exécutif provisoire, du 7 novembre. Il estime que tout sera prêt à la fin du mois.

même pour aider Montesquiou dans l'attaque de Genève. Décembre 1792. Il proposait par suite de substituer à cette expédition lointaine et hasardée une attaque sur Oneille et Savone[1]. Mais le ministre de la guerre lui reprochait de ne s'être pas emparé de cette dernière place sans différer et lui enjoignait de préparer immédiatement le corps destiné à la Sardaigne[2]. Il déléguait en même temps le citoyen Maurice comme commissaire du pouvoir exécutif, afin de presser le départ des 8,000 hommes organisés par Marseille au commencement d'octobre[3].

La municipalité de Toulon refusait de les laisser pénétrer dans la ville[4] pour aller s'embarquer sur les 33 bâtiments affrétés en vue de leur transport et arrivés en rade le 7 novembre, sous la conduite de la frégate la *Fortunée*[5]. Les instances du général d'Anselme, des commissaires de la Convention, du citoyen Maurice ne peuvent vaincre cette résistance[6], assez justifiée d'ailleurs par les actes d'insubordination et de brigandage que commettait cette troupe, composée d'enfants et de la lie de la population des départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône[7].

On se décide alors à faire l'embarquement à Villefranche, où la flotte de transport mouille le 21 décembre et passe sous les ordres du capitaine Saint-Julien, commandant le vaisseau le *Commerce de Bordeaux*, chargé de la convoyer avec la corvette la *Poulette*[8]. Les provisions et les muni-

1. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme des 31 octobre, 9, 15 et 26 novembre.
2. Arch. de la Guerre : Lettre du ministre, du 25 novembre.
3. Arch. de la Guerre : Ordre du ministre de la guerre au citoyen Maurice, du 23 novembre. — Comptes rendus du citoyen Maurice, de Marseille, le 6 décembre, de Toulon, le 10, en fin de mission, le 17. — Lettre de Vincent, commissaire ordonnateur à Toulon, au ministre de la marine, du 9 décembre. — Remerciements du ministre de la guerre au citoyen Maurice, le 15 décembre.
4. Arch. de la Guerre : Lettre de d'Anselme au commissaire des Bouches-du-Rhône, du 15 novembre.
5. Arch. de la Guerre : Déclaration, faite le 14 février 1793, par le capitaine du brigantin la *Geneviève* au citoyen Makau, ministre plénipotentiaire de France à Naples.
6. Arch. de la Guerre : Lettre du ministre de la marine au ministre de la guerre, du 18 décembre.
7. Arch. de la Guerre : Rapports du général Casabianca, des 22 févier 1793 et 28 pluviôse an III.
8. Arch. de la Guerre : Lettre de Vincent, commissaire ordonnateur à Toulon, au ministre de la marine, du 13 décembre. — Lettre du citoyen Pourcel, commissaire de la marine à Nice, du 22 décembre, et du ministre de la marine au ministre de la guerre, du 5 janvier.

Décembre 1792. tions, mal arrimées à bord des bâtiments depuis trois mois, s'étaient en grande partie gâtées[1]. Quant au corps marseillais, dont la moitié n'était pas armée[2], les ordres de route le concernant sont envoyés le 2 décembre au général Saint-Hilaire, son commandant, et les points d'arrivée lui sont assignés, le 16, sur la rive droite du Var, à Grasse, Vallauris, Mougins, La Colle, Vence, Saint-Paul et Cagnes[3].

Quelques jours après cependant, d'Anselme faisant encore des difficultés pour laisser partir une troupe aussi indisciplinée[4], est suspendu de ses fonctions par le Conseil exécutif provisoire et mandé à Paris[5]. Le général Brunet, qui le remplace provisoirement, pressé de se débarrasser des Marseillais, les dirige aussitôt sur Villefranche, où ils sont embarqués le 3 janvier[6].

L'escadre à Ajaccio.

Ce convoi était impatiemment attendu par le contre-amiral Truguet. Bien que partisan de l'expédition de Sardaigne, il n'avait pas mis moins de temps dans l'accomplissement de la mission qu'il s'était réservée. Dès le commencement de novembre, il avait demandé au général Paoli, commandant en Corse, de préparer autant de troupes qu'il lui serait possible[7]. Il était resté ensuite à la Spezzia pour préparer la division de Latouche-Tréville. Il met à la voile en même temps que ce dernier, au commencement de décembre, avec les quatre vaisseaux qui restaient sous ses

1. Arch. de la Guerre : Rapport du citoyen Maurice, du 10 décembre.— Lettre d'Aréna, du 22 décembre.
2. Arch. de la Guerre : Lettre d'Aréna, du 17 décembre. Il dit même qu'il n'y en a que 1,000 armés.
3. Arch. de la Guerre : Ordres de route des 1er et 16 décembre. — Lettres de d'Anselme au général Saint-Hilaire, du 2 décembre et au ministre du 10 décembre. On avait d'abord songé à faire l'embarquement au Golfe-Juan ; mais le mouillage étant fort loin de la terre, le capitaine Saint-Julien préféra embarquer à Villefranche. — Voir pièces justificatives, n° 34 A.
4. Arch. de la Guerre : Lettres d'Aréna, des 13 et 17 décembre. — Voir, au sujet de la conduite de ces bataillons, le volume de l'abbé Tisserand déjà cité.
5. Arch. de la Guerre : Arrêté du Conseil et lettre du ministre, du 16 décembre, arrivés à Nice le 23 décembre
6. Arch. de la Guerre : Ordre du 1er janvier 1793 — Lettres d'Arena, des 22 et 29 décembre, du 4 janvier. — Lettre de Brunet, du 31 décembre. — Lettre de Saint-Julien, du 4 janvier.
7. Arch. de la Guerre : Lettre de Truguet à Aréna, du 6 décembre. — Lettre de Paoli, du 12 novembre.

ordres[1]. Il envoie à Gênes la corvette la *Badine* prendre 600,000 francs, indispensables pour la solde des troupes et fournis en deux jours par les commerçants français de cette ville[2]. Il arrive lui-même dans le golfe d'Ajaccio le 15 décembre. En y entrant, le *Vengeur*, par suite d'une fausse manœuvre, touche si rudement qu'on est contraint de l'échouer et de l'abandonner[3]. Décembre 1792.

Le général Paoli, sollicité du reste par l'ambassadeur Sémonville[4], alors à Saint-Florent, par Péraldi, son ami, puis par le ministre de la guerre[5], avait réuni à Ajaccio 1,800 soldats de ligne et de volontaires avec 13 pièces de campagne et de montagne[6]. Mais, le 18 décembre, un grave conflit éclate à terre entre les marins et les volontaires corses, dont deux sont tués. L'ordre n'est rétabli que par l'intervention énergique du général Casabianca, qui envoie les bataillons cantonner dans les villages avoisinant la ville, tandis que les marins sont consignés à bord[7].

Il n'était plus possible d'embarquer les volontaires. Sur la proposition de Péraldi, il est décidé qu'ils seront employés à une opération particulière sur la côte nord de la Sardaigne. Le 42e régiment de ligne, 300 hommes de chacun des deux autres régiments de la Corse, 26e et 52e, sont embarqués, le 4 janvier, à bord de l'escadre, qui met à la voile le 8 seulement, après avoir attendu le convoi[8].

Celui-ci quittait Villefranche le même jour, après une tentative infructueuse, faite le 6 pour sortir de la rade[9]. Le convoi part de Villefranche.

1. Arch. de la Guerre : Lettre de Belleville, du 26 novembre. — Lettres de Truguet, des 16 et 25 novembre et du 10 décembre.— Lettre d'Aréna au ministre des affaires étrangères, du 13 décembre. — Voir pièces justificatives, n° 33.
2. Arch. de la Guerre : Lettres de Truguet, du 10 décembre et de Naillac, du 17.
3. Arch. de la Guerre : Lettre de Péraldi, du 22 décembre. — Troude.
4. Arch. de la Guerre : Lettre du 15 décembre.
5. Arch. de la Guerre : Lettre du 16 décembre.
6. Arch. de la Guerre : Lettres de Paoli, des 23 novembre et 10 décembre.— Voir pièces justificatives, n° 34 B.
7. Arch. de la Guerre : Lettres de Péraldi, du 23 décembre ; de Paoli, du 2 janvier.
8. Arch. de la Guerre : Lettres de Paoli, des 2 et 10 janvier; de Casabianca, des 31 décembre et 9 janvier ; de Péraldi, du 6 janvier.
9. Arch. de la Guerre : Lettre de Brunet, du 9 janvier. — Déclaration du 14 février au citoyen Makau.

Décembre 1792
Janvier 1793.

Le 12, à peu de distance d'Ajaccio, un violent coup de vent disperse les bâtiments, dont un certain nombre arrive le lendemain dans la baie de Saint-Florent[1]. Les volontaires, fatigués par la mer, demandent à débarquer. Accédant à ce désir, le général Saint-Hilaire prévient Paoli qu'il va se rendre par terre à Ajaccio et, laissant 600 hommes à la garde des transports, il entre à Bastia, le 14 au soir, avec 1,100[2]. Le jour suivant, à 10 heures du matin, une farandole, composée de grenadiers du 26e et de Marseillais, entre dans la citadelle et se met en devoir d'enfoncer la porte du donjon servant de magasin aux munitions et gardé par des volontaires corses. Le lieutenant-colonel Giampietre fait ouvrir le guichet pour rappeler à l'ordre ces soldats indisciplinés. Il est saisi au collet et menacé de la « lanterne », lorsque les volontaires corses font feu pour dégager leur chef. Un Marseillais est blessé et disparaît. Prévenu de cette échauffourée, le commandant de la place de Bastia se rend avec les officiers à la citadelle et parvient à grand'peine à la faire évacuer.

L'agitation et le trouble n'en étaient pas moins extrêmes dans la ville, par suite de l'animosité qui existait depuis longtemps entre les troupes de ligne et les volontaires corses. Le général Saint-Hilaire, défendant sa troupe, poussé peut-être par un parti politique, exigeait que l'on fît sortir les volontaires de Bastia et demandait 6,000 cartouches. Un certain nombre de Marseillais pillaient les maisons, saccageaient les églises. Le commandant Rossi, peu sûr des détachements du 26e et du 52e sous ses ordres, était impuissant[3]. Heureusement, dès le 16, les habitants des environs arrivaient dans la ville mal approvision-

1. Arch. de la Guerre : Lettre d'Aréna au ministre des affaires étrangères, du 14 janvier.
2. Arch. de la Guerre : Lettre de Saint-Hilaire à Paoli, du 13 janvier. — Lettre de Grazio Rossi, commandant de Bastia, à Paoli, du 15 janvier ; de Paoli au ministre, du 16.
3. Arch. de la Guerre : Rapport de Rossi à Paoli, du 15 janvier. — Lettres de Paoli au ministre, des 16, 17 et 21 janvier.

née[1], en sorte que Saint-Hilaire parvient à décider ses hommes à se mettre en route pour Ajaccio, où le général Casabianca, désigné par le général Brunet, prend le commandement de l'expédition[2].

Le convoi, à moitié rallié par Aréna, appareille le 25, sous la conduite de la corvette la *Poulette*[3]. Le *Commerce de Bordeaux* quitte Saint-Florent le 22, à la recherche des autres transports. Le 25, il passe en vue de Villefranche avec neuf à dix bâtiments, en appelle deux, qui étaient entrés dans la rade six jours avant, et mouille au Golfe-Juan pour les attendre. Mais le lendemain, deux autres transports arrivent encore à Villefranche et les troupes embarquées veulent descendre. On ne parvient que difficilement à faire mettre les bâtiments en route pour les îles d'Hyères, où le *Commerce de Bordeaux* s'était rendu[4]. Il en part le 1er février et, le 7, un violent grain sépare encore ces transports. Le capitaine de l'un d'entre eux est obligé, par les troupes qu'il a à son bord, de relâcher à Baïa, près de Naples, le 10 février[5].

Préparatifs de défense en Sardaigne.

De si longs retards enlevaient à cette entreprise le bénéfice de la surprise. Prévenus dès le mois de novembre[6], les Sardes avaient eu le temps de préparer la défense de leur île. Les forces militaires qui s'y trouvaient, se composaient de la garnison de Cagliari, comprenant un bataillon du régiment de Piémont, moins les deux compagnies de chasseurs ramenées sur le continent, 600 fusiliers du régi-

1. Arch. de la Guerre : Lettre de Fadart, commissaire ordonnateur de Bastia, à Paoli, du 15 janvier.
2. Arch. de la Guerre : Lettre de Paoli, du 25 janvier. Lettre de Brunet, du 9 janvier. — Le général Brunet, qui avait demandé et reçu le commandement de cette expédition, ne pouvait partir à ce moment ; il attendait le général Biron. Il obtint du reste, le 7 janvier, du ministre, l'autorisation de partir après l'arrivée de ce dernier.
3. Arch. de la Guerre : Lettre d'Aréna, du 14 janvier.
4. Arch. de la Guerre : Déclaration faite au citoyen Makau, ministre plénipotentiaire à Naples, par le capitaine du brigantin la *Geneviève*. — Lettres du citoyen Pourcel, commissaire de l'inscription maritime à Villefranche, transmises au ministre de la guerre par le ministre de la marine, les 7 et 17 février.
5. Arch. de la Guerre : Déclaration précitée.
6. Arch. de la Guerre : Note remise à Toulon, le 14 févier, par le citoyen Mornac, de Saint-Tropez, commandant la tartane le *Saint-Roch*, qui a relâché à Carloforte le 6 novembre.

Nov.-Déc. 1792 Janvier 1793.

ment suisse de Schmid, nouvellement levé, une compagnie légère pour la garde des forçats, une d'invalides, deux de dragons, commandées par le baron de Saint-Amour, en tout 1,400 hommes, et d'un bataillon du régiment de Courten, qui occupait, au nord, Sassari et Alghero. Ces troupes, renforcées par 400 milices de Bono, étaient sous les ordres du général baron de la Fléchère et du vice-roi Bailo di Balbiano, qui, privés des sympathies de la population, ne comptaient pas pouvoir opposer une bien grande résistance.

Mais la noblesse et le clergé, se croyant plus directement menacés par les Républicains français, cherchent à exciter le zèle des habitants de la campagne et à tirer parti des nombreuses milices à pied et à cheval que chaque village devait fournir d'après la constitution féodale alors en vigueur[1]. Toutefois, la rareté des fourrages ne permet pas de réunir la cavalerie un temps suffisant pour la faire manœuvrer. A Cagliari, où l'enthousiasme était plus difficile à faire naître, surtout parmi les négociants, le marquis Leonelli, le vicomte de Flumini et l'avocat Pizzolo forment cependant huit à dix bataillons de 500 hommes. 2,000 cavaliers sont rassemblés sous la direction du baron de Saint-Amour. En même temps, on travaille activement à réparer les fortifications, à améliorer les batteries existantes, à en construire et à en armer de nouvelles. Pour augmenter le petit nombre d'artilleurs disponibles, le capitaine d'artillerie en retraite Azimonti exerce tous les jours d'anciens canonniers, des marins et quelques jeunes gens, choisis avec soin, de manière à ne pas

1. Arch. de la Guerre : Lettre de Naillac, de Gênes, le 4 février. Les Sardes peuvent mettre sur pied 30.000 hommes d'infanterie et 4.000 de cavalerie. — Lettre de Vincent, commissaire ordonnateur à Toulon. Il dit que les négociants et le clergé ont contribué pour deux millions ; qu'on peut rassembler 6.000 cavaliers et qu'il y a 2.000 hommes de troupes de ligne.

familiariser avec le service des canons des individus capables de provoquer des troubles [1]. Janvier 1793.

Occupation des îles San-Pietro et San-Antiocho.

Cependant la plus grande partie des vaisseaux de la division de Latouche-Tréville, dispersés dans la nuit du 21 au 22 décembre, se rallient au commencement de janvier dans le golfe de Palmas, formé sur la côte occidentale de la Sardaigne par la presqu'île de San-Antiocho, à peine reliée à la terre ferme par le pont de Sainte-Catherine [2]. Le commandant du *Léopard*, Bourdon-Grammont, après s'être assuré que Truguet n'était pas encore arrivé à Cagliari, mouille, le 6, dans la rade de Carloforte, comprise entre la côte de la Sardaigne à l'est, la presqu'île de San-Antiocho au sud, l'île San-Pietro à l'est. Il y essuie, le lendemain, un fort coup de vent, qui lui occasionne quelques avaries et l'empêche de communiquer avec l'île, déjà abandonnée [3].

Voyant les habitants peu disposés à se défendre à l'arrivée des bâtiments français [4], Camurati, officier de dragons, qui occupait Carloforte avec 100 hommes, avait en effet demandé à Cagliari et obtenu la permission de se retirer à Calasetta, dans la presqu'île de San-Antiocho. Informé de ce fait, le 8, par M. Guys, consul de France, qui, chassé de Cagliari, s'était réfugié à San-Pietro, Bourdon-Grammont débarque aussitôt le capitaine Cognet, du 39e, avec 80 hommes, pour occuper le fort pentagonal dominant le bourg et la tour San-Vittorio, située au sud [5]. Afin

1. Pinelli. — Arch. de Breil, pièce n° 13. Ce document présente un grand intérêt en ce qu'il donne de l'état d'esprit de la population une description très détaillée. L'auteur inconnu de cette relation, écrite en italien, dit, par exemple, en parlant des négociants qui voulurent s'armer que : « à l'apparition de l'ennemi, ils disparurent comme les brouillards de la mer ». Des indications qu'il donne il résulte que les bataillons se constituèrent par corps de métiers ou professions, les tisserands, les orfèvres, les étudiants, etc.

2. Arch. de la Guerre : Extrait du journal de bord du *Patriote*. Outre ce bâtiment, les vaisseaux réunis à Palmas, le 6 janvier, étaient : le *Thémistocle*, le *Scipion*, le *Duguay-Trouin*, le *Tricolore*, l'*Orion* et la frégate l'*Hélène*.

3. Arch. de la Guerre : Lettre de Bourdon-Grammont en rade de Carloforte, du 13 janvier.

4. La population de l'île San-Pietro est composée des habitants de l'île de Tabarca, sur la cote tunisienne, que le roi de Sardaigne avait rachetés de l'esclavage des Barbaresques (Arch. de la Guerre : Observ. sur l'ile de Sardaigne, par le lieut. de vaisseau Rheydellet).

5. Arch. de la Guerre : Lettre précitée. — Arch. de Breil, pièce n° 13. — Pinelli. — Arch. de la sect. techn. du génie : Mém. des capitaines Tholozé et Ravier. Ce dernier officier, embarqué, le 7 janvier, à Ajaccio et laissé dans l'ile San-Pietro à la fin de l'expédition, dont il a suivi tous les incidents, en a fait un exposé précis et intéressant. — On prend, dans l'ile San-Pietro, 34 canons, six espingoles, des munitions, quelques fusils, des outils, du tabac, etc. (Arch. de la Guerre : État du comm. Bertin.)

Janvier 1793. de compléter ce succès, il invite Landais, commandant du *Patriote* et de la division à l'ancre dans le golfe de Palmas, à s'emparer de la presqu'île de San-Antiocho. Le conseil de guerre réuni pour discuter cette opération, l'ayant repoussée à une forte majorité, l'attaque n'est exécutée que le 15, sur l'ordre de l'amiral Truguet, arrivé à Carloforte le 13[1].

Camurati avait pris le commandement des 200 dragons qui gardaient les retranchements élevés autour du village de San-Antiocho. Il pouvait être soutenu par 1.200 fantassins et 600 cavaliers, rassemblés à Porto-Faglia, à Porto-Scuzo, au pont Sainte-Catherine et à Sulcis, afin d'empêcher un débarquement sur ces points, situés à deux marches seulement de Cagliari. En vue d'interdire l'arrivée des secours, le capitaine Landais prescrit au *Tricolore* de s'approcher le plus possible du pont pour en couvrir de mitraille les approches, pendant que le *Scipion* protège, de son mouillage, situé à huit kilomètres à l'ouest, le débarquement des troupes. Le lieutenant de vaisseau Rheydellet est ensuite envoyé en parlementaire à Camurati, pour l'inviter à se rendre. Désireux de faire évacuer la plus grande partie de la population et du nombreux bétail de la presqu'île, celui-ci demande deux heures pour répondre, puis il se replie lui-même sur le détachement de Sainte-Catherine. Pour ne pas être inquiété par le feu du *Tricolore*, il emmène avec lui l'officier français ainsi que le caporal et le tambour qui l'accompagnaient. Les troupes débarquées occupent successivement Calasetta, San-Antiocho et les abords du pont où sont faits trois prisonniers. Une batterie est aussitôt construite pour battre ce passage; elle est armée de quatre canons des gaillards

1. Arch. de la Guerre : Extr. du journal de bord du *Patriote*. — Lettre du comm. Bertin, du 17 janvier. — Arch. de la sect. techn. du génie : Mém. du capitaine Ravier.

Janvier 1793.

de la frégate l'*Hélène*, qu'on charge de la surveillance du mouillage[1]. L'île San-Pietro allait servir de base d'opérations à la flotte[2].

Bombardement de Cagliari.

Sans nouvelles du convoi, encouragé par le peu de résistance des Sardes au golfe de Palmas, espérant, d'après les rapports du consul Guys, obtenir la reddition de Cagliari par la seule présence de l'escadre, poussé aussi peut-être par Péraldi, qui voulait entrer dans cette ville avant l'arrivée de son collègue Aréna[3], le contre-amiral Truguet appareille, le 21 janvier, à 2 heures de l'après-midi, avec 11 vaisseaux, six frégates ou corvettes, trois bombardes et mouille, le 23, dans la rade de Cagliari, hors de portée de canon. Le lendemain, le capitaine de vaisseau Villeneuve, major de l'escadre, Péraldi, commissaire du pouvoir exécutif, Buonarotti de Florence s'embarquent dans un canot chargé de proclamations et portant, en signe d'alliance, le pavillon sarde à l'avant, le pavillon français à l'arrière[4].

Les notables habitants de Cagliari qui, malgré la timidité ou le mauvais vouloir des autorités et d'un certain nombre de leurs compatriotes, avaient organisé la défense, comprennent fort bien que tout contact avec l'ennemi est de nature à refroidir une ardeur entretenue avec peine. Ils font faire plusieurs fois au canot le signal de prendre le large; ils appuient ce signal d'un coup de canon chargé à poudre. Croyant à des démonstrations d'amitié, les Français n'en continuent pas moins à s'approcher. Ils sont bientôt salués par 25 à 30 coups de mitraille

1. Arch. de la Guerre : Extr. du journ. de bord du *Patriote*. — Arch. de Breil, pièce n° 13. — Pinelli. — Troude.
2. Arch. de Guerre : Lettre du comm. Bertin, du 20 janvier. Il a fait débarquer des canons, des munitions. On a établi un hôpital pour 50 malades. La garnison est réduite à 60 hommes du 39e et neuf canonniers. — Lettre de Bertin, du 17 janvier. On a débarqué des vivres.
3. En effet, Aréna arrive, le 3 février, dans la rade de Cagliari, et, le 4, Péraldi part pour la Corse à bord de la corvette la *Caroline*. (Arch. de la sect. techn. du génie : Mém. de Ravier).
4. Arch. de la sect. techn. du génie : Mém. de Ravier.

Janvier-Février 1793.

et par un feu de mousqueterie, heureusement sans résultat, l'embarcation ayant pu se dissimuler rapidement au milieu des bâtiments étrangers ancrés à peu de distance. Telle était cependant la confiance de l'amiral dans la disposition sympathique des Sardes à l'égard de la République, qu'il se rendit, le soir même, à bord d'un navire suédois, sur lequel s'était réfugié le consul de cette nation avec sa famille. Il lui remit les proclamations et l'engagea à les faire distribuer dans Cagliari. Il attendit, pendant 48 heures, le résultat de ce singulier moyen de conquête et se décida alors à procéder par intimidation[1].

Le 27, la division d'avant-garde, composée de cinq vaisseaux et d'une frégate[2], sous les ordres du capitaine Landais, ainsi que les trois galiotes à bombes, mouillent à grande portée de canon et exécutent, le soir, un tir d'essai, qui ne cause aucun dommage, les bombes éclatant en l'air et les boulets tombant dans la mer[3]. Le 28, la division appareille pour se rapprocher, tandis que les bombardes se halent sur des ancres de jet, posées par la frégate la *Vestale*. Deux vaisseaux seulement, le *Patriote* et le *Généreux*, avec la frégate la *Junon* parviennent, vers 7 heures du matin, à s'embosser assez près pour ouvrir le feu, qui se ralentit vers 11 heures. Dans l'après-midi, ces bâtiments se replient en tirant en retraite, tandis que les galiotes envoient 79 bombes dans la ville. Celle-ci riposte d'abord lentement avec deux coulevrines de gros calibre et cinq à

1. Ibid. : Mém. de Ravier. — Arch. de Breil, pièce n° 13 — Arch. de la Guerre : Extr. du journ. de bord du *Patriote*. — Troude. — Pinelli. L'incident du canot est mal interprété par cet auteur, ainsi que par Jomini. Le capitaine Ravier dit très expressément comment et pourquoi les deux pavillons ont été arborés. Il ne parle pas de pavillon blanc. Il signale même que le pavillon sarde a été enlevé ou a disparu au premier coup de canon. — Dans la pièce des arch. de Breil, on indique que l'on ne voulait pas entrer en communication avec l'ennemi pour ne pas permettre aux autorités de Cagliari d'agir ainsi que venait de le faire le roi de Naples. accédant à la première sommation d'un secrétaire d'ambassade, déguisé en grenadier.

2. Arch. de la sect. tech. du génie : Mém. de Ravier — La division d'avant-garde se compose du *Patriote*, du *Centaure*, de l'*Orion*, du *Généreux*, vaisseaux de 74 canons, et de la *Junon*, de 18.

3. Ibid. Mém. de Ravier. — Arch. de Breil, pièce n° 13. — Arch. de la Guerre. Extr. du journ. de bord du *Patriote*.

six canons de 16 ou de 18, tirant à boulets rouges [1]. Son feu devient plus vif à 4 heures, au moment où les galiotes se retirent. Toutefois la *Junon* seule qui, à la gauche de la ligne, était plus avancée dans le golfe, a cinq hommes tués ou blessés [2]. Février 1793.

Ce bombardement, exécuté à trop grande distance, n'avait produit d'autre effet matériel que la détérioration des gros mortiers des galiotes et l'explosion d'un petit magasin à poudre dans le bastion de la Zecca, dont le flanc droit avait été renversé dans la ville [3]. Mais il avait exalté le courage des Sardes, qu'il fallait se résoudre à attaquer méthodiquement. L'arrivée de la majeure partie du convoi, du 29 janvier au 4 février, permettait d'employer, dans ce but, toutes les ressources de l'expédition [4].

Le 5 février, tout l'état-major passe à bord de la *Junon* pour aller faire la reconnaissance de la côte, que le mauvais temps empêche jusqu'au 7. Un vieux Napolitain ayant indiqué l'endroit où les Espagnols avaient débarqué en 1717 [5], Truguet, le major de la flotte et le commandant de la frégate vont, dans un canot, exécuter des sondages malgré une mer démontée, qui rend le retour fort difficile. Le même jour, arrivait le capitaine Latouche-Tréville, nommé contre-amiral. Le plan de l'opération est alors arrêté [6].

Description du golfe et de la ville de Cagliari.

Le golfe de Cagliari, largement ouvert au midi entre le cap Carbonara à l'est, et la pointe de Pula à l'ouest,

1. Arch. de la Guerre : Extr. du journ. de bord du *Patriote*. Le capitaine Landais rapporte qu'un boulet rouge, pénétrant dans le bâtiment, a amené un commencement d'incendie dans les sacs des matelots. Le même fait est rapporté dans la pièce n° 13 des archives de Breil. On y désigne par erreur le *Patriote* sous le titre de vaisseau-amiral. — Arch. de la Guerre : Lettre du comm. Bertin, du 4 février.

2. Arch. de la sect. tech. du génie : Mém. de Ravier. — Arch. de la Guerre : Extr. du journ. de bord de la galiote à bombes la *Sensible*.

3. Arch. de la Guerre : Lettre du com. Bertin, du 4 février. Arch. de Breil, pièce n° 13.

4. Arch. de la sect. tech. du génie : Mém. de Ravier. Lettre du comm. Bertin, du 4 février. — Les premiers bâtiments arrivent le 29 janvier. Le député Aréna, le général Casabianca, l'adjudant général La Converserie arrivent le 3 février et se rendent le soir à bord du *Tonnant*.

5. *Hist. de Sardaigne*, par M. Minant, ancien consul. — Arch. de la sect. tech. du génie : Mém. de Ravier.

6. Arch. de la Guerre : Extr. du journ. de bord du *Languedoc*. — Arch. de la sect. techn. du génie : Mém. de Ravier.

Février 1793. est divisé en deux parties par le promontoire de Saint-Elie, à l'extrémité duquel s'élève la tour des Signaux. La baie de l'orient tire son nom du village de Quarto, situé à quelque distance de la plage, au-delà d'un marais salant. Au fond de l'autre rade, la capitale de la Sardaigne, alors peuplée de 40,000 habitants, est bâtie en amphithéâtre sur les contreforts du mont Urpino, dont le sommet est couronné par le fort de San-Michele, armé de six pièces de faible calibre. Entouré d'une médiocre enceinte percée de cinq portes, Cagliari est coupé en deux par un vieux rempart : la ville basse, pourvue d'une darse et d'un môle couvrant le port, est dominée par l'antique cité, commandée elle-même par une petite citadelle. Au couchant, le faubourg de Stampace s'étend, en arrière de la plage della Scaffa, jusqu'à un vaste étang, formé par l'embouchure du Léni. Au levant, celui de Villanova couvre l'espace compris entre les escarpements qui bordent l'enceinte et les pentes du mont Murtal, au pied duquel est établi le Lazaret[1].

Depuis le bombardement, les Sardes avaient eu le temps de perfectionner leurs dispositions défensives. Un assez grand nombre d'affûts n'étaient pas en état de faire un long service. Cependant 38 pièces de 18 et deux coulevrines de 32 sont prêtes à tirer tant dans les anciennes batteries basses du môle et de la pointe de la darse que sur les remparts de la ville basse, garnis de parapets, et derrière les épaulements construits sur le bord de la mer. La gorge de cette dernière batterie, plus exposée, est fermée par une bonne palissade. Des pièces de 12, disposées sur le môle, à la porte de la consigne, au-dessus de la pointe de la darse et vis-à-vis

1. Troude. — Arch. de la Guerre : Mémoire provenant des papiers trouvés chez le général Dupont. — Mém. du lieut. de vaisseau Rheydellet. — Arch. de la sect. techn. du génie : Mém. des capit. Tholozé et Ravier.

la porte de Villanova, battent les approches de la ville vers l'est, tandis que la plage della Scaffa est gardée par un bataillon et 120 cavaliers, appuyés à une redoute et à un retranchement garni d'artillerie[1]. Février 1793.

Un autre ouvrage est commencé au mont Murtal et reçoit six pièces pour couvrir le Lazaret, défendu par 16 canons de campagne et la tour Saint-Elie, armée de deux bouches à feu, dont une sous casemate. Trois bataillons, aux ordres du marquis Léonelli, du vicomte de Flumini et de Montaleone, sont établis au Lazaret et occupent l'anse de Calamosca, à l'ouest du cap Saint-Elie. Ils se relient à 600 miliciens à pied, commandés par Pizzolo, et 300 cavaliers, dirigés par Cerruti, qui, campés derrière un retranchement près de la tour del Poete, sur le versant oriental du mont Murtal, doivent arrêter toute attaque par le littoral. Au village de Quarto, muni d'une redoute avec quatre pièces, se tient le baron de Saint-Amour, commandant des dragons, 550 fantassins et 800 cavaliers, dont les postes sont échelonnés le long du rivage, près des tours construites autrefois contre les incursions des Barbaresques. Un bataillon est placé en deuxième ligne, près du château San-Michele; les autres assurent le service de garde dans la ville et aux batteries de côte. Enfin les magistrats chargés de l'approvisionnement tirent des cantons voisins du froment et de la farine pour quatre mois et font construire des fours dans une grotte de la montagne de la citadelle[2].

Débarquement du corps expéditionnaire.

Ces dispositions judicieuses, en partie connues des assaillants[3], dénotaient l'intention bien arrêtée d'une lutte à outrance. Il était donc nécessaire de lier intimement l'ac-

1 Voir pièces justificatives, n° 35. — Arch. de Breil, pièce n° 13. — Arch. de la Guerre : Mém. du lieut. de vaisseau Rheydellet.
2. Arch. de la Guerre : Corresp. de Truguet. — Arch. de la sect. tech. du génie : Mém. de Ravier. — Arch. de Breil, pièce n° 13. — Pinelli. — Troude.
3. Arch. de la sect. tech. du génie : Croquis visuel du golfe de Cagliari et note de Truguet à la suite de la reconnaissance.

Février 1793. tion des troupes de terre à celle de l'escadre. Dans ce but, le mont Murtal est choisi comme premier objectif, dans un conseil de guerre tenu le 10 février à bord du vaisseau-amiral, et les instructions en conséquence sont données le même jour[1]. Le corps du général Casabianca, débarqué dans la baie de Quarto, marchera sur ce point directement, en suivant le bord de la mer, tandis que Latouche-Tréville exécutera une contre-attaque du côté opposé, en mettant à terre, dans l'anse de Calamosca, un détachement de 700 hommes, tirés de la garnison des vaisseaux. En même temps, une division couvrira de projectiles le Lazaret et les pentes occidentales, pour empêcher l'approche de tout secours; d'autres vaisseaux, sous les ordres du capitaine Trogoff, bombarderont la ville basse, et les galiotes la ville haute[2].

Le 11 février, le contre-amiral Truguet passe dans la baie de Quarto avec les vaisseaux le *Centaure* et l'*Apollon*, les frégates la *Junon*, l'*Aréthuse* et la *Vestale*, la corvette la *Brune*, la bombarde la *Lutine* et 33 bâtiments de transport. Le 12, l'état de la mer empêche le débarquement. Dans la nuit, le vent augmente et, le lendemain, l'*Apollon* ayant cassé ses câbles, est obligé de prendre le large avec deux ou trois transports[3].

Le 14, la tempête a cessé et deux frégates s'approchent de la plage pour tirer à mitraille sur les milices du baron de Saint-Amour, qui se débandent rapidement. Ainsi abandonné, le commandant de dragons ne pouvait plus empêcher les embarcations d'approcher; il se replie avec sa

1. Arch. de la Guerre: Rapport de Truguet, du 3 mars. — Rapport de Casabianca, du 22 février. — Arch. de la sect. tech. du génie : Mém. de Ravier.

2. Arch. de la Guerre : Corresp. de Truguet, du 10 au 22 février. Mém. du 4 mars. — Extr. du journ. de bord du *Languedoc*. Le cap. Forget, du 39e d'infanterie, est désigné pour commander le corps de débarquement tiré des vaisseaux.

3. Arch. de la Guerre : Rapport de Truguet, du 4 mars. — Corresp. de Truguet. — Extr. du journ. de bord du *Languedoc*. — Rapport de Casabianca, du 22 février. — Arch. de la sect. tech. du génie : Mém. de Ravier.

compagnie, sans cesser d'observer[1]. Le contre-amiral Truguet, le général Casabianca, avec son état-major, le député Aréna, puis les troupes, au nombre de 4,000 hommes environ, sont mises à terre avec six canons de 4 et trois jours de vivres. Février 1793.

On occupe la tour Mortorio, sur la droite, et, à gauche, une briqueterie, qu'incendient les volontaires. Quelques-uns d'entre eux vont même piller la chapelle de San-Andrea, malgré une patrouille de dragons sardes, qui tue un soldat français, mais perd deux chevaux et a son commandant, le capitaine de Serramanna, blessé. Les féroces Marseillais lui coupent la tête et rentrent avec cette triste dépouille dans le camp tracé par le capitaine du génie Ravier, mais dont une partie des retranchements seulement est faite par le 42e régiment[2]. L'*Apollon* ayant rejoint dans l'après-midi avec deux navires du convoi, peut encore débarquer avant la nuit le lieutenant-colonel Salis, du 52e regiment, et divers détachements[3].

Attaque de Cagliari.

Cependant le vaisseau le *Patriote*, qui avait mouillé, dès le 11, devant la tour Saint-Elie, hors de la portée du canon, mais dont les grelins des ancres de jet avaient été brisés par le mauvais temps, mettait à la voile avec l'*Orion* pour se rapprocher. Accueilli par le feu de l'ennemi en s'embossant, il riposte vigoureusement. En même temps l'*Entreprenant*, le *Scipion* et l'*Iphigénie* se dirigent sur le *Lazaret*, dont les défenseurs se retirent après quelques bordées vers la redoute du mont Murtal. A 10 heures du matin, le *Languedoc* mouille lui-même entre ces deux groupes. Les quatre vaisseaux de la division Trogoff manquent

1. Arch. de Breil, pièce n° 13. Ce récit concorde avec la corresp. de Truguet. Il est en désaccord avec la version de Pinelli, qui reproche au baron de Saint-Amour de ne s'être pas opposé au débarquement. Mais cet auteur commet beaucoup d'autres inexactitudes.
2. Arch. de Breil, pièce n° 13. — Arch. de la Guerre: Rapport de Casabianca. — Arch. de la sect. tech. du génie: Mém. de Ravier. — Voir pièces justificatives, n° 36.
3. Arch. de la Guerre: Corresp. de Truguet. — Rapport de Casabianca, des 22 février 1793 et 26 pluviôse an III.

Février 1793. le vent et sont obligés de jeter l'ancre trop loin de la ville pour pouvoir la battre. Il en est de même des galiotes. L'*Iris* envoie inutilement ses bombes dans la mer; l'*Iphigénie* seule parvient à lancer quelques projectiles du côté de Saint-Elie. La nuit se passe sans incident de part et d'autre[1].

Le 15, de grand matin, ces derniers bâtiments se halent pour se rapprocher de Cagliari et ouvrent le feu dès qu'ils se croient à portée. Le *Duguay-Trouin* et le *Tricolore* le cessent à midi, leurs boulets ne portant pas. Le *Thémistocle*, engagé de très près, est secouru successivement par l'*Orion* et par l'*Entreprenant*, mais est obligé de se replier, à 6 heures du soir, le capitaine Haumont ayant été mortellement blessé et les boulets rouges des Sardes ayant allumé deux fois l'incendie à bord. Le *Léopard*, légèrement échoué, reste à son poste, à demi-portée de canon, sous le tir intermittent des batteries de Cagliari. Il est maltraité par les projectiles des deux coulevrines, qu'il ne peut atteindre avec ses canons, ayant une portée plus faible de 600 mètres[2]. Les trois galiotes, auxquelles se joint la *Lutine*, tirent chacune une vingtaine de bombes, sans grand effet. Au cap Saint-Elie, le sommet de la tour des Signaux était complètement ruiné; le canon casematé seul résiste aux efforts réunis du *Patriote* et du *Languedoc*, soutenus par le *Commerce de Bordeaux*, qui arrive avec quelques transports à midi. Toutefois les troupes de débarquement sont réunies sur le *Patriote*; la mer, qui grossit, empêche de tenter une descente dans l'anse de Calamosca[3].

Du reste, la colonne du général Casabianca n'était pas en mesure d'attaquer. Il avait fallu un certain temps pour

1. Arch. de la Guerre : Extr. du jour. de bord du *Languedoc* et de la *Sensible*. — Lettre de Cagliari, du 22 février. — Arch. de Breil, pièce n° 13.
2. Arch. de la Guerre : Corresp. de Truguet. — Extr. des journ. de bord du *Languedoc* et de la *Sensible* — Lettre du capit. Bourdon-Grammont, du 12 mars.
3. Arch. de la Guerre : Extr. des journ. de bord du *Languedoc* et de la *Sensible*. — Lettre de Cagliari, du 22 février. — Arch. de Breil, pièce n° 13.

Février 1793.

former les troupes en trois brigades de 1.200 hommes, traînant à bras chacune un canon, et une avant-garde composée des compagnies de grenadiers, ainsi que des piquets. Entre 8 et 9 heures du matin [1], cette division s'ébranle en une colonne, le long de la mer, l'avant-garde partant de la briqueterie, les brigades suivant par bataillons en masse, à quelque intervalle [2]. La frégate la *Junon* et des chaloupes canonnières l'escortent sur la gauche [3]. Sur la droite, les dragons sardes s'étant montrés sur une hauteur, l'avant-garde traverse un vallon et en gravit le versant droit, suivie par la deuxième brigade, tandis que les première et quatrième restent sur le versant gauche, de façon à permettre à la frégate de battre l'intérieur du vallon. Aux premiers coups de canon, la cavalerie ennemie disparaît derrière les collines [4]. Le général Casabianca fait reprendre la première direction par le littoral [5].

On arrive ainsi à la tour de Carquangiolas. Profitant du débarcadère des Salines, situé à proximité, les chaloupes, chargées d'approvisionnements et des pièces de 8, avaient débarqué des tonneaux de vin [6]. Ces troupes médiocres étaient fatiguées par cette marche de 14 à 15 kilomètres dans le sable, en traînant l'artillerie. On se repose longtemps, puis l'avant-garde continue lentement. A la tombée de la nuit, elle essaie de franchir le marais salant, mais est arrêtée par un fossé trop large pour permettre le passage des canons. Le capitaine Ravier reconnaît de loin les retranchements, gardés par Pizzolo. On croit en voir aussi de l'autre côté du marais, où se trouvaient seulement

1. Arch. de la Guerre : Rapports de Casabianca. — Corresp. de Truguet et rapport du même, en date du 4 mars. Dans sa correspondance l'amiral dit que la colonne est partie à 8 heures, dans le rapport, à 9 heures.
2. Arch. de la sect. techn. du génie : Rapp des capit. Tholozé et Ravier.
3. Ibid. : Rapp de Tholozé et Ravier. — Arch. de la Guerre : Rapp. de Truguet.
4. Pinelli. — Arch. de la Guerre : Rapp. de Casabianca. — Arch. de la sect. techn. du génie : Rapp. de Ravier. — Arch. de Breil, pièce n° 13.
5. Arch. de la Guerre : Rapp. de Casabianca. — Arch. de la sect. techn. du génie : Rapp. de Ravier.
6. Pinelli. — Arch. de la sect. techn. du génie : Rapp. de Ravier. — Arch. de la Guerre : Rapp. et corresp. de Truguet.

Février 1793. 200 dragons, sous Cerruti. Il était trop tard pour attaquer. Le général Casabianca se décide à bivouaquer plus en arrière, couvert par une maison crénelée et un petit épaulement tracé entre la mer et l'étang qu'occupe l'avant-garde. La première brigade s'établit à 200 pas plus loin. La deuxième doit se placer en potence entre ces deux lignes et face au marais. Elle était restée en avant, à la garde d'un gué, et, comme elle s'était déjà installée, son chef ne juge pas à propos de rentrer dans le camp, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre. On détache alors une compagnie de grenadiers du 52ᵉ pour se rallier avec elle. Quant à la troisième brigade, elle était restée en arrière[1].

Déroute du corps expéditionnaire.

Au milieu de la nuit, la deuxième brigade, inquiète sans doute de sa position aventurée, se replie sur le gros de la colonne. La compagnie de grand'garde, croyant à une attaque de l'ennemi, tire un coup de canon pour donner l'alarme. Réveillés en sursaut, les soldats saisissent leurs armes, qu'ils déchargent les uns sur les autres, puis se débandent aux cris de « trahison » et se sauvent à toutes jambes vers le point de débarquement; quelques-uns se précipitent dans la mer[2]. Au jour, cette cohue indisciplinée et brutale demande à être rembarquée immédiatement, en menaçant le général Casabianca de « la lanterne ». Les plus furieux vont même jusqu'à jeter à l'eau les vivres apportés le lendemain par une chaloupe, malgré une mer démontée. Bientôt toute communication devient impossible avec la flotte, dont la situation empire d'heure en heure[3].

Dans la rade de Cagliari, le *Léopard*, secouru par le

1. Arch. de la Guerre : Rapp. de Casabianca. — Arch. de la sect. techn. du génie : Rapp. de Ravier.
2. Pinelli. — Arch. de Breil, pièce n° 13. — Arch. de la sect. techn. du génie : Rapp. de Ravier. — Arch. de la Guerre : Rapp. d'Aréna, du 30 mars. — Rapp. de Casabianca. — Rapp. de Truguet. Ce dernier seul indique que cette débandade se produisit à 3 heures du matin. D'après Aréna, 500 h. se sont jetés à l'eau.
3. Arch. de la Guerre : Corresp. de Truguet. — Rapp. d'Aréna. — Arch. de la sect. techn. du génie : Rapp. de Ravier.

Commerce de Bordeaux et le *Duguay-Trouin*, qui tirent jusqu'à midi, se relève un instant. Le vent du S.-S.-E. qui fraîchit, oblige ces deux derniers bâtiments à prendre le large ainsi que l'*Orion*. Poussé par d'énormes lames, le *Léopard* franchit alors un banc de 10 à 12 pieds d'eau, bien qu'en tirant 22 lui-même, et s'échoue complètement près de la plage della Scaffa. Il riposte cependant, au feu des deux coulevrines, qui ne cesse que le 18 au soir[1]. Dans la journée du 16, le *Patriote* continue à canonner la tour des Signaux; mais, le lendemain, le mauvais temps l'empêche de riposter. Trop près de la côte pour mettre à la voile, ce vaisseau reste à la merci de la seule ancre qui lui reste jusqu'au 18. Une accalmie lui permet alors d'appareiller; successivement les autres navires en font autant. Le vent forçant toujours, beaucoup de canots sont emportés et brisés sur la côte. Le *Duguay-Trouin* s'échoue, à la suite de la rupture de la barre de son gouvernail, sous la violence des coups de tangage[2]. Février 1793.

Dans la baie de Quarto, le même accident arrive au *Tonnant*. Le *Centaure* et l'*Apollon* ont plusieurs câbles brisés. Le gouvernail de la *Vestale* est démonté. Les deux autres frégates, mouillées près de terre pour protéger l'armée, sont obligées de couper leurs mâts pour ne pas être jetées sur la plage, ainsi qu'il arrive à deux bâtiments du convoi, qui sont incendiés par les Sardes. Leurs équipages sont massacrés sans même être secourus par ces misérables soldats qui, réduits le 17 à un quart de galette, parlent de se rendre prisonniers pour échapper à la faim, au lieu d'aller occuper les villages voisins[3]. Cependant la

1. Arch. de Breil, pièce n° 13. — Arch. de la Guerre : Extr. du journ. de bord du *Languedoc*. — Lettre du capit. Bourdon-Grammont, du 12 mars.
2. Arch. de la Guerre : Rapp. de Truguet.—Extr. du journ. de bord du *Languedoc*.
3. Arch. de Breil, pièce n° 13.—Arch. de la Guerre : Rapp. de Casabianca.—Rapp. et corresp. de Truguet. — Lettre de Truguet à sa mère, du 22 février.—Rapp. d'Aréna. — Arch. de la sect. techn. du génie : Rapp. de Ravier.

Février 1793. troupe de ligne, revenue au sentiment du devoir et de l'honneur, repousse cette honteuse proposition ; par suite de son petit nombre, elle ne peut que mettre Casabianca, Aréna et l'état-major à l'abri des menaces et des insultes des Marseillais[1].

Fin de l'expédition de Cagliari.

Enfin, le vent s'étant apaisé le 19, des vivres sont envoyés à terre et une petite partie des volontaires est rembarquée[2]. Sur l'ordre du contre-amiral Truguet, les divisions de Latouche-Tréville et de Trogoff passent dans la baie de Quarto, laissant seulement quelques gabares auprès du *Léopard* et du *Duguay-Trouin*, pour les décharger et les aider à se renflouer[3]. A 8 heures du soir, tout le corps expéditionnaire est rentré à bord du convoi ou de l'escadre sans la moindre opposition des Sardes[4].

Il était urgent du reste de terminer cette expédition. Les vivres allaient manquer[5] et, la guerre ayant été déclarée à l'Espagne, puis à l'Angleterre[6], le Conseil exécutif provisoire avait décidé de renoncer à toute entreprise importante dans la Méditerranée[7] pour concentrer dans l'Océan la majeure partie des forces navales de la France[8]. Le 22, sur l'ordre de Truguet, le contre-amiral Latouche-Tréville appareille avec le *Languedoc*, le *Thémistocle*, l'*Entreprenant* et l'*Orient*, emmenant les bataillons de l'*Union*, du *Vaucluse*, du *Lubéron* et du 42e régiment d'infanterie, qui ne pouvait être ramené en Corse, où il était mal vu. Cette escadre arrive, le 1er mars, au Golfe-Juan, y débarque les

1. Voir pièces justificatives, n° 37. — Arch. de la Guerre : Rapp. d'Aréna et lettre du même au ministre des affaires étrangères, du 22 février.
2. Arch. de Breil, pièce n° 13. — Arch. de la Guerre : Corresp. et rapp. de Truguet. — Arch. de la sect. techn. du génie : Rapp. de Ravier.
3. Arch. de la Guerre : Rapp. de Casabianca. — Corresp. de Truguet. — Extr. du journ. de bord du *Languedoc*.
4. Arch. de la Guerre : Rapp. de Truguet. — Arch. de la sect. tech. du génie : Rapp. de Ravier.
5. Arch. de la Guerre : Rapp. de Truguet et lettre de Bertin.
6. Arch. de la Guerre : Rapp. de Truguet. — Lettres du ministre à Biron.
7. Arch. de la Guerre : Lettres de Biron, des 3 et 4 mars. — L'expédition de Rome, indiquée dans les instructions du mois d'août, était particulièrement abandonnée.
8. Arch. de la Guerre : Ordre du Conseil exécutif provisoire, du 31 janvier. — Lettres, de même date, du ministre de la guerre au général Biron et au commandant de l'expédition de Sardaigne. — Lettre du ministre des affaires étrangères à Aréna, du 13 février.

Février 1793.

troupes, puis se rend à Toulon[1]. Pendant ce temps, l'*Apollon*, le *Généreux* et la *Vestale* transportent à l'île San-Pietro les détachements des 26e et 52e régiments, destinés à y tenir garnison[2]. Le reste du convoi, parti le 24 février, atteint Antibes le 4 mars[3].

L'artillerie et le matériel transportable du *Léopard* sont enlevés, puis sa coque est livrée aux flammes le 25 février à 10 heures du soir[4]. Le *Patriote* et le *Duguay-Trouin* restent seuls dans la rade de Cagliari pour se réparer[5] et l'amiral Truguet se rend à l'île San-Pietro pour donner au lieutenant-colonel Salis, chargé du commandement de cette station, et au capitaine du génie Ravier, qui lui est adjoint, les instructions nécessaires à sa mise en état de défense. On y débarque de l'artillerie de gros calibre[6]. Les frégates l'*Hélène* et le *Richemont*[7] restent à la garde des mouillages de Palmas et de Carloforte[8]. La frégate la *Poulette* doit croiser entre le cap Corse et l'Italie, afin de prévenir les bâtiments de commerce français de la déclaration de guerre et de les convoyer[1]. Toute la flotte se dirige ensuite sur Toulon, où elle mouille le 8 mars[2].

Tentative sur la côte nord de la Sardaigne.

L'expédition tentée contre l'île de la Maddalena n'avait pas une issue plus heureuse que celle de Cagliari. Le colonel de gendarmerie Césari Colonna avait reçu le commandement des troupes, composées du 2e bataillon des volon-

1. Arch. de la Guerre : Corresp. et rapp. de Truguet. — Extr. du journ. de bord du *Languedoc*. — Lettres de Chaillan, comm. à Nice, du 2 mars, et de Biron, du 3.
2. Arch. de la Guerre : Rapp. de Truguet — Arch. de la sect. tech. du génie : Rapp. de Ravier.
3. Arch. de la Guerre : Lettre de Biron, du 4 mars. — Rapp. du chef d'état-major, du 22 mars.
4. Pinelli. — Arch. de la Guerre : Rapp. de Truguet. — Lettre du cap. Bourdon-Grammont, du 12 mars.
5. Arch. de la Guerre : Rapp. de Truguet.
6. Arch. de la sect. tech. du génie : Rapp. de Ravier. — Instructions du 24 févrie, pour le lieut.-colonel Salis et le cap. Ravier. — Arch. de la Guerre : Rapp. de Truguet. — Instruct. du 17 mars.
7. Arch. de la sect. tech. du génie : Rapp. de Ravier. Cette frégate était arrivée le 25 janvier devant Cagliari.
8. Arch. de la Guerre : Rapp. de Truguet. — Instruct. du 17 mars.
9. Arch. de la Guerre : Instruct. du 17 mars.
10. Arch. de la Guerre : Rapp. de Truguet. — Lettre du comm. d'armes à Toulon, du 8 mars. Les capit. Landais, du *Patriote*, et Keréon, du *Thémistocle*, sont nommés contre-amiraux.

Février 1793 taires corses, sous les ordres des lieutenants-colonels Quenza et Bonaparte, ainsi que d'une compagnie du 52e régiment, capitaine Ricard. Réunies, dès le 18 janvier, à Bonifacio[1], elles attendent d'abord la corvette la *Fauvette* et 16 petits bâtiments chargés de les transporter. Par suite du mauvais temps, le départ ne peut s'effectuer que dans la nuit du 18 février. Arrivé au jour en vue de la Sardaigne, le convoi est retenu par le calme, puis forcé le soir par un coup de vent de rentrer à Bonifacio. La corvette reste à la cape pendant deux jours. Enfin le 22, on parvient à mouiller au sud-ouest de l'île de la Maddalena, à l'entrée du canal qui la sépare de celle de San-Stefano[2].

Les Sardes étaient prévenus. Deux petites galères, commandées par les chevaliers Constantin et Porcile, de la marine royale piémontaise, ripostent vivement au feu de la corvette, qui a un homme tué et un autre légèrement blessé[3]. Cependant le débarquement s'effectue le soir sans difficulté sur l'îlot de San-Stefano. Le 23 février, après une attaque de deux heures, les quelques Suisses du régiment de Courten qui défendaient un petit ouvrage, se rendent[4]. Bonaparte fait immédiatement établir deux obusiers pour battre le fortin plus important de la Maddalena, commandé par le lieutenant Barmann. On décide d'attaquer, le lendemain, en traversant le détroit au moyen de la flottille, sous la protection de la *Fauvette*. En conséquence, Césari Colonna se rend à bord de la corvette pour s'entendre avec son commandant. Mais l'équipage se met en insurrection et garde en otage le colonel jusqu'à ce qu'il ait donné l'ordre de la retraite[5].

Le 25, les troupes commencent à se rembarquer. Les Sardes, qui s'attendaient à être attaqués, vont à la découverte. 20 hommes et quelques volontaires, conduits par

1. Arch. de la Guerre : Lettre de Casabianca à Paoli, du 9 janvier.
2. Pinelli. — Arch. de la Guerre : Rapp. de Paoli, du 10 mars.
3. Pinelli.
4. Arch. de la Guerre : Rapp. de Paoli, du 10 mars.
5. Arch. de la Guerre : Rapp. de Paoli, du 10 mars. — Déclaration des officiers de la corvette, du 17 février.

un ancien soldat nommé Domenico Millelire s'embarquent sur deux ou trois bateaux à la côte nord de l'île de San-Stefano, couverts par le monticule où était établie la batterie[1]. Il était 7 heures du soir et Bonaparte se trouvait encore là avec des grenadiers du 52e et quelques volontaires. Il n'a que le temps de regagner la plage, où étaient encore les chaloupes, en abandonnant un des deux obusiers. L'embarquement terminé à minuit, la flottille met à la voile le 26, à 6 heures du matin, et arrive sans encombre le lendemain, à 8 heures, dans le golfe de Santa-Manza[2]. **Février-Mars-Avril 1793.**

Prise de l'île San-Pietro par les Espagnols.

Le sort de la petite garnison de l'île San-Pietro était plus triste encore. Le lieutenant-colonel Salis, bien approvisionné[3], s'était établi avec 400 hommes à San-Antiocho, occupant les retranchements qui y avaient été élevés et armés de deux pièces de 8. Appuyé par une frégate mouillée dans le golfe de Palmas, il était parfaitement en état d'empêcher le corps sarde, maintenu à Sulcis, aux ordres de Camurati, de déboucher par le pont Sainte-Catherine. Le reste de ses troupes était à l'île San-Pietro[4]. Pour en défendre la rade, où stationnait une autre frégate et des chaloupes canonnières, le capitaine du génie Ravier avait, conformément aux instructions de Truguet, fait établir plusieurs batteries : une, de deux pièces de 8, sur la côte est de l'île Piana, défendait la passe nord ; deux à l'île San-Pietro ; une de mortiers sous la tour de San-Vittorio, pour battre le mouillage, l'autre, de deux pièces de 18, croisant ses feux, sur la passe sud, avec l'artillerie de même calibre placée à la pointe nord de la tour de Calasetta, tandis qu'une dernière batterie avait été construite au nord du bourg de ce nom, face à la côte de Sardaigne[5].

1. Pinelli.
2. Pinelli. — Arch. de la Guerre : Rapp. de Paoli, du 10 mars. — On trouve des détails sur cette expédition dans *Bonaparte et son temps*, du colonel Iung.
3. Arch. de la sect. techn. du génie : Rapp. de Tholozé. — Arch. de la Guerre : Lettres de Sailly, des 4 et 5 mars se plaignant d'être abandonné. — Lettre de Bertin à Ravier, du 9 avril. — La frégate la *Fortunée* emporte 30.000 francs en numéraire, et la tartane le *Saint-Jean* est chargée de trois mois de vivres et de médicaments.
4. Arch. de la Guerre : Lettre de Sailly au ministre, du 14 mars.
5. Arch. de la sect. tech. du génie : Rapp. des capit. Tholozé et Ravier.

Mai 1793. Ces dispositions protégeaient le mouillage contre les entreprises des corsaires ou des petits bâtiments de guerre. Elles ne permettaient pas de résister à la flotte espagnole de 22 vaisseaux de ligne et 5 frégates qui, sous le commandement de Francesco Borga, marquis de Cammarellos, ancre dans le golfe de Palmas, où elle surprend la frégate l'*Hélène* et la contraint d'amener son pavillon, pendant que deux vaisseaux et une frégate bloquent le *Richemont* dans la rade de Carloforte[1]. Camurati propose aussitôt d'attaquer San-Antiocho[2]; mais le lieutenant-colonel Salis, voulant concentrer ses forces, encloue ses canons et se replie, dans la nuit du 21 au 22 mai, sur Calasetta, d'où il passe à San-Pietro au moyen de bateaux envoyés par le capitaine Ravier[3]. La frégate le *Richemont* est désarmée, puis brûlée; son artillerie est employée à armer deux nouvelles batteries. Cependant, le 25, la flotte ennemie pénètre dans la rade et, le 26, les vaisseaux, présentant 1.800 bouches à feu, s'embossent. Toute résistance était dès lors inutile. Les 500 soldats et les 300 matelots sont faits prisonniers et transportés à Barcelone[4].

Ainsi se terminait cette expédition de Sardaigne, qui présente quelque analogie avec les déroutes survenues en Flandre au début de la guerre. Conçue avec soin, mais contrariée par le mauvais temps et exécutée avec des troupes indisciplinées et sans cohésion, elle devait avoir de fâcheuses conséquences, qui ne paraissent pas avoir été immédiatement entrevues par le Conseil exécutif provisoire[5].

1. Arch. de Breil, pièce n° 13. — Arch. de la Guerre : Lettre de Sailly, du 14 juin.
2. Arch. de Breil, pièce n° 13.
3. Arch. de la sect. techn. du génie : Lettre écrite par Ravier à Sailly, du 21 mai, en lui envoyant les bateaux convoyés sur la tartane le *Saint-Jean*.
4. Voir pièces justificatives, n° 38. — Pinelli. — Arch. de la Guerre : Lettre de Tilly, du 5 juin. — Rapp. de Salis, du 14 juin. — Lettre trouvée chez le consul anglais de Livourne.
5. Lettre du ministre au citoyen Constantini, pour le remercier du nouveau projet d'expédition qu'il a envoyé. — On songeait encore à une expédition sur Rome. (Voir arch. de la Guerre : Lettres de Biron au ministre des affaires étrangères, du 15 février, au ministre de la guerre, du 4 mars, et au Conseil exécutif provisoire, du 23 mai.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1

A. — ÉTAT DE L'ARMÉE PIÉMONTAISE EN 1792

1° Infanterie

(A) *Régiments nationaux*

1°	Régim^t des Gardes...	2	bat.
2°	id. de Savoie....	2	—
3°	id. de Montferrat.	2	—
4°	id. de Piémont...	2	—
5°	id. de Saluces...	2	—
6°	id. d'Aoste......	2	—
7°	id. de la Marine..	2	—
8°	id. de Chablais...	2	—
9°	id. de la Reine...	2	—
10°	id. de Sardaigne.	2	—
11°	id. de Lombardie.	2	—
	Total...	22	bat.

(B) *Régiments étrangers*

1°	Royal-Allemand (Lentron)	2	bat.
2°	Suisse-Valaisan (Courten).	2	—
3°	Suisse-Bern^is (Rockmondet)	2	—
4°	Suisse-Grison (Christ)...	2	—
	Total...	8	bat.

(C) *Régiments provinciaux*

1°	Régim^t de Genevois..	2	bat.
2°	id. de Maurienne.	2	—
3°	id. d'Ivrée......	2	—
4°	id. de Turin.....	2	—
5°	id. de Nice......	2	—
6°	id. de Mondovi..	2	—
7°	id. de Verceil....	2	—
8°	id. d'Asti.......	2	—
9°	id. de Pignerol..	2	—
10°	id. de Casal.....	2	—
11°	id. de Novare...	2	—
12°	id. de Tortone...	2	—
13°	id. de Suse......	2	—
14°	id. d'Acqui......	2	—
	Total...	28	bat.
	Légion légère...........	4	»
	Légion des campements...	2	»
	Total...	6	bat.

Total général : 64 bataillons.

2° Cavalerie

(A) *Dragons*

Dragons du Roi.........	4	esc.
id. de Piémont.....	4	—
id. de Sardaigne....	4	—
id. de la Reine.....	4	—
id. de Chablais.....	4	—
Total...	20	esc.

(B) *Cavalerie*

Chevau-légers...........	4	esc.
Royal-Piémont..........	4	—
Aoste-cavalerie.........	4	—
Savoie-cavalerie.........	4	—
Total...	16	—
Total général...	36	esc.

3° Artillerie		4° Génie	
Bataillons...................	4	Bataillons...................	2
Comp. des ouvriers et mineurs.	1	Etat-major.	

5° Maison du Roi

(a) *Infanterie*	(b) *Cavalerie*
Gardes suisses.	Dragons de la chasse.
Gardes à pied.	Gardes du corps : 3 compagnies.

6° Corps spéciaux

Compagnie franche.	Compagnie d'élite des équipages de la marine.
Compagnie d'invalides.	

B. — AUGMENTATION DE L'ARMÉE PIÉMONTAISE DE 1792 A 1796

(a) *En 1792-1793*

1° Régiment suisse de Schmid....... En Sardaigne........ 1 bat.

2° Légion des campements divisée en { Grenadiers du roi..... 2 — ; Pionniers............ 2 — }

3° Compagnie franche divisée en.... { Compagnie nationale. ; Compagnie française. }

4° Régiment d'Oneille constitué avec la compagnie d'élite des équipages de la marine.. 2 bat.

5° Chasseurs-carabiniers Canale............................ 1 —

6° Formation des bataillons de grenadiers :

Compagnies	Bataillon	Régiment
Comp^ie des Gardes, id. d'Asti, id. de Casale	1er bataillon isolé formé à Rivoli.	
id. de Savoie, id. de la Marine, id. de Turin	2e bataillon formé à Aglié.	Régiment
id. de Novare, id. de Suse	10e bataillon formé à Montalenghé.	
id. de Saluces, id. de Verceil, id. de Tortone	4e bataillon formé à Breil.	Régiment
id. d'Aoste, id. de Courten, id. de Mondovi	5e bataillon formé Val de Stura.	
Comp^ie de Montferrat, id. de Piémont, id. de Rockmondet	3e bat. isolé formé à Aoste.	
id. de Royal Allemand, id. de Chablais, id. de Genevois	6e bat. formé à Suse.	Régiment
id. de Maurienne, id. d'Ivrée, id. de Pignerol	7e bat. formé à Suse.	
id. de Nice, id. de la Reine, id. de Sardaigne	8e bat. formé à Breil.	Régiment
id. de Christ, id. de Lombardie, id. d'Acqui	9e bat formé à Breil.	

7° Formation des bataillons de chasseurs :

Compagnies	Bataillon
Comp^ie des Gardes, id. de Saluces, id. d'Aoste, id. de Courten, id. de la Reine, id, de Christ, id. de Sardaigne, id. de Lombardie	1er bataillon formé à Breil.
Comp^ie de Montferrat, id. de Piémont, id. de Royal Allemand, id. de la Marine, id. de Savoie, id, de Chablais	2e bataillon formé à Suse.

8° Régiment Suisse de Zimmerman .... 2 bat.
id. id. de Bachmann .... 2 —
id. id. de Peyer-ein-hoff .... 2 —

(B) *En 1793-1794*

1° Régiment Suisse de Schmidt, de Piémont .... 2e bat.
2° Grenadiers du régiment d'Oneille.
3° Compies de Zimmermann ....
id. de Bachmann .... } 11e bat. de grenadiers.
id. de Peyer-ein-hoff ....
4° Compagnies de chasseurs des régiments provinciaux.
5° Chasseurs Bonnaud.
6° Chasseurs Piano.
7° Chasseurs Martin Montu-Beccaria.
8° Compagnies de la Rocque.
9° Corps franc de Pandini.
10° Chasseurs niçois de Radicati .... 2 bat.

(C) *En 1794-1795*

1° Compagnies de chasseurs du régiment d'Oneille.
2° Réunion de tous les corps francs en une seule troupe de 10 compagnies.

N° 2

ÉTAT DES MILICES PIÉMONTAISES

Provinces :	Centuries	Hommes	Provinces :	Centuries	Hommes
d'Acqui	20	2.000	de Mortara	12	1.200
d'Alba	20	2.000	de Novare	14	1.400
d'Alexandrie	14	1.400	d'Arona	1	100
d'Aoste	10	1.000	d'Oneille	42	2.604
de Biella	7	700	de Pignerol	14	1.400
de Casale	15	1.500	de Valdesi	25	1.500
de Coni	30	3.000	de Saluces	20	2.000
de Fossano	4	400	de Savigliano	5	500
de Fenestrelles	14	840	de Suse	10	1.000
d'Ivrée	20	2.000	de Tortone	29	2.900
de Loano	9	558	de Valenza	4	400
de Mondovi	40	4.000	de Verceil	12	1.200
Totaux...	203	19.398	Totaux...	188	16.204

Total général ; 391 centuries; 35,602 hommes.

N° 3

CONVENTION DE MILAN

Milano, li 22 settembre 1792.

Art. 1°. — S. M. I. concede e distacca da' suoi Stati di Lombardia sette battaglioni d'Infanteria, e due divisioni, ossia quattro squadroni di cavalleria leggera, con ventidue pezzi di cannoni di diverso calibro a disposizione di S. M. il Re di Sardegna, per passare in Piemonte come truppe ausiliarie sotto il comando del tenente maresciallo Conte Strassoldo, che avrà sotto di se due generali maggiori, il Barone Colli ed il Marchese Provera.

Art. 2°. — S. M. I. R. ha accordato questo corpo secondo il concerto preso frà le due Corti sotto le condizioni che il pane, foraggio, ospedali, letti, mobili di caserma, legna, lume ed alloggi necessari saranno somministrati tanto agli uffiziali quanto ai soldati di queste truppe Imperiali Reali a spese di S. M. Sarda, e che tutto il restante pel trattenimento di queste truppe sul piede di guerra resterà alle spese della casa militare di S. M. I. R., eccettuato però il trasporto delle tende, marmitte ed altri piccoli attrezzi di campagna, la condotta de' quali sarà a spese di S. M. il Re di Sardegna, con carri o muli, come meglio converrà alla Corte di Torino, non essendo i reggimenti provvisti che de' carri necessari per la condotta degli equipaggi, ed altri attrezzi ordinari delle rispettive compagnie.

Art. 3°. — I disertori o sudditi d'ambe le parti non potranno essere richiamati, nè presi, ma resteranno nelle truppe, in cui attualmente si trovano, e qualora alcuni di questi venissero a disertare, tanto essi, quanto qualunque altro disertore del corpo austriaco, saranno restituiti fedelmente, osservando le truppe austriache il reciproco nel fermare disertori piemontesi; il che verrà egualmente praticato da ambe le parti, e qualunque, contadino o cittadino, che fermerà un disertore austriaco, consegnandolo al corpo, riceverà la rimunerazione di cinque ongari o ducati imperiali d'oro; di che si prega di rendere avvisato il paese, con far pubblicare un tal avviso in tutti i siti Sardi, ove avranno a trovarsi le truppe austriache.

Il corpo ausiliare austriaco poi non potrà far riclute negli Stati di S. M. il Re di Sardegna sotto verun pretesto.

Art. 4°. — Se il soldato austriaco, il quale è assuefatto a 12 oncie di pane di più al giorno, venisse a patir molto e non potesse sussistere colla porzione del pane sul piede delle truppe Sarde, si spera che S. M. il Re di Sardegna sulla rimostranza del Comandante del corpo vorrà far riflesso per un accrescimento. Se accadesse scarsezza di biada si avrà riguardo a preferire con questa la cavalleria ed i cavalli del treno d'artiglieria, ed in caso di assoluta impossibilità di rinvenire questo genere, si darà doppia porzione di fieno, ritenuto, che non vi dovrà essere variazione o diminuzione nelle porzioni di foraggi nei quartieri d'inverno.

Essendo l'uso da noi che ogni battaglione ed ogni divisione di cavalleria si provvede d'un vivandiere, si accorderà per tal vivandiere quattro porzioni di fieno gratis, come si è già convenuto.

Art. 5°. — Per li transporti di riclute e munizioni che si spediranno al corpo austriaco in Piemonte, verranno forniti i carri necessari sino alla prima stazione negli Stati Sardi, a spese di S. M. I. e di là in avanti saranno somministrati i carri egualmente, che il pane e foraggi per la gente del loro seguito a carico del Re di Sardegna, essendo questi trasporti destinati pel suo servizio; per lo che se ne darà preventivo avviso ai Commandanti Sardi i più vicini o ai Commissari di guerra, nominati dalla Corte di Torino per prendere le dovute intelligenze pel loro transito ed in caso di bisogno verrà accordata la necessaria scorta armata.

Art. 6°. — Cogli ultimi dispacci della Corte Imperiale il Commandante generale della Lombardia ha ricevuto avviso essere già state prese le intelligenze col Ministro di S. M. Sarda, Marchese di Breme, che le monete che porteranno seco le truppe austriache saranno cambiate in quelle casse reali e provvisionali in monete di Piemonte allo stesso valore, per cui hanno corso negli Stati della Lombardia di S. M. I. R., cioè a dire il sovrano a L. 45 di Milano per L. 30 di Piemonte, l'ongaro a L. 15. 4 pure di Milano per L. 10. 2. 8 di Piemonte, e lo scudo di Milano a L. 6 per L. 4 di Piemonte, ed in conformità di tali intelligenze verranno quindi provvedute le truppe austriache delle succennate monete, come più converrà alle I. R. casse di S. M. l'Imperatore; ed acciocchè le truppe all'ingresso in Piemonte non restino senza valute piemontesi, verranno date le necessarie disposizioni, acciò si trovi nei confini un cassiere di S. M. Sarda, o altra persona destinata a fare il cambio delle monete, la quale da Gravelone sarà scortata dalle truppe Imperiali.

La Corte di Vienna avendo fatto considerare al Ministro di S. M. Sarda che se anche vi fosse qualche perdita a soffrire dalle casse regie sulle monete, questa resta assai compensata per l'accrescimento di numerario che il corpo austriaco porta negli Stati di S. M. il Re di Sardegna, quest'articolo può soffrire tanta minor difficoltà, quanto che resta già concertato tra il Sig. Vice Cancelliere della detta Corte, Conte Cobenzel, ed il Ministro della Corte di Torino.

Art. 7°. — Sarà egualmente fornito alle truppe Imperiali austriache ne' quartieri ed accantonamenti letto, lume e legna gratis, ed ai generali, uffiziali, commissariato ed individui della Cancelleria di guerra quartieri, legna, egualmente gratis, negli accantonamenti poi tanto il soldato austriaco, come anche i generali, uffiziali ed altri individui militari, verranno forniti di paglia e legna sul piede delle truppe sarde, e così pure verrà somministrato quel poco carbone che occorrerà per le officine dell'artiglieria e dei reggimenti. Le truppe negli accantonamenti saranno divise il meno che sia possibile, per mantenere maggiormente il buon ordine e la disciplina.

Art. 8°. — S'intende che nelle città, borghi e villaggi ove si troveranno le truppe austriache Imperiali in quartiere, avranno ad esservi macellari, da cui potranno i soldati austriaci, mediante denaro contante, trovar la carne allo stesso prezzo delle truppe sarde, come anche negli accampamenti.

Art. 9°. — In caso, che qualche uffiziale venisse per avventura a perdere il suo cavallo e si trovasse necessitato di averne uno per la marcia, questo verrà somministrato contro pagamento.

Art. 10°. — Quanto agli ammalati sarà loro assegnato un ospedale ovvero in mancanza di esso, delle abitazioni convenevoli per collocarli. Questi saranno provvisti di legna, letti e lume a spese di S. M. Sarda : per la loro assistenza verranno provvisti chirurghi austriaci, come anche di medicine ed alimenti a spese di S. M. I.; quelli poi che si manderanno dall'armata agli ospedali saranno provveduti di carri gratis sino al sito loro assegnato, come anche se venissero ad ammalarsi alcuni uffiziali o generali, sarà loro assegnato egualmente gratis un alloggio convenevole per rimettersi. Malgrado che il corpo ausiliare sia provvisto di medicinali per una data quantità d'ammalati, se questi medicinali venissero a mancare, saranno essi provvisti dalla spezieria di guerra di S. M. il Re di Sardegna, contro equitativo pagamento. Se poi accadesse che in qualche fatto d'armi fossero molti i feriti, così che non bastassero i chirurghi austriaci e che si dovesse richiamare l'assistenza di quelli del Re di Sardegna, si spera che in tal caso verrebbe accordato questo soccorso.

Art. 11°. — Tutti i prigionieri di guerra che il corpo austriaco farà sul nemico, saranno consegnati contro certificato alle truppe del Re di Sardegna, il quale provvederà pel loro mantenimento, come anche tutti gli acquisti sul nemico di munizione, cannoni ed altri trofei di guerra saranno consegnati alle truppe di S. M. Sarda. Le prese particolari che verranno fatte dai distaccamenti, apparteranno ai rispettivi distaccamenti che le avranno fatte.

Art. 12°. — Quanto al cambio dei prigionieri si avrà riguardo alle truppe Imperiali senza parzialità egualmente che a quelle del Re di Sardegna; e di que' prigionieri che verranno fatti dalle sole truppe austriache se ne passerà loro la ricevuta.

Art. 13°. — I pachetti e lettere d'officio del Commandante di detto corpo e quelle del Commissariato di guerra saranno franche di ogni porto e spesa di posta.

Art. 14°. — Negli accampamenti il corpo austriaco avrà sempre la dritta e l'anzianità del rango deciderà della superiorità del comando dei pichetti, distaccamenti ed altri più grandi comandi, appunto come si è praticato nell'ultima guerra Austro-Sarda.

Art. 15°. — In tutti i Congressi concernenti le operazioni di guerra in cui avrà parte il corpo austriaco, il Comandante del detto corpo prenderà le intelligenze particolari col Comandante generale.

Art. 16°. — Alla partenza del sudetto corpo saranno provviste le truppe austriache da questi magazzeni Imperiali di pane e biada per due giorni, e di fieno per un giorno solo, di modo che riceveranno il fieno pel secondo giorno dai magazzeni di S. M. Sarda, e verrà osservato il reciproco al loro ritorno, ben inteso, che esse dovranno ritornarvi nello stesso modo con cui sono partite.

Art. 17°. — Quanto alla marcia di dette truppe si è deciso che tutte passeranno per Pavia, dove vi è un ponte stabile sul Ticino per loro maggior sicurezza, instradandosi in tre colonne, con due giorni d'intervallo tra l'una colonna e l'altra, secondo i concerti presi col Delegato Sardo, Marchese di Brezè, ritenendosi che tutte le riparazioni che si renderanno necessarie ai ponti e porti negli Stati del Re di Sardegna, per dove saranno di passaggio le dette truppe, saranno a carico di S. M. Sarda.

ART. 18°. — Dopo la ratifica della presente convenzione, da ambe le parti, il corpo ausiliare austriaco potrà mettersi in marcia per gli stati di S. M. Sarda, quattro giorni dopo pervenuto l'avviso al Comandante generale della Lombardia austriaca.

I predetti punti essendo stati in tutto convenuti, si obbligano le parti all'esatta osservanza dei medesimi, ed in conferma vengono firmati colle opportune sottoscrizioni.

Milano, li 22 settembre 1792.

Sottoscritti all'originale :

Conte STEIN,
Generale d'infanteria e Comandante generale nella Lombardia austriaca.

Marchese DI BREZÈ,
Maggiore al servizio di S. M. il Re di Sardegna.

ORIDE SPECH,
Capo Commissario di guerra di S. M. I. R.

PERINI,
Commissario di guerra per S. M. il Re di Sardegna.

N° 4

ÉTAT DES FORCES AUTRICHIENNES

1° TROUPES AUXILIAIRES EN 1793

Régiment de Caprara	2 bat.	Régiment de Strassoldo ..	2 bat.
id. de Belgiojoso ..	2 —	Divisions de Croates.....	2 div.
id. des grenadiers Wollust....	1 —	Régiment de garnison ...	2 rég.
		Dragons de Laudon......	4 esc.

Total général : environ 10 bataillons, 4 escadrons.

2° ARMÉE AUTRICHIENNE EN 1795

Régimt de Reischi.......	3 bat.	Régimt de Strassoldo	2 bat.
id. de Terzi.........	3 —	id. de Carlstadt	2 —
id. de Brechamolle...	1 —	id. de Szlimer	1 —
id. d'Alvinzi........	2 —	id. de Jordis........	1 —
id. de Lattermann...	2 —	id. de Schröder	1 —
id. de Nadasti	2 —	id. de Thurn	3 —
id. de l'Arch. Antoine	2 bat.	id. de Messaros, hulans	10 esc.

Total général : 25 bataillons, 10 escadrons.

3° ARMÉE AUTRICHIENNE EN 1796

En plus des précédents : Corps francs de Giulai, 2 bataillons ; Régiment de Schmidfeld, 2 bataillons.

Contingent napolitain : Régiments de dragons du Roi, de la Reine, du Prince royal, 12 escadrons.

N° 5

ETAT DE L'ARMÉE FRANÇAISE EN 1791

avec les noms et les numéros des divers corps

(A) Infanterie — Régiments de ligne

1. Colonel général.
2. Picardie.
3. Piémont.
4. Provence.
5. Navarre.
6. Armagnac.
7. Champagne.
8. Austrasie.
9. Normandie.
10. Neustrie.
11. Vieille Marine.
12. Auxerrois.
13. Bourbonnais.
14. Forez.
15. Béarn.
16. Agenois.
17. Auvergne.
18. Royal Auvergne.
19. Flandre.
20. Cambrésis.
21. Guyenne.
22. Viennois.
23. Royal.
24. Brie.
25. Poitou.
26. Bresse.
27. Lyonnais.
28. Maine.
29. Dauphin.
30. Perche.
31. Aunis.
32. Bassigny.
33. Touraine.
34. Angoulême.
35. Aquitaine.
36. Anjou.
37. Maréchal de Turenne.
38. Dauphiné.
39. Ile-de-France.
40. Soissonnais.
41. la Reine.
42. Limousin.
43. Royal Vaisseaux.
44. Orléans.
45. la Couronne.
46. Bretagne.
47. Lorraine.
48. Artois.
49. Vintimille.
50. Hainault.
51. La Sarre.
52. La Fère.
53. Alsace.
54. Royal Roussillon.
55. Condé.
56. Bourbon.
57. Beauvoisis.
58. Rouerge.
59. Bourgogne.
60. Royal Marine.
61. Vermandois.
62. Salm-Salm (Allemand).
63. Ernest (Suisse).
64. Salis-Samade (Suisse).
65. Sonnenberg (Suisse).
66. Castellas (Suisse).
67. Languedoc.
68. Beauce.
69. Vigier (Suisse).
70. Médoc.
71. Vivarais.
72. Vexin.
73. Royal Comtois.
74. Beaujolais.
75. Monsieur.
76. Chateauvieux (Suisse).
77. La Marck (Allemand).
78. Penthièvre.
79. Boulonnais.
80. Angoumois.
81. Conti.
82. Saintonge.

83. Foix.
84. Rohan.
85. Diesbach (Suisse).
86. Courten (Suisse).
87. Dillon (Irlandais).
88. Berwick (Irlandais).
89. Royal Suédois (Allemand).
90. Chartres.
91. Barrois.
92. Walsch (Allemand).
93. Enghien.
94. Royal Hesse-Darmstadt (Allemand)
95. Salis (Suisse).
96. Nassau (Allemand).
97. Steiner (Suisse).
98. Bouillon (Allemand).
99. Royal Deux-Ponts (Allemand).
100. Rheinach (Suisse).
101. Royal Liégois (Liégois),
102, 103, 104 } formés en octobre 1791 avec les anciennes Gardes françaises.
105. Ancien régiment du Roi.
106, 107, 108, 109, 110, 111 } formés le 6 octobre 1791 avec les régiments coloniaux.

(B) Infanterie légère ou Chasseurs

1. Royaux de Provence.
2. id. de Dauphiné.
3. id. Corses.
4. Corses.
5. Cantabres.
6. Bretons.
7. D'Auvergne.
8. Des Vosges.
9. Des Cévennes.
10. De Gévaudan.
11. Des Ardennes.
12. Du Roussillon.
13, 14 } formés en oct. 1791 avec une partie des Gardes françaises.
15, 16, 17 } Levés en Corse en 1793.
18, 19, 20, 21, 22 } Proviennent des légions dissoutes le 25 novembre 1793.

(C) 1° Artillerie

1er (La Fère), en garnison à Douai, puis Metz. Forme 2 batteries à cheval.

2e (Metz), en garnison à Besançon, puis Toulouse. Forme 3 batteries à cheval.

3e (Besançon), en garnison à Douai, puis La Fère, puis Douai. Forme 1 batterie à cheval.

4e (Grenoble), en garnison à Valence. A formé 1 batterie à cheval.

Noms dès capitaines et emplacements des compagnies du 4e régiment d'artillerie, le 8 janvier 1793

Molines.........	A. des Alpes
Dulieu..........	id.
Sugny..........	A. du Midi
Desguers........	id.
Sougis..........	id.
La Pujade.......	A. des Alpes
Dufort..........	en Corse
Vaubois.........	A. des Alpes
Dartaud.........	id.
Ducos de la Hitte..	id.
Fauttrier........	à Perpignan
Beaumarets.....	à Perpignan
Gouvion........	A. des Alpes
Revignan.......	A. du Midi
Grandfontaine..	Grenoble, Embrun, Montdauphin
Monestrol......	A. des Alpes
Roquefer.......	Briançon
Villantroys.....	en Corse
Danglemont.....	A. des Alpes
Borthon........	id.

5ᵉ (Strasbourg), en garnison à Metz, puis Strasbourg. A formé la 1ʳᵉ compagnie d'artillerie volante, Chanteclair.
6ᵉ (Auxonne), en garnison à Metz, puis Douai.
7ᵉ (Toul), en garnison à la Fère, puis Douai et la Fère.
8ᵉ (Colonies), en garnison à Rennes.

2° Artillerie a cheval

1ᵉʳ.	8 août 1794....	Toulouse	5ᵉ.	7 août 1794.....	Grenoble
2ᵉ.	21 mars 1795...	Strasbourg	6ᵉ.	20 mai 1794......	Metz
3ᵉ.	11 septembʳ 1794.	La Fère	7ᵉ.	11 septembre 1794.	Toulouse
4ᵉ.	27 octobre 1794..	Metz	8ᵉ.	11 septembre 1794.	Douai

9ᵉ. 1794. Formé avec des compagnies de canonniers volontaires.

3° Pontonniers

Bataillon volontaire à Strasbourg, 24 avril 1794. — Transformé le 12 juin 1795, Strasbourg.

(D) Cavalerie

Carabiniers

1ᵉʳ Carabiniers de Monsieur, | 2ᵉ Carabiniers de Monsieur.

Chasseurs

1. Alsace.	5. Hainault.	9. Lorraine.
2. Evêchés.	6. Languedoc.	10. Bretagne.
3. Flandre.	7. Picardie.	11. Normandie.
4. Franche-Comté.	8. Guyenne.	12. Champagne.

Dragons

1. Royal-dragons.	10. Mestre de camp général drag.
2. Condé-cavalerie.	11. Angoulême-dragons.
3. Bourbon-cavalerie.	12. Artois-dragons.
4. Conti-cavalerie.	13. Monsieur-dragons.
5. Colonel général dragons.	14. Chartres-cavalerie.
6. La Reine-dragons.	15. Noailles-cavalerie.
7. Le Dauphin-dragons.	16. Orléans-dragons.
8. Penthièvre-cavalerie.	17. Schomberg-dragons.
9. Lorraine-dragons.	18. Régiment du Roi dragons.

Cavalerie

1. Colonel général.	9. Artois.	17. Royal Bourgogne.
2. Royal.	10. Royal Croates.	18. Berry.
3. Commissaire génér.	11. Royal Roussillon.	19. Royal Normandie.
4. La Reine.	12. Dauphin.	20. Royal Champagne.
5. Royal Pologne.	13. Orléans.	21. Royal Picardie.
6. Régiment du Roi.	14. Royal Piémont.	22. Royal Navarre.
7. Royal Etranger.	15. Royal Allemand.	23. Royal Guyenne.
8. Cuirassiers du Roi.	16. Royal Lorraine.	24. Mestre de camp général.

Hussards

1. Bercheny.	3. Esterhazy.	5. Colonel général.
2. Chambovant.	4. Saxe.	6. Lauzun.

N° 6

RÉPARTITION DES BATAILLONS DE VOLONTAIRES ET EFFECTIFS DES DIVERSES ARMÉES

NOMS DES ARMÉES	LEVÉE de 1791 (1)	EFFECTIF en Juin 1792 (2)	EFFECTIF en Janvier 1793 (3)	EFFECTIF en Juillet 1793		LEVÉE en masse (6)	EFFECTIF en Janvier 1794	
				Sur le papier (4)	Présents (5)		Sur le papier (7)	Présents (8)
Nord	42	23.049	Le rapport de Dubois Crancé, le 31 janvier, indique pour la totalité des forces militaires de la France 1.200 bataillons d'infanterie, 300 escadrons et 60,000 hommes d'artillerie.	92.000	53.603	66	237.640	145.000
Ardennes puis Sambre-et-Meuse	44	Armée du centre 23.227		16.000	16.000	60	39.487	39.487
Moselle				83.000	80.000	49	98.476	85.000
Rhin	32	20.943		100.000	90.000	60	98.893	98.893
Alpes, Italie	50	23.380						
Alpes				32.000	23.000	46	50.206	50.000
Italie				26.000	20.000	59	32.020	24.000
Pyrénées-Orientales		Dans les places et garnisons 87.719		32.000	13.000	57	50.552	40.000
Pyrénées-Occidentales				20.000	10.000	35	41.286	36.000
Côtes de la Rochelle puis de l'Ouest				53.000	60.000 (Ouest, Brest, Cherbourg)	45	78.151	70.000
Côtes de Brest				15.000		45 (Brest et Cherbourg)	42.221	42.221
Côtes de Cherbourg				10.000				
Intérieur ou de réserve						41	2.000	1.500
TOTAUX	168 bataill. à 500 h. en moyenne soit 84 000	178.318	150.000 A ce moment il doit y avoir 517 bataill. de volontaires	479.000	385.603	543 bataill. à 830 h. en moyenne soit 450.000	770.932	632.101

OBSERVATIONS

—

(1) D'après Aubert-Dubayet, cité par C. Rousset.

(2) D'après C. Rousset et quelques autres documents. Une lettre de Luckuer donne 70,000 hom. seulement pour les trois armées du Nord, du Centre et du Rhin. Par contre, le ministre Lajard accusait 205.280 hommes dont 92.500 volontaires.

(3) D'après Poisson. A ce moment les 60,000 volontaires de 1791 étaient partis, Toutefois ce chiffre paraît trop faible et insuffisamment justifié puisque le rapport de Dubois-Crancé, le 27 janvier, accuse 517 bataillons de volontaires.

(4) D'après une note de St-Just, qui paraît présenter des effectifs trop forts.

(5) D'après divers documents : Pour l'armée du Nord notamment on a la décomposition suivante : Présents 40 288 ; hôpitaux 8.063 ; détachés 4.632 ; congé 264 ; prison 356. Au 1er août, d'après un rapport de Barère, il n'y a plus que 38,338 h. à cette armée.

(6) Loi de Répartition d'après Poisson.

(7 et 8) D'après Buchez et Roux.

N° 7

MODIFICATIONS APPORTÉES A L'ARME DE LA CAVALERIE

DE 1791 à 1796

CAVALERIE (25 régiments)

1° Le 15e régiment, ex-Royal Allemand, émigre au printemps de 1792. Les régiments suivants avancent par suite d'un rang à la fin de 1793.

2° Le 4 février 1793, deux régiments sont formés à l'École militaire de soldats déserteurs et prennent les nos 24 et 25.

CHASSEURS (25 régiments)

De 1793 à 1795, treize régiments de chasseurs sont formés avec la cavalerie des légions dissoutes le 25 novembre 1793 et quelques corps francs.

13e Légion Américaine.
14e Hussards de l'Egalité, de la Mort, etc.
15e Chasseurs Bretons et Bourguignons.
16e Chasseurs de la Bretesche.
17e Chevau-légers Belges [1].
18e Chasseurs et dragons de Bruxelles [1].
19e Légion de Rosenthal.
20e Légion de la Moselle.
21e Hussards braconniers.
22e Légion des Pyrénées-Orientales.
23e Hussards de la légion des Ardennes.
24e Chasseurs volres de Bayonne.
25e Chasseurs de la Montagne.

DRAGONS (21 régiments)

Trois régiments de dragons sont formés en 1793 de la même manière.

19e Volontaires d'Angers et cavaliers des légions du Nord et des Francs.
20e Dragons volontaires, dits de Jemmapes.
21e Dragons de la Manche et cavalerie de la légion de police provenant en partie des gardes françaises.

HUSSARDS (13 régiments)

1° Le 4e régiment, ex-Saxe, émigre en 1792, ce qui fait monter d'un rang les deux derniers.

2° Huit régiments de hussards sont formés de 1792 à 1794.

6e Cavaliers légers de Boyer.
7e Hussards de Lamothe.
7e bis 1er corps des hussards de la Liberté.
8e Eclaireurs à cheval de Fabrefonds.
9e 2e corps des hussards de la Liberté.
10e Hussards de Jemmapes.
11e Cavalerie des légions germaniques et révolutionnaires.
12e Volontaires des Pyrénées-Occidentales.

1. Ces deux corps sont supprimés en 1795 et leurs numéros restent vacants.

N° 8

MINISTRES DE LA GUERRE DE 1789 A 1796

1° Latour du Pin-Paulin. du 2 août 1789 au 9 novembre 1790.
2° Duportail........... du 15 novembre 1790 au 5 décembre 1791.
3° De Narbonne Lara... du 6 décembre 1791 au 9 mars 1792.
4° De Grave............ du 10 mars au 8 mai 1792 (Intérim).
5° Servan............. du 9 mai au 12 juin 1792.
6° Dumouriez.......... du 13 au 16 juin 1792.
7° Lajard.............. du 17 juin au 22 juillet 1792.
8° D'Abancourt......... du 23 juillet au 10 août 1792.
9° Clavières............ du 11 au 21 août 1792 (Intérim).
10° Servan.............. du 22 août au 6 octobre 1792.
11° Lebrun............. du 7 au 18 octobre 1792 (Intérim).
12° Pache............... du 19 octobre 1792 au 2 février 1793.
13° De Beurnouville...... du 3 février au 30 mars 1793.
14° Lebrun............. du 31 mars au 3 avril 1793 (Intérim).
15° Bouchotte, capitaine de cavalerie........... du 4 avril 1793 au 20 avril 1794.
16° De Beauharnais est nommé ministre de la guerre, mais refuse cet emploi.

Le ministère est remplacé par une commission exécutive, dont le seul commissaire est Pille, depuis la fin d'avril 1794 jusqu'au 6 novembre 1795.

(*Voir le n° 9 à la page suivante*).

N° 10

EFFECTIF DES ARMÉES COALISÉES EN JANVIER 1794

d'après M. Thiers

EMPLACEMENTS	TROUPES	EFFECTIF
1° Dans les Pays-Bas.	Allemands, Hollandais, Anglais.	150.000
2° A Luxembourg...	Autrichiens..................	30.000
3° Aux environs de Mayence........	Prussiens et Saxons..........	65.000
4° De Manheim à Bâle	Autrichiens..................	50.000
5° Sur les Alpes.....	Piémontais.......... 40.000 Auxiliaires Autrichiens. 8.000	48.000
6° Sur les Pyrénées..	Espagnols..................	60.000
	Totaux.....	403.000

N° 9. — TABLEAU DE L'EFFECTIF TOTAL DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE

DATES	ARMÉES DE LIGNE	Volontaires	EFFECTIF TOTAL	PRÉSENTS aux armées	DÉFICIT	INDICATION DE LA PROVENANCE des renseignements
1er Janvier 1789....	175.000 (1)	»	»	»	»	
1er Octobre 1790...	120.000 (2)	»	»	»	30.000 armée de ligne	Duportail, min. de la guerre.
16 Octobre 1791 ...	155.000 (3) (a)	90.000	245.000 (4) (a)	»	52.000 (a) armée de ligne	(a) Duportail, id.
1er Juin 1792.......	178.318 (a) 112.780	84.000 (a) 170.000 (b) 92.500 (c)	(5) » 112.780 (c)	»	27.000 (a) armée de ligne	(a) Aubert-Dubayet. (b) Camille Rousset. (c) Lajard, min. de la guerre.
1er Décembre 1792.	112.878 (a)	47.352 (6)	160.230 (b)	139.500 (b)	34.122 (a) armée de ligne	(a) Dubois-Crancé. (b) Carion Nisas.
Janvier 1793.......	»	»	218.964	194.716	14.248	Carion Nisas.
Février 1793.......	»	»	228.000	204.000	24.000	Documents imprimés en 1815.
Mai 1793..........	»	»	471.290	397.000	75.290	Carion Nisas. Documents imprimés en 1815.
Juillet 1793........	»	»	599.537	483.000 479.000	116.537 120.537	Carion Nisas et tableau offic. Note de Saint-Just.
Août 1793.........	»	»	645.195	528.900	116.295	Carion Nisas.
Octobre 1793	»	»	603.545 (7)	»	»	Bouchotte, min. de la guerre.
Décembre 1793.....	»	»	628.000	554.000	74.000	Documents imprimés en 1815.
Janvier 1794.......	»	»	760.902 770.932	632.101 »	128.801 »	Carion Nisas. Buchez et Roux.
Février 1794.......	»	»	862.966	693.080	169.886	id.
Mars 1794.........	»	»	947.724	720.208	227.516	id.
Juin 1794	»	»	»	723.000	»	Documents imprimés en 1815.
Juillet	»	»	972.704	706.371	»	Buchez et Roux.
Août 1794.........	»	»	1.026.952	732.474	294.478	Carion Nisas. Documents imprimés en 1815.
Septembre 1794....	»	»	1.169.144	749.545	419.598	Carion Nisas. Buchez et Roux.

OBSERVATIONS

(1) Ce chiffre est l'effectif du pied de paix de l'armée royale. — Pied de guerre : 219,000.

(2) L'effectif du pied de paix avait été fixé à 150,000 homm., savoir : 110,000 d'infanterie, 30,000 de cavalerie, 10,000 d'artillerie. D'où le déficit de 30,000 hommes.

(3) L'armée était à ce moment sur le pied de guerre, qui avait été fixé à 205,000 h. D'où le déficit de 52,000 h.

(4) Duportail avait espéré avoir 310,000 hom., savoir : 263,450 d'infanterie, 37,456 de cavalerie, 42,363 d'artillerie.

(5) Le chiffre indiqué par M. Camille Rousset se rapporte à 214 bataillons au complet réglementaire. Il est certainement trop fort. Ceux du ministre Lajard paraissent plus exacts ainsi que ceux d'Aubert-Dubayet.

(6) Bien que peu élevé, ce chiffre, obtenu du reste simplement par la comparaison des autres, est probable, attendu qu'il a dû partir plus de 60,000 volontaires, chiffre officiel, puisqu'on en demandait 200,000 dans la levée des 300,000 hommes.

(7) Ce chiffre est sans doute inexact : M. Camille Rousset croit qu'il devait comprendre les garnisons, c'est pourquoi on l'a fait figurer à l'effectif total.

N° 11

ÉTAT GÉNERAL DES TROUPES COMPOSANT L'ARMÉE DU MIDI

ET LEUR RÉPARTITION ENTRE LES DIVERSES ARMÉES

1° Armée de Ligne

Divisions militaires	Nos des régiments	NOMS des RÉGIMENTS	Nos des bataillons	EMPLACEMENTS — Le 15 Avril	Le 15 Juillet	Le 15 Octobre	ARMÉES dont ces corps font partie
		Régiments d'Infanterie					
11	7	Champagne	1.2	Navareins...	(1 Agen .... (2 Navareins...	....	Pyrénées.
	10	Neustrie...	1.2	Mende	(1 Bourg ...... (2 Gap	Carrouge.... Montdauphin	Alpes.
8	11	Marine	1.2	Toulon	Toulon......	(1 Nice...... (2 Toulon....	Italie.
11	20	Cambrésis .	1.2	Tarbes......	....	....	Pyrénées.
6	21	Guyenne...	1	Belley	Belley	....	Nord.
8	23	Royal	1.2	Avignon	(1 Ft Barrault.. (2 Briançon	Maurienne... Briançon	Alpes.
9	27	Lyonnais ..	1.2	Montpellier..	....	....	Nord.
8	28	Maine	1 2	Monaco. .... Antibes.	Monaco ..... Antibes	Monaco ..... Nice........	Italie.
7	35	Aquitaine ..	1.2	Briançon	(1 StSymphorien (2 Grenoble....	Chambéry ... Grenoble. ...	Alpes.
9	38	Dauphiné ..	1.2	Aubenas	(1 Tournus .... (2 Vienne......	....	Nord.
7	40	Soissonnais	1.2	Grenoble. ...	(1 Ft Barrault.. (2 Grenoble....	....	Nord.
8	50	Hainault. ..	1.2	Avignon ...	(1 Saint-Paul... (2 Toulon	Nice........ Entrevaux...	Italie.
9	51	La Sarre...	1.2	Pt-St-Esprit .	(1 Colmars..... (2 Tournoux ...	Nice........ Tournoux....	Italie.
9	59	Bourgogne	1.2	Alais	(1 Moirans .... (2 Alais	Chambéry... Tournoux ...	Alpes.
10	61	Vermandois	1.2	Perpignan...	(1 Saint-Paul... (2 Perpignan...	Chambéry ... Perpignan...	Alpes.
8	63	Ernest.....	1.2	Lorgues.....	....	....	Rentre en Suisse.
8	67	Languedoc.	1.2	Tarascon....	....	....	Nord.
10	70	Médoc.....	1.2	Perpignan...	(1 Uzès........ (2 Perpignan...	Tournoux ... Perpignan...	Italie.
6	72	Vexin	1.2	Bourg	(1 Ardèche .... (2 Lyon........	....	Nord.
7	75	Monsieur ..	1.2	Briançon....	(1 Gap .... (2 Briançon	Barrault . .. Briançon	Alpes.
7	77	La Marck ..	1 2	Montdauphin	....	....	La Rochelle.
9	79	Boulonnais.	1.2	Béziers......	(1 Crémieu..... (2 Nîmes..	Carrouge.... Embrun.....	Alpes.
11	80	Angoumois	1.2	Bayonne.....	....	....	Pyrénées.

Divisions militaires	N°s des régiments	NOMS des RÉGIMENTS	N°s des bataillons	EMPLACEMENTS Le 15 Avril	Le 15 Juillet	Le 15 Octobre	ARMÉES dont ces corps font partie
		Régiments d'Infanterie (suite)					
8	91	Barrois....	1.2	Toulon......	1 Tournoux... 2 Toulon......	Nice........ Toulon	Italie.
7	93	Enghien...	1.2	Montdauphin	....	....	Nord.
7	101	R. Liégeois	1 2	Arles....... Grenoble.. .	Trévoux...... Villefranche ..	Licencié le 11 sept. 1792.	
		Bataillons de Chasseurs à pied					
9	1	Provence ..	1	Cette	....	....	Pyrénées.
8	2	Dauphiné ..	1	Vaison......	Orange	Carrouge....	Alpes.
8	3	Corse......	1	Orange	Barcelonnette .	Nice..	Italie.
9	4	Ch. corses..	1	Montpellier .	Mâcon	Tarentaise ..	Alpes.
11	5	Cantabres .	1	Saint-Jean-Pied-de-Port.	....	....	Pyrénées.
9	8	Vosges....	1	Uzès	Pt-Beauvoisin .	Tarentaise ..	Alpes.
8	11	Ardennes ..	1	Lorgues	Draguignan...	....	Nord.
		Dragons					
19	8	....	...	Clermont....	(*Es.* Cessieu .... (*D.* Clermont ..	Chambéry ... Clermont....	Alpes.
9	9	....	...	Nîmes	(*Es.* Cessieu.... (*D.* Nîmes	Chambéry ... Le Vigan....	Alpes.
19	15	....	...	Castel-Sarrazin	(*Es.* Barrault... (*D.* Castel-Sarr.	Barrault .... Castel-Sarr..	Alpes.
10	18	....	...	Carcassonne .	(*Es.* Var....... (*D.* Carcassonne	Nice........ Carcassonne .	Italie.
		Cavalerie					
10	5	....	...	Auch	(*Es.* Cessieu.... (*D.* Auch.... .	Chambéry ... Auch	Alpes.
19	22	....	...	Aurillac.....	(*Es.* Cessieu.... (*D.* Aurillac ...	Chambéry ... Aurillac.....	Alpes.
		Chasseurs à cheval					
6	4	....	*Es.* *D.*	Bourg ...... Tournus	Cessieu.... .. Tournus......	Chambéry ... Lagnier.....	Alpes.

2° Bataillons de Volontaires

Divisions militaires	NOMS des DÉPARTEMENTS	N°s des bataillons	EMPLACEMENTS Le 15 Avril	Le 15 Juillet	Le 15 Octobre	ARMÉES dont ces corps font partie
6	Ain..........	1	....	....	Bourg........	Armées du Nord
		2	....	....	Bourg	
		3	....	....	En formation..	
7	Basses-Alpes .	1	Gap	Digne........	Tournoux	Alpes.
		2	Digne........	Digne........	Tournoux	
7	Hautes-Alpes.	1	Embrun......	Lyon.........	Lyon	Alpes.
		2	Gap	Queyras......	Queyras......	
9	Ardèche	1	....	Privas	Viviers.......	Alpes.
		2	....	Privas	Grenoble	
10	Ariège.......	1	....	....	Perpignan....	Pyrénées.
		2	....	....	Pont-St-Esprit	Alpes.
		3	....	....	Collioure.....	Pyrénées.
10	Aude.	1	....	....	Cessieu.......	Alpes.
		2	....	Pont-St-Esprit	Tournoux	
		3	....	....	En formation..	Pyrénées.
9	Aveyron	1	....	....	Alais	Alpes.
8	Bes-du-Rhône .	1	La Ciotat.....	La Ciotat.....	La Ciotat.....	Italie.
		2	Salon	Salon	Var	
		3	Toulon.......	Tournoux	Entrevaux....	
		4	Aix..........	Aix..........	Arles	
		5	....	....	En formation..	
		6	....	....	Id.	
		7	....	....	Id.	
		8	....	....	Id.	
		9	....	....	Id.	
19	Cantal.......	1	....	....	Aurillac......	Pyrénées.
		2	....	....	Saint-Flour...	
7	Drôme.......	1	Valence......	Lyon	Barrault......	Alpes.
		2	Cavaillon.....	Avignon	Avignon	Italie.
		3	Montélimart..	Grasse.......	Var..........	
		4	Montélimart..	Antibes	Antibes	
		5	....	....	En formation..	Alpes.
		6	....	....	Id.	
		7	....	....	Id.	
		8	....	....	Id.	
9	Gard	1	....	Grenoble	Barrault	Alpes.
		2	....	Lyon.........	Lyon	
		3	....	....	En formation..	
10	Gers.........	1	....	....	Auch	Pyrénées.
		2	....	....	Condom......	
11	Gironde......	1	....	....	....	Armées du Nord.
		2	....	....	....	
		3	....	....	Cessieu	Alpes.
		4	....	....	Cessieu	
		5	....	....	Cessieu	
		6	....	....	Gex....... .	
		7	....	....	En formation..	Pyrénées.
10	Hte-Garonne..	1	....	Antibes	Var..........	Italie.
		2	....	Montélimart..	Villefoit......	Pyrénées.
		3	....	....	En route.....	Alpes.
		4	....	....	St-Jean-de-Luz	Pyrénées.

Divisions militaires	NOMS des DÉPARTEMENTS	Nos des bataillons	EMPLACEMENTS Le 15 avril	Le 15 Juillet	Le 15 Octobre	ARMÉES dont ces corps font partie
10	Hte-Garonne	5	....	....	Perpignan	Pyrénées.
		6	....	....	Mont-Louis	
		7	....	....	Toulouse	
9	Hérault	1	Mèze	Vence	Var	Italie.
		2	....	....	Beaucaire	
		3	....	....	Montpellier	
7	Isère	1	Fort Barrault	Cessieu	Cessieu	Alpes.
		2	Chapareillan	Aix	Aix	
		3	Grenoble	Grenoble	Belley	
		4	Grenoble	Cessieu	Barrault	
		5	Grenoble	Cessieu	Barrault	
		6	....	Grenoble	Grenoble	
11	Landes	1	....	Lyon	Lyon	Alpes.
		2	....	....	Saint-Séver	Pyrénées.
19	Haute-Loire	1	....	Grenoble	Grenoble	Alpes.
		2	....	....	Saint-Etienne	
9	Lozère	1	....	....	Dép. Lozère	Pyrénées.
19	Puy-de-Dôme	1	....	Nantua	Seyssel	Nord.
11	Bsses-Pyrénées	1	....	....	Pau	Pyrénées.
		2	....	....	Oléron	
11	Htes-Pyrénées	1	....	....	Pont-St-Esprit	Pyrénées.
		2	....	....	Sarancolin	
		3	....	....	Tarbes	
10	Pyrénées-Orles	1	....	....	La Chartreuse.	Pyrénées.
		2	....	....	En formation.	
		3	....	....	Id.	
19	Rhône-et-Loire	1	Pont-St-Esprit	Pont-St-Esprit	Pont-St Esprit	Alpes.
		2	....	....	....	Nord.
		3	....	....	....	
		4	....	....	Var	Italie.
		5	....	....	En formation	Alpes.
		5 bis	....	....	Id.	
		5 ter	....	....	Id.	
		6	....	....	Id.	
		6 bis	....	....	Id.	
		7	....	....	Id.	
9	Tarn	1	....	Aix	Aix	Italie.
		2	....	....	Montpellier	Pyrénées.
		3	....	....	En formation	
8	Var	1	Brignoles	Entrevaux	Var	Italie.
		2	Vence	Grasse	Tournoux	
		3	Cannes	Grasse	Grasse	
		4	....	Antibes	Antibes	
		5	....	....	En formation	
		6	....	....	Id.	
		7	....	....	Id.	
		8	....	....	Id.	
		9	....	....	Id.	
	Légion des Allobroges	...	....	....	En formation à Grenoble	Alpes.
	Légion des Alpes	...	....	....	En formation à Valence	

N° 12

DÉPARTEMENTS CONSTITUANT LE TERRITOIRE DES DIVISIONS MILITAIRES
qui ont servi à la formation de l'armée du midi et des armées qui en ont été tirées

---

ARMÉE DU MIDI

ARMÉE DES ALPES		ARMÉE D'ITALIE		ARMÉE DES PYRÉNÉES	
Divisions militaires	DÉPARTEMENTS	Divisions militaires	DÉPARTEMENTS	Divisions militaires	DÉPARTEMENTS
7^e	Drôme. Isère. Hautes-Alpes. Basses-Alpes.	8^e	Bouches-du-Rhône. Var.	10^e	Pyrénées Orient^{les}. Aude. Ariège. Haute-Garonne. Gers.
9^e	Ardèche. Gard. Lozère.		Corse.	11^e	Gironde. Landes. Hautes-Pyrénées. Basses-Pyrénées.
19^e	Rhône-et-Loire. Puy-de-Dôme. Haute-Loire. Cantal.		—	9^e	Aveyron. Tarn. Hérault.

Extrait des Archives de la Guerre :

1° Les armées des Alpes et des Pyrénées sont formées par décret du 1er octobre. La répartition du territoire est effectuée, suivant les propositions soumises au ministre par les généraux de Montesquiou et Servan, le 27 octobre.

2° L'armée d'Italie est constituée par décret du 7 novembre, d'après une demande faite par le général de Montesquiou le 27 octobre.

3° L'armée des Alpes prend le nom d'armée de Savoie par décret du 29 novembre et redevient armée des Alpes le 5 décembre.

N° 13

SITUATION D'EFFECTIF ET D'EMPLACEMENT DE L'ARMÉE DU MIDI

LE 1er MAI 1792

Divisions militaires	Départements	INFANTERIE								CAVALERIE			
		LIGNE				VOLONTAIRES							
		N°s des régiments et bataillons	Emplacement	Effectif	Manque au complet	N°s des bataill.	Emplacement	Effectif	Manque au complet	Numéros des régiments	Emplacement	Effectif	Manque au complet
6	Ain	21e-1 bat.	....	?	......	1	Bourg	?	......	4e chas.	Bourg	?	?
		72e-2 bat.	....	?	......	2	Bourg	?	.....	Dépôt	Tournon	?	
	Isère	....	....	......	......	1	Ft Barrault..	700	101				
		....	....	......	......	2	Chapareillan.	665	136				
		40e-2 bat.	Grenoble	1.265	250	3	Grenoble	610	191	8e drag.	Vienne	433	86
		....	....	......	......	4	id.	513	288	Dépôt	Clermont		
		....	....	......	......	5	id.	523	278				
7	Hautes-Alpes	35e-2 bat.	Briançon	1.138	377								
		75e-2 bat.	Briançon .... Gap	1.371	144	1	Embrun	650	151				
						2	Gap	588	213				
		77e-2 bat.	Montdauphin	1.375	140								
	Basses-Alpes	....	....	......	......	1	Gap	621	180				
		....	....	......	......	2	Digne	512	289				
	Drôme	....	....	......	......	1	Valence	634	167				
		....	....	......	......	2	Cavaillon ...	711	90				
		....	....	......	......	2	Montélimart.	652	149				
		....	....	......	......	4	id. ...	530	271				
8	Var	11e-2 bat.	Toulon	1.248	367								
		28e-2 bat.	Monaco ..... Antibes	1.116	399	1	Brignoles ...	800	1				
		63e-2 bat.	Lorgues	979	536	3	Vence.......	722	79				
		91e-2 bat.	Toulon	1.314	201	4	Cannes	717	84				
		11e-chas.	Lorgues	398	295								

8	Bouches-du-Rhône	23e-2 bat.	Avignon	1.157	358								
		50e-2 bat.	id.	1.321	194	1	La Ciotat	654	147				
		67e-2 bat.	Tarascon	1.231	284	2	Salon	522	279	18e drag.	Avignon	485	34
		93e-2 bat.	Avignon	1.115	400	3	Toulon	567	234	Dépôt	Carcassonne		
		101e-2 b.	Arles	1.457	58	4	Aix	628	173				
		3e chas.	Orange	552	141								
	Gard	2e chas.	Vaison	520	173	…	…	…	…	9e drag.	Nîmes	508	11
		27e-2 bat.	Montpellier	1.800	…								
	Hérault	79e-1 bat.	Béziers	1.135	420	1	Mèze	665	136				
		79e-2 bat.	Embrun										
		4e chas.	Montpellier	589	104								
9		1er chas.	Cette	380	313								
	Ardèche	38e-2 bat.	Aubenas	920	695	1	Privas	690	111				
		59e-2 bat.	Alais	1.355	160	2	id.	723	78				
		8e chas.	Uzès	624	69								
	Tarn	…	…	…	…								
	Lozère	10e-2 bat.	Mende	1.184	331								
	Puy-de-Dôme	…	…	…	…	1	Nantua	673	128	12e cav.	Clermont	476	43
	Cantal	…	…	…	…		…	…	…	22e cav.	Aurillac	371	148
19	Hte-Loire	…	…	…	…	1	Grenoble	698	103				
	Rhône-et-Loire	…	…	…	…	1	Pt-St-Esprit	522	279				
				25.544	6.409			16 090	4.336			2.273	322

EFFECTIF TOTAL : 43.907 HOMMES.

N° 14

SITUATIONS DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DU MIDI
D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA GUERRE

Situation — *1° Au mois de mai 1792* — **Présents et Absents**

Général Montesquiou, Commandant en chef
Général Saint-Remy, Maréchal de camp, chef d'état-major.

LIEUTENANTS GÉNÉRAUX		ADJUDANTS GÉNÉRAUX	
D'Albignac. Félix Dumuy.	D'Anselme. —	Dubois-Crancé. Basdelanne.	Carteaux. Beauvert.
MARÉCHAUX DE CAMP		**ADJOINTS aux ADJUDANTS GÉNÉRAUX**	
D'Ornac. D'Oraison. Dubourg. Laroque.	L'Estrade Casabianca. Barral. —	Camin. Prysie. Coustard. Etoquigny.	Julien. Capitaine. Rey. —

Lettre de M. de Montesquiou — *2° Le 10 juin 1792* — **Officiers généraux présents**

INTÉRIEUR	LES ALPES
M. de C. de Barral (Perpignan). id. de Gestas (Bayonne). id. de Lestrade (Le Puy).	Lieut[t] Gén[l] d'Albignac. M. de C. de Montgaillard. —
LE VAR	**RÉSERVE A LYON**
Lieut[t] Gén[l] d'Anselme. M. de C. Barbentane. id. Charton.	Lieut[t] Gén[l] Dumuy (absent). M. de C. Fesenzac. id. d'Oraison.

3° Répartition de l'état-major — le 14 juillet
Instruction du Ministre au Général Poncet

CAMP DE LYON	CAMP DE BARRAULT
Lieut[t] Gén[l] Dumuy (absent). id. de Hesse (Perpignan). M. de C. d'Ornac. id. de Carcaradec. id. Dubourg. id. Charton. id. Servan (à Lyon). id. d'Oraison (dans l'Ain). Adj. Gén. Casabianca. Adjoint Salis. id. Dubreuil.	Lieut[t]-Gén[l] de Rossy. M. de C. de Montgaillard. id. Saint-Hilaire (absent). Adj. Gén. de Fontenilles. **CAMPS DE TOURNOUX ET DU VAR** Lieut[t] Gén[l] d'Anselme. M. de C. de Barral. id. de Rossy. id. Brunet. Adj. Gén. Meunier (à Tournoux). id. de Crancé (sur le Var).

Les officiers employés à l'intérieur restent où ils sont.

N° 15

ARMÉE DU MIDI

SITUATION LE 1er SEPTEMBRE 1792

Montesquiou, général d'armée.

Aides de camp..... Colonel Giacomony. Lieut.-colonel Beauvert. Capitaine Belot. Capitaine Corby.

Poncet, chef d'état-major.

Adjudants généraux.... Salis-Samade. Dubois-Crancé. Fontenilles.

Adjoints aux adjudants généraux :

Lt-Colon. Saint-Martin.	Capitaine Dubreuil.	Capitaine Beaudard.	Capitne La Converserie.
Id. Saint-Cyr.	Id. Fox.	Id. Rivas.	Id. Lécuyer.
Id. Yost.	Id. Capitaine.	Id. Sandas.	Lieutnt Bidat.
Id. Saint-Remy.	Id. Fenouil.	Id. Warville.	Id. Micas.
Id. Lecointe.	Artillrie : Campagnolle.	Artillerie : Guerriot.	Génie : Lacoche.

I. — Armée de réserve a Cessieu

DÉSIGNATION des troupes	N°s des bataillons	NOMBRE de batons	NOMBRE d'Esc.	EFFECTIF Infanterie	EFFECTIF Cavalerie	EFFECTIF Artillerie	TOTAUX Infant. de ligne	TOTAUX Volontaires	COMMANDANTS Mar. de camp	COMMANDANTS Lieut. généraux
Gironde..........	3e	1	....	674						
Id.	4e	1	....	595						
Id.	5e	1	....	480						
Isère............	1er	1	....	494				2.929		
Aude	1er	1	....	686						
10e régiment......	1er	1	....	841						
79e id.	1er	1	....	844						
35e id.	1er	1	....	769			4.727		Monroy.	
7e id.	1er	1	....	764					Dubourg.	D'Ornac
Infanterie légère...	4e	1	....	640					Carcaradec.	à Cessieu.
Id.	8e	1	....	615					Casabianca.	
22e Cavalerie	...	....	2	.....	222					
5e id.	...	....	2	.....	256					
8e Dragons	...	...	2	.....	313					
9e id.	...	....	2	.....	317					
4e Chass. à cheval	...	....	2	.....	293					
101e rég. d'Infanterie	...	4 Cies	....	254	.....	294				
Totaux....	...	11	10	7.656	1.401	294	4.727	2.929		

II. — Armée d'opérations

DÉSIGNATION DES TROUPES et emplacements	Nos des bataillons	NOMBRE de batns	NOMBRE d'Esc.	EFFECTIF Infanterie	EFFECTIF Cavalerie	EFFECTIF Artillerie	TOTAUX Infantie de ligne	TOTAUX Volontaires	COMMANDANTS Mar. de camp	COMMANDANTS Lieut. généraux
DIVISION DE BARRAULT										
Gard	1er	1	....	619						
Isère	4e.5e	2	....	1.276				2.283		
Drôme	1er	1	....	488						
75e régiment	1er	1	....	824						
59e id.	1er	1	....	823					Montgaillard	
23e id.	1er	1	....	812			4.340		Laroque	
40e id.	1er	1	....	794					Saint-Hilaire	
Infanterie légère	2e.11e	2	....	1.087					(absent).	
15e rég. Dragons	.....	...	2	.....	298					
Artillerie	.....	...	....	.....	.....	230				
Totaux	.....	10	2	6.723	298	230				
DIVISION DE TOURNOUX										
Aude	2e	1	....	556						
Var	2e	1	....	543				2.040		
Basses-Alpes	1er. 3e	2	....	941					Barral.	
61e régiment	1er	1	....	852					Camillo Rossi	
70e id.	1er	1	....	846						
91e id.	1er	1	....	823			3 109			
Infanterie légère	3e	1	....	588						
Totaux	.....	8	....	5.149						
DIVISION DU VAR										
Hérault	1er	1	....	489						
Var	1er	1	....	508						
Bouches-du-Rhône	2e	1	....	712				2.753		
Rhône-et-Loire	4e	1	....	619						
Haute-Garonne	1er	1	....	425					Brunet.	
11e régiment	1er	1	....	818					Barbentane.	D'Anselme.
50e id.	1er	1	....	820						
51e id.	1er	1	....	823			3.245			
28e id.	1er	1	....	784						
18e rég. Dragons	.....	...	2	.....	249					
Artillerie	.....	...	....	.....	....	174				
Totaux	.....	9	2	5.998	249	174	10.694	7.176		

III. — Garnisons

GARNISONS	EFFECTIF Ligne	Volontaires	Cavalerie	Artillerie	Total	DÉTAIL DES TROUPES
Antibes	......	583	......	......	583	4e Drôme.
Aix	......	1.105	......	......	1.105	2e Isère (604). — 1er Tarn (501).
Alais	......	673	......	......	673	1er Aveyron.
Arles	......	605	......	......	605	4e Bouches-du-Rhône.
Aurillac	......	607	117	......	724	1er Cantal. — 22e cavalerie.
Auch	......	432	204	......	636	1er Gers. — 5e cavalerie.
Briançon	1.375	......	......	55	1.430	2e bat. 23e (395). — 2e bat. 35e (513). 2e bat. 75e (467). — 10e artillerie.
Bayonne	1.456	......	......	......	1.456	1er et 2e bat. 80e.
Beaucaire	......	488	......	......	488	2e Hérault.
Bellay	......	650	......	......	650	3e Isère.
Bordeaux	......	582	......	......	582	3e Landes.
Cette	536	......	......	......	536	1er Infanterie légère.
Condom	......	503	......	......	503	2e Gers.
Collioure	......	563	......	......	563	3e Ariège.
Clermont	......	......	104	......	104	8e Dragons.
Castel-Sarrazin	......	......	210	......	210	15e Dragons.
Carcassonne	......	......	270	......	270	18e Dragons.
Dordogne	......	1.038	......	......	1.038	1er Dordogne (553). 2e Dordogne (485). (Bataillons de nouvelle levée en formation)
Lot-et-Garonne	......	1.184	......	......	1.184	1er Lot-et-Garonne (601). 2e Lot-et-Garonne (583). (Bataillons de nouvelle levée en formation)
Lozère	......	932	......	......	932	1er Lozère (412). 2e Lozère (520). (Bataillons de nouvelle levée en formation)
Ain	......	697	......	......	697	1er Ain (371). 2e Ain (326). (Bataillons de nouvelle levée en formation)
Embrun	526	......	......	......	526	2e bataillon 79e.
Entrevaux	......	484	......	......	484	3e Bouches-du-Rhône.
Grenoble	......	1.387	......	112	1.499	1er Ardèche (503). — 2e Ard. (432). 1er Haute-Loire (452). — 20e art.
Gex	......	782	......	......	782	6e Gironde.
Lyon	......	578	......	......	578	1er Landes.
La Chartreuse	......	584	......	......	584	15e Pyrénées-Orientales.
Lagnieu	......	......	164	......	164	4e Chasseurs à cheval.
Montdauphin	937	......	......	......	937	2e bat. 10e (525). — 2 bat. 40e (412).
Montpellier	......	965	......	......	965	3e Hérault (537). — 2e Tarn (428).
Montlouis	......	670	......	......	670	6e Haute-Garonne.
Monaco	512	......	......	......	512	2e bat. 28e.
Navareins	409	......	......	......	409	2e bat. 7e.
Oléron	......	535	......	......	535	2e Basses-Pyrénées.
Perpignan	1.233	1.081	......	109	2.423	2e bat. 61e (602). — 2e bat. 70e (631). 1er Ariège (478). — 5e Haute-Garonne (603). — 2e comp. art.
Pau	......	503	......	......	503	1er Basses-Pyrénées.
Queyras	48	608	......	......	656	2e Hautes-Alpes (608). — Compagnies d'Invalides (609).
A reporter	7.032	18.819	1.069	276	27.186	

GARNISONS (suite)

GARNISONS	EFFECTIF					DÉTAIL DES TROUPES
	Ligne	Volontaires	Cavalerie	Artillerie	Total	
Report....	7.032	18.819	1.069	276	27.186	
Saint-Esprit.........	262	1.134	......	......	1.396	2e bat. 51e (262). — 1er Hautes-Pyrénées (609).
Saint-Ambroix......	550	......	......	......	550	2e bat. 50e.
St-Jean-Pied-de-Port.	538	......	......	......	538	5e Infanterie légère).
Saint-Flour..........	......	539	......	......	539	2e Cantal.
Saint-Etienne........	......	523	......	......	523	2e Haute-Loire.
Saint-Sever..........	......	475	......	......	475	2e Landes.
Sarancoulin..........	......	617	......	......	617	2e Hautes-Pyrénées.
Seyssel et Châtillon...	......	417	......	......	417	1er Puy-de-Dôme.
Toulon.............	1.514	......	......	......	1.514	2e bat. 11e (410).— 2e bat. 50e (611). 2e bat. 91e (493).
Tarbes.............	443	599	......	......	1.042	2e bat. 20e (443). — 3e bat. Hautes-Pyrénées (599).
Trévoux	1.041	......	......	......	1.041	1er et 2e bat. 101e moins 4 compagnies à Cessieu.
Toulouse............	.....	679	......	......	679	7e Haute-Garonne.
Uzès...............	......	543	......	......	543	1er Aveyron.
Viviers	......	600	......	......	600	1er Ardèche.
Villefort et Genouillac.	......	493	......	......	493	2e Haute-Garonne.
Vigan	......	......	190	.....	190	9e Dragons.
Saint-Jean-de-Luz	......	595	......	......	595	4e Haute-Garonne.
En marche	......	587	......	......	587	3e Haute-Garonne.
TOTAUX....	11.380	26.620	1.259	276	39.515	

COMMANDEMENTS

Lieutenants généraux : D'Albignac à Nîmes, l'Estrade au Puy, Dechêne à Lyon.
Maréchaux de camp : Gestas à Bayonne, Grandpré à Montpellier, D'Oraison à Bourg.

Archives de la Guerre et Pinelli.

N° 16

ÉTAT DES TROUPES SARDES

réunies en Septembre 1792

DÉSIGNATION DES TROUPES	EFFECTIF	
	INFANTERIE	CAVALERIE
EN SAVOIE		
1er bataillon du régiment des Gardes......	500	
1er bataillon » de Savoie.......	500	
Deux bataillons » de Montferrat...	1.000	
Id. » d'Aoste.........	1.000	
Id. » de la Marine....	1.000	
Id. » de Sardaigne....	1.000	
Id. » de Rockmondet..	1.000	
2e bataillon » de Casal........	450	
Deux bataillons » de Suse........	1.000	
Id. » de Maurienne...	1.000	
Id. » de Genevois....	1.000	
Id. de la légion des campements.	1.000	
5e compagnie légère....................	75	
Deux escadrons des Dragons de la Reine....	....	400
Quatre » des Chevau-légers du Roi...	....	800
	10.325	1.200
	11.525	
DANS LE COMTÉ DE NICE		
1er bataillon du régiment de Piémont.....	500	
Deux bataillons » de Nice........	1.000	
Id. » de Courten.....	1.000	
Id. » de Mondovi.....	1.000	
1er bataillon » de Christ.......	500	
Deux bataillons » de la Reine.....	1.000	
Id. » de Lombardie...	1.000	
1er bataillon » de Saluces......	500	
Un id. » de la Marine....	500	
Deux compies de la légion des campements.	300	
Grenadiers de la Frégate.................	600	
Un escadron des Dragons du Piémont.....	....	200
Deux escadrons d'Aoste-cavalerie..........	....	400
	7.900	600
	9.100	

N° 17

DISPOSITIONS DU CORPS D'ARMÉE PIÉMONTAIS DE SAVOIE

le 22 septembre 1792

EMPLACEMENTS	NOMS DES CORPS	Batail^ons	Escad^ons	Effectif	Artillerie	OBSERVATIONS
Thonon	Rockmondet	1		400		Ces troupes gardent le cours du Rhone. — Le régiment d'Aoste détache 300 hommes à Yenne et 50 à Aix. 120 hommes de la légion légère occupent Seyssel. Les autres corps ont des postes de 80 hommes environ à la Roche, Evian, Chêne, Sallanches, Bonneville, Clans.
Carrouge	Maurienne	1		400		
Saint-Julien	Id.	1		400	2	
Rumilly	Rockmondet	1		400		
	Aoste	1		400		
	Légion légère	1/2		400		
Le Bourget	Aoste	1		400		
Saint-Jeoire, Formery	Dragons de Chablais	...	4	280	4 à Annecy	
La Grotte	Lég^on des campements	1		400	2	Ces troupes font face aux débouchés du Guiers et de l'Isère, qui sont surveillés par les détachements suivants : Entremont (100 h. du rég^t des Gardes) ; Les Echelles (120 h. de la légion des campements) ; Pont-de-Beauvoisin (120 h. du rég^t de Montferrat) ; Saint-Genix (100 h. de la légion légère.) — La garnison de Chambéry est composée de milices provinciales soutenues par 200 h. du rég^t de Montferrat et 150 du rég^t de Maurienne.
Saint-Bardolph	Genevois	1		400		
Aspremont	Savoie	1		400		
Myans	Légion légère	1		400	4	
Les Marches	Gardes	1		500	4	
	La Marine	1		400		
Francin	Légion légère	1/2		400		
Montmélian	Montferrat	2		1.000	6	
	Suse	1		400		
	La Marine	1		400		
La Rochette	Suse	1		400		
St-Pierre d'Albigny	Genevois	1		400	2 à Méolans	
Chambéry, Chignin	Chevau-légers		2	140	4	
Aiguebelle	Sardaigne	1		500		Ces troupes couvrent les communications avec le Piémont.
St-Jean-de-Maurienne	Id.	1		500	4	
Modane	Casal	1		400		
TOTAUX		22	6	10.120	32	
	Artillerie	...	...	300		
				10.420		

Les détachements de Chambéry se retirent par Leisse et Thoiry, le 22 septembre.

Le détachement de Yenne marche par Chanaz, Rumilly et Annecy, le 23. Le même jour, la légion des campements quitte la Grotte et se rend dans les Bauges par le faubourg de Pezin à Chambéry, Saint-Alban, Leisse, où elle abandonne ses deux canons, Saint-Jean-d'Arvey et le Désert. — Les troupes de Carrouge, du Faucigny et du Genevois se replient sur l'Hôpital-sous-Conflans, où elles arrivent le 26 septembre, et se joignent à celles venues des Marches, de Saint-Pierre-d'Albigny, des Bauges, etc. — Le bataillon de Rockmondet qui occupait Thonon, passe par le Valais. (*Arch. de la Guerre.*)

Archives de la Guerre.

N° 18

ARMÉE DU MIDI

SITUATION LE 1er SEPTEMBRE 1792

I. — CORPS DE SAVOIE. — Quartier général : Chambéry.

AVANT-GARDE. — Maréchal de camp : Casabianca

1er bataillon de Grenadiers	500	A Saint-Maurice, Tarentaise, venant du camp de Cessieu. Entrée en Savoie le 24 septembre.
4e bataillon infanterie légère	500	
8e bataillon infanterie légère	600	
4e régiment de Chasseurs	500	
TOTAL	2.100	

DIVISION DE DROITE. — Lieutenant général : Félix Dumuy.

Légion des Allobroges	400	A St-Jean-de-Maurienne, venant de Barrault. — Partie le 25 septembre pour se réunir à l'avant-garde à Chambéry.
2e bataillon de Grenadiers	500	
Marl de camp De la Roque — 4e bat. Isère	600	
Marl de camp De la Roque — 1er bat. du 23e régim.	700	
Marl de camp De la Roque — 1er bat. Haute-Loire	600	
Marl de camp Dubourg — 4e bat. Gironde	600	
Marl de camp Dubourg — 1er bat. du 40e régim.	700	
Marl de camp Dubourg — 1er bat. Gard	600	
22e régiment de cavalerie	250	
9e régiment de Dragons	300	
Compagnies d'artillerie	300	
TOTAL	5.550	

RÉSERVE. — Maréchal de camp : D'Ornac.

1er bataillon du 35e régiment	700	A Chambéry. Entrée en Savoie par Pont-de-Beauvoisin.
1er bataillon du 59e régiment	700	
1er bataillon du 61e régiment	700	
1er bataillon du 75e régiment	500	
3e bataillon Gironde	600	
TOTAL	3.200	

DIVISION DE GAUCHE. — Lieutenant général : D'Albignac.

Estrade....	3ᵉ bat. de Grenadiers.	500	A Annecy et Carrouge, venant de Cessieu.
	4ᵉ bat. de Grenadiers.	500	
	2ᵉ Infanterie légère ..	650	Entrée en Savoie le 24 septembre par Pont-de-Beauvoisin et Seyssel.
Karcaredec..	1ʳᵉ bat. Isère........	600	
	1ᵉʳ bat. du 79ᵉ régim.	700	
	1ᵉʳ bat. Drôme	600	
D'Oraison ..	1ᵉʳ bat. Aude........	600	
	1ᵉʳ bat. du 10ᵉ régim.	700	
	3ᵉ bat. Isère	600	
8ᵉ régiment de Dragons............		250	
	TOTAL.....	5.700	

II. — CORPS DES ALPES

CAMP DE TOURNOUX
Maréchal de camp : Saint-Gervais.

2ᵉ bataillon du 75ᵉ régiment.	700
2ᵉ bataillon du 50ᵉ régiment.	700
2ᵉ bataillon Aude..........	539
1ᵉʳ bataillon Ardèche.......	642
TOTAL.....	2.581

CAMP DE GRENOBLE
Maréchal de camp :

2ᵉ bataillon du 35ᵉ régim..	700
2ᵉ bataillon du 40ᵉ régim..	400
2ᵉ bataillon Ardèche.....	623
6ᵉ bataillon Isère	726
TOTAL.....	2.449

Archives de la Guerre

N° 19

DISPOSITION DE L'ARMÉE DES ALPES LE 18 NOVEMBRE 1792

—

Première Ligne

COMMANDEMENT	NOMS DES CORPS	Bataillons ou Escadrons	EMPLACEMENTS
Maréchal de camp Camillo Rossi, commandant les départements des Hautes et Basses-Alpes.	50e régiment..........	1er	Colmars et Entrevaux.
	Hautes-Alpes..........	1er	Seyne.
	Hautes-Alpes, Grenadiers	»	Castellane.
	Basses-Alpes, Grenadiers	»	Riez.
	Haute-Garonne........	3e	Manosque.
	Basses-Alpes..........	1er	Barcelonnette.
	Id.	3e	Digne.
	61e régiment..........	1er	Gap.
	10e régiment..........	2e	Montdauphin.
	35e régiment..........	2e	Briançon.
	77e régiment..........	2e	Id.
Maréchal de camp La Roque, commandant la Maurienne et la Tarentaise.	Infanterie légère.......	2e	Bramans et Termignon.
	23e régiment..........	1er	Modane.
	Drôme...............	1er	Saint-André.
	Isère	4e	Saint-Michel et la Chambre.
	40e régiment..........	1er	Saint-Jean-de-Maurienne.
	23e régiment..........	2e	Id.
	Drôme...............	3e	Séez et Saint-Maurice.
	Infanterie légère.......	8e	Aime et Moutiers.
	Landes....	1er	Conflans.
	Isère	5e	Aiguebelle et Montmélian.
	Volontaires de Queissey.	1 Cie	Id.
	Compagnie d'artillerie..	»	Id.
Lieuten. général Antonio Rossi, commnt la Savoie.	79e régiment..........	1er	Chambéry.
	Haute-Garonne........	4e	Id.
	9e Dragons	3e	Id.
	Volontaires de Libourne.	1 Cie	Id.
	Compagnie d'artillerie..	3e	Id.
	Grenadiers et Chasseurs.	»	Pont-de-Beauvoisin.
	5e régiment de cavalerie.	2 Eon	Rumilly.
	Aude	1er	Annecy.

Le 3e bataillon de la Haute-Garonne et les bataillons du 61e sont en route pour Nice, partis le 5 novembre.

PREMIÈRE LIGNE (suite)

COMMANDEMENT	NOMS DES CORPS	Bataillons ou Escadrons	EMPLACEMENTS
Maréchal de camp D'Oraison, commandant l'Ain.	Infanterie légère	11e	Belley.
	Compagnie d'artillerie	1er	Id.
	4e Chasseurs à cheval	2e	Seyssel.
	Ain	4e	Collonge.
	4e Chasseurs à cheval	3e	Id.
	Ain	5e	Saint-Genix.
	Compagnie d'artillerie	1er	Id.
	Isère	3e	Matteguin.
	Gironde	6e	Meyrieu.
	Puy-de-Dôme	1er	Ferney.
	Ain	6e	Gex.
	Détachements à pied et à cheval	»	Versoix.
ANCIENS CAMPS PRÈS GENÈVE EN CANTONNEMENTS			
Colonel Hyacinto Rossi.	Infanterie légère	4e	Evian et Thonon.
	4e Chasseurs à cheval	1er	Id.
Maréchal de camp Carcaradec, commt le Chablais.	22e régiment de cavalerie	2e	Hermance.
	Gironde	5e	Collonges.
	35e régiment	1er	Choulex.
	Isère	1er	Chêne.
	10e régiment	1er	Corsier.
	Compagnie d'artillerie	1	Veigy.
Maréchal de camp Dubourg.	Gironde	3e	Soral.
	Id.	4e	Ternier.
Maréchal de camp Saint-Gervais, comt le Genevois.	Détachements	»	Carrouge.
	59e régiment	1er	Viry.
	Gard	1er	Crevin.
	75e régiment	1er	Lécluse.
Maréchal de camp Pourcin.	Pyrénées-Orientales	1er	Grand et petit Lancy.
	Drôme	2e	Avuzy.
	Compagnie d'artillerie	1	Onex.
Maréchal de camp Grouchy.	8e Dragons	2e	Canton des Vuaches.
	9e Dragons	2e	Id.

Quartier général : Landecy.

DEUXIÈME LIGNE

COMMANDEMENT	NOMS DES CORPS	Bataillons ou Escadrons	EMPLACEMENTS
Lieut. général d'Albignac, comman^t le Gard.	Aveyron..............	1er	Uzès.
	Id.	2^e	Alais.
	Compagnie franche.....	1	Nîmes.
	Id.	1	Beaucaire.
	Légion du Midi, infant^e.	»	Pont-Saint-Esprit.
	51e régiment..........	2 Cies	Id.
	59e régiment..........	2 Cies	Id.
	Haute-Garonne........	2^e	Villefort, Genouillac, Lodève
Lieut. général Antonio Rossi, commandant la Drôme et l'Isère	40e régiment..........	2^e	Valence.
	Ariège...............	2^e	Tullins.
	Compagnie franche.....	3	Romans.
	Haute-Loire	1er	La Rochette.
	Vol^res de la H^te-Garonne.	3 Cies	Barrault.
	Grenadiers de l'Isère...	1	Grenoble.
	Grenadiers de l'Ardèche.	1	Id.
	Légion des Allobroges..	1	Id.
	Ardèche..............	2^e	Voiron.
	8e Dragons	1	Bourgoin.
	Volont^res de la Gironde..	2 Cies	La Tour-du-Pin.
Lieut. général l'Estrade, comm^t le Cantal, la Haute-Loire et Rhône-et-Loire	22e régim. de cavalerie..	1	Aurillac.
	Cantal...............	2	Id.
	Haute-Loire	2^e	Id.
	Id.	3^e	Le Puy.
	Légion du Midi, cavaler.	»	Id.
	Grenadiers de l'Ardèche.	1	Lyon.
	Compagnie d'artillerie..	1	Id.

Archives de la Guerre.

N° 20

SITUATION DE L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE DES ALPES, LE 1er DÉCEMBRE 1792

ARTILLERIE DE CAMPAGNE

Rég[t]	Unités	Emplacements	Matériel	Chevaux
1er	1 compagnie	Bourg	2 canons de 4 approvisionnés	200
2e	1 escouade..	Gex	2 id. id. id. ...	20
	3 id.	Belley F. Lécluse...	2 id. id. id. ...	20
4e	1 id.	Thonon	2 id. id. id. ...	20
	2 id.	Carrouge	4 id. de 8 id. ...	60
	2 id.	Annecy	4 id. de 4 id. ...	40
	1 compagnie 3 escouades. Ouvr. en f. et b.	Chambéry	4 id. de 8 id. ... 8 id. de 4 id. ...	170
	1 escouade.. 2 id. 1 id.	Saint-Maurice Moutiers Conflans	6 id. de 3 id. ...	25
	1 id. 1 id. 2 id.	Modane Saint-Michel St-Jean-de-Maurienne	6 id. id. id. ...	25
	4 compag[ies].	Grenoble Tullins La Verpillère Romans	Service du parc	200 100 100 100
	3 id.	Lyon	Arsenal	400
Total	14 comp[ies]		42 canons	1.480

PARC D'ARTILLERIE A CHAMBÉRY

Désignation des Objets		Pièces	Affûts	Caissons	Voitures	Cartouches
Canons piémontais..	de 7	2	8			675
	de 3	13	11			690
Canons français	de 4	14	18			
Caissons français à canons	de 8	non approvisionnés		2		
	de 4	non approvisionnés		18		
Caissons français d'infanterie	de 12	....		6		
	de 8	....		3		
	de 4	....		2		
Caissons piémontais à canons	de 7	non approvisionnés		4		
	de 3	....		12		
Voitures françaises	Chariots à munitions				44	
	Forges de campagne				2	
Charrettes piémontaises					10	

Outils à pionniers piémontais: Pelles rondes emmanchées ..... 519; Id. carrées id. .... 68; Pics, hoyaux 519

ARMEMENT DU FORT MONTMÉLIAN

4 pièces de 12 et 12 caissons.— 5 pièces de 8 et 9 caissons.— 2 pièces de 4 et 3 caissons. 1 obusier. — 2 caissons de cartouches d'infanterie. — 4 prolonges et 2 forges.

ÉTAT-MAJOR

Command[t] l'artil[rie] : Colonel Campagnol. | Sous-Directeur du parc : Montlezun.
Directeur du parc : L[t]-Colonel Gueriot. | Garde-parc : Lieutenant Pierre Léger.

CANTONNEMENTS DE L'ARMÉE DES ALPES LE 15 DÉCEMBRE 1792

1° État-Major. — *Quartier général à Chambéry*

Général d'armée : Kellermann, commandant l'armée des Alpes.
Maréchal de camp : Charles Saint-Remy, chef d'état-major.

ADJUDANTS GÉNÉRAUX	ADJOINTS A L'ÉTAT-MAJOR				INGÉNIEURS GÉOGRAPHES
	CAPITAINES		LIEUTENANTS		
Colonel Giacomi.	Collinet.	La Place.	Fox.	Bidat.	Capitaine.
Id. Dubreuil.	L'Ecuyer.	Beaudart.	Noël.	Etoquigny.	Julien.
Lieutenant-colonel Le Doyen.	Menoire.	Constant.	Moriez	Rey.	La Pesne.
Id. Basdelanne.	Dupérier.	Loth.	—	—	Aubert.

2° Cantonnements des Troupes

Officiers Généraux Commandants	DÉSIGNATION DES CORPS DE TROUPES	Bataillons	Escadrons	EMPLACEMENTS	OBJET DES TROUPES
Maréchal de camp Camillo Rossi.	Gren^rs des Basses-Alpes.	1er		Entrevaux	Pour occuper un débouché sur le Var et en imposer à la garnison de Guillaumes, canton de Beuil.
				Colmars	Pour masquer plusieurs débouchés de ce comté sur Barcelonnette.
	Basses-Alpes	1er		Barcelonnette	Garder le col de l'Argentière et surveiller les Vaudois.
	Gren^rs des Hautes-Alpes.	1er		Manosque	2e ligne, intérieur.
	Cie franche de Manosque.			Sisteron	2e ligne, intérieur.
	10e régiment	2^e		Montdauphin	Garnison.
	35e régiment	2^e		Briançon	Id.
	Ardèche	1er		Id.	Id.

N° 21 (suite)

OFFICIERS GÉNÉRAUX Commandants	DÉSIGNATION DES CORPS DE TROUPES	Batail-lons	Esca-drons	EMPLACEMENTS	OBJET DES TROUPES
Maréchal de camp Laroque.	Infanterie légère.......	2e		Lanslebourg, Termignon, Sollières...	Garde le pied du mont Cenis et le passage supér. de la Vannoise.
	23e régiment..........	1er		Bramans, Modane...	Garde la jonction des deux monts Cenis, le col de Seguret et Saint-Colomban.
		2e		St-André, St-Michel.	Garde le chemin de Bardonnèche par le col de la Roue ; appuie l'avant-garde de Bramans.
	Isère.................	4e		St-Jean-de-Maurienne	Garde avec le précédent le débouché de Valloires et la communication avec Briançon par les Rochilles, le Galibier et la Ponsonnière.
	Ain.................	4e		Aiguebelle, La Chambre.	Peut se porter en Maurienne ou en Tarentaise.
	Infanterie légère.......	8e		Séez, Saint-Maurice.	Pied du petit Saint-Bernard et débouché du Val de Tignes.
	Landes..............	1es		Moutiers	Appuie cette avant-garde et garde le débouché de la Vannoise et des Encombres.
	Isère	5e		Conflans, L'Hôpital.	Garde le débouché du col de la Colombe et l'entrée des Bauges.
Maréchal de camp Dubourg.	Grenadiers et Chasseurs des 20e, 61e et 80e...	1		Pont-de-Beauvoisin..	Garnison.
	Haute-Loire	1er		Fort Barrault	Id.
	59e régiment..........			Grenoble	Id.
	Légion des Allobroges..	1		Id.	En formation.
	Grenadiers de l'Isère ...	6e		Vienne............	Garnison.
	Ain			Crémieu...........	Id.
	Chasseurs volontaires de la Gironde..........			Bourgoin	Id.
	Chass. vol. de l'Ardèche.			La Tour-du-Pin....	Id.

N° 21 (suite)

OFFICIERS GÉNÉRAUX Commandants	DÉSIGNATION DES CORPS DE TROUPES	Bataillons	Escadrons	EMPLACEMENTS	OBJET DES TROUPES
Maréchal de camp Saint-Gervais.	Lozère	2e		Carpentras	Garnison.
	Aveyron	2e		Valréas et Visan	Id.
	Volontaires de la Drôme.			Crest	En formation.
	Haute-Garonne	4e		Valence	Garnison.
	3 compagnies franches			Romans	En formation,
Lieut. général D'Albignac.	Haute-Garonne	5e		Bourg-Saint-Andéol, Viviers, Privas	Garnison.
	Id.	2e		Largentière, Aubenas	Id.
	51e régiment	dépôt		Tournon	Id.
	Cantal	2e		Nîmes	Id.
	Drôme	2e		Id.	Id.
	1 compagnie franche			Id.	Id.
	1 compagnie franche			Beaucaire	En formation.
	Légion du midi, infantie.			Pont-Saint-Esprit	Id.
	Légion du midi, cavalerie			Le Puy	Id.
	Haute-Loire	2e		Brioude, Issingeaux.	Nouvelle levée.
	70e régiment	dépôt		?	
	Isère	3e		Montbrison	Garnison.
	Rhône-et-Loire	5e		Villefranche	Nouvelle levée.
Lieut. général d'Ornac.	Drôme	1er		St-Pierre-d'Albigny.	2e ligne, vallée de la Maurienne et de la Tarentaise.
	Id.	3e		Montmélian	2e ligne, vallée de la Maurienne et de la Tarentaise.
Maréchal de camp Carcaradec.	9e régiment de Dragons.		3e	....	Réparti en Maurienne et en Tarentaise pour la correspondance.
	79e régiment	1er		Chambéry	Va à Carrouge le 1er janvier 1793.
Lieut. général Antonio Rossi.	Gard	1er		Id.	Garnison.
	9e régiment de Dragons.		1er, 2e	Id.	Id.
	Cie des Guides de l'armée			Id.	Id.
Maréchal de camp Barral.	Chasseurs nationaux de Queissac			Aix	Id.

N° 21 (suite)

Officiers Généraux Commandants	Désignation des corps de troupes	Bataillons	Escadrons	Emplacements	Objet des troupes
Maréchal de camp Grouchy.	Aude................	1er		Annecy...........	Va à Chambéry le 1er janvier 1793.
	Gironde..............	5e		Id.	
	5e régiment de cavalerie.		1er	Id.	
	Gironde..............	6e		Rumilly..........	
Maréchal de camp de Pourcin.	5e régiment de cavalerie.		2e	....	Réparti en Chablais, Genevois et dans le pays de Gex pour la correspondance.
	Volontres de la Rochelle.			Evian.............	Garde la frontière de Chablais.
	Isère................	1er		Thonon	Appuie cette avant-garde.
	Infanterie légère.......	4e		Carrouge..........	Garde la frontière de Genevois.
	Volontaires de Libourne.			Versoix	Garde la frontière du pays de Vaud.
	Ardèche.............	2e		Gex..............	Id.
Maréchal de camp d'Oraison.	Hautes-Alpes.........	1er		Belley............	Garnison.
	Ariège..............	2e		Nantua...........	Id.
	Id.	1er		Bourg............	Id.
	Compagnie franche.....			Id.	Id.
	Basses-Alpes..........	3e		Montluel et Miribel..	En formation.
	Compagnie franche.....			Id.	Garnison.
	Id.			Montmerle.........	Id.

Archives de la Guerre. **N° 22**

LETTRE DU PRINCE DE MONACO

AU MINISTRE DE LA GUERRE

A Paris, le 26 septembre 1792.

Les mouvements, Monsieur, des troupes du Roi de Sardaigne dans les environs de Monaco, et les bruits qui se répandent qu'ils ont pour but une invasion dans ce pays et même de pouvoir se rendre maîtres de la place de Monaco, ne me permettent pas de vous les laisser ignorer. Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne donniez les ordres nécessaires pour me mettre à couvert sous la protection de la France, dont mon pays a l'honneur de jouir depuis plus de 150 ans et que je suis très jaloux de conserver.

Archives de Breil, pièce N° 4. **N° 23** Copie.

ORDRE DE BATAILLE DU CORPS D'ARMÉE PIÉMONTAIS

DANS LE COMTÉ DE NICE

Division de l'armée de Nice

Commandant général : M. le chevalier Courten.

Aile droite, sous les ordres du général major le chevalier Aliberg, composée des régiments de Courten, de la Reine et du 1er bataillon de Nice.

Brigadier : M. le chevalier Reinaud.

Aile gauche, sous les ordres du général major chevalier de Bernez, composée d'un bataillon de Piémont, d'un de Saluces, du régiment de Lombardie et du bataillon de la Marine.

Brigadier : M. le chevalier de la Marmora.

Postes à occuper par les susdits corps de l'aile droite : Le régiment de Courten, à la Serena; le bataillon de Nice, au col de Torno; le régiment de la Reine, à la maison Boniface, en réserve.

Postes à occuper par les corps de l'aile gauche : Le bataillon de Piémont et celui de Saluces, cantonnés ou campés au besoin aux

pieds de la batterie de Saint-Augustin; le régiment de Lombardie, cantonné à la maison Costa et Donat; le bataillon de la Marine, cantonné à la maison Rimberti.

Les compagnies des grenadiers ci-dessus de l'aile gauche, séparées de leurs corps respectifs, seront marquées pour les retranchements du petit Saint-Laurent et sous les ordres particuliers de M. le brigadier chevalier de la Marmora.

Les deux escadrons de Piémont-dragons et d'Aoste-cavalerie seront placés à l'aile gauche, à la droite ou à la gauche des bataillons de Piémont et de Saluces, selon que l'emplacement et les circonstances l'exigeront, et seront sous les ordres de M. le comte de Saint-Gilles.

Le 1er bataillon de Mondovi sera cantonné à Roquebillière et à Belvédère; le bataillon de Verceil sera à Sospel; commandant : M. le brigadier chevalier Tasin, mais dépendant, ces deux postes, en droiture de M. le commandant général.

La garnison de Nice sera composée du second bataillon de Nice et de Mondovi, dépendante de M. le général major O'Brenant.

A cette pièce est jointe une figure schématique de cette disposition, où il est en outre indiqué que la légion des campements fournit un détachement de garde fixe de 36 hommes.

Archives de la Guerre.

N° 24

ARMÉE DU MIDI.— SITUATION LE 1er OCTOBRE 1792

CORPS D'ARMÉE DE NICE

DIVISION — Maréchal de camp Brunet :		
1er bataillon du 28e régiment	700	Nice et Monaco
1er id. de l'Hérault	550	
1er id. de la Haute-Garonne	550	
1er id. du 51e régiment	700	
TOTAL	2.510	
Avant-garde :		
1er bataillon de Grenadiers	500	Nice et Monaco
2e id. id.	500	
3e id. d'infanterie légère	500	
1er id. du 50e régiment	480	
18e régiment de Dragons — 2 escadrons	295	
TOTAL	2.275	
DIVISION — Maréchal de camp Barral :		
1er bataillon du 11me régiment	700	Nice et Monaco
4e id. de Rhône-et-Loire	600	
2e id. du Var	700	
1er id. du 91e régiment	700	
TOTAL	2.700	
Réserve :		
2e bataillon des Bouches-du-Rhône	600	Pont du Var
1er id. du Var	727	
3e id. id.	732	
4e id. de la Drôme	669	
TOTAL	2.728	
TOTAL GÉNÉRAL	10.213	

OBSERVATIONS. — On fera, sur cette situation, des réserves analogues à celles présentées pour la situation du corps d'armée de Savoie. Ce n'est qu'un projet qui n'a jamais été mis à exécution. A la date du 1er octobre, la plus grande partie des troupes était encore sur la rive droite du Var ou en marche pour rejoindre. L'avant-garde seule occupait Nice.

Archives de la Guerre.

N° 25

SITUATION DE LA FLOTTE DE LA MÉDITERRANÉE
le 27 septembre 1792

Tonnant.............. 80 canons — contre-amiral Truguet — capitaine Duchayla.
Commerce de Bordeaux 74 canons — » Saint-Julien.
Scipion................ 74 canons — » Degog.
Lys....... 74 canons — (*Liberté*) — » Bruyes d'Aigalliers.
Centaure............. 74 canons — » Missiessy.

Frégates.... *Sibylle* — *Junon* — *Minerve* — *Modeste* — *Vestale* — *Fortunée*.
Corvettes... *Badine* — *Poulette* — *Brune* — *Belette* — *Fauvette* — *Rossignol*.
Bricks-avisos *Tarleton* — *Hasard* — *Alerte* — *Gerfaud*.

Archives de Breil, pièce n° 5.

N° 26

MINUTE DE L'ORDRE DE RETRAITE DES TROUPES

Faire transporter les malades quelque part. — Faire partir toute la troupe le plus tôt possible. — Avertir l'évêque, les employés du Roy, les officiers du Port, les habitants; leur dire que c'est la seule manière de sauver le pillage de la ville, comme c'est la vérité, car nous ne pouvons manquer d'être battus; que ceux qui veulent nous suivre en sont les maîtres. — Donner à la troupe du pain pour quatre jours. — Ecrire par estafette à M. le chevalier d'Osasque[1] et à Saorgio, à Tende, de faire cuire à force de pain de munitions et de faire vite moudre des farines, afin qu'il n'en manque pas pour les troupes qui pourront passer par cette route en grand nombre. — Distribuer aux soldats autant de cartouches que l'on pourra. — Faire partir toute de suite la cavalerie. — Faire partir tout de suite deux ou trois bataillons pour occuper le col de Braus, pour soutenir la retraite. — Prévenir le chevalier de Foncenex et déterminer la manière dont on doit laisser cette place[2]. — Avertir les bataillons de la garnison de Nice de se tenir prêts à marcher[3].

1. Il commandait le bataillon de Verceil à Sospel.
2. Il s'agit de la place de Villefranche.
3. Cette pièce, par l'incohérence de sa rédaction, les ratures et surcharges qui s'y trouvent, dénote l'état d'extrême agitation d'esprit de celui qui l'a écrite. — Il n'est pas probable qu'on puisse l'attribuer au chef d'état-major Pinto, qui a dû donner ensuite des ordres particuliers résultant de ces décisions; elle est sans doute plutôt de la main de M. de Courten. Quoi qu'il en soit, elle présente un intérêt tout particulier, bien qu'elle ne soit ni signée, ni datée.

Archives de Breil, pièce N° 6.

N° 27

ETABLISSEMENT DES QUARTIERS DES BATAILLONS

ET DE LEUR SERVICE, A SAORGE

Le bataillon de Marine au château de Saorge et au couvent des Récollets ;

Le second bataillon de Lombardie dans le village de Saorge ;

Le chevalier de Saint-Amour, commandant de ce fort, y fera tout de suite entrer autant d'hommes du bataillon de Marine qu'il pourra y loger, et qui ne feront d'autre service que celui de la place.

Le reste du bataillon de Marine et celui de Lombardie fourniront ensemble les gardes suivantes :

1° Une garde d'un capitaine, un sergent, trois caporaux et 30 hommes au pont rompu dit *de la Bendola*, lequel donnera un poste avancé d'un caporal et six hommes au premier pont rompu ;

2° Une garde d'un subalterne, un sergent, deux caporaux et 16 hommes à la chapelle du *Beato-Amedeo*, attiguë au port dit *del Comune ;*

3° Deux gardes chacune d'un caporal et six hommes à placer au pied des deux rampes qui du grand chemin montent à Saorge.

Lesdits deux bataillons donneront ensemble un détachement d'un subalterne, un sergent, deux caporaux, et 30 hommes à *la Muta ;*

Les deux compagnies des grenadiers de Lombardie seront logées à la papeterie de l'*Ambo*, chargées de donner une garde d'un sergent et 12 hommes au pont attigu.

Les chasseurs de Lombardie resteront à Saorge et forniront (*sic*) :

1° Une garde d'un apointé et quatre hommes à la garde de la montagne dite du *Baracon* et qui sera relevée tous les jours ;

2° Une garde d'un caporal et six hommes *al Marté,* qui sera relevée tous les deux jours.

A ces deux gardes il y aura des milices.

En cas d'alarme, cette compagnie se portera à la première de ces gardes et détachera en même temps un sergent et 10 hommes sur le chemin de Comagna à *la Casa de Bapi*, où il y a une garde de milices.

Les officiers commandant les gardes du pont rompu et *del Beato Amedeo* feront de fréquentes patrouilles de l'une à l'autre pendant la nuit.

Les bataillons de Courten et de Christ resteront à Fontan.

Le bataillon de Verceil à Tende, et donnera un détachement d'un capitaine, un sergent, deux caporaux et 30 hommes à *la Cà*.

Les détachements de Courten, de Christ, de Lombardie, de Verceil,

et de la Marine, qui ont été jusqu'à présent séparés de leur corps, y rentreront.

Ceux de Piémont, de Saluces, de Mondovi et de la légion des campements logeront à Saint-Dalmas, où sera le quartier général, d'où ils fourniront les gardes nécessaires sur les avenues du col de Raous et autres.

Les deux bataillons de Courten et celui de Christ fourniront ensemble un détachement pour le col de Raous de 150 hommes avec un capitaine, un capitaine-lieutenant, sur les trois bataillons, et un subalterne pour chacun. Ce détachement logera aux Formagines, et donnera une garde d'un officier et 50 hommes sur le col de Raous, qui sera relevée toutes les 24 heures, et le détachement sera relevé tous les prêts.

Le commandant de ce détachement aura sous ses ordres les milices commandées à ce poste, lesquelles devront toutes loger dans le *Baracon* sur le col, ainsi que la dite garde. A ces milices on fera faire de fréquentes patrouilles sur toutes les avenues du col, devant les pousser en avant le plus possible.

Il est regrettable que cette pièce ne porte pas de date. Ce n'est évidemment qu'une minute. Son authenticité est toutefois bien attestée par les fautes d'orthographe, de ponctuation et de français, que l'on a à demi laissé subsister dans le texte.

Thaon de Revel et Pinelli.

N° 28

SITUATION DE L'ARMÉE AUSTRO-PIÉMONTAISE

au 1er septembre 1792

Commandant : Lieut. général Thaon de Revel, comte de St-André.

Régt de Saluces.... 2 bat.	1.130	Régt de Christ.... 1 bat.	429
Id. Courten... id.	841	Id. Nice..... id.	394
Id. Tortone... id.	795	Id. Verceil... id.	448
Id. Lombardie. id.	1.061	Id. Marine... id.	642
Total....	3,827	Total....	1.837
Autrichiens (Caprara, Belgiojoso, Garnison)......	600	Milices du comté de Nice.	1.500
Total....	4.427	Total....	3.337
Total général : 7,864, moins 2,732 absents ou détachés; reste 5,132 hommes.			

Archives de la Guerre.

N° 29

ARMÉE D'ITALIE

ORDRE DE BATAILLE, LE 1er NOVEMBRE 1792

Le général d'Anselme, commandant en chef. — Maréchal de camp Saint-Martin, chef d'état-major.

AVANT-GARDE : 3e bat. d'infanterie légère, 200 volontaires nationaux Corses, 3 compagnies franches.

CAVALERIE : 2 escadrons du 15e régiment de Dragons.
ARTILLERIE : 4e régiment, 4 comp. — 2e régiment, 1 comp.

1re DIVISION. — Maréchal de camp Dagobert :

1re Brigade		3e Brigade	
11e rég., 1er et 2e bat...	2	51e régiment, 1er bat...	1
Bouches-du-Rhône, 7e b.	1	Bouches-du-Rhône, 2e b.	1
Rhône-et-Loire, 4e bat.	1	Haute-Garonne, 1er bat.	1
Var, 4e bataillon	1	Var, 2e bataillon	1
Bataillon de Vaucluse..	1	Marseille (phal.), 2e b.	1
Total.......	6	Total.....	5

2e DIVISION. — Maréchal de camp Dumerbion :

2e Brigade		4e Brigade	
28e rég., 1er et 2e bat..	2	50e régiment, 1er bat...	1
Drôme, 4e bataillon....	1	Bouches-du-Rhône, 3e b.	1
Var, 1er bataillon......	1	Haute-Garonne, 3e bat..	1
Marseille (phal.), 1er b.	1	Var, 3e bataillon	1
		Bataillon de Tarascon..	1
Total.....	5	Total.......	5

3e DIVISION. — Maréchal de camp Brunet :

5e Brigade		6e Brigade		7e Brigade	
70e régiment, 1er bataillon.......	1	61e régiment, 1er bataillon.......	1	91e régiment, 1er bataillon.......	1
Bouches-du-Rhône, 4e bataillon...	1	Bouches-du-Rhône, 5e bataillon...	1	Bouches-du-Rhône, 6e bataillon...	1
Hérault, 1er bataillon...........	1	Hérault, 3e bataillon...........	1	Isère, 2e bataillon.............	1
Var, 3e bataillon...............	1	Var, 7e bataillon...............	1	Var, 6e bataillon...............	1
Bataillon de Lubéron...........	1	Bataillon d'Aix, 1er............	1	Bataillon de Martigues..........	1
Total.....	5	Total.....	5	Total.....	5

Observations. — Cet état n'est qu'un projet, attendu qu'à cette époque un assez grand nombre de bataillons et notamment ceux de Marseille, n'étaient pas encore arrivés dans le comté de Nice.

Archives de la Guerre.

N° 30

ARMÉE D'ITALIE. — *Situation le 15 Décembre 1792*

Nos des Unités	Nos des Batons	EMPLACEMENTS	EFFECTIF présent	EFFECTIF manqnt
11e	1er	Nice	752	71
	2e	1 Cie chasseurs à Tourrette — 1 Cie chasseurs à Châteauneuf 6 Cies fusiliers à Monaco — 50 h. à La Turbie — 147 h. à bord de la flotte	675	13
28e	1er	2 Cies grenadiers et 6 Cies fusiliers à Nice — 1 Cie fusiliers à Eze — 1 Cie fusiliers à La Turbie — 32 h. à bord de la flotte	1.424	87
	2e	Nice		
50e	1er	Levens	758	65
	2e	Toulon	684	4
51e	1er	2 Cies grenadiers et 7 Cies fusiliers à Nice — 1 Cie fusiliers à La Turbie	812	11
61e	1er	L'Escarène	805	18
70e	1er	id.	791	32
91e	1er	id.	857	84
	2e	Toulon	570	
Inf. légre	3e	1 Cie à Levens — 1 à La Turbie — 3 à Peille — 2 à Peillon — 1 à Castillon	612	81
		12 Bons d'infie de ligne-Totaux	8.740	466
4e artilie	—	3 Cies à Nice — 1 à Villefranche	222	
2e id.	—	1 Cie id.	77	
15e drag.	—	2 escadrons à Nice	304	
		Totaux des troupes de ligne.	9.343	466
		Volontaires — Report.	12.385	4.612
		Totaux généraux.	21.728	5.078
			26.806	

Noms des unités	Nos des Batons	EMPLACEMENTS	EFFECTIF présent	EFFECTIF manqnt
Bouches-du-Rhône.	2e	Nice	480	321
	3e	Levens	679	122
	4e	60 grenadiers à Tourrette — 340 h. à Nice — le reste à l'île Sainte-Marguerite	743	58
	5e	Nice	787	14
	6e	Id.	820	»
	7e	Id.	785	16
Drôme.	4e	Levens	598	203
Haute-Garonne.	1er	6 Ces à Villefranche — 1 Cie canonniers à L'Escarène — 2 Cies au Château de Nice — 1 Cie grenadiers à Tourrette.	554	247
	3e	L'Escarène	483	318
Hérault.	1er	Nice	381	420
Isère.	2e	Id.	742	59
Rhône-et-Loire.	4e	8 Cies à Gilette — 1 Cie canonniers à Monaco — 1 Cie grenadiers à Nice	675	126
Var.	1er	Le Broc	569	232
	2e	Contes	358	443
	3e	Villefranche	461	340
	5e	Monaco	519	282
	6e	4 Cies à Gilette — 4 Cies à Roquestéron	550	250
	7e	Antibes	350	450
	8e	Aix	»	»
	9e	Carros	422	381
Marseille (phalange).	1er	Nice	630	171
	2e	Id.	642	159
Compies franches.		1e et 2e à Levens — 3e à Laghet	»	»
Volontres Corses.		Berre	157	»
			12.385	4.612

Archives de Breil, pièce n° 11.

N° 31

ÉTAT DES TROUPES AUSTRO-SARDES DANS LA VALLÉE DE LA VÉSUBIE

en février 1793

A UTELLE		
2ᵉ bat. de Saluces. — Cᵉˢ de grenadiers et chasseurs.		503
Détachements de Verceil		55
Détachements d'Oneille		50
Détachements de Courten		30
Volontaires		25
Artillerie		18
Total des troupes régulières	681	681
Compagnie Robaudi		100
Id. Giletta		80
Id. Capatti		70
Id. Léa		50
Id. Bovis		30
Id. Masséna		20
Id. Falicon		30
Total des milices	380	380
Hommes armés d'Utelle et la Tour	80	80
Total général	1.141	
Report du total ci-contre	1.680	
Total des troupes dans la Vésubie	2.821	

A LANTOSQUE		
2 compagnies Autrichiennes		300
Centurie de Tortone		150
Id. Verceil		150
Id. Oneille		150
Id. Nice		100
Volontaires		50
Détachement de Christ		100
Total des troupes régulières	950	950
Compagnie Otto		100
Id. Conte		100
Id. Cagnoli		60
Id. Sena		105
Id. Contini		60
Id. Jalibe		40
Id. Valdiblora		35
Id. Prioris		30
Total des milices	530	530
Hommes armés de la vallée	200	200
Total général	1.680	

Archives de la Guerre. **N° 32** 18 août 1792

ÉTAT DES FORCES NAVALES DANS LA MÉDITERRANÉE

d'après les instructions pour le contre-amiral Truguet

Après l'arrivée de quatre vaisseaux de 80 et de trois de 74, qui partiront de Brest le 25 août, sous le commandement du capitaine de Latouche, le contre-amiral Truguet disposera de :

1° VAISSEAUX

RADES où ils se trouvent	NOMS DES VAISSEAUX	NOMBRE de canons	NOMS DES COMMANDANTS
Toulon..	*Tonnant*	80	Contre-amiral Truguet. Duchayla, cap. de pavillon.
Brest...	*Languedoc*	80	Latouche.
Id.	*Vengeur*..............	74	Kéréon.
Toulon..	*Commerce-de-Bordeaux*.	74	Saint-Julien.
Id.	*Scipion*	74	Truguet cadet (absent, remplacé par Degon).
Id.	*Lys* (appelé successivement *Liberté* et *Tricolore*).	74	Brueys.
Id.	*Centaure*..............	74	Missiessi-Quiès.
Brest...	*Orion*.................	74	Vaultier.
Id.	*Entreprenant*..........	74	Thirot.
	TOTAL....	518	

STATION DU LEVANT

Dans l'Archipel	*Courageuse,* frégate......	12	Saint-Vallier, capitaine.
	Mignonne, frégate.......	8	Pasquier, lieutenant.
	La Flèche, corvette......	6	»
	L'Eclair, id.	6	Basterot, lieutenant.
	Sardine, id.	6	Montcabrie, lieutenant.
	Chasseur, aviso.........	4	»
	TOTAL....	42	

2° Frégates

NOMS DES FRÉGATES	NOMBRE de canons	NOMS DES COMMANDANTS	OBSERVATIONS
Sibylle......	18	Grasse............	Escortera le convoi pour le Levant.
Minerve.....	18	Le Goy............	—
Junon.......	18	Duhamel..........	Transportera l'ambassadeur français à Constantinople.
Modeste.....	12	Venel.............	—
Vestale......	12	Gavoty, lieutenant..	En quarantaine à Toulon.
Fortunée....	12	Maistral, lieutenant.	Se rend du Havre à Toulon.
		3° Corvettes	
Badine......	8	Simony, lieutenant..	Expédiée à Syracuse.
Poulette.....	8	Carqharson........	En réarmement à Toulon.
Brune.......	8	Groignard, lieutenant	Croisière dans les îles vénitiennes.
Belette......	8	Causse............	En réarmement à Toulon.
Rossignol....	6	Martin............	Escortera le convoi pour le Levant.
Fauvette....	6	Goyetche..........	Se rend du Havre à Toulon.
		4° Avisos	
Tarleton....	4	Feraud............	—
Hasard......	4	Maurin............	—
Alerte.......	4	Daujard, enseigne...	—
Gerfaud.....	4	Stuard.....	—
Totaux...	146		

Nota. — Ces instructions sont signées par les membres du Conseil exécutif provisoire, savoir : Roland, président; Danton, Clavière, Monge, Le Brun, Grouvelle.

Tiré des diverses pièces des Archives de la Guerre et de celles de la Section technique du génie.

N° 33

ORGANISATION DE LA FLOTTE DE LA MÉDITERRANÉE
en Décembre 1792

I. — Escadre du capitaine Latouche-Tréville

NOMS DES BATIMENTS	ESPÈCE	NOMBRE de canons	NOMS DES COMMANDANTS
Languedoc.............	Vaisseau	80	Latouche-Tréville.
Entreprenant...........	id.	74	Thivat.
Scipion................	id.	74	Le Goy.
Tricolore..............	id.	74	Brueys.
Ovion ou *Avide*.........	id.	74	Vaultier.
Patriote...............	id.	74	Landais.
Léopard................	id.	74	Bourdon-Grammont.
Duguay-Trouin........	id.	74	Trogoff.
Généreux..............	id.	74	Dubois, puis Cazotte.
Thémistocle............	id.	74	Haumont, puis Kéréon.
Junon.................		18	Duhamel.
Hélène.................	Frégate	18	Cazotte, puis Prévot-Lacroix.
Total....	....	782	

II. — Escadre de Truguet

NOMS DES BATIMENTS	ESPÈCE	NOMBRE de canons	NOMS DES COMMANDANTS
Tonnant...............	Vaisseau	80	Contre-amiral Truguet. Cap. de pavillon Duchayla.
Centaure...............	id.	74	Missiessi-Quiès.
Apollon................	id.	74	Fradin.
Vengeur...............	id.	74	Kéréon.
Aréthuse..............	Frégate	18	—
Vestale...............	id.	12	Gavoty.
Fortunée..............	id.	12	Maistral.
Iphygénie.............	Bombarde		—
Iris..................	id.		—
Sensible..............	id.		Escoffier.
Lutine................	id.		—
La Brune..............	Corvette	8	Groignard.
Caroline..............	id.	8	—
La Badine.............	id.	8	Simony.
Total....	....	388	

III. — Escadre du capitaine Saint-Julien

NOMS DES BATIMENTS	ESPÈCE	NOMBRE de canons	NOMS DES COMMANDANTS
Commerce-de-Bordeaux.	Vaisseau	74	Saint-Julien.
La Poulette............	Corvette	8	Carghauson.
Total....	....	82	

Archives de la Guerre

N° 34

A. — *Points d'arrivée des troupes du corps marseillais.*

(Extrait de l'ordre du général Brunet, en date du 16 décembre 1792)

—

Phalange marseillaise { 1er bataillon, 2e bataillon }	arriveront	à la Colle	le 14 décembre.	
Bataillon de l'Union,	arrivera à	Grasse	le 17 déc.	
Id. de Martigues	id.	Mougins et Vallauris..	16 id.	
Id. du Lubéron	id.	Vence...............	17 id.	
Id. de Vaucluse	id.	Grasse	18 id.	
Id. de Tarascon	id.	id.	19 id.	
Id. d'Aix	id.	Saint-Paul et la Colle..	20 id.	

B. — *Etat de l'artillerie embarquée à bord de l'escadre à Ajaccio, le 3 janvier 1792.*

—

2 canons de 8		Avec leurs armements et approvisionnés en munitions à 500 et 1,000 coups.
6 id. 4		
4 id. 1 dits à la Rostaing......		
1 obusier de 6 pouces		
1 mortier de 12 id. à la Goumier....		

Deux avant-trains de rechange.

Agrès, outils, etc.

Archives de la Guerre

N° 35

Extraits d'un rapport fait à Toulon, le 19 janvier 1793, par le citoyen Martin, capitaine d'un bâtiment de commerce français, arrêté et détenu quelque temps à Cagliari.

(Ce rapport est envoyé le même jour par le commissaire ordonnateur à Toulon, Vincent, au ministre de la marine, Monge, qui le communique à son collègue de la guerre, Pache).

ARMEMENT DES OUVRAGES DE MER DE CAGLIARI

12 pièces de 18 dans une batterie basse à la pointe de la Darse et à l'entrée du port.

6 pièces de 12 dans une batterie au-dessus de la précédente.

8 pièces de 18 à côté du rempart de la citadelle donnant en face de la pointe de la Darse.

4 pièces de 18 à l'est de la pointe de la Darse.

7 pièces de 12 vis-à-vis la porte neuve, au-dessus de la batterie précédente.

10 pièces de 18 et 2 coulevrines en bronze de 24, au-dessous de la batterie de 4 canons indiquée ci-dessus, et à la pointe du quai de la Santé.

12 embrasures au N.-O. de la Consigne, près du rivage. Il n'y a en batterie actuellement que 2 canons de 18 ; on attend les autres de Livourne.

4 pièces de 12 au-dessus de la porte de la Consigne.

2 pièces de 18 sur les fortifications du rempart, où l'on mettra aussi le reste des canons attendus de Livourne.

8 pièces de 8 au Lazaret.

8 pièces de 4 près du Lazaret, provenant d'un corsaire sarde.

Avec les canons des fortifications établies au-dessus de la ville, on assure qu'il y a ou qu'il y aura 130 pièces en batterie à Cagliari.

NOTA. — Cet état concorde à peu près avec la relation détaillée qui se trouve dans les archives de Breil, pièce n° 13. Il y est indiqué que les batteries vers la mer furent armées de 40 canons de 16 et de 32. Ces derniers sont évidemment les 2 coulevrines. Quant aux canons de 16, ce sont ceux désignés sous le calibre 18, savoir : 12 à l'entrée du port, 2 à la Consigne, 14 entre la Darse et la Santé, 10 sur les remparts de la ville basse, en tout 38.

Archives de la Guerre.

N° 36

ÉTAT DES TROUPES DÉBARQUÉES DEVANT CAGLIARI LE 14 FÉVRIER 1793

Cet état est extrait du rapport adressé, le 26 pluviôse an III, au chef d'état-major Gaultier par le général divisionnaire Casabianca.

Troupes de ligne.......	305	hommes, y compris une compagnie entière de grenadiers du 26[e], commandés par le capitaine Descrochets.
	305	id. y compris une compagnie entière de grenadiers du 52[e], commandés par le lieutenant-colonel Sailly.
	790	id. tant du 42[e] que de différents petits détachements de la garnison des vaisseaux fournis par le contre-amiral Truguet et commandés par le colonel Laissac.
	1.400	

Volontaires nationaux — Il en manquait près de la moitié. On en avait embarqué 4,400 à Villefranche.	2.600	1[er] bataillon de Marseille......		commandé	par le lieutenant-colonel	Calvin.
		2[e] id.	id.	id.	id.	Giraud.
		Portion du bataillon de	Martigues	id.	id.	Moisson.
		id.	Tarascon	id.	id.	Peyron.
		id.	L'Union	id.	id.	Bousquet.
		id.	Lubéron	id.	id.	Vallon.
		id.	Aix	id.	id.	Félix.
		id.	Vaucluse	id.	id.	Loriol.

Total..... 4.000 hommes.

ETAT-MAJOR : Général de brigade, Casabianca. — Aide de camp, Arèna jeune. — Faisant fonctions d'adjudant général, La Converserie. — Adjoint, Giovani. — Officier du génie, capitaine Ravier.

Archives de la Guerre. **N° 37**

EXTRAITS DU RAPPORT DU GÉNÉRAL CASABIANCA

en date du 22 février 1793.

. . . .

Le désordre ne se termine pas là. Les gardes nationaux, après avoir tiré indistinctement à droite et à gauche dans le camp, au nombre de 700 environ, quittent leurs fusils, leurs gibernes et leurs habits et vont à corps perdu se jeter dans la mer.

C'est en vain que nous et les adjoints aux adjudants généraux Giovanni et la Converserie, ainsi que plusieurs autres militaires, nous nous portons dans les lignes pour contenir ce mouvement désordonné et pour rallier les troupes ; tous nos efforts furent inutiles ; la terreur panique avait frappé les esprits de ces volontaires et tous demandaient à se retirer.

J'ai résisté à leur demande jusqu'au moment où le citoyen Luce, capitaine de grenadiers au 42e régiment, vint me dire que les troupes de ligne indignées de la conduite des volontaires inexperts, demandaient aussi à se retirer pour ne pas se trouver exposées au même malheur.

N'ayant d'autre parti à prendre pour sauver cette armée, j'ai donné des ordres pour faire la retraite sur le camp que nous avions quitté le matin ; nous l'avons effectuée sans éprouver aucun obstacle de la part de l'ennemi et nous avons ramené, pendant la nuit, les fuyards, qui avaient jeté leurs fusils pour être moins gênés dans leur fuite; le rivage était couvert de leurs habillements, ce qui nous a fait présumer que plusieurs devaient être noyés.

Arrivés au camp, les volontaires m'entourent et demandent à se rembarquer, me menaçant de la lanterne, si je n'y eusse adhéré; en vain, je m'offre de leur démontrer que nous n'avions pas vu la face de l'ennemi, que le désordre de la nuit avait été occasionné par une fausse alerte et par leur propre faute, qu'ils allaient se couvrir de honte et faire manquer une expédition à laquelle la République attachait tant d'importance.

La majorité des volontaires, sourds à la voix de l'honneur, indifférents pour les intérêts de la patrie, s'obstinent à exiger les embarcations en criant « à la trahison ». Si les troupes de ligne eussent été nombreuses j'aurais sans doute pris le parti de contenir par la force des séditieux, lâches devant l'ennemi, insubordonnés envers leurs chefs, qu'ils devaient respecter, et j'aurais ainsi repoussé la corde qu'ils me montraient, s'ils n'étaient pas exaucés.

Dans cette circonstance difficile, j'ai rassemblé tous les chefs et tous ont convenu qu'avec de tels hommes, nous aurions exposé les armes de la République à une défaite certaine et que le seul parti était de les faire embarquer sans délai.

Le contre-amiral Truguet, instruit de notre position le 16, nous envoya 50 quintaux de biscuit et d'autres provisions; les volontaires forcent la chaloupe de retourner à bord et en empêchent le débarquement de crainte qu'on ne les oblige de marcher sur Cagliari.

Une partie des chefs était d'accord avec les volontaires; la plus grande partie n'approuvaient point la conduite de ces derniers, mais n'osaient point s'y opposer, et les ordres que je donnai n'étaient point exécutés. Le 17, un grand coup de vent ayant rendu impossible la communication de l'escadre avec l'armée manquant de vivres, les mêmes volontaires, qui les avaient refusés le jour auparavant, se présentèrent au nombre de 5 à 600, ayant à leur tête le lieutenant-colonel Jourdan, de Tarascon, me demandant, sous peine de la vie, l'embarcation et les vivres....

Les troupes de ligne indignées par tant d'horreurs, manifestèrent la disposition de défendre leur général et, dès lors, ma vie, menacée à chaque instant, n'a plus couru aucun danger.

Archives de la Guerre.

N° 38

CONDITIONS sous lesquelles doit être livrée aux armes de Sa Majesté Catholique, actuellement sous mes ordres, l'île Saint-Pierre et toute la troupe française et dépendances de terre et de mer de la même nation.

1° Le Roi et la nation Espagnole, persévérant dans les sentiments d'humanité qu'ils ont toujours professés à l'égard de leurs ennemis, comme on le fait de tout temps, je consens, au nom de Sa Majesté Catholique, que le commandant de la marine sorte avec sa troupe et son équipage de la forteresse de l'île Saint-Pierre, où il réside, et qu'il en sorte avec les honneurs militaires, à la charge par lui, par sa troupe et son équipage, de laisser dans la place toutes leurs armes et de venir à bord des vaisseaux du Roi en qualité de prisonniers de guerre, sans cependant qu'aucun officier, soldat ou qui que ce soit, soit privé des effets qui lui appartiennent, la propriété devant être respectée.

2° Il en sera de même à l'égard du commandant et de la troupe française de terre qui garnissent le château et de tous ceux qui dépendent de la susdite troupe.



3° Toute l'artillerie, toutes les munitions de bouche et de guerre et tout ce qui appartient à la République française restent à la disposition de Sa Majesté Catholique.

4° Tous les prisonniers de guerre sont bien traités à bord des vaisseaux du Roi, comme l'ont toujours été les individus de cette classe tombés au pouvoir des Espagnols.

Sous ces conditions, on procédera ce soir même à la reddition de la forteresse à la troupe espagnole.

La capitulation sera confirmée par tous les commandants de terre et de mer et chacun d'eux pourra en conserver un double.

A bord du *Royal Charles*, à la rade de l'île Saint-Pierre, le 25 mai 1793.

Signé : D. FRANCISCO BORGA, commandant.

A ces conditions, le commandant français ajoute la suivante :

La municipalité et le peuple demandent à se mettre sous la protection spéciale du gouvernement espagnol. Le commandant des troupes françaises demande qu'aucun des membres de cette municipalité, qu'aucun citoyen, qu'aucun prêtre assermenté ne puisse être inquiété pour avoir adhéré aux principes de la Nation française.

Accordé, comme ci-dessus :

Signé : BORGA

Signé : SAILLY, commandant des troupes françaises.

SUR LA PÊCHE PÉLAGIQUE

AU POINT DE VUE DE L'ALIMENTATION DES NAUFRAGÉS

La pêche en pleine mer à l'aide d'une coeffe en mousseline ou mieux en toile de soie (toile à bluter) est pratiquée depuis longtemps par les naturalistes, qui sont habitués à se procurer de la sorte beaucoup d'animaux de pleine mer ainsi que les larves et les jeunes des espèces sédentaires.

La quantité de matière animale ainsi récoltée est parfois assez considérable. Ces animaux, il est vrai, sont transparents et l'eau entre pour environ 99 °/₀ dans la constitution de leurs tissus. Néanmoins ils sont nourrissants et la preuve en est que beaucoup de poissons en font leur principale pâture. Les baleines même vivent principalement de cette chair molle.

Cependant l'on ne s'était pas avisé d'utiliser cette ressource pour l'alimentation des naufragés, dans les cas assez fréquents où, battu par les flots dans une petite embarcation, l'équipage d'un navire abandonné lutte contre une inanition qui le pousse parfois à l'anthropophagie.

S. A. S. le prince Albert de Monaco, bien connu pour son zèle éclairé pour la science, est le premier, à notre connaissance, qui ait attiré l'attention sur ce sujet intéressant [1].

Les résultats obtenus à bord de l'*Hirondelle*, à l'aide d'hameçons et autres engins traînés par le bateau, sont

1. **Comptes rendus de l'Académie des Sciences, 1889.**

très démonstratifs et prouvent que les malheureux naufragés pourraient se procurer une subsistance aux dépens des *poissons* de haute mer. Nous aimerions aussi pouvoir confirmer l'espérance de voir la pêche pélagique leur procurer une ressource moins aléatoire; mais la vérité nous oblige à faire des réserves.

Les animaux pélagiques qui viennent nager à la surface de la mer, surtout la nuit, se montrent parfois en nombre incalculable. Les localités, les saisons, les courants font varier leurs quantités dans de larges limites; mais cette pêche n'est jamais nulle.

Je n'en dirai pas autant de la qualité. Il arrive parfois que l'on rencontre à la surface des bancs de mollusques ptéropodes, de crustacés, de larves d'échinodermes ou de vers, de tuniciers que l'on doit à priori considérer comme mangeables. Mais souvent aussi ce sont des bancs de méduses, de siphonophores, bref de célentérés et, jusqu'à preuve du contraire, il y a tout lieu de les considérer comme vénéneux.

S'il y avait simple alternance dans la composition de ces bancs, une personne médiocrement versée dans l'histoire naturelle pourrait encore faire un choix et décider, dans chaque cas, si le produit de cette pêche est mangeable ou ne l'est pas. Malheureusement les célentérés sont les animaux pélagiques les plus universellement répandus et se trouvent toujours mêlés en proportion plus ou moins forte aux animaux appartenant à d'autres embranchements.

Il faut en prendre son parti. Toute pêche pélagique au filet fin sera forcément contaminée par la présence de ces animaux inférieurs.

Nous devons donc chercher à savoir à quel point ces êtres sont dangereux pour l'homme qui en absorberait une certaine quantité.

A cet égard, l'expérience des populations maritimes ne nous renseigne guère; car, si portées qu'elles soient à manger tout ce qui est mangeable, jusqu'à des ascidies et même jusqu'à des éponges, elles dédaignent avec unanimité les célentérés nageants. Cependant elles consomment certains animaux de cette classe fixés au sol, à savoir diverses espèces d'actinies. Mais il est à remarquer que ces animaux se mangent toujours frits à l'huile ou au beurre, jamais crus, tandis que les autres animaux inférieurs se consomment sans préparation aucune.

Vox populi, vox Dei. Ces usages doivent avoir leur raison d'être puisqu'ils se retrouvent toujours les mêmes, à l'égard des actinies, chez des peuples très divers et sur des points éloignés du globe terrestre. Il est probable qu'on aura essayé de manger les actinies crues ou bouillies et qu'on y aura renoncé pour de bonnes raisons.

L'expérience directe mériterait sans doute d'être faite; avouons-le franchement, nous ne nous en sommes pas senti la vocation.

La question est donc ouverte. A défaut de données expérimentales positives nous devons nous rabattre sur les renseignements indirects. Les habitudes des populations maritimes que je citais tout à l'heure ont, à cet égard, une valeur difficile à contester.

D'autres faits encore viennent corroborer cette méfiance à l'égard des célentérés. D'abord il y a toute une série de poissons qui se nourrissent habituellement ou occasionnellement de madrépores et autres coralliaires. Or, plusieurs de ces poissons sont connus dans les mers tropicales pour leurs propriétés vénéneuses et ceux qui sont mangeables dans certaines saisons deviennent dangereux à d'autres époques de l'année.

Les célentérés sont désignés par certains zoologistes

sous le nom de *cnidaires*. Ce terme désigne les animaux munis de cnides, c'est-à-dire de capsules urticantes. Le terme n'est pas juste, car certains célentérés sont dépourvus de ces armes, que l'on retrouve au contraire chez quelques représentants d'autres embranchements. Mais il n'en reste pas moins vrai que la grande majorité des célentérés sont hérissés de ces capsules et que leur présence chez d'autres animaux n'est qu'une rare exception.

Ces capsules se composent d'une vésicule et d'un tube, qui sont en continuité l'un avec l'autre. Le tube, avant la décharge, se trouve replié dans la vésicule. Que l'on prenne une fiole à col extrêmement allongé et que, par l'imagination, l'on rentre ce col à la manière d'un doigt de gant retourné dans l'intérieur de la fiole, et l'on aura en grand la représentation d'une de ces capsules. Au moment de la décharge, le tube se retourne donc subitement, comme le feraient les doigts d'un gant qu'on aurait refoulés en dedans si l'on venait à souffler de toute sa force dans le gant.

L'intérieur de la vésicule contient un liquide de nature inconnue. On a cru que c'était de l'acide formique, mais les essais microchimiques et l'observation des effets physiologiques qu'il produit ne sont pas venus corroborer cette opinion. Il est plus probable que l'on a affaire à quelque ferment ou venin agissant comme ceux des insectes ou des serpents.

Peut-on impunément introduire dans son estomac des organes contenant des milliers de ces armes minuscules, mais redoutables par leur organisation et leur nombre ? La muqueuse intestinale est-elle moins sensible que la peau, qui subit à leur contact une inflammation violente ? Et même, à supposer que les capsules urticantes ne se plantent pas dans les profondeurs de la muqueuse, est-il certain que

toutes les gouttelettes de venin qu'elles renferment, additionnées, ne finissent pas par représenter une dose respectable de poison ?

L'expérience directe n'a pas été faite scientifiquement. Mais les faits connus autorisent à conclure déjà et avec une probabilité très voisine de la certitude que les animaux urticants sont une nourriture dangereuse, vénéneuse et même mortelle si l'on atteint une certaine dose.

Mais, objectera-t-on, comment se fait-il que l'on puisse consommer des actinies frites ? C'est que d'abord la cuisson fait éclater les capsules urticantes qui perdent ainsi la faculté de faire décharge et de faire pénétrer leur gouttelette de venin dans la profondeur du tissu ; c'est ensuite que les venins organiques sont altérés par la chaleur et détruits à la température très élevée de la friture. L'on sait en effet que l'huile ne commence à grésiller que vers les 200° centigrades.

Et pour en revenir à notre pêche pélagique à l'usage des naufragés que faut-il en conclure ? C'est qu'avec du feu, une poêle à frire et de la graisse ils pourraient apprêter cette pêche de manière à la rendre inoffensive et nourrissante. Avec les filets qu'il faut penser à emporter au moment du naufrage c'est peut-être beaucoup exiger de gens que l'on suppose dénués de tout ?

Sans ces précautions, la ressource deviendrait un danger et pourrait abréger des jours que l'on cherche au contraire à prolonger.

Dr HERMANN FOL,

Ancien professeur ordinaire à l'Université de Genève.

BIBLIOGRAPHIE

DES DOCUMENTS UTILISÉS DANS CET OUVRAGE

BORSON. — Etude sur la frontière du Sud-Est. (Extrait de la *Revue militaire française*, mars-avril 1870.) Paris, Dumaine, 3 vol. in-8°.

BOTIDOUX. — Esquisse de la carrière militaire de Kellermann, duc de Valmy, par M. de Botidoux, commissaire ordonnateur en chef à l'armée des Alpes. Paris, 1817, Eberhart.

BOTTA. — Storia d'Italia dal 1789 al 1814. Parigi, 1824, 4 vol. in-4°.

BOURCET. — Principes de la guerre de montagnes, 1775, par le lieutenant général de Bourcet. Paris, 1888, Imp. nat., in-4°. (Publication du ministère de la guerre, non mise dans le commerce).

CARNOT. — Mémoires sur Carnot, par son fils, 1861-1863. Paris, Pagnère, 2 vol. in-8°.

CORRESPONDANCE DE NAPOLÉON. — Paris, 1858, 4 vol. in-4°.

DAUDET (Ernest). — Histoire des conspirations royalistes dans le Midi, Paris, 1889, in-8°.

DESSAIX. — Etude historique sur la Révolution et l'Empire en Savoie ; le général Dessaix, sa vie politique et militaire, par Joseph Dessaix et André Folliet. Annecy, 1879, in-8°.

DURANTE. — Histoire de Nice. Turin, 1823, 3 vol. in-12.

DURUY (Albert). — L'armée royale, Paris 1889, in-12.

DUSSIEUX. — L'armée en France ; histoire et organisation, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Versailles, 1884, 3 vol. in-12.

GARNIER (général). — Mémoire local et militaire sur le département des Alpes-Maritimes. Paris, 1888, in-8°. (Publication du service géographique de l'armée, non mise dans le commerce).

GOLBERG (de). — Histoire et description de la Suisse et du Tyrol. Paris, 1838.

HÉNAULT. — Abrégé chronologique de l'histoire de France, augmenté et continué par C.-A. Valkenaer, de l'Institut. Paris, 1822.

IUNG (colonel). — Bonaparte et son temps. Paris, 3 vol. in-12. — Dubois-Crancé. Paris, 1884, in-12.

JOMINI. — Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution. Paris, 1819-1823, 15 vol. in-8° avec pl. in-fol.

JURIEN DE LA GRAVIÈRE (l'amiral). — Guerres maritimes de la Révolution et de l'Empire. Paris 1864, 2 vol. in-12. (La 1re édition est de 1847).

KOCH (général). — Mémoires de Masséna. Paris, 1850, 7 vol. in-8° et atlas.

LYON — Histoire du siège de Lyon (anonyme). Paris, 1797,

MONITEUR UNIVERSEL de 1792 et 93.

MONTANNEL. — La topographie militaire des Alpes, par M. de Montannel, édité par M. de Rochas d'Aiglan, capitaine du génie, dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale*. Grenoble, 1875.

MONTESQUIOU. — Correspondance de M. de Montesquiou avec les ministres et les généraux de la République pendant la campagne de Savoie et la négociation avec Genève en 1792. Paris, An IV.

MORIS (Henri).— Opérations militaires dans les Alpes et les Apennins, pendant la guerre de la Succession d'Autriche (avec cartes et plans). Paris, 1886, in-8°.

MUSSET-PATHAY. — Relation des principaux sièges faits et soutenus en Europe par les armées françaises depuis 1792 (avec atlas). Paris, 1806.

PINELLI. — Storia militare del Piemonte. Torino, 1854.

POISSON (baron). — L'armée et la garde nationale. Paris, 1858-62, 4 vol. in-8°.

PONS. — Mémoires pour servir à l'histoire de Toulon en 1793. Paris, 1825.

ROGUET (comte). — Mémoires militaires du lieutenant général comte Roguet. Paris, 1862.

ROUSSET (Camille).— Les volontaires, 1791-1794. Paris, 1870, in-12.

SAINT-GENIS. — Histoire de la Savoie. Chambéry, 1878, 3 vol.

SOREL (Albert). — L'Europe et la Révolution française, Paris, 1888, 2 vol. in-8°.

TAINE. — Origines de la France contemporaine. — La Révolution, Paris, 4 vol. in-8°.

THAON DE REVEL. — Mémoires sur la guerre des Alpes, tirés des papiers du comte Ignace Thaon de Revel de Saint-André et de Pralongo, maréchal des armées du roi. Turin-Rome-Florence, 1871.

TISSERAND (l'abbé). — Histoire de la Révolution française dans les Alpes-Maritimes. Nice, 1878, in-8°.

TOSELLI. — Précis historique de Nice, depuis sa fondation jusqu'en 1860. Nice, 1867, 4 vol. in-8°.

TROUDE. — Batailles navales. Paris, 1867, 4 vol. in-8°.

NOMENCLATURE DES PIÈCES

DES ARCHIVES DE LA VILLE DE BREIL (ALPES-MARITIMES)

UTILISÉES DANS CET OUVRAGE

1° Convention entre le roi de Sardaigne et l'Autriche pour l'envoi de troupes auxiliaires en septembre 1792. (Copie en italien).

2° Réclamation du major Pauerspach, du régiment de Caprara, avec bordereau d'envoi du colonel Gunsbourg (En allemand. Pièce fort curieuse en ce qu'elle dénote l'animosité qui existait entre les officiers piémontais et autrichiens).

3° Relation de l'invasion de la Savoie, en 1792 (En italien).

4° Minute de la relation de la campagne de 1792, par M. Alziari de Malaussèna (minute).

5° Disposition du corps d'armée piémontais dans le comté de Nice, en septembre 1792, avec figure schématique (Ressemble à une minute de l'état-major de M. de Courten, gouverneur de Nice).

6° Minute de l'ordre d'évacuation de la ville de Nice, en septembre 1792. (L'écriture mal formée de cette pièce, les ratures et les surcharges qu'elle présente dénotent l'émotion de son auteur, qui est sans doute le colonel Pinto, chef d'état-major de M. de Courten.

7° Etablissement des quartiers des bataillons autour de Saorge au commencement d'octobre 1793 (Ressemble à une minute de l'état-major de M. de Courten).

8° Evénements qui se sont passés à Nice depuis l'évacuation de la ville par les Piémontais jusqu'à l'arrivée des Français (En italien; traduction de la pièce n° 3).

9° Evénements qui se sont passés à Puget-Théniers, d'avril 1792 à avril 1793.

10° Evénements qui se sont passés dans la vallée de la Vésubie du 17 octobre 1792 au 1er mars 1793 (En italien, avec traduction. Cette relation est attribuée au capitaine de milices Robaudi).

11° Lettres d'un capitaine de milices, du 25 novembre 1792 au 2 mars 1793 (En italien, avec la mention : « Copia litterale »); mais ces lettres ne sont pas signées.

12° Notes sur la présente guerre, tirées d'un mémoire du capitaine de milices sardes Masséna du lieu de Saint-Blaise (C'est ce capitaine que Robaudi confond avec le capitaine français Masséna, depuis maréchal de France).

13° Etat des troupes austro-sardes dans la vallée de la Vésubie, en février 1793.

14° Relation de ce qui s'est passé au siège de Cagliari, en janvier-février 1793.

15° Lettre autographe du baron de Wins au général Strassoldo, du 18 février 1793.
16° Faits d'armes aux environs de Puget-Théniers, fin février 1793.
17° Compte rendu de l'affaire de Belvédère, du 2 mars 1793, par le lieutenant Cauzy, du régiment autrichien de Belgiojoso.
18° Situation des troupes autrichiennes, le 7 mars 1793, et état d'habillement, d'équipement, d'armement, etc.
19° Minute du livre d'ordre du corps austro-sarde du comté de Nice, du 21 mars au 8 juin 1793.
20° Minute de la relation de la première partie de la campagne de 1793, dans le comté de Nice, par M. Alziari de Malausséna, avec brouillon.
21° Extrait de la correspondance des généraux Colli et de Wins, des 26 mars, 21 avril, 24 et 26 juin, 2 juillet, 4 et 25 novembre, 5 décembre 1793.
22° Relation de la première attaque de Moulinet, des 12-13 mars 1793, et de l'attaque de l'Agaissen, du 19 avril 1793.
23° Relation de l'attaque du col de Braus, du 28 mars 1793.
24° Relation de l'attaque du Pérus, du 17 avril 1793.
25° Relation de l'attaque du Pérus, du 17 avril 1793, par le chevalier de Villamarina, commandant le bataillon de Sardaigne.
26° Relation de l'attaque de Peiracave, du 17 avril, et de la troisième attaque de Moulinet, des 7 et 8 juin 1793.
27° Relation des deuxième et troisième attaques de Moulinet, des 7 et 8 juin 1793.
28° Pièces relatives à l'attaque du Liniéras, du 8 juin 1793 : Rapport du commandeur d'Osasque ; — rapport du chevalier Grimaldi de Beuil ; — interrogatoire de Campion ; — réponse de d'Osasque ; — examen du comte de Revel.
29° Relation du combat du 8 juin 1793, au Pérus.
30° Attaques de Raous et du Capelet, du 8 juin 1793.
31° Notes prises du chevalier Bonneau sur les campagnes de 1793 et 1794.
32° Notes prises d'un officier français, prisonnier dans la campagne de 1793.
33° Cahier contenant :
- (*a*) Extrait d'un journal de l'armée dans le comté de Nice du 22 juillet au 23 août 1793.
- (*b*) Rapport du comte d'Aglian sur l'attaque du col de Tende en 1794.
- (*c*) Rapport sur la prise du Brech d'Utelle, le 25 novembre 1793.
- (*d*) Rapport du major Brentano en date du 28 novembre 1793.
- (*e*) Position du corps d'armée le 24 novembre 1793.
- (*f*) Rapport du comte d'Aglian sur la prise du Brech, le 25 novembre 1793.
- (*g*) Extrait d'une lettre du baron Colli au général de Wins sur l'attaque de l'Authion, le 12 juillet 1793 (En italien, la traduction de cette lettre existe aux Archives de la Guerre).
- (*h*) Dispositions de l'armée, le 1er juillet 1793.
- (*i*) Lettre du général Colli aux troupes qu'il avait sous son commandement et deux états de ces troupes.

(j) Disposition de départ des troupes pour leurs quartiers d'hiver.
(k) Notes prises sur une lettre du général Saint-André du général Colli en date du 12 novembre 1793.

34° Relation de la campagne de 1793 (1re partie) par M. de Malausséna, vallée de la Stura.
(a) Dispositions générales.
(b) Opérations du corps de Strassoldo.
(c) Même objet.

35° Extrait de la campagne de 1793 dans la vallée de la Stura.
36° Extrait des ordres du général Strassoldo du 17 avril au 28 août.
37° Mémoire de l'attaque d'Isola, le 21 mai 1793.
38° Position du col de la Madeleine.
39° Extrait d'une lettre.
40° Cahier contenant :
(a) Minutes d'ordres du général Strassoldo du 1er septembre au 1er novembre.
(b) Rapport sur les opérations du corps de Tarentaise en 1793.
(c) De la prise du petit Saint-Bernard en 1794 avec un croquis.
(d) Rapport sur la venue des Français à Boves en 1794.

41° Note sur la vallée d'Aoste en 1793.
42° Journal détaillé du marquis de Cordon en 1793 (Corps de la Maurienne).
43° Notices du Faucigny en 1793.
44° Bulletin de la Convention nationale : Séance du 10 octobre 1793.
45° Rapport sur la retraite des Austro Sardes dans la Tinée à la fin de 1793.
46° Marche du 4e bataillon des troupes légères du 29 août au 13 décembre 1793.
47° Attaque de la Cogoule le 7 septembre 1793, avec un croquis.
48° Occupation du massif du Tournairet au mois de septembre 1793.
49° Relation de l'attaque du Maurigon le 8 septembre 1793.
50° Relation de l'affaire du col de l'Agnon le 8 septembre 1793.
51° Affaire du Colombier de Malacria le 8 septembre 1793.
52° Correspondances diverses.
53° Demande d'un officier désirant remplir les fonctions d'aide de camp. (En allemand).
54° Dispositions défensives du poste de Gilette, octobre 1793.
55° Etat des pertes austro-sardes à l'attaque de Gilette, le 1er octobre 1793.
56° Position de l'armée le 15 octobre 1793.
57° Force des dragons de la Reine et de Piémont et marche de retraite des Autrichiens, novembre 1793.
58° Affaire du 24 novembre 1793.
59° Relation d'une attaque dans la vallée de la Roya. (En italien).
60° Extrait d'une lettre du secrétaire de la guerre du 13 décembre 1793. (En italien).
61° Etat des troupes destinées au comté de Nice, 13 décembre 1793. (En italien).
62° Quartiers d'hiver des troupes autrichiennes. — Etat et bordereau d'envoi. (En allemand).
63° Positions des troupes dans le comté de Nice, le 17 décembre 1793.

64° Cahier contenant :

(*a*) Une série de questions avec réponses sur les dispositions défensives à prendre pendant l'hiver.

(*b*) Lettres du major Brentano sur l'affaire du 26 novembre 1793.

(*c*) Lettres du général Strassoldo des 7 octobre et 17 juillet 1793.

(*d*) Lettres des 9 et 12 juin 1793.

(*e*) Correspondances relatives aux affaires du 8 septembre 1793.

LISTE DES MANUSCRITS CONSULTÉS AUX ARCHIVES DE LA SECTION TECHNIQUE DU GÉNIE

Mémoire historique et militaire de l'armée d'Italie, par M. PAULINIER, chef de bataillon du génie, écrit sous le Directoire. (Bib. de la sect. tech. du génie, div. des ms. in-4°).

Mémoires des capitaines RAVIER et THOLOZÉ (avec pièces annexées).

Reconnaissances de Truguet et plan visuel de Cagliari.

Plan de Cagliari.

Mémoire de BEJAY DE LA COCHE, ancien officier du génie.

Mémoire du colonel LAPEYROUSE, directeur des fortifications à Embrun.

Pièces relatives aux sièges de Lyon et de Toulon.

MANUSCRITS DIVERS

Mémoire de M. COSTA DE BEAUREGARD, chef d'état-major général du général Colli, établi dans l'hiver de 1794 à 1795. Ce manuscrit a été copié sur l'original prêté à M. le lieutenant Lecourbe, par le petit-fils du lieutenant général marquis de Costa de Beauregard, auteur des « Mélanges tirés d'un portefeuille militaire (Turin, 1817).

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

en mai 1890

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Général Gouverneur de Nice.
M. le Préfet des Alpes-Maritimes.
Mgr l'Evêque de Nice.
M. le Maire de Nice.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. A.-L. SARDOU, homme de lettres.

MEMBRES HONORAIRES

M. le Recteur d'Académie d'Aix.
M. CAMILLE FLAMMARION, ✻, astronome (1er avril 1873).
M. GAMBART, ✻, consul d'Espagne (1er avril 1876).
M. CÉSAR DALY, ✻, architecte, directeur de la *Revue d'Architecture* (16 février 1878).
M. FRÉD. MISTRAL, ✻, littérateur, *Capoulié* du Félibrige (16 juin 1878).
M. DELESTRAC, O., ✻, inspecteur général des Ponts et Chaussées (16 octobre 1878).
M. VICTORIEN SARDOU, O. ✻, membre de l'Académie Française (16 octobre 1878).
M. CH. ROBERT, ✻, membre de l'Institut (16 décembre 1878).
M. GUSTAVE VALLIER, ✻, numismate, à Grenoble (1er mars 1879).
M. WILLIAM BOYNE, numismate ,à Nice (16 mai 1879).
M. R. BISCHOFFSHEIM, ✻, à Paris (16 janvier 1880).
M. CUGNIN, O, ✻, commandt du Génie en retraite, 6, rue Vauquelin, Paris.
M. NIEPCE (Alexandre), docteur en médecine, à Saint-Raphaël (Var), (16 octobre 1883).
M. le Comte GARIN DE COCCONATO, à Cimiez (1er juin 1885.)
M. CHARLES GARNIER, membre de l'Institut, architecte de l'Opéra, à Paris.
M. PASTEUR, G. O., ✻, membre de l'Institut, à Paris (1er décembre 1886).
M. LA GRANGE DE LANGRE, C. ✻, chef du Secrétariat du Conseil des Ministres, ancien préfet des Alpes-Maritimes, 72, avenue Kléber, à Paris.

MEMBRE DE DROIT

M. l'Inspecteur d'Académie.

Bureau de la Société pour 1889-1890

Président : M. le Dr GUEIRARD, Ⓘ.
Vice-Président : M. le docteur BARÉTY.
Secrétaire perpétuel : M. FRANÇOIS BRUN, I. Ⓘ, architecte.
Secrétaire : M. HENRI MORIS, I. Ⓘ, archiviste du département.
Trésorier : M. MADINIER, directeur de l'Agence du Crédit Lyonnais de Nice.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Ammel (Gustave-Emile), ✿, rentier, boulevard du Pont-Neuf, 4, à Nice (1er juillet 1884).

Andrew's (Bruyn-James), villa Pigautier, Menton (16 novembre 1877).

Aubé, ✻, ingénieur des ponts et chaussées, rue d'Amérique, 6, à Nice (17 juin 1889).

Balestre, ✿, docteur en médecine, place Masséna (16 juin 1876).

Barbier-Delayens, ancien négociant, rue Papacino, à Nice (16 décembre 1887).

Barétty, docteur en médecine, 1, rue Longchamp, à Nice (3 novembre 1875).

Barnaud (l'abbé), aumônier du Lycée, à Nice (5 mars 1888).

Barrois, ✿, directeur du laboratoire zoologique, villa Gustavin, boulev. Carnot, à Nice (18 mars 1882).

Behne (Edgar), professeur de langues et de sciences, rue de la Buffa, 11, à Nice (20 février 1890).

Bellesort, professeur au Lycée, rue de la Paix, 11, à Nice (16 mars 1890).

Béthune (comte de), boulevard Dubouchage, 29, à Nice (5 mars 1888).

Bernard-Attanoux, avocat, rue Palermo, 5, à Nice (5 mars 1888).

Blanc (Casimir), propriétaire, boulevard Victor-Hugo, 38, à Nice (1er juin 1888).

MM.

Blond, architecte, à Grasse (1er septembre 1885).

Bonnal, docteur en médecine, au Hammam, rue de la Buffa, à Nice (16 janvier 1874).

Bossolaschi d'Almeras, professeur d'histoire au Lycée, rue Lépante, 7, à Nice (2 décembre 1889).

Brun (François), I. ✿, architecte, rue de la Paix, 29, à Nice (membre fondateur) (14 novembre 1861).

Butterfield, propriétaire, villa Marianna, à Cimiez, à Nice (17 mai 1886).

Chauvain (Pierre), ✻, rue d'Amsterdam, 41, à Paris (16 juin 1876).

Chiris (Edmond), ✻, rentier, avenue de la Gare, 8, à Nice (1er décembre 1883).

Chiris (Léon), ✻, sénateur, avenue d'Iéna, à Paris (11 mai 1876).

Collongues, docteur en médecine, avenue Notre-Dame, 33, à Nice (16 décembre 1874).

Conduzorgues-Lairolle, avocat, rue de l'Hôtel-des-Postes, 8, à Nice (2 mars 1877).

Corinaldi (Edouard), pl. Grimaldi, 2, à Nice (13 novembre 1868).

Cornell (le révérend), pasteur du temple américain, boulevard Victor-Hugo, à Nice (17 octobre 1887).

Croze, propriétaire, villa Croze, Saint-Roch, à Nice (7 mai 1888),

MM.

Deloye, sculpteur, rue Fromentin, 9, à Paris (16 mars 1890).

Desprez, docteur en médecine, villa Taffe, avenue Durante, à Nice (16 février 1877).

Drimaraki-Servo, ✪, professeur au Lycée, rue de l'Escarène, 15, à Nice (1er mai 1890).

Durandy, ✱, ingénieur, Cimiez, à Nice (11 mai 1876).

Elbel (Victor), ✱, rentier, rue de France, 31, à Nice (16 novembre 1882).

Fama (Charles), promenade des Anglais, 71, à Nice (5 janvier 1885).

Faraut (Frédéric), avocat, rue Saint-François-de-Paule, 20, à Nice (15 mars 1882).

Faraut (Henri), docteur en médecine, rue Saint-François-de-Paule, 20, à Nice (16 janvier 1874).

Fol (Hermann), ✱, I. ✪, docteur en médecine, directeur du jardin zoologique, villa Walkyrie, cité Lympia, Montboron, à Nice.

Frémy (Henri), ✱, docteur en médecine, rue Gubernatis, 15, à Nice (16 janvier 1883).

Funel de Clausonne, avocat, rue Saint-François-de-Paule, 26, à Nice (5 décembre 1867).

Gache, professeur au Lycée, rue Gioffredo, 18, à Nice (2 décembre 1889).

Gambard, consul d'Espagne, villa les Palmiers, Sainte-Hélène, à Nice (1er avril 1876).

MM.

Gilly (Jules), rentier, montée de Villefranche (11 mai 1876).

Gueirard, ✪, docteur en médecine, à Monaco (1er décembre 1881).

Halphen (Eugène), rentier, rue Longchamp, 11, à Nice (21 janvier 1882).

Halphen (Jules), capitaine d'artillerie, avenue Kléber, 21, à Paris (16 mars 1888).

Harris, consul d'Angleterre, place Bellevue, à Nice (17 mars 1879).

Hearn, villa Aurigo, à Menton (1er mars 1884).

Jaffé (John), promenade des Anglais, 29, à Nice (1er février 1888).

Joliffe, rue Cotta, 38, à Nice (5 mars 1888).

Juge (Charles), ingénieur agricole, villa Juge, avenue Verdi, à Nice (1er mai 1886).

Layet, notaire, à La Colle (Alpes-Maritimes) (5 mars 1888).

Lenval (le baron de), promenade des Anglais, 39, à Nice (mars 1879).

Lurat (Aristide), percepteur, à Châteauroux (Indre) (16 janvier 1881).

Lyons (l'abbé), aumônier du Saint-Sacrement, Carabacel, à Nice (5 mars 1888).

Macario, docteur en médecine, rue Croix-de-Marbre, 2, à Nice (17 novembre 1873).

Madinier, directeur du Crédit Lyonnais, avenue de la Gare, à Nice (1er décembre 1887).

Malgat, docteur en médecine, rue Masséna, 15, à Nice (16 février 1886).

MM.

Marcy (Henri), ✿, avocat, rue de l'Hôtel-des-Postes, 14, à Nice (2 avril 1883).

Marguet, ✻, conseiller de préfecture en retraite, rue Assalit, 6, à Nice (5 février 1863).

Martel, fondé de pouvoirs du Trésorier-payeur général d'Indre-et-Loire, à Tours (3 novembre 1886).

Martin (Aimé), ✿, conseiller général, avenue de la Gare, 23, à Nice (16 avril 1879).

Martin (Paul), ingénieur, rue de l'Escarène, 7, à Nice (1er décembre 1885).

Martin-Métairie, ✻, trésorier-payeur général, place Saint-Dominique, à Nice (17 mai 1886).

Masse, notaire, rue du Pont-Neuf, 7 (12 avril 1876).

Masse (Maurice), rue du Pont-Neuf, 7 (16 mai 1885).

Maurin, ✻, ✿, docteur en médecine, directeur de la Santé, rue Papacino, 5, à Nice (16 octobre 1876).

Médecin (Alexandre), ✿, avocat, adjoint au maire, 24, quai St-Jean-Baptiste, à Nice (5 janvier 1885).

Médecin, ✻, rentier, ancien député, rue Alberti, à Nice (1er décembre 1886).

Michel, avocat, boulevard Carabacel, 33, à Nice (5 mars 1888).

Moriez, ✿, docteur en médecine, rue Pastorelli, 40, à Nice (1er décembre 1884).

Morin, le commandant en retraite, O. ✻, rue Gioffredo, 42, à Nice (1er mai 1883).

MM.

Moris (Henri), I. ✿, archiviste du département, à la Préfecture, à Nice (15 mars 1882).

Nash (James), villa Franco, boulevard Gambetta, Nice (15 mai 1884).

Navarrete (le colonel), rue de Rome, 4, à Nice (16 décembre 1885).

Nœtinger (Fernand), contrôleur des Contributions directes, rue Lépante, 25, à Nice (16 février 1881).

Odin, ✻, docteur en médecine, rue Garnier, 16, à Nice (1er mai 1888).

Paliard (Victor), docteur en médecine, rue Pastorelli, 35, à Nice (16 décembre 1885).

Panisse (comte de), avenue Marceau, 64, Paris (1er décembre 1886).

Patry (le colonel). boulevard Carabacel, 27, à Nice (5 mars 1888).

Peragallo, ✻, ✿, chevalier du Mérite agricole, directeur des Contributions directes en retraite, rue Meyerbeer, à Nice (15 décembre 1877).

Peragallo (Maurice), ✻, capitaine au 38e d'artillerie, rue Galléan, 2, à Nice (16 février 1887).

Pierlas (comte de), rue Della Rocca, à Turin (5 mars 1888).

Planat, docteur en médecine, directeur de l'hospice de Saint-Pons, à Nice (7 avril 1881).

Pollonnais (Désiré) ✻, I. ✿, maire de Villefranche-sur-Mer, conseiller général, au Cap-Ferrat (16 mai 1881).

MM.

PONTREMOLI (Aaron), négociant, rue Sainte-Réparate, 1, à Nice (17 décembre 1883).

POUSSE-JUCHET, directeur de la Compagnie des Eaux, rue Gioffredo, 20, à Nice (2 décembre 1889).

PREIRE, ancien avoué, rue de la Paix, 2, à Nice (3 novembre 1879).

RÉCIPON, ✻, député, propriét., Montboron, à Nice (16 janvier 1881).

RENAULT (Léon), O. ✻, I. ✪, sénateur, rue Murillo, 8, à Paris (5 avril 1886).

ROISSARD DE BELLET (baron) ✻, place Massséna, 2, à Nice (11 mai 1876).

ROZEY, rentier, villa Marthe, avenue Malausséna (15 mai 1888).

SALVAT (Gaston), rue de la Paix, 11, à Nice (5 mars 1888).

SALVERTE (de), maître de Requêtes au Conseil d'Etat, avenue Marceau, 54, à Paris (16 avril 1888).

SARDOU (A.-L.), I. ✪, homme de lettres, rue Palermo, 9, à Nice (19 mars 1868).

MM.

SCHMELTZ, docteur en médecine, rue Gioffredo, 46, à Nice (3 janvier 1880).

SCHOUVALOFF (comte de), villa Monticello, Cimiez, à Nice (1er juin 1878).

STEINBRUCK, hôtel d'Angleterre, place du Jardin-Public, à Nice (16 juin 1876).

STURGE, docteur en médecine, boulevard Dubouchage, 29, à Nice (21 janvier 1882).

TERRIN (Léon), homme de lettres, à Grasse (1er février 1887).

TEYSSEIRE, météorologiste, avenue des Fleurs, à Nice (1er décembre 1883).

TORREILLE, docteur en médecine, conseiller général, à Vence (Alpes-Maritimes) (1er juin 1882).

TROQUE, docteur en médecine, avenue de la Gare, 56 bis, à Nice (16 février 1880).

USQUIN, O. ✻, directeur de l'agence du Crédit Foncier, rue Meyerbeer, à Nice (1er mai 1880).

VIALE, banquier, à Menton (21 janvier 1882).

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

AUDRIC, architecte à Aix (16 décembre 1885).

AZAÏS (Gabriel), littérateur à Béziers.

BANET-RIVET, professeur au Lycée de Marseille (16 janvier 1886).

BEDOLLIÈRE (de la), capitaine de frégate (1er juillet 1884).

MM.

BÉNARD, secrétaire en chef de la mairie, à Boulogne-sur-Mer.

BEN-MILL, à Saint-Jean-de-Villefranche (Alpes-Marit.) (1er mai 1889).

BERLUC-PÉRUSSIS (de), président de la Société académique, à Aix, rue Cardinale, ou au château de Porchères, par Forcalquier.

MM.

BERSEZIO (Victor), auteur dramatique, à Turin.

BEUF (Charles-Joseph), à Vallauris.

BONAPARTE-WYSE (Will. Ch.), littérateur et propriétaire en Irlande.

BONFILS (Stanislas), conservateur du musée, à Menton.

BONNAFONT, docteur en médecine, boulevard du Pont-Vieux, à Nice, (1er mai 1886).

BOTTIN, receveur des postes et télégraphes, à Ollioules (Var).

BOURELLY (Marius), littérateur, majoral du Félibrige, à Marseille.

BOURGUIGNAT, ✻, géologue, à Saint-Germain-en-Laye.

BROWN DE COLSHOUN, ✻, capitaine de vaisseau (1er juillet 1884).

CAZENAVE DE LA ROCHE, docteur, à Menton et aux Eaux-Bonnes.

CHAMPOISEAU, consul général de France à Turin (1er juillet 1884).

CHAUDOISEL DE CAUMONT, à Caen (16 mars 1885).

CHIRIS (M.-A.), employé des Postes, à Grasse.

CROIZIER (de), consul de Grèce, à Versailles.

DIDIER (l'abbé), directeur du petit séminaire de Brignoles.

DUHAMEL, archiviste du département de Vaucluse.

DUCHÊNE, ✻, inspecteur des forêts en retraite, chaussée de la Muette, Passy-Paris (16 avril 1883).

DUCHESNE DE SAINT-LÉGER, à Poitiers.

MM.

DURENNE, ✻, maître de Forges, rue de la Verrerie, 20, à Paris.

DUBARLE (Achille), homme de lettres, à Boulogne-sur-Mer.

FARAUT (Félix), ✻, ingénieur civil, à Saïgon.

GURNEY (Martyn-Cecil), vice-consul d'Angleterre à la Spezzia (Italie) (16 mai 1888).

GRIMALDI, camérier secret du Pape, 8, via Porta Salaria, à Rome (3 novembre 1884).

HEILLMANN, ex-conservateur du musée, à Cannes (3 novembre 1884).

HENRY, docteur en médecine, à Fontainebleau (16 octobre 1884).

HEUZEY (Léon), ✻, conservateur au Musée du Louvre.

JOLIVOT (Ch.), I. ✪, secrétaire du gouverneur général de la principauté de Monaco.

LAGARRIGUE (Fernand), ✪, au Château de Mus (Hérault) (16 novembre 1885).

LAUREAU (Flavien), à Autun (16 avril 1885).

LECOCQ (Georges), avocat, à Amiens.

LESCOUVÉ, ✻, conseiller à la Cour de cassation, boulevard Saint-Germain, 129, Paris.

LE ROY (Fernand), ✪, conseiller de préfecture, à Paris (1er mai 1884).

LEVYLIER (3 novembre 1886).

LIEUTAUD (V.), *Cancelié* du Félibrige, à Volonne (Basses-Alpes).

LIVET (Ch.), ✻, ✪, homme de lettres, à Aix-les-Bains (Savoie).

MM.

Luigi, pasteur évangélique à l'école de Sainte-Philomène, près Nice.

Macé, docteur en médecine, Aix-les-Bains.

Maestrati (l'abbé), curé du Rouret (Alpes-Maritimes) (1er décembre 1886).

Maquet (Adrien Ernest), ✻, Marly-le-Roi (Seine-et-Oise).

Mazard, ✻, conservateur de la bibliothèque du Musée de Saint-Germain.

Meignan, ancien chef d'institution, à Garches (Seine-et-Oise) (16 novembre 1885).

Mougins de Roquefort (Eugène), ✻, conseiller à la Cour d'Appel d'Aix.

Mougins de Roquefort (Paul), docteur en médecine, à Antibes.

Mourlet, docteur en médecine, à Mustapha inférieur, près d'Alger.

Mure de Pelanne, chancelier du consulat de France, à Turin (1er juillet 1884).

Musso, secrétaire de la Mairie de Roquebillière (1er juillet 1884).

Nicolay, instituteur à Cantaron, commune de Drap (Alpes-Maritimes) (3 novembre 1888).

Ollivier, docteur en médecine, à Antibes (1er février 1884).

MM.

Payan, instituteur à Entraunes (Alpes-Maritimes) (3 novembre 1888).

Perrolle (Frédéric), notaire à Grasse.

Perrotin, directeur de l'Observatoire de Nice (2 mars 1889).

Pierrugues (l'abbé), vicaire, à Grasse.

Raillard, (l'abbé), rédacteur du journal scientifique *Les Mondes*, à Paris.

Rivière, I. ✪, correspondant du ministre de l'instruction publique, à Paris.

Rossi (G.), inspecteur des fouilles de la province de Vintimille.

Roumanille, littérateur à Avignon.

Roverry, ✪, avocat, maire de Saint-Étienne-sur-Tinée (Alpes-Maritimes).

Saige (Gustave), conservateur des Archives et de la Bibliothèque du Palais de Monaco (17 mai 1886).

Sénequier (Paul), juge de paix à Grasse.

Tarbé (Prosper), correspondant de l'Institut, à Reims.

Vesly (Léon de), professeur à l'école des Beaux-Arts de Rouen.

Wagner, professeur au Collège Rollin, à Paris (1er juillet 1884).

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

reçues par la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes

I

Publications périodiques des Sociétés correspondantes

II

Ministère de l'Instruction publique — Comité des Travaux historiques et scientifiques :

1° Bulletin historique et philologique ;
2° Bulletin archéologique ;
3° Bulletin de la Section des Sciences économiques et sociales ;
4° Revue des travaux scientifiques.

III

Publications périodiques diverses

Journal des Savants.
Annales du Musée Guimet.
Revue de l'Histoire des religions.
Annales de l'Observatoire de Nice.
Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse du diocèse de Valence.
Feuille des jeunes naturalistes.
Annuaire de la Principauté de Monaco.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Aisne

Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons.

Alger

Société des Sciences physiques, naturelles et climatologiques de l'Algérie, à Alger.

Alpes (Basses)

Société Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

Alpes (Hautes)

Société d'Études des Hautes-Alpes, à Gap.

Alpes-Maritimes

Société centrale d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation des Alpes-Maritimes, à Nice.

Société des Sciences naturelles et historiques, des Lettres et des Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, à Cannes.

Aube

Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, à Troyes.

Aude

Société des Arts et Sciences de Carcassonne.

Commission Archéologiquo et Littéraire de l'arrondissement de Narbonne, à Narbonne.

Aveyron

Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, à Rodez.

Belfort

Société Belfortaise d'Émulation, à Belfort.

Bouches-du-Rhône

Société de Statistique de Marseille.

Société Scientifique Industrielle de Marseille.

Société d'Horticulture et de Botanique de Marseille.

Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.

Société Scientifique Flammarion de Marseille.

Calvados

Académie Nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

Société Française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques, à Caen.

Société Linnéenne de Normandie, à Caen.

Charente

Société Archéologique et Historique de la Charente, à Angoulême.

Charente-Inférieure

Société des Sciences naturelles de la Charente-Inférieure, à La Rochelle.

Commission des Arts et Monuments de la Charente Inférieure et Société d'Archéologie de Saintes.

Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

Cher

Société Historique, Littéraire, Artistique et Scientifique du Cher, à Bourges.

Constantine

Société Archéologique du département de Constantine, à Constantine.

Académie d'Hippone, à Bône.

Corrèze

Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze, à Brive.

Côte-d'Or

Acodémie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.

Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune, à Beaune.

Société des Sciences historiques et naturelles de Semnr.

Creuse

Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.

Dordogne

Société Historique et Archéologique du Périgord, à Périgueux.

Doubs

Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.

Société d'Émulation de Montbéliard.

Eure

Société des Amis des Arts du département de l'Eure, à Evreux.

Eure-et-Loir

Société Dunoise, à Châteaudun.

Finistère

Société Académique de Brest.

Gard

Académie du Gard, à Nîmes.

Société Scientifique et Littéraire d'Alais.

Garonne (Haute)

Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.

Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

Société Archéologipue du midi de la France, à Toulouse.

Société Académique Franco-Hispano-Portugaise, à Toulouse.

Société d'Histoire naturelle de Toulouse.

Gironde

Société Archéologique de Bordeaux.

Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux.

Hérault

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers.

Ille-et-Vilaine

Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

Isère

Académie Delphinale, à Grenoble.

Société de Statistique de l'Isère, à Grenoble.

Jura

Société d'Émulation du Jura, à Lons-le-Saunier.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

Landes

Société de Borda, à Dax.

Loir-et-Cher

Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, à Blois.

Loire

Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.

Loire-Inférieure

Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

Loiret

Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.
Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, à Orléans.

Lot

Société des Études Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot, à Cahors.

Lot-et-Garonne

Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.

Maine-et-Loire

Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.
Société Académique de Maine-et-Loire, à Angers.

Manche

Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lô.
Société des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg.

Marne

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

Meurthe-et-Moselle

Académie de Stanislas, à Nancy.
Société de Médecine de Nancy.

Meuse

Société Philomatique de Verdun.

Morbihan

Société Polymatique du Morbihan, à Vannes.

Nièvre

Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, à Nevers.

Nord

Société d'Émulation de Cambrai.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, à Douai.
Société d'Émulation de Roubaix.

Oise

Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, à Beauvais.
Société Historique de Compiègne.

Pas-de-Calais

Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais, à Arras.
Société Académique de Boulogne-sur-Mer.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Pyrénées (Basses)

Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau.
Société des Sciences et Arts de Bayonne.

Pyrénées-Orientales

Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Rhône

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.
Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon.
Société Académique d'Architecture de Lyon.

Saône (Haute)

Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Haute-Saône, à Vesoul.

Saône-et-Loire

Académie de Mâcon.
Société Eduenne, à Autun.

Sarthe

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, au Mans.

Savoie

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Savoie, à Chambéry.
Société d'Histoire et d'Archéologie de la Maurienne, à Saint-Jean-de-Maurienne.

Savoie (Haute)

Société Florimontane, à Annecy.

Seine

Société Philotechnique, à Paris.
Société Nationale des Antiquaires de France.
Société de Géographie.
Société Académique Indo-Chinoise.
Société Philomatique de Paris.
Société Zoologique de France.
Société des Etudes Historiques.

Seine-Inférieure

Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen.
Société Hâvraise d'Etudes diverses, au Hâvre.
Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Hâvre.

Seine-et-Marne

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux.

Seine-et-Oise

Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société des Sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société Archéologique de Rambouillet.

Somme

Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Amiens.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France, à Amiens.
Société médicale d'Amiens.
Société d'Émulation d'Abbeville.

Tarn-et-Garonne

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var

Société d'Etudes scientifiques et archéologique de la ville de Draguignan.
Société Académique du Var, à Toulon.

Vaucluse

Académie de Vaucluse, à Avignon.
Société Littéraire, Scientifique et Artistique d'Apt.

Vienne (Haute)

Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.

Vosges

Société d'Émulation du département des Vosges, à Epinal.

Yonne

Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Société d'études d'Avallon.

Société archéologique de Sens.

ÉTRANGER

Alsace-Lorraine

Société des Sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, à Metz.

Académie de Metz.

Société d'Histoire naturelle de Colmar.

Autriche-Hongrie

Antropologischen Gesellschaft in Wien.

Suède et Norvège

Kongl. Viterhets historic och antiqvitets akademiens, à Stockolm.

Italie

Biblioteca Nazionale centrale di Firenze.

Reale Accademia Lucchese di scienze, lettere ed arti.

Suisse

Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.

Amérique du Nord

Davenport Academy of the natural sciences.

United States geological survey of the territories, Washington.

Smithsonian institution, Washington.

Amérique du Sud

Academia Nacional de Ciencias en Cordoba (Republica Argentina).

TABLE DES MATIÈRES

NICE. — IMPRIMERIE MALVANO-MIGNON.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03957 0125





